



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

Q. vi-5

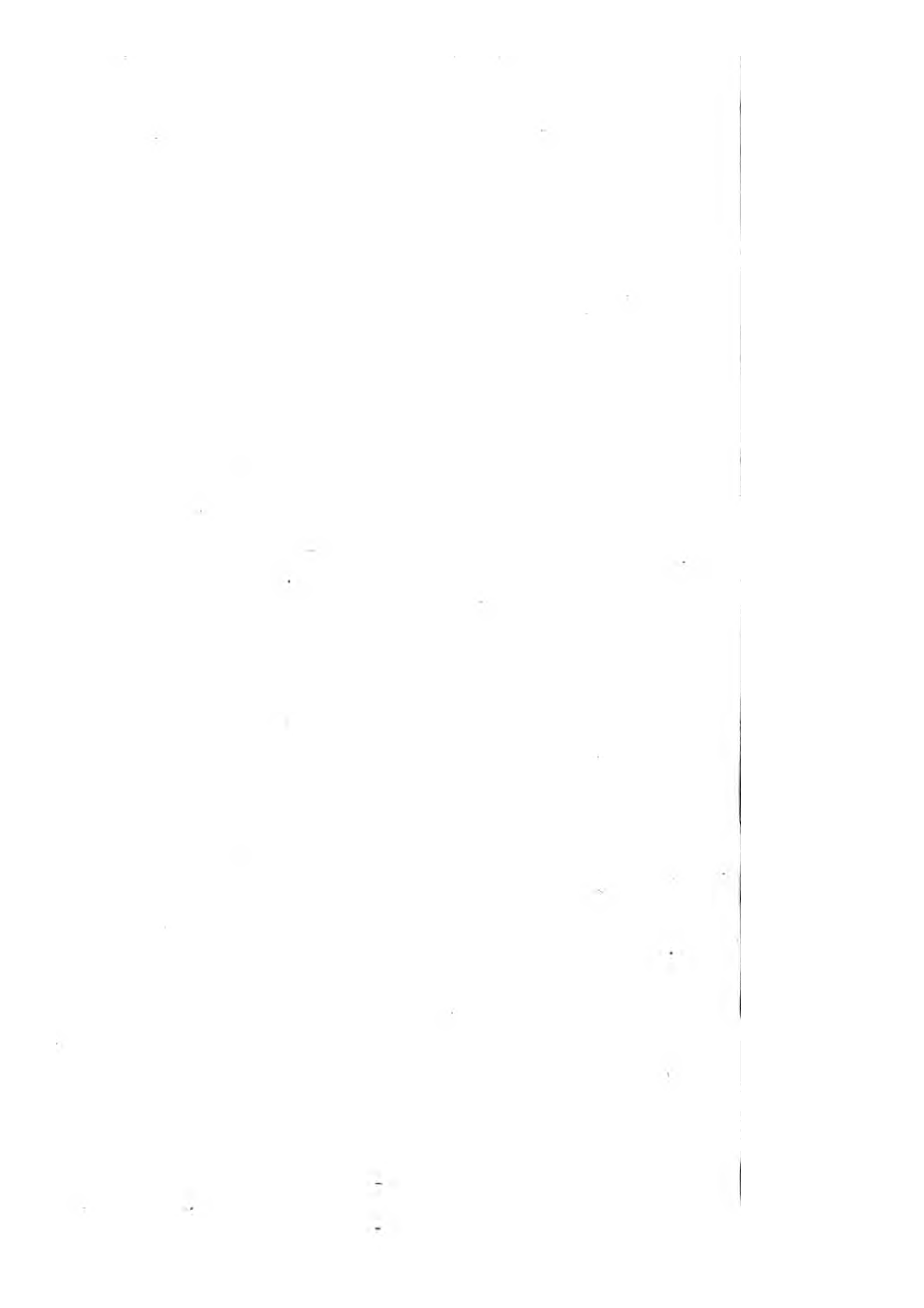


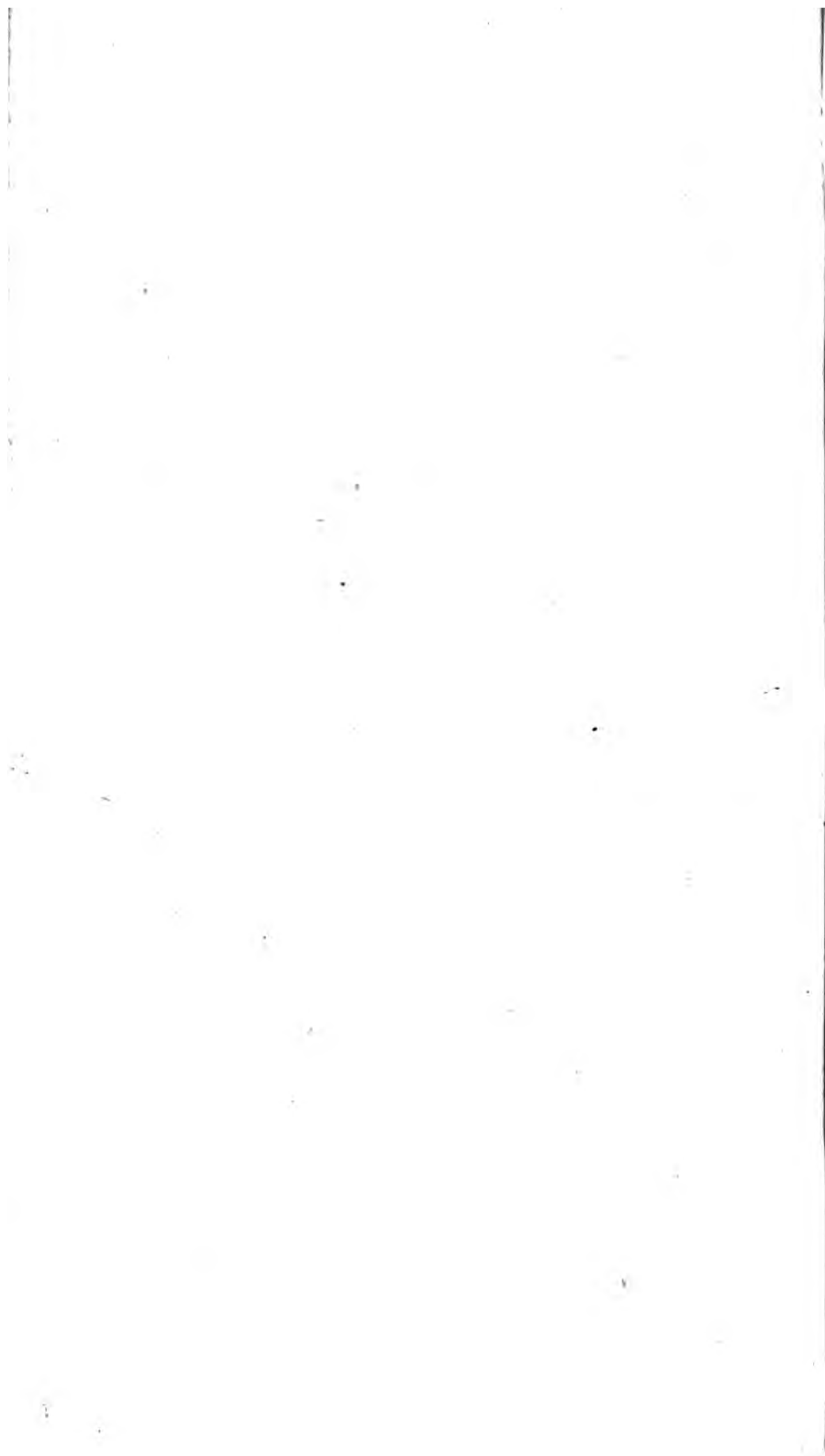
Bramshill.





Finch NN. 24





PHILIPPIQUES

DE

DÉMOSTHÈNE,

ET

CATILINAIRES

DE

CICERON.

Dear Mr. [Name],

I have received your letter of the 15th and am glad to hear from you. I am sorry that I cannot give you a more definite answer at this time, but I am sure that you will understand my position.

I have discussed your proposal with the relevant departments and we are still in the process of reviewing it. I will be sure to let you know as soon as a final decision has been reached.

Very truly yours,

[Name]

[Title]

[Department]

[University]

I am sure that you will find this letter satisfactory. I am sure that you will understand my position.

Very truly yours,

[Name]

PHILIPPIQUES

DE

DÉMOSTHÈNE.

ET

CATILINAIRES

DE

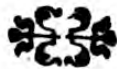
CICERON;

TRADUITES

*Par Monsieur l'Abbé D'OLIVET, de
l'Académie Française.*

Avec des Remarques de M. le Président
BOUHIER, de la même Académie,
sur le Texte de Cicéron.

Seconde édition, revue, & augmentée.



A PARIS,

Chez PIERRE GANDOUIN, Quai des
Augustins, à la descente du Pont Neuf,
à la belle Image.

M. D C C. X X X V I.





PRÉFACE.



N a beaucoup à lire pour devenir savant : mais pour se former le goût , il faut lire peu , & bien lire. Car , avant que le jugement soit mûr , la multiplicité d'auteurs ne peut que produire une confusion d'idées , qui ne se guérit jamais, & qui même, par rapport au goût , ne vaut pas l'ignorance accompagnée du sens commun.

Quintilien (1) nous enseigne à bien lire un Orateur. Il faut observer ,
» dit-il , comment dans l'exorde on se
» rend les auditeurs favorables : Quelle
» clarté il y a dans la narration, quelle
» briéveté, quel air de sincérité , &
» cependant quel art quelquefois à dé-
guiser

(1) *Liv. II , ch. 8.* Je cite , presque mot pour mot, conformément à la belle Traduction de M. l'Abbé Gédoyne.

4 P R E F A C E.

» déguiser son véritable but : Quel or-
» dre ensuite , & quelle justesse dans
» la division : Comment dans les preu-
» ves l'Orateur est subtil , vif , fer-
» ré , tantôt véhément , tantôt doux
» & insinuant : Quelle force il met dans
» ses invectives , & quel agrément ,
» quel sel dans ses railleries : Comment
» il remuë les passions , se rend maître
» des cœurs , tourne les esprits à son gré :
» Quelle est la propriété , l'élégance ,
» la noblesse des expressions : En quel
» cas (2) l'amplification est loüable ,
» & quelle est la vertu opposée : La
» beauté des métaphores , & les diffé-
» rentes figures : Enfin , ce que c'est
» qu'un style coulant & périodique ,
» mais pourtant mâle & nerveux.

Aux chef-d'œuvres qui nous restent
des Anciens , il sera bon quelquefois ,
continuë Quintilien , d'opposer cer-
» taines pièces , que le mauvais goût
» du siècle fait qu'on admire , & de
» remarquer combien il y a de choses
» impropres , obscures , enflées , haf-
» ses , rampantes , puériles , affectées ,
qui

(2) Voyez là-dessus Quintilien , VIII , 4-

P R E' F A C E. §

» qui non-seulement ont une appro-
» bation presque générale, mais qui
» ne l'ont que parce qu'elles sont mau-
» vaises. Car un discours sensé, & qui
» n'a rien que de naturel, n'est d'au-
» cun mérite; on n'y trouve point d'es-
» prit. Mais ce qui est recherché,
» détourné, & hors de la droite rai-
» son, voilà ce qu'on admire aujour-
» d'hui.

» J'avouë cependant, ajoûte ce sage
» Rhéteur, qu'il y a eu de nos jours,
» & qu'il y a encore d'excellens écri-
» vains. Je le soutiens même. Mais
» de savoir juger quels ils sont, c'est ce
» qui n'appartient pas à tout le monde.
» Il est plus sûr d'imiter les Anciens,
» dont le mérite n'est plus douteux. Ain-
» si je conseille de ne point s'attacher
» de si bonne heure aux Modernes, de
» peur qu'on ne les imite avant que
» de bien connoître ce qu'ils valent.

Qui voudra donc se former le goût
pour l'Eloquence, prendra nécessaire-
ment ses modèles dans l'Antiquité : &
dès-lors son choix ne peut tomber que
sur Démosthène, ou sur Cicéron,
dont le parallèle n'est nulle part mieux

détaillé , ni plus instructif , que dans Quintilien.

» Je trouve , dit-il , qu'ils se res-
 » semblent (3) en tout ce qui est de
 » l'Invention. C'est dans l'un & dans
 » l'autre la même manière d'envisager
 » un sujet ; de diviser ; de préparer les
 » esprits ; de prouver. Quant au style ,
 » il y a quelque différence. L'un est
 » plus précis , l'autre plus abondant.
 » L'un ferre de plus près son adver-
 » faire ; l'autre pour le combattre , se
 » donne , s'il faut ainsi dire , plus de
 » champ. Il n'y a rien à retrancher de
 » l'un , rien à ajoûter à l'autre. On voit
 » dans Démosthène plus de soin & d'é-
 » tude : dans Cicéron plus de naturel
 » & de génie. Pour ce qui est de ma-
 » nier finement la raillerie , & d'émou-
 » voir la pitié , deux points d'une ex-
 » trême conséquence , il est certain que
 » Cicéron y réussit mieux que l'autre.
 » Mais ce qui donne la supériorité à
 » Démosthène , c'est qu'il a été avant
 » Cicéron , & que l'Orateur Romain ,
 » tout grand qu'il est , doit une par-
 » tie

(3) Voyez Quintilien , liv. X , chap. I.

P R E F A C E. †

» tie de son mérite à l'Athénien. Car
» il me paroît que Cicéron ayant
» tourné toutes ses pensées vers les
» Grecs, pour se former sur leur mo-
» dèle, il a rassemblé en lui, & la
» force de Démosthène, & l'abondance
» de Platon, & la douceur d'Isocrate.
» Non qu'il en soit redevable seule-
» ment à son travail, & au secours de
» l'imitation : mais il a comme enfanté
» de lui-même la pluspart de leurs per-
» fections, ou pour mieux dire, tou-
» tes, par l'heureuse fécondité de son
» divin génie. Car, pour me servir
» d'une expression de Pindare, il ne
» ramasse pas les eaux du ciel pour ré-
» médier à sa sécheresse naturelle ;
» mais il trouve dans son propre fonds
» une source d'eau vive, qui coule
» sans cesse à gros boüillons : & vous
» diriez que les Dieux l'ont accordé à
» la terre, afin que l'Eloquence fût
» l'essai de toutes ses forces en la per-
» sonne de ce grand homme. Qui est-
» ce, en effet, qui peut instruire avec
» plus d'exactitude, & toucher avec
» plus de véhémence ? Et quel Orateur
» a jamais eu plus de charmes ? Jusque-

8 P R E F A C E.

» là que ce qu'il vous arrache , vous
» croyez le lui accorder ; & que les
» Juges emportez par sa violence ,
» comme par un torrent , s'imaginent
» suivre leur mouvement propre ,
» quand ils sont entraînez. D'ailleurs
» il parle avec tant de raison & de
» poids , que vous avez honte d'être
» de sentiment contraire. Ce n'est pas
» le zèle d'un Avocat que vous trouvez
» en lui ; c'est la foi d'un Témoin , &
» d'un Juge. Et toutes ces choses ,
» dont une seule coûteroit des peines
» infinies à un autre , coulent en lui
» naturellement , & comme d'elles-
» mêmes ; en forte que sa manière d'é-
» crire , si belle & si inimitable , a
» cependant l'air le plus aisé du monde.
» Ainsi ce n'est pas sans fondement que
» les gens de son temps ont dit qu'il
» régnoit au Barreau : comme c'est
» avec justice que ceux qui sont venus
» depuis , l'ont tellement estimé , que
» le nom de Cicéron est moins aujour-
» d'hui le nom d'un homme , que ce-
» lui de l'Eloquence même. Ayons
» donc les yeux continuellement sur
» lui : qu'il soit notre modèle : & te-

P R E' F A C E. 9

» nous-nous sûrs d'avoir beaucoup pro-
» fité, quand nous aurons pris de l'a-
» mour & du goût pour Cicéron.

Ainsi pensoit le plus judicieux de tous les Critiques. Il y a donc premièrement, selon lui, une parfaite conformité, pour ce qui regarde l'*Invention* & la *Disposition*, entre Cicéron & Démosthène. Pourquoi? Parce qu'ils ont l'un & l'autre suivi, & dû suivre pas à pas la nature. Or la nature, certainement, ne peut que dicter toujours les mêmes raisons, & les mettre à peu près dans le même ordre, pour convaincre les esprits, pour toucher les cœurs, qui sont toujours les mêmes dans tous les climats, & dans tous les temps.

Mais en second lieu, ces deux Orateurs diffèrent un peu, quant à l'*Elocution*. Pourquoi? Parce que le Grec étant, comme nous l'apprenons de Plutarque, un homme chagrin, sévère, incapable de se plier; & le Romain au contraire ayant l'ame tendre, l'imagination belle, l'humeur enjouée; ils ont dû l'un & l'autre se conformer à leur caractère personnel, dont la

différence a nécessairement produit celle de leur style.

A l'égard des deux premières parties, l'*Invention* & la *Disposition*, dans lesquelles ils se ressemblent; c'est une chose aisée au Traducteur, que de les représenter tels qu'ils sont; parce qu'il suffit pour cela d'exprimer leurs pensées, & de n'en point changer l'ordre. Mais la difficulté consiste dans l'*Elocution*, qui est cependant si essentielle, que c'est par cet endroit seul qu'on les distingue, suivant ce que j'ai rapporté de Quintilien.

Plus cette difficulté m'étoit connue, moins ai-je dû me flatter de pouvoir la vaincre. Persuadé plus qu'homme du monde, qu'il n'est nullement possible de peindre Démosthène & Cicéron avec toutes leurs graces, j'ai seulement regardé comme possible de les défigurer un peu moins qu'ils ne l'ont été, ce me semble, par d'autres écrivains, à qui je fais gloire de céder d'ailleurs. Tous les jours nous voyons que des Peintres du premier ordre, manquent des ressemblances, qui n'échappent pas à un Peintre des plus com-

muns : & la ressemblance est ici tout ce que j'ai cherché.

Autre chose est donc l'exactitude à rendre le sens d'un Orateur : autre chose, la fidélité à exprimer le caractère de son éloquence. Or il me paroît que M. (4) de Maucroix , & M. de Turreil , qui ont mis les Philippiques en François , ne s'assujettissent point assez au goût , au génie de Démosthène. Ils lui font dire à peu près tout ce qu'il a dit , mais rarement comme il l'a dit : & dès-là ce n'est plus le même Orateur. Dans M. de Maucroix , c'est un malade , que l'on voit bien avoir été un très - bel homme , mais qui est tombé dans un état de langueur, où ceux qui l'avoient vû & connu auparavant , lui trouvent les yeux presque éteints , les traits à peine reconnoissables. Dans M. de Turreil , c'est un malade d'une autre espèce , d'autant plus incurable qu'il
se

(4) Je parle de la Traduction qu'il publia en 1685. A l'égard de celle qui parut sous son nom en 1710 , j'en ai rendu compte dans une lettre à M. le Président Bouhier, imprimée au commencement des *Entretiens de Cicéron sur la nature des Dieux.*

se doute moins de son mal , & qu'il prend pour embonpoint ce qui n'est que bouffissure.

Je craindrois de me tromper sur M. de Turreil , qui a encore beaucoup d'admirateurs, si je n'étois fortifié dans mon opinion par deux Juges non suspects , & d'un grand poids. Je veux dire Messieurs Rollin , & Massieu. Tout le monde ayant lû (5) ce que le premier en a écrit , je ne citerai que feu M. l'Abbé Massieu, dont l'ouvrage (6) n'a point vû le jour. C'est dommage , dit-il , que M. de Turreil ne fasse pas un meilleur usage de ses talens. Il n'a que trop de génie. Il ne manque ni de fécondité , ni de feu , ni d'élévation , ni de force. Mais il ne fait point s'aider de tout cela. Son esprit l'entraîne & l'emporte. Rien de suivi , ni de réglé dans ce qu'il fait. Son style va toujours par
faux ,

(5) Voyez M. Rollin, *De l'éloquence du Barreau* , article premier.

(6) *Remarques* , dont le Manuscrit original se garde dans la Bibliothèque du Roi , sur la seconde édition de M. de Turreil.

P R E F A C E. 13

» fauts & par bonds. Ce u'est qu'impé-
» tuosité , que saillie. Il a l'enthou-
» siasme de ces Prêtresses qui rendoient
» autrefois les oracles : il en a souvent
» l'obscurité. Le privilége d'entendre
» M. de Turreil n'est pas donné à tout
» le monde. En beaucoup d'endroits
» on doute qu'il s'entende lui-même.
» Il quitte le sens pour les mots , & le
» solide pour le brillant. Il aime les
» épithètes qui emplissent la bouche ,
» les phrases synonymes qui disent
» trois ou quatre fois la même chose
» en termes différens , les expressions
» singulières , les figures outrées , &
» généralement tous ces excès, qui sont
» les écueils des écrivains médiocres. Il
» ignore sur-tout la naïveté du langa-
» ge : desorte que s'il est vrai , comme
» tous nos maîtres l'enseignent, qu'elle
» soit une des premières perfections ,
» & un des plus grands charmes de
» l'Eloquence , jamais Orateur n'a été
» moins parfait , & n'a dû être moins
» imité , que M. de Turreil.

Voilà le jugement d'un Savant , mais
d'un Savant qui étoit homme de goût ,
& qui ne connoissoit pas moins bien le



14 P R E' F A C E.

gracieux & l'aimable, que le solide & le vrai des Anciens. Car les Anciens, encore une fois, sont nos maîtres: & quand nous croirions valoir mieux qu'eux à d'autres égards, du moins est-il certain qu'en matière d'Eloquence, nous leur cédon.

J'ai extrait une partie de leur doctrine sur ce sujet, pour en composer le Discours ci-joint, qui servira de supplément à cette Préface, & d'introduction à la lecture des pièces suivantes.





DISCOURS SUR L'ELOQUENCE

*Prononcé dans l'Académie Française ,
avant la distribution des Prix ,
le 25 d'Août 1735. **



Toutes les fois, MESSIEURS, que nous voyons revenir ce jour solennel, où l'Orateur & le Poète sont couronnez de nos mains ; il n'est rien de si flatteur pour nous, que de remonter à la naissance de l'Académie ; rien qui prouve mieux le progrès de ces deux arts, dont nous faisons le principal objet de nos travaux.

** C'étoit l'année séculaire de l'Académie.*

Jamais la France ne fut stérile en beaux génies : & depuis le règne de François premier , elle avoit disputé avec succès aux nations voisines la palme de l'érudition. Mais autrefois nos Savans , pauvres en leur langue , ne connoissoient que celle d'Auguste, qui pût donner à leurs ouvrages un mérite d'éclat. Ainsi les ignorans étoient alors presque les seuls , à qui l'on permit d'écrire en françois : & par conséquent nul style , nul goût dans la plupart des auteurs , qui sont venus avant l'Académie.

Quelle heureuse révolution ! Car y a-t-il quelque genre de beauté , dont aujourd'hui notre langue n'ait pas fourni d'excellens modèles ? Harmonie , & majesté dans Balzac : naïveté , & délicatesse dans Voiture : exactitude , & netteté dans Vaugelas : précision , & vivacité dans Ablancourt : politesse

lité , & pureté dans Patru :
 abondance , & facilité dans Pel-
 liffon : douceur , & noblesse dans
 Buffy : élévation , & force dans
 Bossuet : élégance , & justesse dans
 Fléchier : graces , & variété dans
 Fénelon.

Je ne parle que de ceux qui ont
 écrit en prose ; & c'est à dessein
 que je supprime un détail , qui ne
 seroit pas moins glorieux à la Poé-
 sie. Car souffrez , MESSIEURS ,
 que l'Académie vous fasse part de
 sa juste douleur. Par les pièces qui
 ont été soumises à notre examen ,
 & dont il convient que je parle
 avec une candeur digne de la pla-
 ce où j'ai l'honneur d'être assis , il
 nous paroît que la Poésie se sou-
 tient , mais que l'Eloquence dé-
 cline insensiblement. On auroit
 pû , depuis quelques années , vous
 faire ce triste aveu. Vous-mêmes,
 à la lecture des pièces que nous

avons jugées les moins mauvaises, vous en avez souhaité de meilleures : & plus d'une fois nous avons cru lire dans vos yeux, que le souvenir de tant d'Orateurs célèbres, qui de nos jours ont été si justement admirez, vous faisoit déplorer le présent, vous effrayoit pour l'avenir.

Plus le mal continuë, plus il est nécessaire d'en rechercher les causes. A quoi donc l'attribuerons-nous ? Au défaut d'émulation ? Mais ce qui fait voir que l'émulation n'est point refroidie, c'est que le nombre des pièces qui concourent pour nos Prix, a été aussi grand cette année, qu'il le fut jamais. Au défaut de génie ? On auroit tort, certainement, d'en accuser les auteurs, dont nous venons d'examiner les ouvrages : & bien loin qu'ils manquent d'esprit, c'est un reproche que nous avons eu

souvent à leur faire , d'en montrer plus qu'il ne faut.

Je ne fais , MESSIEURS , si je me trompe ; mais il me semble que la chute de l'Eloquence , s'il est vrai que nous en soyons menacez , ne pourra être imputée qu'au goût de nos jeunes Orateurs , qui se plaisent à marcher dans une nouvelle route , inconnuë à nos pères , dont le bon sens avoit pris pour guide la saine Antiquité. Puisque la nature est toujours la même , comment l'art , qui n'est autre chose qu'une imitation de la nature , ne seroit-il pas toujours le même ? Ainsi ne nous rebutons point d'établir toujours les mêmes principes , de rappeler sans cesse les mêmes règles. Peut-être nous suffira-t-il , pour acquérir des Démosthènes & des Cicérons , de montrer à une Jeunesse laborieuse , & qui connoit le prix de la gloire , par

quel chemin ils y font arrivez.

Parler purement, c'est la première loi de l'Orateur. Qui ne croiroit, je vous prie, qu'elle est inviolablement gardée dans une nation, où l'on a eu tant de bons écrivains depuis un siècle? J'en reviens toujours à cette époque, qui répond à l'établissement de l'Académie. Vous êtes trop équitables, MESSIEURS, pour m'en faire un crime. Quand je dis que la pureté, que la perfection de notre langue est l'ouvrage de nos premiers Académiciens, c'est de quoi la Critique la plus maligne & la plus jalouse tomberoit d'accord, comme d'une vérité purement historique, si elle ne nous soupçonnoit pas d'en tirer des conséquences qui flattent notre orgueil. Mais quelle nous rende plus de justice. Quelle apprenne, car nous le pensons, & nous le publions, que notre re-

connoissance est plus intéressée que notre vanité, dans les loüanges que nous donnons nous-mêmes à nos ayeux. Plus nous exaltons leur mérite, moins nous piquons-nous de les valoir : & autant d'éloges que nous faisons d'eux, ce sont autant d'instructions pour nous.

Qui ne croiroit, dis-je, que dans l'état où les veilles de nos pères ont mis la langue Françoisé, il n'y a plus personne qui ne parle, qui n'écrive purement ? Et cependant nos jeunes Orateurs ne font point scrupule de s'en dispenser. Je ne dis pas qu'il leur échape communément des fautes grossières. Aussi n'est-ce pas dans l'observation seule des règles grammaticales, que nous renfermons la pureté du style. Mais elle rejette absolument tout ce qui n'est pas françois, c'est-à-dire, toute ma-

nière de parler , qui n'est pas constamment autorisée par l'Usage , ce maître souverain , ou , si l'on veut, ce tyran de toutes les langues vivantes. Or n'est-ce pas aujourd'hui le caprice des particuliers , qui s'érige en législateur ; qui attache de nouvelles idées aux mots anciens ; qui chaque jour nous fait des phrases nouvelles ; & jamais , à cet égard , la licence fut-elle plus marquée ?

Hors le cas de nécessité , qui est lorsqu'il s'agit d'une chose tout-à-fait inconnue , & dont on parle pour la première fois , jamais nouveauté ne sera introduite que par la paresse , ou par la vanité de l'écrivain. Quant à la vanité , inutilement lui donnerions-nous des conseils : le neuf a pour elle trop d'attrait : laissons-lui donc un ridicule de plus. Mais traitons plus humainement ceux qui croient

faire des mots par besoin. Car qui de nous n'a pas éprouvé que la bonne expression n'est pas toujours la plus prompte à s'offrir ? On ne veut pas cependant recevoir à sa place un terme impropre , ni une périphrase. C'est donc pour sortir d'embarras , que la paresse nous inspire de faire un mot , ou d'en lier ensemble plusieurs , que l'usage n'avoit pas faits l'un pour l'autre. Mais n'en accusons point l'indigence de notre langue : c'est qu'alors l'imagination n'est pas secondée par la mémoire. Il ne falloit qu'attendre un moment ; & bientôt cette expression , qui , quoique peut-être des plus communes , avoit paru nous fuir , seroit venue d'elle-même nous chercher.

A la pureté du style joignons la clarté. Qu'est-ce qu'un discours qui ne s'entend point ? Ce n'est pas même assez qu'on nous puisse en-

tendre aisément. Il faut qu'on ne puisse pas , quand on le voudroit , ne nous pas entendre. Rien , par conséquent , ne feroit plus capable de porter un coup mortel à l'Eloquence , que l'imitation de ce verbiage imposteur , qui a dans Paris , & ses maîtres , & ses partisans. Avec un tissu d'expressions , la plupart françoises , mais qui cessent de l'être par la manière dont elles sont rapprochées , ces gens-là trouvent le secret de parler à un lecteur oisif , sans lui rien dire. Et c'est parce qu'en effet ils n'ont rien à dire , qu'ils ont recours à ce jargon , & à ces phrases décousues , qui suffiroient pour gâter les plus solides ouvrages , mais qui font au contraire le mérite des leurs.

Un langage pur & clair n'est pas , à beaucoup près , tout ce que nous attendons d'un Orateur ,
dont

dont la noble ambition veut franchir les bornes de la médiocrité. A qui donc nos suffrages , nos applaudissemens sont - ils réservés ? A qui sont destinées nos couronnes ? A celui qui donne à ses pensées , & de la grace , & de la force , par un choix heureux d'expressions vives & coulantes : qui , par des figures également hardies & sages , met de la variété , de la noblesse , & de l'énergie dans son discours : qui , dans l'arrangement de ses paroles , nous fait sentir une cadence , une harmonie , dont l'oreille est agréablement flattée : qui toujours maître de son style , mais esclave des bienséances , fait le diversifier à propos : & qui enfin , par un art encore plus merveilleux , & non moins nécessaire , réussit à effacer jusqu'aux moindres vestiges de l'art , pour ne laisser paroître que la simple nature.

Quelque solidité, quelque beauté même qu'il y ait dans nos pensées, n'espérons pas qu'elles charment, qu'elles transportent l'auditeur, si elles n'empruntent des mots un nouveau mérite. Car il est certain, & l'étymologie le dit assez, que l'Eloquence, qui est l'art en général, dépend fort de l'élocution, qui n'est qu'une de ses parties. Aussi voit-on que c'est par où, de deux Orateurs, l'un l'emporte sur l'autre; que c'est principalement ce qui décide du bon, ou du mauvais goût. Mais n'outrons rien, & souvenons-nous toujours qu'il ne faut rien faire pour l'amour des mots; les mots eux-mêmes ayant été inventez en faveur des choses. Voilà cependant l'écueil ordinaire de ceux qui entrent aujourd'hui dans la carrière de l'Eloquence. Pour embellir une pensée, ils la fardent; & au lieu de l'éclaircir,

ils l'offusquent. Une chose qui en feroit plus intelligible, si elle n'étoit dite qu'une seule fois, ils la redisent de cent façons. Ils enveloppent dans un grand circuit de paroles étudiées, ce qui pouvoit se dire tout uniment. Ils nous dérobent la naïveté du mot propre, par les épithètes dont ils le chargent. Rien de naturel ne leur paroît assez élégant : rien de simple, assez délicat. Ce qu'un autre eût pû dire comme eux, c'est pour eux du trivial. Il leur faut du léger, du poétique, du guindé. Mais sur-tout rien de trop clair, car ils aiment qu'on les devine, & ils se croient enfin parvenus à être spirituels, quand on a besoin d'esprit pour les entendre.

Oublierois-je de leur parler des figures, la principale richesse du style oratoire, mais dont l'abus est le plus dangereux ? Plus elles seront éclatantes, plus elles doi-

vent être placées de loin à loin. J'aime, disoit Cicéron, que souvent l'auditeur s'écrie, *cela est bien* : mais je n'aime pas à entendre dire trop souvent, *cela est beau*. Pourquoi ? Parce que les grandes figures excitent dans l'ame de l'auditeur un plaisir trop vif, & qui deviendroit insupportable, si ces fortes de traits étoient, ou trop étendus, ou trop fréquens : au lieu que l'élégance, la politesse, la justesse, l'énergie, l'harmonie, sources inépuisables d'un agrément, qui ne sauroit se tourner en dégoût, doivent être indistinctement & continument répandues dans tout le discours.

Mais cette harmonie tant recommandée, nos Critiques modernes disputent si c'est quelque chose de réel, sous prétexte qu'on auroit peine à en donner une idée précise. Rien de ce qui est goût &

sentiment, ne doit être défini. On demandoit à un ancien Philosophe, *Qu'est-ce que la beauté ?* Une définition ne lui eût pas coûté beaucoup. Je parle d'Aristote. Mais pour toute réponse, *laissons*, dit-il, *laissons faire cette question à des aveugles.* De même, lorsqu'on nous demande ce que c'est que l'harmonie, *laissons faire cette question à des sourds : & trop généreux pour insulter à leur disgrâce, plaignons-les de ce qu'ils sont mal organisés.*

Où sans doute, la nature, dont le dessein a été de nous rendre agréable tout ce qui nous est nécessaire, nous fait sentir dans l'arrangement des mots un plaisir délicat, qui cesseroit par le changement, ou par le dérangement seul de ces mêmes mots. Pourquoi, si cela n'étoit point, la Poésie auroit-elle tant de charmes ? Quel est le bar-

bare, dont l'ame n'ait pas été délicieusement remuée par certains endroits de Malherbe, de Despréaux, de Racine ? Mais ce n'est point la rime seule, qui opère ces miracles. Jamais on n'accusa Chapelain d'avoir mal rimé ses vers, ou manqué au nombre prescrit des syllabes. Il y a donc indépendamment, & de la rime, & de la mesure, une harmonie réelle, tantôt grave & majestueuse, tantôt légère & rapide, tantôt rude & âpre, tantôt douce & coulante, suivant la différence des idées, que l'oreille doit peindre à l'esprit.

Toutes les langues ont là-dessus certaines règles, qui leur sont communes ; mais elles ont aussi leur génie particulier. Oserai-je, MESSIEURS, vous proposer ce que j'ai cru entrevoir, lorsque j'ai cherché d'où résultoit l'harmonie de la nôtre ? Puisqu'il n'y a d'E

muet que dans le françois, cette singularité est remarquable : d'autant plus que c'est là ce qui fait nos deux sortes de rimes, les masculines & les féminines, dont le mélange est si essentiel à notre versification. Voici donc ma pensée. Il me semble que ces deux sons très-différens, l'un masculin, qui est soutenu, l'autre féminin, qui est foible, font l'effet des longues & des brèves, plus marquées en d'autres langues ; & que le mélange de ces deux sons, qui peut se varier à l'infini, & former toute sorte de cadences, est par conséquent le principe de notre harmonie, ou du moins l'un de ses principes. Car nécessairement il y en a plus d'un : & je n'examine ici notre langue, que par l'endroit qui la distingue de toutes les autres.

Mais, dira-t-on, n'est-ce pas éteindre tout le feu d'un écrivain,

que de l'obliger en quelque manière à compter & à peser des syllables ? Quoi , les Démosthènes & les Cicérons manquèrent - ils de chaleur , parce que leur oreille s'étoit faite à un style plein & nombreux ? Tout ce que la nature nous dicte , elle prend soin de le rendre facile : & plus l'art consulte la nature , plus il en est aidé.

Ajoutons , & ceci embrasse toutes les parties de l'Eloquence , ajoutons que plus l'art sera parfait , moins il se laissera voir. Un ouvrage qui paroît travaillé , ne l'est point assez. Il y manque un dernier effort , qui eût fait disparoitre l'empreinte du travail. Quelquefois même c'est à des négligences , mais habilement dispensées , que l'on reconnoit la plume des plus grands maîtres. Tout le mystère de l'art , en un mot , consiste en ce qu'il ne fasse qu'un avec la

nature. Voilà, en effet, ce qui caractérise tous ceux des Anciens, que la constante admiration de tous les siècles, que les suffrages unanimes de toutes les nations savantes ont placez sur le thrône de l'Eloquence, ou sur celui de la Poésie. Rien de si travaillé, ni de si correct que leurs écrits, mais en même temps rien de si naturel.

Pour finir donc par où j'ai commencé, prions, conjurons notre Jeunesse d'avoir toujours les yeux sur les chef-d'œuvres de l'Antiquité. Aucun de ces hommes éloquens, dont les talens ont été cultivés dans le sein de cette fameuse Compagnie, au nom de laquelle je lui parle, ne s'est proposé d'autres modèles que ceux-là. Aucun, dis-je, n'a prétendu se frayer un nouveau chemin : & le plus ou le moins de ressemblance qu'on lui trouve avec son original, est la

mesure de son mérite. Aujourd'hui que nous voyons expirer le siècle qui a produit ces hommes illustres, verrions-nous aussi expirer leur goût ? Ah ! du moins au défaut de leurs talens, s'il arrivoit que la nature en devînt plus avare, leur goût se perpétuera dans leurs successeurs. Oui, MESSIEURS, le même esprit régnera toujours dans l'Académie. Puisse-t-elle dans tous les siècles, que sa glorieuse destinée lui réserve, puisse-t-elle par ses leçons, mais sur-tout par ses exemples, maintenir l'Eloquence & la Poésie dans ce haut point de perfection, où son premier siècle les a portées !



PHILIPPIQUES
DE
DÉMOSTHÈNE.

T A B L E ;

Où les trois Olympiades, qui sont à compter de la première à la dernière Philippique, sont réduites à des calculs plus connus.

| Olym- piades. | Ans de Rome. | Avant J. C. |
|------------------|-----------------|----------------|
| 107. 1 | 403 | 350 |
| 2 | 404 | 349 |
| 3 | 405 | 348 |
| 4 | 406 | 347 |
| 108. 1 | 407 | 346 |
| 2 | 408 | 345 |
| 3 | 409 | 344 |
| 4 | 410 | 343 |
| 109. 1 | 411 | 342 |
| 2 | 412 | 341 |
| 3 | 413 | 340 |
| 4 | 414 | 339 |



P R E M I È R E
P H I L I P P I Q U E ,

*Prononcée la première année
de l'Olymp. 107.*

J'Aurois laissé (1) paroître
avant moi plusieurs de vos
Orateurs , si vous aviez ,
ATHENIENS , à délibérer
sur quelque chose de nouveau : &
après

(1) Quand le Peuple étoit assemblé , un
Héraut crioit : *Quelqu'un au-dessus de cinquante
ans veut-il parler ? Et qui encore ? Chacun
à son tour.* Après quoi selon la loi de Solon ,
c'étoit aux plus anciens à parler les premiers.
Mais du temps de Démosthène , cette loi ne
s'observoit plus à la rigueur. Il n'étoit que
dans sa trentième année , lorsqu'il prononça
cette Harangue , qui , à beaucoup près , ne
fut pas son coup d'essai,

D

après les avoir écoutés , ou je me ferois tû , si j'avois trouvé qu'ils eussent ouvert un bon avis ; ou j'aurois essayé de vous dire aussi le mien , si je l'avois crû meilleur.

Mais puisqu'il s'agit d'une affaire déjà rebattue tant de fois , je me flatte que vous me pardonneriez , & avec raison , d'avoir saisi la parole. Car enfin , si jusqu'ici l'on vous avoit bien conseillé , vous ne seriez pas réduits à consulter encore.

Premièrement donc, ATHENIENS , ne vous découragez point , quelque mauvais que vous paroisse votre état présent. Car de la même cause qui vous a perdus , on doit en tirer des motifs d'espérance.

Que veux-je dire ? Que si vous êtes mal aujourd'hui , c'est uniquement parce que vous n'avez pas fait ce que vous deviez.

Vous auriez sujet de ne rien espérer , s'il étoit bien vrai que pour prévenir vos disgraces , vous eussiez fait en vain tous vos efforts.

Mais d'ailleurs , & vous qui l'avez ouï raconter , & vous qui l'avez vû

de vos yeux , ressouvenez - vous de ce haut degré où Lacédémone (2) avoit porté sa puissance , il n'y a pas long-temps ; & avec quel courage , avec quel soin de votre honneur , vous fûtes , les armes à la main , la contenir dans les bornes de la justice.

Pourquoi en rappeler la mémoire ?
 Pour vous montrer , ATHÉNIENS ,
 pour vous faire bien sentir que la vi-
 gilance

(2) Lacédémone ou Sparte , car c'est la même République sous ces deux noms , alloit à subjuguier tous les autres peuples de la Grèce. Elle avoit rasé les murs d'Athènes , & pris la Cadmée , qui étoit la citadelle de Thèbes. Elle avoit réduit les Argiens & les Corinthiens à se faire honneur d'être ses alliez de nom , & ses sujets en effet. Thèbes , pour secoier le joug , excita la guerre appelée *Béotique* , où les Athéniens eurent la meilleure part , & contribuèrent le plus à la défaite des Lacédémoniens. La Cadmée avoit été prise * la troisième année de l'Olympiade 99. Quatre ans après elle fut reprise. De-là , jusqu'au temps où parle Démosthène , il n'y a donc que vingt-cinq ans ; & par conséquent une bonne partie de ses auditeurs pouvoit avoir vû la guerre Béotique.

* *Petav. Rat. Temp. part. 1. lib. 3. c. 10.*

gilance peut vous mettre au-dessus de tout danger ; mais que l'inaction vous perdra toujours.

Vous avez ici un exemple de l'un & de l'autre : de ce que fait la vigilance, puisqu'alors elle vous rendit supérieurs aux plus grandes forces des Lacédémoniens : de ce que fait l'inaction, puisqu'aujourd'hui elle donne lieu à d'insolens procédés, qui vous causent de vives alarmes.

Philippe, dira-t-on, à la tête d'une armée nombreuse, & après nous avoir enlevé tant de places, n'est pas facile à vaincre.

Je le fais, ATHÉNIENS. Mais aussi n'oublions pas que nous fumes autrefois les maîtres, & de Pydne, & de Potidée, & de Méthone, & de toutes les contrées (3) voisines. Il a été
un

(3) Pour entendre Démosthène, c'est à tout moment une nécessité de se mettre devant les yeux la Carte de l'ancienne Grèce : sans quoi l'on ne sauroit bien sentir la force de son raisonnement. Mais la forme de ce volume ne permettant guère d'y faire entrer une Carte de Géographie, je pouvois y suppléer de deux manières : ou par des Notes mises au

un temps, ne l'oublions point, que la plupart des peuples qui sont présentement livrez à Philippe, & qui étoient autrefois indépendans, furent moins jaloux de son amitié que de la nôtre.

Dans ce temps-là, s'il eût craint, se voyant sans alliez, de se commettre avec une République maîtresse alors des places qui commandent ses frontières; il n'eût tenté aucune des entreprises qu'il a finies, & certainement sa puissance ne fût pas allée où nous la voyons. Mais toutes ces places,

bas des pages, ou par une Table générale, contenant tous les noms des pays, villes & autres lieux, dont Démosthène fait mention. De ces deux manières, j'ai préféré la seconde, pour n'avoir pas à répéter souvent les mêmes notes; & d'ailleurs, parce que le moins qu'on peut couper le Texte d'un Orateur, c'est toujours le mieux. On trouvera donc à la fin des quatre Philippiques, cette Table dont je parle, & qui servira également pour toutes. Je me contenterai d'y rapporter en simple Géographe, le nom & la situation des villes. Car, de conter leur histoire en Commentateur, ce ne seroit jamais fait. Il n'y a en Grèce, ni bourgade, ni ruisseau, ni montagne, qui ne pût fournir un volume.

places , il les regarda comme autant de prix (4) exposez à la vûë des combattans , & destinez au vainqueur. Il favoit que selon le cours ordinaire de la nature , les absens sont dépouillez par les présens ; & ceux qui manquent d'attention , par ceux qui ne craignent , ni travaux , ni périls. De là ses grands progrès. Il a tout conquis : ou ce qu'il n'a point conquis , il l'a eu à titre d'alliance ; car on embrasse toujours le parti où l'on voit , non-seulement le plus de force , mais le plus d'activité.

Vous donc , ATHENIENS , si dès aujourd'hui , puisque vous ne l'avez pas fait plus tôt , vous raisonnez de même que Philippe ; si chacun de vous , dans le besoin présent , veut concourir au bien public de bonne foi , & autant qu'il le peut , les riches en contribuant de leurs deniers , les jeunes en prenant les armes ; & pour tout dire en un mot , si chacun veut
agir

(4) Image tirée de ce qui se pratiquoit aux Jeux solennels , où l'on étaloit aux yeux des Athlètes , les prix destinez aux victorieux.

agir comme pour soi , & ne plus espérer que , pendant qu'il se tiendra oisif , d'autres agiront ; bien-tôt avec l'aide des Dieux , & vous réparerez des pertes qui ne sauroient être imputées qu'à votre négligence , & vous ferez vengeance de Philippe.

Car ne vous figurez pas que la félicité soit immuable , comme celle d'un Dieu. Il y a des gens qui le haïssent , il y en a qui le craignent , il y en a qui lui portent envie , même parmi ceux qui lui paroissent le plus dévoués. En effet , vous ne devez pas supposer que ceux qui l'entourent , soient exempts des passions humaines. Mais , parce qu'ils ne se sentent pas soutenus , ils n'éclatent point ; & l'on ne doit s'en prendre qu'à cette lenteur , qu'à cette mollesse , dont je dis qu'il faut aujourd'hui même vous corriger.

Voyez , ATHÉNIENS , où est montrée l'arrogance de Philippe. Il ne vous donne point à choisir entre la paix , ou la guerre ; il vous menace , & même , dit-on , avec une hauteur outrageante ; son avidité n'est point

encore assouvie de tout ce qu'il a conquis ; il avance toujours, & pendant que vous temporisez non-chalamment, il vous enveloppe de tous côtés.

Quand donc vous porterez-vous à votre devoir ? Quand il y aura eu quelque événement ? Quand la nécessité y fera ? Mais, ATHÉNIENS, quelle autre idée vous faites-vous de l'état où vous êtes ? Pour des hommes libres, je ne connois point de plus pressante nécessité, que celle d'effacer l'ignominie, dont eux-mêmes ils se font couverts.

Tout (5) ce que vous avez à faire, est-ce, dites-moi, de vous demander l'un à l'autre, en vous promenant sur une place publique : *Qu'y a-t-il de nouveau ?* Hé qu'y auroit-il de plus nouveau, que de voir qu'un Macédonien subjugué les Athéniens, & se rend l'arbitre de toute la Grèce ?

Philippe est mort, dira l'un. *Non*,
répondra

(5) Voyez sur cet endroit, les réflexions de Longin, Traité du Sublime, ch. XVI.

répondra l'autre, *mais il est malade.* Hé qu'il meure, ou qu'il vive, que vous importe ? Quand vous ne l'auriez plus, bien-tôt, ATHENIENS, vous vous seriez fait un autre Philippe, si vous ne changiez pas de conduite. Car il est devenu ce qu'il est, non pas tant par ses propres forces, que par votre négligence.

A la vérité, s'il arrivoit (6) de certains accidens, & que la Fortune qui veille toujours plus que nous-mêmes sur nos intérêts, voulût, ainsi que je le souhaite, achever son ouvrage,

(6) S'il arrivoit que Philippe mourût. On voit assez que c'est là le sens : mais il falloit l'envelopper, comme a fait Démosthène, pour ne pas pécher contre cette bienséance, dont Cicéron veut que l'Orateur fasse la première loi. Car il y avoit des choses que les Anciens n'osoient exprimer qu'en termes obscurs, ou adoucis, pour ne point prononcer ce qu'ils appeloient *verba malè ominata*, des paroles sinistres. On n'osoit dire à quelqu'un : *S'il vous arrive d'être tué, si vous venez à mourir.* On enveloppoit, autant qu'on le pouvoit, l'idée triste & odieuse d'une mort prochaine, ou même éloignée. Les Grecs disoient, *ἢ ἰ τι πάθῃς* ; les Romains, *Si quid humanitus contingat.*

vrage ; vous pourriez tout dans le trouble d'une révolution subite , pourvû que vous fussiez à portée de vous en prévaloir. Mais n'ayant rien d'arrêté , ni dans vos préparatifs , ni dans vos projets , quand même d'heureuses conjonctures vous ouvreroient actuellement les portes d'Amphipolis, vous n'y entreriez pas.

Je n'insiste donc pas davantage sur la nécessité où nous sommes tous , & dont je vous crois pleinement convaincus , de nous tenir prêts à bien faire dans l'occasion.

Mais , quels doivent être nos préparatifs ? Que nous faut-il de troupes ? Quels subsides pour les faire subsister ? Quels moyens , en un mot , avons-nous à prendre , & les plus prompts , & les plus sûrs ? J'entrerai dans ce détail , après vous avoir demandé une grace , qui est , ATHÉNIENS , que pour vous déterminer sur ce que j'ai à dire , vous attendiez que j'aie tout dit. Jusque-là suspendez votre jugement , & si je vous parois d'abord exiger de nouveaux apprêts , ne croyez point que par-là

j'éloigne la décision des affaires.

Je n'approuve pas, il est vrai, la précipitation de ceux qui veulent que promptement, à l'instant même, on marche à l'ennemi. Car nos forces, dans l'état où elles sont, ne nous le permettent pas. Mais à quoi présentement un Orateur doit s'attacher, c'est à vous faire entendre ce qu'il vous faut de troupes, la qualité dont il vous les faut, & les moyens de fournir à leur entretien, jusqu'à ce que nous ayons, ou fait une paix avantageuse, ou remporté une pleine victoire, & mis d'une ou d'autre façon Athènes en sûreté pour jamais. Or voilà ce que porte mon avis. Permis à qui voudra, d'en ouvrir un autre. Pour moi je promets beaucoup : le détail va faire voir si c'est sans fondement : vous en ferez juges.

Premièrement je dis, ATHÉNIENS, qu'il faut armer cinquante galères, & vous résoudre à les monter en personne, quand il fera temps. Que de plus il faut pour la moitié de votre cavalerie, un nombre suffisant d'autres navires : & que tout cela soit

toujours à portée de s'opposer aux irruptions soudaines, que Philippe a coûtume de faire aux Thermopyles, dans la Chersonése, à Olynthe, par tout où il veut. Car mettons lui bien cette idée dans l'esprit, que nous sortons de notre assoupissement; & que, comme autrefois dans l'Eubée, à Haliarte, & depuis peu encore aux Thermopyles, il va nous voir fondre sur lui.

Quand même vous en feriez moins que je ne dis; votre appareil de guerre ne laissera pas d'avoir son utilité, en ce que l'ennemi venant à l'apprendre (& il l'apprendra exactement, car il n'a parmi nous, il n'a que trop d'émissaires) venant, dis-je, à l'apprendre, ou il en aura une peur capable de le tenir dans le devoir; ou, s'il n'en fait nul cas, vous irez par mer à la première occasion, sans qu'aucun obstacle vous arrête, le surprendre en Macédoine.

Outre les préparatifs, dont je viens de parler, & dont il faut que vous approuviez le plan: vous avez besoin de Troupes, que vous puissiez avoir

toûjours à la main , pour harceler l'ennemi fans relâche. Je ne veux pour cela , ni dix mille , ni vingt mille étrangers. Point de ces grandes (7) armées en papier. Je demande des Troupes composées d'Athé-
niens ,

(7) Il y a dans le Grec *ἐπισολιμαίως δυνάμεις* , & M. de Turreil dit que dans tout Démosthène il n'y a point d'endroit , qui exerce plus les commentateurs , que celui-ci. On peut voir dans les Remarques de ce savant Traducteur , les quatre différentes manières dont Pollux , Phavorin , Wolfius , & Henri Estienne ont expliqué cet *ἐπισολιμαίως*. Pour moi , sans autre finesse , je m'attache à une expression simple , qui me paroît aller droit à la pensée de Démosthène , & faire sentir le ridicule amer qu'il a prétendu y jeter. Athènes , dans un besoin , écrivoit de tous côtez pour avoir des soldats : on lui répondoit qu'ici on lui en fourniroit tel nombre , là tel nombre : mais à la fin il se trouvoit que ce n'étoient point des hommes effectifs. Il y avoit beaucoup à rabattre du nombre promis , & d'autant plus qu'Athènes , comme on le voit par cette harangue , ne payoit point ces étrangers , ou les payoit mal. Ainsi ces grandes armées n'étoient complètes que dans les lettres écrites pour les demander d'une part , & pour les promettre de l'autre. Voilà , ou je me trompe fort , ce que Démosthène appelle *δυνάμεις ἐπισολιμαίως* , des armées qui n'existent qu'en papier.

niens , qui dépendent absolument , ou d'un seul Chef , ou de plusieurs , à votre choix ; & que vous ayez soin de fournir à leur subsistance.

Mais de quelle espèce faut-il ces Troupes ? En quel nombre ? Comment les faire subsister ? Je répondrai à tout , & par ordre.

Pour ce qui est donc des (8) étrangers à enrôler , ne retombez pas dans une faute , qui souvent vous a nui. C'est d'aller toujours au-delà du nécessaire. Une magnificence outrée dans vos decrets , mais l'exécution nulle. Il vaut mieux commencer par peu ; & quand on voit que ce peu ne suffit pas , y ajouter.

Or je dis qu'en tout il vous faut deux mille hommes de pied : tous étrangers , je ne m'y oppose pas : hors cinq cents d'Athéniens , que vous prendrez d'un âge (9) fortable ,
&

(8) On appeloit *Etranger* à Athènes , tout ce qui n'étoit point de l'Attique même : & *Barbare* , tout ce qui n'étoit point Grec.

(9) Par une loi de Solon , mais qui n'étoit

& que vous engagerez pour un certain temps , non pas bien long , mais limité comme vous le jugerez convenir , après quoi d'autres les remplaceront.

Joignons-y deux cents Cavaliers , dont pour le moins cinquante soient Athéniens. Ils serviront aux mêmes conditions que l'infanterie , & vous leur fournirez les bâtimens nécessaires pour embarquer leurs chevaux.

Que faut-il encore ? Une escorte de dix vaisseaux légers , afin que nos Troupes , en faisant leur trajet , ne soient pas inquiétées par la flotte de Philippe.

Mais ces Troupes comment subsisteront elles ? C'est un point que je
toucherai ,

plus en vigueur du temps de Démosthène , aucun citoyen n'étoit exempt du service. Il étoit d'abord employé sur les côtes de l'Attique , depuis l'âge de dix-huit ans jusques à vingt : & après il alloit servir au loin. Quant au temps où il avoit droit de quitter , plusieurs auteurs le fixent à quarante ans. Tout citoyen , au reste , lorsqu'il entroit au service , devoit prêter serment de fidélité. On peut en voir la formule dans l'Onomasticon de Pollux , liv. 8. chap. 9.

toucherai , du moment que je vous aurai dit pourquoi je me borne à un si petit nombre de soldats , & pourquoi je veux que des Athéniens servent en personne.

Je me borne à ce petit nombre de soldats, dans l'impossibilité où nous sommes de mettre actuellement sur pied une armée , qui ose risquer une bataille. Tout ce que nous pouvons, c'est d'infester le pays ennemi par nos courses. Pour cette espèce de guerre, par où il faut commencer, n'ayons point trop de Troupes , car elles manqueroient d'argent & de vivres : mais aussi, n'en ayons pas trop peu.

Je demande qu'avec les étrangers on mêle de nos citoyens , & qu'ils s'embarquent tous ensemble , parce qu'autrefois , quand vous aviez des Troupes étrangères à Corinthe , où Polistrate , Iphicrate , Chabrias , & d'autres encore les commandoient en votre nom , plusieurs Athéniens joignirent l'armée : & ainsi réunis , citoyens & étrangers , vous triomphâtes des Lacédémoniens.

Mais depuis que des étrangers
sont

font employez seuls à faire la guerre pour vous, il n'y a que l'ami, que l'allié, qui souffrent de leurs hostilités. L'ennemi cependant va toujours en se fortifiant. Et ces étrangers, à peine voient-ils la guerre commencée, qu'ils désertent. Ils vont chez (1) Artabaze, & par tout ailleurs, plutôt que de rester à votre service. Le Chef les suit : avec raison ; car ne les payant pas, il n'a point à leur commander.

Que veux-je donc ? Que pour ôter, & au Chef, & aux soldats, tout prétexte de mécontentement, il y ait toujours de quoi payer ; & qu'avec les étrangers on mêle des citoyens, qui aient l'œil sur la conduite du Chef.

Aujourd'hui, en vérité, notre Politique est risible. Car si l'on vous demandoit :

(1) Athènes avoit dans l'Hellespont une armée toute composée d'étrangers ; ils n'étoient point payez ; ils quittèrent sans autre formalité pour aller joindre Artabaze, Satrape de l'Asie mineure, révolté contre son maître le Roi de Perse, & ils furent suivis de Charès, Athénien, leur Général.

54 PREMIERE
mandoit : ATHENIENS, êtes-vous en
paix ? *Par Jupiter, non, diriez vous,
nous sommes en guerre avec Philippe.*
Hé n'avez-vous pas effectivement
nommé de vos citoyens, pour exer-
cer toutes (2) les charges nécessaires
dans une armée ?

Mais de ces Officiers, hors le seul
que vous envoyez où est votre ar-
mée, tous les autres que font-ils ? Ils
servent ici à décorer (3) vos fêtes,
avec vos Sacrificateurs.

Tels que des Statuaires en argile,
vous faites des guerriers pour la
montre, non pour le service.

Après tout, pour pouvoir dire
qu'une armée est celle d'Athènes,
ne faudroit-il pas que les principaux
Officiers

(2) J'ai mieux aimé me servir ici d'une ex-
pression vague, que d'employer les termes de
la Milice moderne. Car, de les mettre dans
la bouche de Démosthène, c'est tomber à peu
près dans la faute que feroit un Peintre, qui,
sans avoir égard à ce qu'on appelle *costume*,
peindroit Alexandre ou César en perruque,
& en justaucorps brodé.

(3) Parce que ces Officiers y avoient un
rang, & y paroissoient avec les habits & les
autres ornemens convenables à leurs dignitez.

Officiers qui s'y trouvent , fussent Athéniens ?

Pour aller au secours de Lemnos , vous prenez le Général de votre Cavalerie : & au contraire , vous donnez à Ménélas , à un étranger , le commandement des Troupes destinées à vous défendre vous-mêmes. Je ne vous dis point ceci pour attaquer le mérite de (4) Ménélas. Je veux seulement dire qu'il n'est pas Athénien,

(4) M. de Turreil dit que ce Ménélas étoit le frère de Philippe. Mais quoique Philippe & Ménélas fussent nez de mères différentes , & qu'ils ne vécussent pas en bonne amitié , cependant il n'est guère vrai-semblable qu'Athènes eût voulu se fier si fort au frère de son ennemi. J'aime donc mieux croire avec M. Lucchésini , que le Ménélas dont il est ici question , est un homme inconnu d'ailleurs.

Voici , au reste , la pensée de Démosthène ; elle n'a besoin d'éclaircissement que pour ceux qui n'ont pas devant les yeux la Carte de la Grèce. Quand il s'agit , dit-il , d'aller au secours de Lemnos , qui est une île fort éloignée de vous ; vous y envoyez des troupes commandées par un Athénien : & aujourd'hui c'est à un étranger que vous confiez les troupes qui gardent vos frontières , & qui défendent le pas des Thermopyles. Il n'y a pas de raison à ne point prendre pour vous-mêmes ,

Athénien, & que, quelque mérite qu'il puisse avoir, son emploi ne devrait être confié qu'à un homme élu par vos suffrages.

Peut-être jugez-vous que j'ai raison jusqu'ici : mais vous êtes dans l'impatience de savoir où trouver des fonds, & ce qu'il en faut. Vous allez l'apprendre.

Toute l'armée que je vous propose de lever, vous coûtera pour les vivres seulement, un peu au-delà (5) de quatre-vingt-dix talens : savoir, pour les dix vaisseaux légers, quarantetalens, à vingt mines par mois pour chaque vaisseau : autant pour les

& pour ce qui vous touche de plus près, les précautions que vous prenez pour vos alliez.

(5) Une *Drachme*, selon M. Dacier, pesoit ce que nous appelons un *Gros*; & il met le gros d'argent à dix sols.

Une *Mine* valoit cent drachmes; & par conséquent cinquante livres Tournois.

Un *Talent* valoit soixante mines, & par conséquent trois mille livres Tournois.

Ainsi la somme totale que Démosthène demande pour l'entretien de son armée, se monte à deux cents soixante & dix mille livres, en supposant toujours que le gros est à dix sols.

les deux mille hommes de pied , à dix drachmes par mois pour chaque soldat : enfin pour les deux cents chevaux , douze talens , à trente drachmes par mois pour chacun d'eux.

Mais de pourvoir seulement aux vivres , c'est peu , dira-t-on. Et moi , pourvû que notre armée n'en manque point , je suis assuré que la guerre lui procurera d'elle-même tout le reste , sans que ni Grecs ni Alliez en souffrent. Je m'embarquerai , si l'on veut : & au cas que le succès me démente , ma tête en répondra.

Mais enfin , la somme que j'ai dite , comment la faire ? Le voici.

[*On lit ici le Mémoire de Démosthène sur le subside qu'il veut être ordonné ; & après la lecture , il reprend son discours.*]

Telle est , ATHENIENS , l'idée que j'ai conçûë. Quand vous irez aux opinions , arrêtez-vous au parti le plus avantageux , & faites qu'enfin on batte Philippe , non plus avec des decrets & des lettres seulement , mais à main armée.

Pour mieux délibérer , & sur cet-

te guerre , & sur les préparatifs , il vous est important , ATHENIENS , de considérer la situation du pays où il faut que vous portiez vos armes. Remarquez à cet égard , comme Philippe profite des vents & des saisons , pour l'arrangement de ses desseins. Tandis que les vents (6) Etésiens régnerent , ou quand l'hiver est venu , c'est alors qu'il ouvre la guerre , parce qu'il nous fait dans l'impossibilité d'aller à lui. Vous avez donc besoin de troupes qui soient toujours prêtes , toujours à portée. Car de croire que dans l'occasion vous n'avez qu'à ramasser des soldats , & les faire partir , c'est vouloir n'y être jamais à temps.

Vous pourrez faire hiverner vos troupes

(6) Vents du Nord , contraires par conséquent pour aller d'Athènes en Macédoine. Toutes les années régulièrement ils se lèvent * deux jours après que le soleil est entré au signe du Lion ; & ils régnerent quarante jours de suite. Ils se calment toujours sur le soir , pour ne reparoître qu'avec l'aurore : & delà vient que sur mer on les appelle *les dormeurs*.

* *Plin. II. 47.*

PHILIPPIQUE 59

troupes à Lemnos, à Thase, à Scia-
the, & dans les autres îles voisines,
qui ont des ports, abondance de vi-
vres, tout ce qu'il faut à des gens
de guerre.

Vos (7) vaisseaux étant à l'abri
dans ces ports, & vos soldats ne s'é-
loignant point des villes maritimes,
il vous sera aisé de profiter du vent,
pour mettre à la voile sans nul risque.

Quant aux entreprises, elles dé-
pendent des conjonctures, & il faut
s'en reposer sur celui que vous aurez
revêtu de votre autorité.

Mais pour vous, ATHENIENS, vo-
tre affaire est d'accomplir ce qui est
porté dans le mémoire qu'on vous a
lû. Si vous faites les fonds que je
demande,

(7) Wolfius dit sur cet endroit : *Locus vide-
tur corruptus, & vatem potius, quam inter-
pretem postulare.* Il rapporte ensuite la pensée
de Mélancton, celle de Paul Manuce, la sien-
ne propre, & il ajoute : *Ego meam dubitatio-
nem, ac potius ignorationem ingenuè confiteor.*
Que cette candeur me charme dans un Sa-
vant ! Pour moi, au milieu de ces ténèbres,
je me suis laissé guider par M. Lucchétini, &
j'ai pris à peu près le sens qu'il propose dans
ses Notes sur la Traduction de Wolfius.

demande, & c'est par où il faut commencer : si ensuite , quand vous aurez votre infanterie , vos galères , & votre cavalerie , vous exigez de toute l'armée , par une loi expresse , la continuité du service : & qu'enfin , vous faisant vous-mêmes les trésoriers & les distributeurs de vos fonds , vous obligiez le Chef de vos Troupes à vous rendre compte de sa conduite : vous cesserez dès-lors , & de toujours délibérer , & de ne rien faire.

Par-là , en même temps , vous retrancherez à Philippe le plus fort de ses revenus. Comment ? En le mettant hors d'état de continuer ses pirateries , qui appauvrissent vos allies , & qui lui apportent de quoi soutenir la guerre qu'il vous fait.

Que gagnerez-vous encore ? De n'être plus exposé à ses insultes. Comme quand il surprit Lemnos & Imbros , d'où il emmena vos citoyens captifs. Comme quand à Géreste , ayant enveloppé vos vaisseaux , il fit des prises inestimables. Comme quand il descendit à Marathon , &

VOUS

PHILIPPIQUE. 61
vous enleva la Galère (8) sacrée.

Toutes ces insultes , vous n'avez pû les empêcher , parce que le secours , que vous auriez eu dessein d'envoyer , seroit arrivé trop tard.

Pourquoi vos (9) Panathénées & vos Bacchanales, dont la somptuosité passe tout ce qu'on voit ailleurs , & qui vous coûtent plus que jamais flotte ne vous coûta : pourquoi , ATHENIENS, ces deux fêtes ne manquent-

(8) Ils avoient deux Galères sacrées , l'une desquelles passoit pour être celle où Thésée s'étoit embarqué , lorsqu'il alla en Crète attaquer le Minotaure. On ne les faisoit voguer que pour de grandes causes , & avec de grandes cérémonies. A la superstition près, ces deux galères étoient à Athènes ce qu'est aujourd'hui le Bucentaure à Venise.

(9) *Panathénées* , fêtes en l'honneur de Minerve, Déesse tutélaire d'Athènes , & de toute l'Attique.

Bacchanales , fêtes , comme on le voit assez par leur nom , en l'honneur de Bacchus.

Tant d'auteurs nous ont décrit les unes & les autres , que ce seroit peine perduë de le faire encore ici. J'avertirai seulement que dans mon texte il y a un mot , *λάχωσιν* , qui fait voir que ceux à qui étoit annuellement commise l'ordonnance de ces deux fêtes , se tiroient au sort.

F



quent-elles point d'être célébrées au temps prescrit, soit que des personnes intelligentes, soit que des ignorans s'en mêlent ; & qu'au contraire toutes vos flottes, témoin celle qui alloit à Méthone, celle qui alloit à Pagase, celle qui alloit à Potidée, n'arrivèrent jamais qu'après coup ?

Parce qu'à l'égard de vos fêtes, les loix ont pourvû à tout ; en sorte que long-temps auparavant chacun fait qui est préposé dans sa Tribu, & sur les Musiciens, & sur les Athlètes : quand, par les mains de qui, & combien un Acteur doit toucher, & ce qu'il doit faire. Tout a été prévû, tout a été réglé avec soin.

Mais pour vos armemens, point (1) de règle, point de loi, point d'ordre.

(1) Voici le Grec, ἄτακτα, ἀόριστα ; αἰδιόρθωτα ἅπαντα, où il est aisé de remarquer ce fréquent concours de Voyelles ; & qui plus est, de la même Voyelle, la plus sonore de toutes. Je ne pouvois faire que de vains efforts pour l'imiter en notre langue. Mais une réflexion de Victorius y suppléera. *Quid igitur causæ esse censebimus*, dit cet ex-

dre. Au premier bruit de quelque mouvement, on établit des (2) Armateurs, on leur souffre de proposer des échanges, on rêve aux moyens de trouver des fonds. Ensuite, on fait un Decret pour obliger les étrangers & les affranchis à s'embarquer; & s'ils ne suffisent pas, on y supplée par des citoyens. Pendant tous ces délais, les places que vous alliez secourir, sont prises. On a perdu en préparatifs, le temps où il fal-

loit

cellent Critique, *cur tantopere aliquando Demosthenes studuerit huic concursioni, quam alibi declinat, ac vitat? Tempus scilicet ipsum, quod hoc postulabat: fortuito namque id, inconsiderateque factum existimandum non est. Cum igitur omnis vocalium concursus hiatusque sonantior sit, præsertim cum extremæ literæ antecedentis, primæque insequentis eadem sunt, vocique augendæ, clamorique tollendo hæc litera in primis aptissima sit, quæ in superiori exemplo collisa inter se est, cum dilatato ore, spirituque sursum lato pronuntietur, voluisse Demosthenem hoc pacto magis ferire aures eorum, qui audirent, putandum est. Var. Lect. XVIII. 12.*

(2) Je rends ainsi τρηράρχους, parce qu'en effet ces Triérarques étoient des particuliers, que la République, dans certains cas, obli-

loit agir. Car l'occasion, & c'est elle qui décide, ne consulte point notre lenteur. Vous comptiez sur le succès de vos soldats; & les conjonctures qu'ils trouvent en arrivant, leur font sentir qu'ils ne peuvent rien.

Aussi voit-on que Philippe, dans une lettre qu'il écrit aux Eubéens, vous traite avec le dernier mépris.

[Ici Démosthène fait lire cette lettre,

geoit d'armer une galère à leurs dépens. On jettoit pour cela les yeux sur les citoyens estimez les plus riches. Mais ce qu'il y avoit de singulier, c'est que le citoyen nommé pour être du nombre des Triérarques, pouvoit offrir d'échanger ses biens contre ceux d'un autre citoyen, qu'il prétendoit être plus riche que lui, & plus en état, par conséquent, de soutenir les frais nécessaires. Auquel cas ce dernier étoit obligé, ou d'accepter l'échange, ou d'armer à ses dépens. Voilà ce qu'entend Démosthène par ces mots : *On leur souffre de proposer des échanges, ἀντιδόους*. Il est vrai que dans l'intention de Solon, cette loi étoit sage; car elle mettoit les plus riches dans la nécessité de porter les charges publiques. Mais dans la pratique, elle tiroit à conséquence, parce que les disputes qui naissoient au sujet de ces échanges, retardoient à contre-temps le service de l'Etat.

PHILIPPIQUE. 65

tre , qui n'est point venue jusqu'à nous ; & il continuë ensuite son discours.]

Vous ne vous êtes que trop attiré une partie de ces outrages, dont il vous est dur, ATHENIENS, d'entendre le récit. A la vérité, si de supprimer des choses attristantes, c'étoit faire qu'elles ne fussent pas, nous ne devrions nous étudier qu'à plaire dans nos discours. Mais si c'est réellement vous perdre, que de vous flatter à contre-temps, il vous est honteux, ATHENIENS, d'aimer à être séduits; de reculer toute opération nécessaire, sous prétexte qu'elle ne vous est pas agréable; & de ne vouloir pas comprendre qu'à la guerre il faut, non point se laisser commander aux événemens, mais les prévenir. Que comme un Général marche à la tête de ses troupes, aussi de sages Politiques doivent-ils marcher, si j'ose ainsi dire, à la tête des affaires; en sorte qu'ils n'attendent pas l'événement, pour savoir quelles mesures ils ont à prendre; mais que les mesures qu'ils ont prises, amènent l'événement.

Vous êtes, ATHENIENS, les plus forts de tous les Grecs en vaisseaux, en cavalerie, en infanterie, en revenus, & vous ne savez vous prévaloir de rien à propos.

Vous faites dans vos guerres avec Philippe, comme fait un Barbare, quand il lutte. S'il reçoit un coup, il y porte aussi-tôt la main. Le frappe-t-on ailleurs ? Il y porte la main encore. Mais de parer le coup qu'on lui destine, ou de prévenir son antagoniste, il n'en a pas l'adresse, & même il n'y pense pas. Vous pareillement, si vous entendez dire que Philippe s'est jetté sur la Chersonèse, vous y envoyez du secours : s'il est aux Thermopyles, vous y courez : s'il tourne de quelque autre côté, vous le suivez, à droite, à gauche, comme si vous étiez à ses ordres. Jamais de projet arrêté, jamais de précaution. Vous attendez qu'une mauvaise nouvelle vous mette en mouvement.

Autrefois, peut-être, vous pouviez sans risque vous gouverner ainsi ; mais le moment décisif est ve-

nu ; il faut une autre conduite.

Pour moi, ATHENIENS , je me persuade que c'est un des Dieux , qui , sensible à notre honte , inspire à Philippe cette avidité sans bornes. Car si , content de ce qu'il a envahi , Philippe devoit s'en tenir-là , & renoncer à de nouveaux projets : quelques-uns de vous , ou je me trompe fort , consentiroient à oublier qu'il nous a couverts d'ignominie , & que nous sommes l'opprobre des Grecs. Mais heureusement rien ne l'assouvit , son ambition croît toujours , & peut-être vous réveillera-t-il enfin , à moins que vous ne vous foyez entièrement livrez au desespoir.

On ne pense point , & c'est ce que j'admire , on ne s'indigne point de voir qu'une guerre commencée pour nous venger des outrages que Philippe nous a faits , se termine par souhaiter qu'il cesse de nous en faire. Mais , à coup sûr , il ne cessera pas , s'il n'y est contraint.

Et nous attendrons tranquillement ? Vous croirez que tout ira bien , pourvû que vous fassiez partir

des galères vuides, & qu'un téméraire vous réponde du succès ? Nous ne nous embarquerons pas ? Il n'y aura pas de nos citoyens qui prennent les armes, & qui par leur présence animent enfin l'étranger ? Notre flotte ne descendra pas chez l'ennemi ?

Par où l'aborder, dira-t-on ? Hé la guerre, ATHÉNIENS, la guerre elle-même (3) vous en découvrira les endroits foibles, si vous les cherchez.

Mais si, renfermez dans vos murailles, vous n'avez d'attention que pour des Harangueurs, qui se déchirent perpétuellement les uns les autres, vous ne ferez jamais rien d'utile.

Quelque part que marchent nos Troupes, si elles sont, je ne dis pas toutes composées, mais du moins mêlées de citoyens, je m'assûre que la bienveillance des Dieux & de la Fortune combattra pour nous. Mais quand il n'y a d'Athénien que le Général,

(3) Voyez encore ici Longin, ch. xvi.

néral ; & quand on le fait partir avec un decret frivole , & avec des espérances dont il n'a pour garant que la Tribune ; rien de ce qui doit se faire , ne se fait.

Autant que ces sortes d'armemens excitent la risée de vos ennemis , autant ils consternent vos alliez. Car un homme seul ne sauroit , non , il ne sauroit porter tout le faix , dont vous le chargez. Il ne pourra que donner de belles paroles : & quand il aura été battu , en rejeter la faute sur l'un ou sur l'autre. Toutes vos entreprises ont échoüé par-là. Et devez-vous effectivement vous promettre un autre succès ? Vous donnez à de pauvres étrangers un Chef , qui n'a pas de quoi les payer ; il succombe ; aussi-tôt on vient hardiment vous en faire ici de fausses relations ; & vous , sur des oüi-dire , vous l'absolvez , ou le condamnez au hazard.

Or le remède , quel est-il ? Que vous-mêmes , ATHENIENS , vous alliez servir en personne ; & qu'après avoir été les inspecteurs de vos Gé-

néraux durant la campagne , vous foyez leurs juges au retour.

Vous ne devez point vous fier à de simples rapports , il faut voir de vos yeux ce qui se passe dans vos armées , & sur-tout aujourd'hui qu'il ne reste nul honneur parmi ceux qui les commandent. Trop lâches pour exposer une seule fois leur vie dans les combats , ils ne craignent point de l'exposer deux & trois fois dans vos jugemens , & ils préfèrent à une fin glorieuse , le sort d'un brigand & d'un scélérat. Car à des scélérats , c'est une sentence qui leur ôte la vie ; mais à des guerriers , ce doit être l'épée de l'ennemi.

Quelques-uns de vos nouvellistes répandent , que Philippe travaille avec Lacédémone à ruiner Thèbes , & à changer le gouvernement de nos Républiques : d'autres , qu'il a envoyé un Ambassadeur au (4) Roi : d'autres , qu'il fortifie des places en
Illyrie :

(4) Ainsi nommoit-on tout court , le Roi de Perse ; ou quelquefois on disoit , le *Grand Roi*.

PHILIPPIQUE. 71

Illyrie : chacun de nous invente sa fable, & la proméne. Pour moi, de par les Dieux, je veux bien croire, ATHENIENS, qu'enivré de ses grands exploits, il se laisse aller à de pareilles rêveries; d'autant plus que dans toute la Grèce il ne voit personne qui lui fasse tête. Mais, de par Jupiter, je ne croirai point qu'il mène ses projets, de telle sorte que nos plus sottes gens les pénètrent. Or nos plus sottes gens, ce sont nos faiseurs de nouvelles.

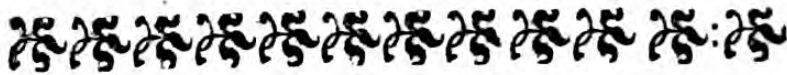
Mais si, laissant leurs songes à part, nous considérons que Philippe est notre ennemi; qu'il s'empare de nos biens; que depuis long-temps il nous outrage; que tous les secours dont nous nous étions flattez, ont tourné contre nous; qu'il ne nous reste d'espérance qu'en nous-mêmes; que pour différer à porter la guerre au loin, nous nous exposons à l'avoir dans l'Attique; si nous faisons, dis-je, toutes ces réflexions, & nous connoîtrons nos véritables devoirs, & nous fermerons l'oreille à de vains discours. Car il ne faut point que de

72 PREMIERE PHILIPPIQUE.

frivoles conjectures nous arrêtent , quand il est clair que si nous manquons de prévoyance & d'activité , nous périrons.

Pour moi , qui jamais ne cherchai à vous plaire , si ce n'est autant que vos intérêts me l'ont permis , je viens de vous dire librement , & sans adoucissement , ma pensée. Heureux si , comme il vous est salutaire de recevoir les meilleurs conseils , il l'est de même à l'Orateur de vous les donner. J'en aurois redoublé ma confiance , si je l'avois cru. Mais enfin , de quelque manière que vous preniez mon opinion , il m'a suffi de la croire avantageuse , pour me sentir obligé à vous la dire. Puisse l'emporter celle qui doit vous être la plus utile à tous !





S E C O N D E
P H I L I P P I Q U E ,

*Prononcée la première année
de l'Olymp. 109.*

QUAND on invective devant vous contre Philippe, qui tous les jours, au mépris de la (1) paix qu'il vous a jurée, se porte à de nouveaux attentats : je vois, ATHENIENS, que l'Orateur ne manque point d'être applaudi, & que ses discours vous paroissent l'équité, la raison même ; mais qu'au fond ils n'opèrent rien d'utile, aucun fruit digne de l'attention que vous leur prêtez.

Tel est même l'état de nos affaires, que plus on vous montre clairement, & la mauvaise foi de Philippe à l'égard d'Athènes en particulier,

(1) Philippe avoit fait sa paix avec Athènes, la seconde année de l'Olympiade 108.

lier, & les pièges qu'il tend à la liberté de tous les Grecs en général ; plus on se trouve embarrassé à vous bien conseiller.

Quand il s'agit, en effet, de réprimer des usurpateurs, ce qu'il faut, ATHENIENS, ce sont les œuvres, c'est la force, mais non pas de simples paroles.

Or c'est sur quoi vos Orateurs n'osent trop s'ouvrir ; ils ont à craindre de vous déplaire, s'ils en viennent à vous faire des propositions ; en sorte qu'ils se bornent à vous représenter ce qu'il y a dans la conduite de Philippe, & d'injurieux, & de violent.

Vous, tranquillement assis, vous trouvez, soit dans vos lumières, soit dans nos harangues, de quoi raisonner mieux que Philippe, selon les principes de la justice. Mais, aujourd'hui qu'il s'agit de repousser vivement ses efforts, une énorme indolence vous retient. De-là, & c'en est une suite nécessaire, il arrive que vous & lui, dans ce qui fait l'objet de votre étude, vous réussissez : lui,

à bien faire ; vous , à bien parler.

Suffit-il dans l'état où nous sommes, d'alléguer que la justice est toute entière de notre côté ? Rien de si facile. Mais est-il temps de pourvoir à ce que nos affaires prennent un autre cours , de peur qu'insensiblement le mal n'augmente , & qu'enfin l'on ne tombe sur nous avec des forces tellement supérieures , que nous ne puissions même nous mettre en défense ? Dès-lors , changeant de méthode dans nos délibérations , nous devons absolument , & Orateurs , & Auditeurs , préférer aux conseils agréables & commodes , les conseils qui vont au bien , & qui peuvent nous sauver.

Premièrement donc , à considérer les progrès de Philippe , & combien sa domination s'est accruë , si quelqu'un de vous, ATHENIENS, se figure que vous n'avez point à vous en alarmer , & que dans toutes ses démarches il n'y a rien qui vous regarde : pour moi , surpris que l'on pense de la sorte , & bien convaincu que Philippe est notre ennemi , je vous con-

Jure tous d'écouter sur quoi je fonde mon opinion : afin que vous jugiez qu'est-ce qui doit prudemment vous régler , ou mes défiances , ou la fécurité de ces gens hardis , qui comptent sur la foi de Philippe.

Après la conclusion de la paix , devenu maître des Thermopyles , & gouvernant à son gré la Phocide , en faveur de qui a-t-il fait usage de son pouvoir ? En faveur , non pas d'Athènes , mais de Thèbes.

Pourquoi ? Parce que rapportant tout , non pas au maintien de la paix , non pas aux loix de l'équité , mais à son agrandissement seul ; il a parfaitement compris que , ni par promesses , ni par bienfaits , il n'engageroit une République , qui , comme la vôtre , s'est toujours conduite par des principes d'honneur , à lui sacrifier , dans la vuë de vos intérêts particuliers , quelqu'un des autres Grecs : mais , que s'il attentoit jamais à leur liberté , aussi-tôt le zèle de la justice , la crainte de l'ignominie , & l'attention que vous croyez devoir au salut public , vous mettroient

troient les armes à la main , comme si vous étiez vous-mêmes personnellement attaquez.

Quant aux Thébains , Philippe favoit ce que l'événement a bien fait voir , que pour leur utilité propre , ils étoient gens à lui laisser faire tout ce qu'il voudroit : & non seulement à ne point le traverser , mais , s'il le commandoit , à l'assister de leurs forces.

Aujourd'hui encore , parce qu'il a la même opinion , & des Messéniens , & des Argiens , il les comble de faveurs.

Rien ne peut , ATHÉNIENS , mieux faire votre éloge. On voit par-là , que vous êtes jugez seuls incapables de trahir la cause commune des Grecs , & d'échanger contre quelque avantage , contre quelque bienfait que ce fût , la gloire d'être leurs vengeurs.

Philippe , non seulement sur ce qui se passe aujourd'hui , mais encore sur ce qui s'est fait autrefois , a dû en effet se former cette idée de vous ; & une idée toute contraire

des Argiens, & des Thébains. Car il a lû, je n'en doute pas, il a entendu dire qu'Alexandre, un de ses (2) ancêtres, ayant été autrefois envoyé à nos pères, pour leur offrir l'empire de toute la Grèce, à condition qu'ils obéiroient au (3) Roi : eux, plutôt que d'écouter cette proposition, ils abandonnèrent leur ville, s'exposèrent courageusement à souffrir les plus grands maux, & firent ensuite (4) ces prodiges, que tout le monde aime à raconter, mais que personne n'a pû raconter dignement. Aussi dois-je par cette raison m'en taire.

(2) Avant Alexandre le Grand, fils de Philippe, il y avoit eu deux autres Alexandres, dont l'un * fut le dixième, & l'autre le dix-huitième Roi de Macédoine.

(3) Voyez ci-dessus, pag. 70. Rem. 4.

(4) Ici Démosthène indique le combat naval de Salamine, donné la première année de l'Olympiade 75, & deux autres batailles aussi mémorables, l'une par terre à Platée, l'autre par mer auprès de Mycale, données l'année suivante, & toutes deux le même jour, qui fut le vingt-cinq de Septembre. On peut en voir le détail dans Hérodote, liv. 7, & 8.

* *Petav. Rat. Temp. part. II. lib. 2. c. 14.*

taire. Car il y a véritablement quelque chose de si grand , que nulle expression n'y sauroit atteindre.

Philippe , au contraire , fait que dans cette même occasion , & les Thébains marchèrent sous les enseignes du Barbare , & les Argiens ne firent aucune résistance.

Par-là il conçoit que les uns & les autres , contents de trouver leur utilité particulière , ne songeront point aux intérêts communs des Grecs. Qu'en vous choisissant pour amis , il se mettroit dans la nécessité de ne rien faire que de juste. Mais qu'en s'attachant les autres , il aura des mercénaires prêts à seconder tous ses desseins.

Tel est donc le motif de la préférence qu'il leur a donnée , & leur donne encore sur vous. Elle ne vient , ni de ce qu'il nous suppose inférieurs en forces navales , car le contraire lui est connu : ni de ce que , content de se voir bien établi au milieu des terres , il dédaigne l'empire de la mer , & le commerce des ports : ni enfin de ce que les pro-

testations, les promesses, par où il nous a éblouis pour avoir la paix, sont effacées de sa mémoire.

Mais ces promesses, dira-t-on, il ne les oublie point : & s'il a épousé les intérêts des Thébains, il ne l'a fait certainement, ni par ambition, ni par aucun des motifs que je lui attribuë; il l'a fait, parce qu'il a cru que la justice devoit le faire pencher de leur côté.

Entre tous les prétextes imaginables, c'est précisément le seul qu'on ne sauroit alléguer. Quoi! lui qui ordonne aux Lacédémoniens d'abandonner Messéne, il nous persuadera que la justice étoit sa règle, lorsqu'il mettoit les Thébains en possession d'Orchoméne & de Coronée?

Mais, dira-t-on encore, il y fut contraint; & lorsqu'inopinément il se vit entre la cavalerie Thessalienne, & l'infanterie Thébaine, il ne put que condescendre à ce qu'on vouloit de lui.

Voilà, en effet, tout ce qui reste à dire en sa faveur. Et pour le ren-

dre croyable , on répand que les Thébains deviennent suspects à Philippe , & que même il va fortifier Elatée. Oui sans doute il s'y prépare , & il s'y préparera encore longtemps , ou je me trompe fort. Mais un autre de ses desseins , & dont il ne diffère pas l'exécution , car il s'en occupe actuellement , c'est de joindre ses forces à celles d'Argos & de Messène , pour fondre sur Lacédémone. Déjà il envoie des troupes étrangères , il fournit de l'argent , & il est attendu en personne avec une puissante armée. Quelle apparence donc , que d'un côté il détruise Lacédémone , ennemie de Thèbes ; & que d'autre côté il pense à rétablir (5) la Phocide , qu'il avoit détruite en faveur des Thébains ?

Pour

(5) Le fameux Temple de Delphes étoit dans la Phocide. Quelques habitans de cette contrée ayant labouré une portion des terres d'Apollon , les Amphictyons les mirent à l'amende. Ce fut l'occasion d'une guerre qui partagea toute la Grèce , & qui dura neuf à dix ans. On l'appela *la Guerre sacrée*. Pour en soutenir la dépense , les Phocéens , monta-

Pour moi, non seulement je suis convaincu que si Philippe avoit ci-devant agi par contrainte, ou s'il tenoit présentement les Thébains pour suspects, il ne poursuivroit pas leurs ennemis avec tant de chaleur : mais de la conduite qu'il tient aujourd'hui, je conclus que dans tout ce qu'il a fait auparavant, il n'a rien fait que de dessein prémédité. Or quiconque voudra en juger faiblement, verra que son dessein est de ruiner Athènes ; & que c'est même une sorte de nécessité pour lui d'en venir à bout. Raisonnez, en effet. Il veut

gnards aguerris, mais pauvres, parce que leur pays étoit sans commerce, & produisoit peu, se déterminèrent à piller le Temple d'Apolon. Il y avoit un Thrésor immense. Crésus lui seul, le riche Crésus y avoit envoyé pour couvrir le principal endroit du Temple, six vingt tuiles d'or, dont chacune pesoit deux talens. En un mot, si nous en croyons Diodore de Sicile, on fondit or & argent pour dix mille talens au moins : c'est-à-dire, selon le calcul de M. Dacier, pour trente millions de livres Tournois. Les Thébains, voisins des Phocéens, & leurs ennemis irréconciliables, étoient de tous les Grecs les plus acharnez à cette guerre. Ils appelèrent Philippe à leur secours ; & Phi-

veut dominer. Il ne voit que vous qui puissiez lui être un obstacle. Vous avez depuis long-temps à vous plaindre de lui. Il le fait, à n'en pouvoir douter. Car il retient les places qu'il vous a prises, Amphipolis & Potidée, qui lui servent à couvrir ses frontières, & sans lesquelles il ne se croiroit pas chez lui en sûreté. Ainsi l'un & l'autre lui sont connus, & qu'il cherche à vous perdre; & que vous n'êtes pas à vous en appercevoir. Vous croyant donc gens senez, il présume que vous lui portez une haine très-juste, & qu'à la première occasion,

sipe, encore plus intéressé qu'eux à détruire les Phocéens, parce qu'ils étoient amis d'Athènes, & maîtres des Thermopyles, se chargea volontiers de signaler en cette occasion sa piété. Il poussa l'ardeur de son zèle pour Apollon, jusqu'à exterminer toutes les villes de la Phocide, n'y laisser que des villages réduits à soixante feux, & qui pis est, condanner ces misérables à un tribut annuel, exigible pendant autant d'années qu'il en faudroit pour faire les dix mille talens, qui avoient été volez au Temple de Delphes. Cette fameuse guerre commença, selon Pausanias, la dernière année de l'Olympiade 105, & finit au commencement de l'Olympiade 108.

sion, s'il ne vous prévient, il s'en trouvera mal. Plein de cette idée, qui allume (6) son courroux, il ne s'endort point, il épie le moment de vous surprendre, il se fait des créatures parmi les Thébains, il acquiert leurs amis du Péloponèse, tous esprits qu'il croit en même temps, & trop mercénaires pour ne pas goûter leur situation présente, & trop (7) épais pour conjecturer quel sera l'avenir.

Pour peu cependant que l'on ait de prudence, le passé fournit des exemples, qui dévoilent assez l'avenir : exemples que j'eus occasion de
citer,

(6) J'ai transporté ici le *παράξυνται* de la phrase précédente. J'en avertis, de peur qu'on ne s'imagine que je prête rien à mon original. Du reste, il est aisé de voir que j'ai lu *τούτοις*, au lieu de *τούτω*, qui est dans les éditions de Wolfius.

(7) On fait jusqu'à quel point les Béotiens passaient pour épais parmi les autres Grecs. *Bæotum in crasso jure aere natum*. Pindare cependant étoit de Thèbes, & Plutarque de Chéronée. Il y a des lieux où l'éducation manque : les dons naturels ne manquent nul-
le part.

citer,

citer , & aux Messéniens , & aux Argiens , mais qu'il ne fera peut-être pas inutile de vous remettre à vous-mêmes devant les yeux.

» Pensez-vous , dis-je aux Messé-
 » niens , que les Olynthiens n'eussent
 » pas souffert impatiemment quicon-
 » que leur eût parlé mal de Philip-
 » pe , dans un temps où il leur cé-
 » doit Anthémunte , place , dont
 » jusque-là tous les Rois de Macé-
 » doine avoient été si jaloux ? Dans
 » un temps où déclaré contre nous
 » en leur faveur , il leur donnoit Po-
 » tidée avec toutes les terres qui en
 » dépendent , après en avoir chassé
 » notre colonie ? Auroient-ils craint
 » alors une révolution , ou écouté
 » qui l'eût prédite ? Point du tout.
 » Les voilà cependant , après avoir
 » peu jouï du bien d'autrui , dépouil-
 » lez du leur propre pour long-
 » temps : & non seulement ils ont
 » été subjuguez , & honteusement
 » chassés par Philippe , mais ils se
 » sont trahis & vendus eux-mêmes
 » les uns les autres. Tant il est peu
 » sûr à des Républiques de se fa-

» miliariser avec des Tyrans!

» Aux Theffaliens, que leur est-il
 » arrivé? Quand Philippe leur don-
 » noit Nicée & Magnésie, & qu'il
 » chassoit leurs Tyrans, se figu-
 » roient-ils qu'un jour, comme en
 » effet nous le voyons, il les asservi-
 » roit à des (8) Tétrarques? Quand
 » il les rétabliſſoit dans leurs droits
 » (9) d'Amphictyons, croyoient-
 » ils qu'un jour il s'empareroit chez
 » eux des deniers publics? Voilà
 » pourtant ce qui s'est fait, & aux
 » yeux de toute la Grèce.

» Vous donc, ajoutai-je, qui sa-
 » vez ce que c'est que Philippe, lors
 » qu'il

(8) *Tétrarque*, Gouverneur, Commandant, qui a toute autorité dans la quatrième partie d'un Etat. Je suis la leçon d'Harpocraton.

(9) On appeloit *Amphictyons*, les Députés que les divers peuples de la Grèce envoioient à une assemblée générale, qui se tenoit deux fois l'année: en Automne, dans le Temple de Cérès, tout près des Thermopyles: au Printemps, dans le Temple de Delphes. Aujourd'hui nous appellerions cette assemblée, *les Etats généraux* de la Grèce. Ils traitoient de toute affaire concernant la Religion & l'Etat, avec plein pouvoir.

P H I L I P P I Q U E. 87

» qu'il donne & qu'il promet : évi-
» tez, si vous êtes sages, de savoir
» ce que c'est, lorsqu'il trompe &
» qu'il trahit.

» Pour mettre les villes hors d'in-
» sulte, on a inventé des remparts,
» des murailles, des fossez, toute
» sorte de fortifications, qui exigent
» de grands travaux, & des frais im-
» menses. Aux gens sages, la natu-
» re elle-même leur donne une arme
» défensive, qui est à tous d'un
» grand secours : mais principale-
» ment aux villes libres, pour se dé-
» fendre

Or les deux Temples où ils s'assembloient, étant, pour ainsi dire, sous la main des Phocéens : ceux-ci, pendant la Guerre sacrée, dont j'ai déjà parlé, n'y laissèrent point venir les Thessaliens, unis contre eux avec les Thébains. Philippe n'eut pas plutôt réduit la Phocide, qu'il fit rétablir les Thessaliens dans leurs droits d'Amphictyons ; & c'est ce que Démosthène dit ici. Mais en même temps, Philippe ne s'oublia pas. Il se fit aussi donner droit de séance dans cette assemblée, & par là il en devint le maître. Jusqu'alors la Macédoine n'avoit point été comprise dans la Grèce : c'étoit un gouvernement, des mœurs, une langue toute différente : & Démosthène tranche le mot, il traite Philippe de *Barbare*.

Hij

» fendre des Tyrans. Quelle est cet-
 » te arme ? La défiance. Portez-la
 » toujours avec vous , entourez-
 » vous-en bien , & si jamais vous ne
 » vous en défaites , jamais vous ne
 » courrez de péril.

» Votre but enfin , n'est-ce pas la
 » liberté ? Mais ne sentez-vous donc
 » point qu'il n'y a pas jusqu'aux
 » noms même que porte Philippe ,
 » qui ne soient incompatibles avec
 » elle ? Car tout Monarque , tout
 » Tyran est ennemi de la liberté , &
 » des loix. Prenez garde qu'en cher-
 » chant à n'avoir point la guerre ,
 » vous ne trouviez un maître.

Après ce discours , qui parut sen-
 fé , le Messéniens m'applaudirent
 fort ; ils entendirent les autres (1)
 Députez leur tenir plus d'une fois le
 même langage en ma présence , &
 vrai-semblablement encore depuis
 mon

(1) Athènes voyant qu'après la Guerre sa-
 crée , Philippe songeoit à envahir le Pélopo-
 nèse : Démosthène avec d'autres Députez alla
 par ordre à Argos & à Messéne , pour les aver-
 tir de se tenir sur leurs gardes.

mon départ; ils ne cessèrent pourtant, ni de compter sur l'amitié de Philippe, ni d'ajouter foi à ses promesses.

Que des Messéniens, que des gens du Péloponèse fassent le contraire de ce qu'ils approuvent, il n'y a rien là d'étonnant. Mais vous-mêmes, qui, & par vos propres lumières, & par les conseils de vos Orateurs, voyez comme on vous tend des pièges, comme on vous investit de toutes parts: vous allez par votre inaction, à ce que j'en crois, vous laisser conduire, sans y penser, dans le même gouffre. Ainsi l'indolence, ainsi le plaisir présent l'emporte sur l'utilité à venir.

Vous verrez donc, si vous êtes sages, quelles mesures il vous conviendra de prendre.

Quant aux réponses qu'on attend de vous, & sur lesquelles vous avez présentement à vous déterminer, voici mon avis.

[On lit l'avis de Démosthène, & après il reprend son discours.]

Vous (2) devriez, ATHENIENS, citer ici ceux qui, sur les promesses dont ils étoient les porteurs, vous ont engagé à conclure la paix. Car il est certain, que si nous avions prévu la conduite de Philippe, ni je n'aurois accepté d'aller en ambassade vers lui, ni vous n'auriez consenti à mettre bas les armes. Mais les effets, depuis qu'il a obtenu la paix, sont bien éloignés de ce qu'on avoit promis.

Vous

(2) Aucune édition ne porte qu'il y ait ici un Mémoire à lire, comme je viens de le marquer à la fin de la page précédente. Aucun Traducteur, aucun Scholiaste n'en a senti la nécessité. Ainsi ce n'est pas sans une très-grande & très-juste défiance de moi-même, que je propose une idée qui m'est particulière.

Je crois donc qu'en cet endroit, quoique les Copistes aient négligé d'en avertir, Démosthène produit son Mémoire; & voici sur quelles raisons je me fonde.

Premièrement, il dit dans les termes du monde les plus clairs : *Pour ce que vous avez à répondre présentement, je vais à l'heure même vous le dire*, Ταδτ' ἤδη λέξω. Or il n'en dit pas un mot dans le reste de sa Harangue. Peut-on raisonnablement le soupçonner d'avoir tout d'un coup oublié l'essentiel ?

PHILIPPIQUE. 91

Vous devriez encore citer d'autres gens. Et qui ? Ceux qui me reprochoient (3) d'être un buveur d'eau, & par conséquent un homme chagrin & difficile, lorsqu'après la paix conclue, & au retour de ma seconde ambassade, où j'étois allé pour la prestation des sermens, je publiois hautement que vous étiez trompez ; que la suite des événemens vous le feroit bien voir ; & qu'il ne falloit abandonner, ni les Thermopyles, ni la Phocide. Au contraire, ils soutenoient eux que
Philippe,

Mais de plus, si l'on ne suppose pas que son discours est coupé ici par la lecture d'un Mémoire, on y trouvera un *hiatus* affreux, qui nous obligera d'y supposer une lacune.

Enfin, sans un Mémoire instructif, qui renferme un détail pratique, on aura raison de se figurer avec M. de Turreil, que cette Harangue est *une invective vague*, du moins *en apparence*.

Rien de moins vague. C'est un discours très-suivi, & qu'on peut hardiment mettre à la coupelle de la Dialectique.

(3) On apprend de Démosthène, dans sa Harangue de *falsa legatione*, que ce reproche lui fut fait par un nommé Philocrate, homme vendu à Philippe. Un jour, après que Dé-

Philippe, du moment qu'il se verroit maître des Thermopyles , feroit aveuglément tout ce que vous souhaitteriez ; qu'il fortifieroit Thespie & Platée , réprimeroit l'insolence des Thébains, perceroit la (4) Chersonése à ses dépens, & vous donneroit l'Eubée & Oropé en échange d'Amphipolis. Car tout cela vous fut dit ici , dans cette Tribune ; & vous ne l'avez pas oublié , je le fais bien : quoique vous soyez d'ailleurs si prompts à oublier le tort qu'on vous fait.

Pour comble d'ignominie, vous
avez

mosthène eut fortement excité le peuple à ne point conclure la paix , ce Philocrate monte dans la Tribune , & débute brusquement par dire : *Il n'est pas étonnant , Athéniens , que Démosthène & moi nous pensions différemment ; car il boit de l'eau , & moi je bois du vin.* Un tel début fit beaucoup rire le peuple d'Athènes , qui , pour être plus spirituel qu'un autre , ne laissoit pas d'être peuple.

(4) La Chersonése de Thrace ne tenoit au continent que par une langue de terre d'environ cinq mille pas. Or , pour la mettre à couvert des incursions , quelqu'un avoit imaginé de percer cette langue de terre. Philip-

avez, sur de frivoles (5) promesses, lié par votre Traité vos descendans même. Tant on vous a séduits!

Mais à quel propos rappeler ces réflexions ? Pourquoi veux-je que vos perfides conseillers soient citez ? Je vais, le Ciel m'en soit témoin, vous parler sans déguisement, & à cœur ouvert. En vous faisant cette demande, ma vuë n'est point d'obtenir que devant eux, pour les injures dont autrefois ils me chargèrent, vous me donniez présentement des louanges. Ils sauroient faire valoir cet affront, comme un nouveau moyen de s'attirer des largesses de Philippe. Ce n'est pas que je cherche non plus à me répandre en vains discours. Mais le motif qui m'anime,

pe qui savoit qu'Athènes portoit vivement les intérêts de la Chersonèse, fit semblant de vouloir exécuter ce projet.

(5) Wolfius & M. de Turreil ont donné ici dans un contre-sens, dont j'ai été garanti par les doctes Remarques de M. Lucchéfini sur la Traduction de Wolfius. Car il est juste qu'en nommant ceux qui ont failli, je nomme celui qui m'a empêché de les imiter.

m'anime, c'est que les entreprises de Philippe me font envisager un avenir encore plus triste pour vous, que ne l'est le présent. Car je vois les choses s'acheminer. Puissent mes conjectures être fausses, mais je crains que déjà le moment fatal ne soit pas loin.

Quand il sera donc venu, & que vous serez pleinement instruits de vos calamitez, non plus par la voix de vos Orateurs, mais par une expérience actuelle : transportez alors de colere, vous courrez sans doute à la vengeance. Or je vois qu'en pareil cas souvent on se jette, non pas sur les coupables, mais sur les premiers qui se rencontrent. A moins donc que ceux de vos Ambassadeurs, qui savent vous avoir vendus à Philippe, ne confessent leur prévarication ; il est à craindre qu'un jour la peine due à leur crime, ne tombe sur ceux qui auront pris à tâche d'en détourner les funestes effets.

Ainsi, pendant que l'état de nos affaires nous permet encore de con-

férer ensemble sur nos intérêts communs , je vous demande à tous , quelque connoissance que vous puissiez en avoir d'ailleurs , de vous bien informer , & de vous bien ressouvenir quel est l'homme , par les conseils de qui la Phocide & les Thermopyles ont été abandonnées ; & qui par cette trahison ouvrant à Philippe le chemin du Péloponèse & de l'Attique , vous réduit présentement à délibérer , non plus sur les intérêts des autres Grecs , ni sur des affaires étrangères , mais sur les moyens de vous défendre vous-mêmes , & de n'avoir pas la guerre jusque dans le sein de votre patrie.

En quelque temps que commence cette guerre , qui ne pourra qu'exciter parmi nous un murmure universel , datez-la du jour que la paix fut conclüe. Car si ce jour-là vous n'aviez pas été séduits , Athènes seroit tranquille. Par mer , Philippe n'étoit point assez fort pour descendre dans l'Attique : par terre , il n'eût pu franchir les Thermopyles , ni traverser la Phocide : il eut par consé-

96 SECONDE PHILIPPIQUE,
quent été contraint, ou d'observer
pacifiquement les règles de l'équité,
ou de s'engager dans une guerre
aussi hazardeuse pour lui, que celle
qui l'avoit forcé à rechercher la paix.

J'en ai dit assez pour vous faire
sentir à quels périls on vous a expo-
sez. Fassent tous les Dieux que vous
n'en ayez pas de preuves plus évi-
dentes ! Car quelque supplice qu'ait
mérité un traître, si cependant,
pour le juger coupable, vous atten-
dez que les maux publics attestent
sa trahison, je desire qu'il ne soit
point puni.





TROISIÈME
PHILIPPIQUE,

*Prononcée la troisième année
de l'Olymp. 109.*

QUOIQUE dans la pluspart de vos assemblées, ATHENIENS, on vous représente quelles sont les entreprises de Philippe, & contre vous, & contre les autres Grecs, depuis son Traité de paix; quoique vous foyez tous forcez d'avouer, mais pourtant sans l'avouer tous, qu'il faut nécessairement réprimer, & punir son audace; je vois cependant vos affaires tourner si mal, que, si je l'ose dire avec vérité, mais trop durement peut-être, vos Orateurs eussent-ils résolu de vous donner les plus mauvais conseils, & vous de les suivre, vous ne seriez pas tombez dans un état plus déplorable, que celui où je vous crois.

Plusieurs causes ont sans doute concouru à votre ruine. Ce n'est ni une faute, ni deux, qui ont pu vous amener là. Mais à en bien juger, le mal est principalement venu de vos Orateurs, qui cherchent plus à vous flatter, qu'à vous instruire. Contens d'être honorez & applaudis, quelques-uns ne se mettent point l'avenir devant les yeux ; & ils voudroient que leur exemple fût une loi pour vous. D'autres, en accusant, en calomniant ceux qui sont à la tête des affaires, ne font par là que soulever Athènes contre Athènes ; & pendant qu'ils l'occupent à se venger sur elle-même, elle laisse pleine liberté à Philippe. Ainsi se conduit-on : & de là toutes nos fautes, tous nos revers.

Que je puisse donc, ATHENIENS, vous dire la vérité, sans allumer votre courroux. Pensez, je vous prie, que nous sommes dans Athènes, où l'usage est que sur toute autre matière on soit maître de parler librement : où, de votre aveu, l'étranger jouit de ce privilège : où l'escla-

PHILIPPIQUE. 99

ve même est moins contraint dans ses discours, que le citoyen ne l'est ailleurs. Vous n'avez banni la liberté, que de vos délibérations. Ici fiers & délicats, vous n'écoutez que ce qui vous fait plaisir : & vous touchez cependant aux plus affreuses extrémités !

Vous sentez-vous encore aujourd'hui dans les mêmes dispositions ? Je n'ai qu'à me taire. Mais, si vous pouvez souffrir qu'éloigné de toute flatterie, je vous tienne un discours utile, me voici prêt à parler. Car enfin, quelque grand que soit l'embarras où vous vous trouvez, & quelques pertes que votre indolence vous ait déjà valu ; cependant, si vous vous donnez les mouvemens nécessaires, vous pouvez encore vous rétablir.

J'avance d'abord une proposition capable de vous étonner, mais certaine. Oui, ce qui nous a perdus, c'est ce qui doit relever nos espérances. Que veux-je dire ? Que vous n'avez rien fait, absolument rien, pour détourner ce qui vous est arri-

100 T R O I S I E' M E
vé de fâcheux. Que si, malgré tous vos efforts, les mêmes choses vous étoient arrivées, je n'y verrois point de ressource. Jusqu'à présent Philippe a triomphé, non point d'Athènes, mais de votre paresse, mais de votre inaction : & vous, ATHE-
NIENS, vous n'avez pas été battus, puisque vous n'êtes pas même sortis de vos murailles.

Or, si nous étions tous unanimement d'accord sur ce point, que Philippe, sans égard à son Traité de paix, est véritablement armé contre nous ; mon devoir se borneroit ici à vous proposer les plus faciles & les plus sûrs moyens de le ranger à la raison. Mais dans le temps même qu'il prend des villes, retient plusieurs de nos places, opprime tous les Grecs, nous avons ici des personnes assez peu éclairées pour souffrir qu'on dise que c'est nous au contraire, qui cherchons à rallumer une guerre éteinte. J'ai donc des précautions à prendre, & il faut que d'abord j'attaque cette opinion : de peur qu'un jour celui de vos Ora-
teurs,

P H I L I P P I Q U E. 101

teurs, qui vous aura conseillé avec raison de travailler à vous défendre, ne soit accusé de vous avoir mal-à-propos excités à prendre les armes.

Je le déclare hautement, & c'est par où je commence. Vous est-il libre de choisir entre la paix, & la guerre ? Vous en croyez-vous les maîtres ? Prenez la paix. Voilà mon avis ; & pour aller au-devant de toute supercherie, je demande que celui de vos Orateurs, qui juge qu'effectivement la paix dépend de vous, se lie dans toutes (1) les formes.

Mais quand un homme a les armes à la main, quand il se montre à la tête d'une armée nombreuse, & qu'avec ce beau mot de Paix, dont il veut nous éblouir, il nous fait éprouver ce que la guerre a de plus réel ; avons nous d'autre parti à prendre, que celui de le repousser ?

Permis

(1) C'est-à-dire : Qu'il donne son Avis par écrit, & qu'en conséquence on fasse un Decret, où sera le nom de cet Orateur, afin que l'on sache positivement à qui s'en prendre, si ce Decret a de fâcheuses suites.

Permis à vous , en le repoussant avec vigueur, de vous donner, comme lui , pour fidèles observateurs de la paix.

Mais regarder comme un temps de paix , le temps où par la prise de toutes les places qui nous environnent , il s'applanit un chemin pour venir à nous , c'est folie : ou du moins cette paix-là est bien celle d'Athènes avec Philippe , mais non pas celle de Philippe avec Athènes.

Voilà , en effet , ce qu'il tâche d'obtenir avec l'or qu'il répand : le pouvoir de vous faire la guerre , sans que vous la lui fassiez.

Attendons-nous que lui-même il avoue qu'il nous fait la guerre ? Quelle simplicité ! Il n'en conviendrait pas encore , fût-il dans le cœur de l'Attique , & jusque dans le Pirée. Jugeons-en par la conduite qu'il a tenue avec d'autres peuples.

Quand il se vit (2) à quarante stades d'Olynthe : Il faut , dit-il aux Olynthiens ,

(2) Quarante Stades font cinq mille pas.

Olynthiens , de deux choses l'une ; que vous me cédiez Olynthe , ou que je vous cède la Macédoine. Jusqu'alors , s'il apprenoit qu'ils eussent le moindre soupçon , il se justifioit auprès d'eux par ses ambassadeurs , & se plaignoit amèrement de ce qu'il leur étoit suspect. Comment a-t-il surpris les Phocéens ? Il alloit en apparence les voir comme ses alliez & ses amis : il étoit accompagné de leurs propres ambassadeurs : nos politiques soutenoient que ce voyage menaçoit Thèbes. Tout récemment encore , sous ce même prétexte d'alliance & d'amitié , il est entré dans la Thessalie , & y a pris la ville de Phères. Enfin , à l'égard de ces malheureux Oritains , comment en a-t-il usé ? Il leur fit dire que sur le rapport qu'on lui avoit fait , des factions qui troubloient leur ville , il avoit bien voulu , par un effet de sa bienveillance pour eux , leur envoyer des Troupes : & qu'il étoit d'un bon allié , d'un véritable ami , de ne point les abandonner en de telles conjonctures.

Pensez-vous donc, ATHENIENS, qu'un homme qui a mieux aimé employer l'artifice que la force ouverte, avec des peuples dont le pouvoir seroit allé, non à former des entreprises contre lui, mais peut-être à se précautionner contre les siennes; pensez-vous, dis-je, qu'avec vous, & sur-tout lorsqu'il vous fait volontairement dans l'erreur, il en viendra jamais à une déclaration de guerre dans les formes? Assurément non. Il seroit le plus imbecille de tous les hommes, si, pendant que vous fermez les yeux sur lui, & que vous êtes occupez à vous accuser, à vous détruire les uns les autres, il alloit lui-même terminer vos querelles, en vous avertissant de tourner vos armes contre lui seul, & ôtant à ces mercénaires, qui tâchent ici de vous prouver l'innocence de ses desseins, tout moyen de vous tromper plus long-temps.

Mais pour décider si l'on est, ou en paix, ou en guerre, fut-il jamais personne de sensé, qui eût plus d'égard aux paroles qu'aux faits? Per-

sonne. Or nous venions seulement de traiter avec Philippe, notre Général (3) ne marchoit pas encore, nos gens n'étoient pas encore arrivés dans la Chersonése : & déjà Philippe s'emparoit de Serrie, & de Dorisque ; déjà il chassoit nos garnisons, & du Fort de Serrie, & du Mont-Sacré. Tout cela, quand ? Après nous avoir juré la paix.

On me dira : Qu'étoit-ce que ces places, & par où devoient-elles nous intéresser ? Une autre fois nous examinerons cette question. Mais ce que j'ai présentement à dire là-dessus, c'est qu'en matière de serment les petites choses n'obligent pas moins que les grandes. Poursuivons.

Aujourd'hui qu'il envoie des troupes dans la Chersonése, dont le Roi de Perse & tous les Grecs nous ont reconnus

(3) Diopithe, Chef de la Colonie que les Athéniens avoient envoyée dans la Chersonése, depuis que cette Presqu'île leur avoit été cédée par Chersoblepte, comme nous le verrons dans la Remarque suivante. Il étoit père du fameux Ménandre, Poète Comique, qui a été l'Original de Térence.

reconnus pour maîtres légitimes , & qu'à ce sujet il nous écrit des lettres où il prend ouvertement (4) le parti des rebelles , que fait-il ? Selon lui, ce n'est pas rompre la paix. Pour moi, non seulement je regarde ce qu'il fait actuellement dans la Chersonèse , comme un acte d'hostilité ; mais quand je vois qu'il a voulu surprendre Mégare , qu'il n'oublie rien pour établir la tyrannie dans l'Eubée , qu'il se jette sur la Thrace , qu'il trame de sourdes pratiques dans le Péloponèse , & que tout ce qu'il entreprend , c'est toujours à main armée , je soutiens qu'il vous fait la guerre.

Peut-être direz-vous que ceux qui
approchent

(4) Cherfoblepte , Roi de Thrace , dans la cession qu'il avoit faite de la Chersonèse aux Athéniens , s'étoit réservé la ville de Cardie , la plus considérable de cette Presqu'île. Mais quand Philippe eut dépouillé Cherfoblepte de son royaume , ce qui arriva la seconde année de l'Olympiade 109 , les habitans de Cardie , pour ne point tomber , comme le reste de la Chersonèse , entre les mains des Athéniens , eurent recours à Philippe , qui ne manqua pas de les prendre sous sa protection.

approchent des batteries d'une place, n'ont point rompu la paix, tant qu'ils ne les ont pas encore dressées au pied du mur. Mais non. Car qui prépare tout ce qu'il faut pour me faire périr, je le crois dès-lors mon ennemi, quoiqu'il n'ait encore lancé, ni flèche, ni dard.

Que ne risquez-vous donc pas, lorsque Philippe vous aura enlevé l'Hellespont, lorsqu'il sera maître de Mégare & de l'Eubée, lorsqu'il aura tout le Péloponèse dans ses intérêts? Hé comment pourrois-je vous dire qu'un homme qui dispose une semblable batterie contre vous, n'est pas votre ennemi?

Oui, à compter du jour même qu'il extermina les Phocéens, je prétens qu'il vous a déclaré la guerre.

Traversez donc ses desseins, si vous êtes sages. Pour peu que vous différiez, vous le voudrez trop tard. Je pense si différemment des autres, que mon avis est de ne pas perdre un moment à délibérer, ni sur la Chersonèse, ni sur Byzance; mais qu'il faut voler à leur secours, les

mettre à couvert de tout accident, & pourvoir à ce que les troupes que nous y avons, ne manquent de rien. Après quoi nous chercherons les moyens des sauver la Grèce entière, menacée du plus grand péril.

Voici, ATHENIENS, ce qui me fait prendre l'alarme. Pesez, je vous prie, mes raisons, afin que si elles vous paroissent solides, vos propres intérêts vous fassent agir, quand ceux d'autrui ne vous ébranleroient pas : & au contraire, si ce ne sont que des terreurs paniques, regardez moi comme un homme en délire, indigne, dès-à-présent, & pour toujours, d'être écouté.

Je ne vous représenterai point que Philippe originairement petit & foible, alla toujours en s'aggrandissant; qu'aujourd'hui les Grecs sont en proie à la défiance, à la discorde; & qu'après ce qu'il a conquis, on auroit moins à s'étonner de lui voir subjuguier tout le reste de la Grèce, que de voir ce qu'il est devenu, du peu qu'il étoit. Je laisse à part ces sortes de réflexions, pour ne m'at-
tacher

tacher qu'à un seul point , qui est que tous les Grecs , à commencer par vous , lui ont accordé un droit , de tout temps la source de toutes nos guerres. Et ce droit , quel est-il ? De faire tout ce qu'il lui plaît , ruiner , piller , usurper , tyranniser. Vous futes (5) les arbitres de la Grèce pendant soixante & treize ans : les Lacédémoniens (6) après vous la gouvernèrent pendant vingt-neuf : dans ces derniers temps , & depuis la bataille (7) de Leuctres , les Thébains y ont eu aussi quelque supériorité. Mais la Grèce ne vous donna jamais , ni à vous , ni à d'autres , un pouvoir sans bornes. Quelqu'un avoit-il à se plaindre des Athéniens ? Tous les autres Grecs , sans nul mécontentement personnel , se joignoient

(5) Depuis la dernière année de l'Olympiade 75 , jusqu'à la dernière de la 93.

(6) Depuis la dernière année de l'Olymp. 93 , jusqu'à la dernière de la centième.

(7) Donnée la seconde année de l'Olymp. 102 : & les Thébains , huit ans après , eurent encore l'avantage sur les Lacédémoniens dans le Combat de Mantinée.

joignoient à l'offensé , & le vengeoient. On traita de même les Lacédémoniens , devenus les dépositaires de l'autorité. Toutes les fois qu'ils voulurent abuser de leur pouvoir , & introduire des nouveutez , le reste de la Grèce prit les armes contre eux. Jusque-là même , & cet exemple suffit , qu'Athènes & Sparte en sont venues aux mains l'une contre l'autre , sans avoir d'ailleurs nulle raison d'être mal ensemble , mais uniquement pour obliger celle des deux qui avoit tort , à rendre justice.

Tout ce qu'il y eut cependant de fautes commises , soit par les Lacédémoniens , soit par nos ayeux , durant un siècle qu'ils ont commandé , tout cela ensemble n'approche pas de ce qu'a fait Philippe , depuis moins de treize ans qu'il a commencé à être quelque chose. Tout cela , dis-je , n'est rien au prix de ses attentats ; comme il est aisé de le faire voir en peu de mots.

Je ne citerai , ni Olynthe , ni Méthone , ni Apollonie , ni trente-deux

PHILIPPIQUE. III

viles de Thrace , qu'il a toutes détruites avec tant de fureur , qu'à les voir on douteroit si elles furent jamais habitées. Je ne dis rien des Phocéens , ce peuple si puissant , dont à peine reste-t-il quelque vestige. Mais où en sont les Thessaliens ? Philippe n'a-t-il pas usurpé leurs places , & aboli leurs Républiques , en soumettant tous le pays à des (8) Tétrarques , pour imposer le joug de la servitude , non à quelque canton en particulier , mais à la nation entière ? Toute l'Eubée , cette île qui a Thèbes & Athènes pour voisins , n'est-elle pas livrée à des Tyrans ? Ses lettres portent en termes formels : *Je fais vivre en paix avec ceux qui veulent m'obéir.* Et non content de l'écrire , il agit conséquemment. Il se jette sur l'Hellespont. Il s'est emparé d'Ambracie. Il est maître d'Elis , cette grande & importante ville du Péloponèse. Il a voulu surprendre Mégare. En un mot , ni la Grèce , ni les terres habitées par
les

(8) Voyez ci-dessus , pag. 86 , Rem. 8.

les Barbares, rien ne peut assouvir son avidité.

Tout ce que nous sommes de Grecs, nous le savons, nous le voyons, & sans indignation ! Au lieu de nous envoyer des ambassadeurs les uns aux autres, nous nous enterrons chacun dans nos villes, ne prenant aucune résolution, ne travaillant point à nous réunir contre l'ennemi commun, spectateurs tranquilles de ses progrès. On diroit que chacun regarde comme un temps gagné pour soi, le temps que Philippe met à la destruction d'un autre. Personne cependant n'ignore, que semblable à une fièvre contagieuse, il viendra tôt ou tard fondre sur celui-là même, qui présentement se croit le plus éloigné du péril.

Au reste, si les Grecs ont eu quelquefois à souffrir de vous, ou des Lacédémoniens ; ils avoient du moins l'agrément d'avoir des maîtres, qui étoient Grecs aussi-bien qu'eux, & dont les fautes pouvoient être comparées à celles d'un fils de famille. On blâme ce jeune homme

opulent ; sa conduite lui attire de justes reproches ; mais elle ne fait pas qu'on lui dispute les droits de sa naissance. Que si un esclave au contraire , si un enfant supposé dissipoit le bien d'autrui ; avec quelle indignation , avec quels murmures le verroit-on ? Où sont-ils donc vos murmures ? Où est l'indignation que vous faites éclater au sujet de Philippe , qui , loin d'être Grec , loin de tenir aux Grecs par aucun endroit , loin même d'avoir une origine illustre parmi les Barbares , est un misérable Macédonien , sorti d'un lieu d'où il ne vint jamais un bon esclave ?

Hé quel outrage vous épargne-t-il ? Après avoir saccagé nos villes , il préside au Jeux (9) Pythiques , où les Grecs ont droit eux seuls de paroître : & lui absent , il envoie ses esclaves (1) y présider. Tous les passages de la Grèce lui sont ouverts ,
 puisque

(9) Jeux célèbres à l'honneur d'Apollon.

(1) Tout sujet d'un Roi n'étoit qu'un esclave aux yeux de ces anciens Républicains.

puisque la garnison des Thermopyles est à lui. Il s'est arrogé (2) les honneurs du Temple, & nous en a frustré, nous, les Thessaliens, les Doriens, tous les autres Amphictyons. Il réforme à son gré le gouvernement de la Thessalie. Il envoie des troupes, & dans Porthmos, pour en chasser les Erétriens; & dans Orée, pour la faire plier sous (3) un Tyran.

Voilà ce que souffrent les Grecs. Voilà ce qu'ils voient du même oeil qu'on regarde tomber la grêle: chacun pour la détourner de dessus ses terres, faisant des vœux, & rien de plus. Telle est l'insensibilité de la Grèce, que non seulement les injures faites à la nation en général ne trouvent point de vengeur, mais que personne même ne venge les injures

(2) Philippe après avoir terminé cette *guerre sacrée*, dont j'ai parlé ci-dessus, pag. 81, Rem. 5, se fit transporter le droit qu'avoient les Phocéens, maîtres du Temple, de consulter l'Oracle les premiers. J'ai évité d'être ici trop littéral, de peur d'être obscur.

(3) *Philistide*, nommé dans le Texte.

injures qu'il reçoit personnellement. Ambracie & Leucade, villes qui appartiennent aux Corinthiens, Philippe ne les a-t-il pas envahies? Celle de Naupaëte ne l'a-t-il pas enlevée aux Achéens, & promise aux Etoliens? Thèbes ne l'a-t-elle pas laissé s'emparer d'Echine? Actuellement ne marche-t-il pas contre Byzance? de qui alliée? d'Athènes. Je supprime le reste. Mais Cardie, la principale ville de la Chersonèse, n'est-elle pas entre ses mains?

Outragez au point que nous le sommes tous en général, & en particulier, nous temporisons: la mollesse nous endort: nous en sommes de part & d'autre à nous regarder: un esprit de défiance régné par-tout. Mais enfin, si cet homme traite avec tant de hauteur la Grèce entière, que fera-ce, quand il nous aura tous asservis les uns après les autres?

Quelle est donc, ATHENIENS, la source de tout ceci? Car les Grecs n'ont pu, sans y être déterminés par

quelque puissant motif , passer de ce violent amour qu'ils eurent autrefois pour la liberté , au goût qu'ils marquent aujourd'hui pour l'esclavage.

Autrefois il y eut dans le cœur de nos peuples , il y eut ce qui n'y est plus ; ce qui alors brava l'opulence des Perses ; ce qui maintint la Grèce libre ; ce qui nous rendit invincibles & sur terre & sur mer. Depuis que cela n'est plus , tout a changé de face parmi nous. Qu'étoit-ce donc ? Rien de mystérieux , point d'artifice , mais une haine universelle & implacable contre tout mercenaire , contre tout homme capable de se prêter à qui eût cherché à nous asservir , ou à nous corrompre. Accepter un présent , c'étoit alors un crime capital , puni avec la dernière rigueur , & irrémissiblement. Alors ni vos Orateurs ni vos Généraux ne vendoient ces occasions heureuses , qui souvent refusées aux plus vaillans & aux plus attentifs , sont accordées par la fortune aux lâches & aux négligens. Alors on ne vendoit , ni la concorde qui doit

régner entre les Grecs, ni la défiance où ils doivent être des Barbares, ni l'horreur dûë au Tyrans, ni enfin aucun des appuis de notre liberté. Aujourd'hui tout cela se négocie, comme en plein marché. Tout est sacrifié à un sordide intérêt. On porte envie à ceux qui reçoivent : s'ils l'avouent, on ne fait qu'en rire : s'ils en sont convaincus, on leur pardonne : & c'est se rendre odieux, que de s'élever contre de tels abus, principe de tous nos maux. Car du reste nous sommes aujourd'hui plus puissans que nous ne le fumes jamais, en vaisseaux, en troupes, en revenus, en tout. Mais le trafic de nos mercénaires détruit, renverse, anéantit toutes nos forces.

Pour juger du présent, vous n'avez qu'à ouvrir les yeux. Mais que nos pères aient bien autrement pensé, c'est ce que je prouve par l'inscription qu'ils gravèrent sur une colonne de bronze, posée dans notre citadelle, pour faire passer jusques à nous une leçon si nécessaire. Je dis, ATHÉNIENS, jusques à nous : car ils

n'en avoient pas besoin, eux, pour apprendre leurs devoirs. Voici cette inscription : *Qu'Arthmius de Zélie, fils de Pythonax, soit tenu pour infâme, & pour ennemi des Athéniens & de leurs alliez, lui & les siens. On ajoute pour quelle raison : Parce qu'il a fait passer de l'or des Médes dans le Péloponèse. On ne dit pas, dans Athènes. Je cite mot pour mot.*

Rentrez donc, au nom de Jupiter & de tous les Dieux, rentrez en vous-mêmes. Voyez avec quelle sagesse, avec quelle dignité vos pères ont pensé. Un esclave du Roi de Perse, tel que cet Arthmius qui étoit né à Zélie ville d'Asie, ils le déclarent ennemi des Athéniens & de leurs alliez, ils le notent d'infamie lui & sa race, pour avoir apporté de l'or, par l'ordre de son maître, non dans Athènes, mais dans le Péloponèse.

Qu'importoit à un Zélitain, direz-vous, d'être flêtri dans Athènes? Aussi n'étoit-ce pas une simple flêtrissure : car, suivant nos Loix, c'étoit le juger coupable de mort, &

mettre (4) sa tête à prix.

Vos pères , par conséquent , se croyoient dans l'obligation de veiller au salut public. Autrement ils ne se fussent , ni embarrassés que la corruption se glissât dans le Péloponèse ; ni portés à punir les séducteurs , & à graver leur infamie sur le bronze. Par là ils faisoient que les Grecs imprimoient de la terreur aux Barbares , & non les Barbares aux Grecs. Aujourd'hui c'est le contraire , parce que vous avez dégénéré. Vous savez en quoi , & comment. Mais faut-il que nos reproches tombent sur vous seuls ? Tous les autres Grecs ne sont pas moins condamnables que vous.

Je conclus que dans la conjoncture présente vous avez besoin , & d'agir vivement , & d'être bien conseillés. Vous dirai-je mon avis ? Me l'ordonnez-vous ? Ne vous en offenseriez-vous point ? Prenez (5) ce Mémoire , & lisez. [Ici

(4) Dans le Texte on cite le commencement de deux Loix d'Athènes sur ce sujet.

(5) Ces paroles s'adressent à un Officier

[Ici Démosthène fait lire son Mémoire, & ensuite il reprend la parole.]

Pour dissiper vos allarmes, voici ce qu'on vous insinue : Que les forces de Philippe n'égalent pas encore celles des Lacédémoniens d'autrefois, maîtres de la terre & de la mer, alliez du Roi de Perse, tout-puissans ; & qu'Athènes cependant , loin de succomber , arrêta leurs progrès.

Or je prétens , moi , qu'il n'y a rien à conclure du passé au présent , & que toutes choses ont bien changé , mais principalement la manière de faire la guerre. Autrefois , à ce que j'entens dire , la campagne duroit quatre ou cinq mois seulement : & dès que la saison devenoit fâcheuse , content d'avoir fouragé le pays ennemi , on licentioit l'armée , & chacun retournoit chez soi. Telle étoit l'innocence , tels étoient les bons procédés de ces temps-là , que rien ne se faisoit avec de l'argent. On y alloit de bonne foi , & à force ouverte.

subalterne , Γραμματεὺς , qui étoit ce que nous appellerions aujourd'hui un Greffier.

verte. Aujourd'hui plus de batailles, plus de combats. Tout n'est que trahison. Philippe, vous le savez, ne se chargeant point de lourdes phalanges, mais marchant à la tête d'un camp volant, composé de Cavalerie légère, & d'étrangers habiles à tirer de l'arc, tombe où il fait que la discorde régné : il trouve une ville agitée, & dont les habitans, retenus par leurs défiances réciproques, n'osent sortir pour le combattre : il fait approcher les batteries, & il assiége. Je n'ajoute pas que toutes les saisons, été, hiver, lui sont égales. Vous le savez. Prenez donc vos mesures, & prenez-les de loin pour empêcher qu'il ne fonde sur l'Attique. Vous vous perdriez sans ressource, si vous comptiez avec lui sur cette simplicité de nos guerres contre Lacédémone. Occupez-le si bien chez lui, qu'il ne puisse en sortir. Heureusement vous avez pour cela toute sorte de facilitez, & son pays est situé de manière qu'il vous offre, presque de toutes parts, cent & cent moyens de le piller, de le désoler.

Voilà ce qu'il faut : & ne point nous exposer sur notre terrain à une bataille rangée , où l'expérience lui donneroit trop d'avantage sur nous.

Mais en vain lui ferez-vous la guerre , si vous ne la faites aux Orateurs qu'il tient ici à ses gages ; & vous ne détruisez pas l'ennemi qui est au dehors , si vous ne commencez par détruire ceux qui sont au dedans. Vous ne le pouvez cependant , ni ne le voulez. O Dieux ! est-ce aveuglement ? est-ce folie ? Pour moi , souvent je suis tenté de croire que c'est l'ouvrage de quelque Démon , qui veut notre perte. Quoiqu'il en soit , nous voyons que par malignité , par envie , par goût pour la satire , & que fais-je par quel autre motif , vous commandez à des mercenaires , dont quelques-uns se reconnoîtroient eux-mêmes pour tels , de prendre ici la parole ; & quand ils ont déchiré quelqu'un , vous en riez. Mais quelque grand que soit ce désordre , j'en fais encore un plus grand : & c'est qu'il y a moins de risque à courir avec vous pour ces

gens-là, que pour l'Orateur le mieux intentionné. Or apprenez ce qu'il en coûte de leur prêter l'oreille. Je ne rapporterai que des faits connus.

Olynthe étoit divisée. Quelques-uns de ses Magistrats, soumis & vendus à Philippe : d'autres, qui pensoient dignement, ennemis de la servitude. Auquel de ces deux partis est due la perte d'Olynthe ? Par lequel des deux la Cavalerie, qui étoit toute sa défense, fut-elle livrée ? Par le parti de Philippe. Jusqu'à la reddition d'Olynthe, ces ames vénales ne cessèrent d'attaquer, de noircir les défenseurs de la patrie : & avec un tel succès, que l'illustre Apollonide fut banni.

Une même cause produisit ailleurs les mêmes effets. Plutarque (6) étant sorti d'Erétrie, avec les étrangers qui étoient à sa solde ; & les Erétriens, se voyant les maîtres, tant de leur ville, que de Porthmos ; les uns nous offroient le gouvernement, les autres l'offroient à Philippe. On
laisa

(6) Tyran d'Erétrie.

laissa tellement prendre le dessus à ces derniers, qu'enfin ceux qui étoient du bon parti, furent exilés. Philippe l'allié, l'ami des Erétréens, mit alors garnison chez eux, rasa Porthmos, & les fit tous obéir à trois (7) Tyrans. Après quoi, lorsqu'ils ont voulu par deux fois secouer le joug, il y a pourvû par deux détachemens de ses troupes, l'un sous la conduite d'Euryloque, l'autre sous celle de Parménion.

Vous faut-il encore d'autres exemples ? Vous avez celui d'Orée. Philistide & les autres qui présentement y sont les maîtres, portoient les intérêts de Philippe, & on le savoit. Au contraire Euphrée, que vous avez vû ici autrefois, parloit hautement pour la liberté. On ne sauroit dire combien son zèle lui valut d'outrages.

(7) Ces trois Tyrans, aussi-bien que le Commandant de la garnison, & les Associez de Philistide, sont nommez dans le Texte. Mais tant de noms propres ne servent qu'à embarrasser & qu'à obscurir une Traduction : sur-tout lorsqu'il s'agit de gens, qui nous sont inconnus d'ailleurs.

d'outrages. Une année donc avant la ruine d'Orée, voyant ce qui se tramait, il dénonça Philistide & ses adhérens. Aussi-tôt ceux qui étoient à l'aumône de Philippe, font tumultuairement arrêter Euphrée, comme perturbateur du repos public. Tout le peuple, loin de prêter main forte à l'opprimé, & de faire pendre les oppresseurs, parut se repaître d'un tel spectacle. Ainsi la faction de Philippe, parvenue à la puissance où elle aspirait, ne songea plus qu'à livrer la ville. On avoit beau s'appercevoir de leur manœuvre : personne, depuis l'accident d'Euphrée, n'osa dire mot. On ne rompit le silence, qu'à l'arrivée de Philippe sous les murailles d'Orée. Alors l'un des partis défend la ville ; l'autre la trahit ; & la ville prise, les factieux s'emparent du gouvernement. Ils bannissent, ils massacrent ceux qui avoient tenu pour la liberté, & pour Euphrée. Quant à Euphrée, il se poignarda ; & par cette dernière action, fit voir la pureté de son zèle pour sa patrie.

Vous êtes surpris, peut-être, de

trouver dans les Olynthiens, dans les Erétriens, dans les Oritains, plus de docilité pour les partisans de Philippe, que pour leurs propres défenseurs. Mais le principe de leur séduction est le même dans vous. Quel est-il ? Que des Orateurs vraiment zélés ne peuvent pas toujours, quand ils le voudroient, ne rien dire que d'agréable : car nécessairement le salut public demande qu'on prenne des précautions, & que l'Orateur par conséquent fasse des propositions dures : au lieu que les traitres, pour avancer les affaires de Philippe, n'ont qu'à flatter le peuple. Quand les uns représentoient dans Olynthe & ailleurs, qu'il falloit se taxer, se tenir sur ses gardes, déclarer la guerre ; les autres souûtenoient qu'il ne falloit point de taxe, qu'il n'y avoit qu'à jouir de la paix ; ainsi du reste. Par conséquent ceux-ci disoient des choses agréables dans le moment : & les autres, pour aller au-devant du mal, ouvroient des avis fâcheux. A la fin il arrivoit que la faction ennemie ayant pris entièrement le dessus,

on souffroit tout d'elle , non par complaisance , ni par ignorance , mais par l'impuissance où l'on se croyoit d'y mettre ordre.

Jupiter & Apollon me soient témoins , que j'apprends pour vous le même sort. Aussi ceux qui vous y exposent , sont-ils pour moi des objets dignes de haine. Que dis-je ? d'horreur. Qu'ils péchent par ignorance , ou par malice , qu'importe ? Mais puissiez-vous , ATHENIENS , ne pas donner dans leurs pièges ! Plustôt mourir mille fois , que de sacrifier , par une lâche condescendance pour Philippe , quelqu'un de vos fidèles Orateurs. Voyez quelle est la récompense des Oritains , pour avoir écouté les créatures de Philippe , & rejeté Euphrée. Quelle est la récompense des Erétriens , pour avoir chassé nos Ambassadeurs , & pour s'être donnés à de nouveaux maîtres , qui ne leur épargnent ni verges ni tortures. Voyez où en sont les Olynthiens , pour avoir confié leur Cavalerie à Lathéne , & banni Apollonide. Vous attendre , comme

vous le devez , à de semblables traitemens , & cependant ne résoudre , ne faire rien pour les prévenir , c'est folie , c'est lâcheté. Vous écoutez ce que disent des traîtres , qu'Athènes est d'une grandeur , qui suffit pour la défendre. Mais , au premier événement , il sera honteux de s'écrier : *Qui l'eût cru ?* Oui sans doute on devoit le croire , & prendre telle précaution , éviter tel piège. Aujourd'hui les Olynthiens peuvent faire bien des réflexions , qui , faites à temps , les auroient sauvés : les Oritains , les Phocéens , tous les autres peuples qui ont péri , tiendront le même langage : mais à quel bon ?

Tandis qu'un vaisseau peut encore lutter contre les flots , il faut que pilote , matelots , & passagers travaillent à empêcher qu'on ne le renverse , soit à dessein , soit imprudemment ; car s'il vient à être submergé , les efforts ne servent plus de rien. Que ferons-nous donc , ATHÉNIENS , pendant que nous subsistons encore , pendant que nous avons de

grandes forces, des ressources infinies, une haute réputation? Peut-être quelqu'un de vous est-il impatient de le savoir. Je vais le dire, & même en proposer le Decret, afin que vous le fassiez mettre à exécution, si vous l'approuvez.

Résolution prise de vous défendre, & vos préparatifs étant faits (car les autres Grecs fussent-ils tous d'humeur à se rendre esclaves, Athènes combattra pour sa liberté) vos préparatifs donc étant faits, il faut envoyer des Manifestes & des Ambassadeurs en tous lieux, au Péloponèse, à Rhodes, à Chio, & même au Roi de Perse, puisqu'il est de son intérêt, aussi bien que du nôtre, d'empêcher que Philippe ne renverse tout. De là il arrivera, ou que vous serez écoutés, auquel cas vous aurez des gens qui partageront avec vous, & le péril, & la dépense, s'il est besoin: ou que, si l'on vous refuse, au moins gagnerez-vous du temps. Et ce n'est pas gagner peu avec un ennemi, dont les entreprises dépendent d'une seule tête, non de plu-

130 TROISIÈME
sieurs. Tel fut le fruit de nos dernières (8) Ambassades. Vous mîtes par là un frein à son impétuosité , en sorte qu'il n'osa , ni attaquer Ambra- cie , ni se jeter sur le Péloponèse.
Je ne dis pas qu'en vous dispensant comme vous faites , de tous vos devoirs , vous portiez les autres Grecs à remplir les leurs. Car il seroit
contre

(8) Ambassades envoyées dans le Péloponèse , & dont étoit Démosthène avec plusieurs autres nommez dans le Texte. Car j'ai encore ici la bonne foi d'avertir que je supprime ces noms inconnus. De semblables omissions , quand même on ne les déclareroit pas , ne font point des infidélitez Un Traducteur , s'il veut prendre Cicéron pour guide , n'aura pas une exactitude servile , qui coûte peu : mais il aura une liberté oratoire , qui coûte beaucoup. Car ce même passage tant de fois allégué par les Traducteurs , bien loin de les mettre au large , comme ils le prétendent , me paroît au contraire leur imposer une dure loi. *Nec converti , ut interpres , dit Cicéron , sed ut orator , sententiis iisdem , & earum formis , tanquam figuris , verbis ad nostram consuetudinem aptis : in quibus non verbum pro verbo necesse habui reddere , sed genus omnium verborum , vimque servavi. Non enim ea me annumerare lectori putavi oportere , sed tanquam appendere. Opt. gen. or.*

contre le bon-sens, si vous vous manquez à vous-mêmes, de montrer du zèle pour les autres; & si vous n'êtes point touchés du présent, de vouloir leur faire peur de l'avenir. Aussi n'est-ce point là mon idée. Mais je dis qu'il faut payer nos troupes de la Chersonèse, & leur envoyer ce qu'elles demandent; qu'il faut travailler à nos armemens, être prêts les premiers; & qu'en conséquence nous exhorterons les autres Grecs, nous les animerons, nous les instruirons par nos exemples. Voilà ce qui convient à la majesté d'Athènes. Car ne vous imaginez pas que Chalcis ou Mégare puissent, à votre défaut, sauver la Grèce. Trop heureuses ces deux villes, si elles peuvent se défendre elles-mêmes. A vous seuls, ATHÉNIENS, est réservée la gloire du salut commun. Gloire, dont vos ancêtres vous ont mis en possession, après l'avoir achetée par un prodigieux nombre de grands & de célèbres travaux. Que si, toujours obstinez à ne vous donner aucun mouvement, vous attendez que d'au-

132 TROISIÈME PHILIPPIQUE.
tres s'en donnent pour vous, c'est ce
qui n'arrivera point. Et tôt ou tard,
ce que nous ne voulons pas aujourd'
d'hui, une indispensable nécessité
nous le fera vouloir. Car enfin, si
d'autres avoient été disposez à tout
faire pour vous, & sans vous, ils se
feroient, montrez depuis le temps
que votre inaction laisse le champ li-
bre. Mais personne ne paroît.

Voilà donc ma pensée. Voilà le De-
cret que je propose, & dont l'exé-
cution, à ce qu'il me semble, peut
encore vous rétablir. Que celui de
vos Orateurs qui aura trouvé mieux,
vous le communique, & vous le
persuade. Quelque parti que vous
preniez, fassent les Dieux que ce soit
le meilleur!



QUATRIÈME



QUATRIÈME
PHILIPPIQUE,

*Prononcée la quatrième année
de l'Olymp. 109.*

PERSUADE' que l'objet de la dé-
libération présente , ce sont les
grands & pressans besoins de la Ré-
publique, je tâcherai, ATHENIENS,
de vous dire là-dessus ce qui me pa-
roît devoir vous être le plus avan-
tageux.

Vos fautes redoublées & accu-
mulées depuis long - temps , nous
ont réduits où nous en sommes.
Mais ce qui vous rend le plus cou-
pables, c'est votre aversion pour les
affaires. Ici , au sujet d'un nouvel
événement , votre attention se ré-
veille un peu, & vous écoutez sur
vos sièges. Après quoi, de retour
chez vous, non seulement nos plus
importantes affaires ne vous occu-

M

pent point, mais vous n'en conservez pas même le souvenir.

Philippe, vous l'apprenez de toutes parts, est d'une audace, est d'une avidité sans bornes; & ce n'est pas avec nos harangues seules, que l'on peut le réprimer. Pour vous en convaincre, si cela avoit besoin de preuves, vous n'auriez qu'à considérer que toutes les fois qu'il a fallu se défendre par des raisons, nous d'avons emporté. Par-tout où l'on n'emploie pour armes que la parole, la victoire est à nous. Mais les affaires de Philippe en vont-elles plus mal, & les nôtres mieux? Il s'en faut bien. Philippe de son côté, prend les armes, & affronte les hazards: nous, contents d'avoir, les uns prononcé, les autres entendu de beaux discours, où notre bon droit est bien établi, nous en demeurons là: & comme les effets sont d'un plus grand poids que les paroles, de là il arrive que personne n'a égard à tant de belles choses, que nous avons dites, & que nous disons encore, mais à ce que nous fai-

sons. Or nous n'en faisons pas assez pour arracher d'entre les mains de l'ennemi, un seul de ceux qu'il opprime.

Toute la Grèce est divisée en deux partis. Ceux-ci jaloux de l'indépendance, & soumis aux loix, ne veulent ni commander, ni obéir. Ceux-là, pour devenir les maîtres de leurs égaux, se rendent les esclaves de quiconque peut leur être utile. Et ce dernier parti composé d'ambitieux, qui ont la protection de Philippe, a tellement prévalu, que je doute s'il reste une seule de nos villes, excepté Athènes, où la Démocratie conserve une apparence de vigueur.

Philippe fournit à ceux qui s'attachent à lui, tout ce qui facilite, tout ce qui assure le succès d'une entreprise. De l'argent; & c'est le principal, pour gagner les âmes vénales. Des troupes au besoin; & ce leur est une ressource non moins utile, pour terrasser ceux qui croient leurs projets. On voit, ATHÉNIENS, que l'un & l'autre nous man-

que. On nous trouve (1) toujours en léthargie. Et de là (car il faut avouer ce qui est vrai) de là ce mépris qu'on a pour nous : mépris si grand, si général, que parmi les peuples mêmes qui ont le plus besoin de secours, quelques-uns nous disputent l'honneur du commandement ; d'autres, le droit d'assigner le lieu des conférences ; & d'autres enfin ont résolu de se défendre seuls, plutôt que de vous avoir avec eux.

Pourquoi vous faire ces reproches ? Jupiter, tous les Dieux me sont témoins que ce n'est pas à dessein de vous offenser. Je veux, ATHENIENS, vous faire sentir que dans les Républiques, comme dans la fortune des particuliers, si les fautes où l'on tombe par une négligence habituelle, paroissent d'abord, chacune à part, de petite conséquence, à la fin elles portent coup. Vous laissâtes prendre, d'abord après
la

(1) Il y a dans le Texte : *Nous ressemblons à des gens qui ont avalé du jus de pavot, ou quelque autre semblable breuvage.*

la paix, Serrie & Dorisque, deux places dont plusieurs de vous, peut-être, ne savent pas seulement les noms. Voilà pourtant ce qui a entraîné la perte, & de la Thrace, & de Chersoblepte (2) votre allié. Philippe, après cette première preuve de votre peu d'attention, rasa Porthmos, & mit dans l'Eubée des Tyrans, pour tenir Athènes en bride : vous fermâtes les yeux là-dessus. Peu s'en fallut qu'il ne prît Mégare : nul mouvement de votre part à ce sujet, nulle marque de ressentiment. Il acheta donc la ville d'Antrône, & peu après se rendit maître d'Orée. Je passe sous silence la prise de Phères, l'expédition d'Ambracie, le carnage de l'Elide, une infinité de semblables attentats. Car mon dessein n'est pas de faire un dénombrement exact de ses violences, de ses usurpations. Tout ce que je prétens, c'est de vous montrer qu'il n'en arrêtera

(2) Chersoblepte, Roi de Thrace, fut dépouillé de son royaume par Philippe, comme je l'ai déjà dit, la seconde année de l'Ol. 109.

138 Q U A T R I È M E
rètera pas le cours , à moins que d'y
être forcé.

Vous avez ici des gens, qui, sans se donner le loisir d'entendre de quoi il s'agit, ont coûtume de demander : Que faut-il faire ? Rien de plus louable, si c'étoit par impatience d'en venir à l'exécution ; mais c'est pour se délivrer de l'Orateur. Je vais donc me hâter de vous dire mon avis.

Premièrement , foyez bien convaincus que Philippe nous fait la guerre, qu'il a violé la paix, qu'il est l'ennemi mortel, & d'Athènes, & de nos Dieux tutélaires. Puisse-t-il éprouver leur courroux ! Il en veut sur-tout à notre gouvernement. Toutes ses ruses ne tendent qu'à l'abolir : & vous allez comprendre que c'est pour lui présentement une nécessité d'en venir à bout. Il veut dominer. Il ne voit que vous à portée de le traverser. Vous avez depuis long-temps à vous plaindre de lui, & il n'en sauroit douter, puisqu'aujourd'hui ses plus fermes remparts sont des places qui vous appartiennent.

ment, & qu'il vous a enlevées; car, s'il perdoit Amphipolis & Potidée, il ne se croiroit plus en sûreté, même dans la Macédoine. Il fait donc, & qu'il vous a tendu des pièges, & que vous n'êtes pas à vous en appercevoir. Il vous croit sensibles. Il compte donc sur votre haine. Mais de plus, quand il auroit conquis tout le reste de la Grèce, si la Démocratie subsiste dans Athènes, il conçoit que ses conquêtes sont mal assurées; & que dans un revers de fortune, comme il peut lui en arriver, & plus d'un, les peuples qui présentement ne sont à lui que par force, viendront se jeter entre vos bras. Car le penchant que vous recevez de la nature, vous porte, non à vous agrandir, non à faire des esclaves, mais à détruire les Tyrans, & à vouloir que tous les hommes soient libres. Philippe veut donc n'avoir pas à vous craindre dans l'adversité. Il a raison. Mais de là concluez qu'il ne peut jamais, ni se réconcilier avec vous, ni souffrir la Démocratie dans Athènes.

Tenez, en second lieu, pour cer-

tain, que toutes ses batteries, actuellement, vous regardent. Aurions-nous la simplicité de croire que Drongile, Cabyle, Mastire, & autres semblables mazures de la Thrace, sont l'objet de ses desirs; que c'est là pour quoi il brave travaux, frimats, hazards; & qu'il regarde sans envie nos ports, nos arsenaux, nos galères, nos mines d'argent, nos revenus immenses, toute cette splendeur, dont à Dieu ne plaise que ni lui ni autre nous dépossède jamais? Quoi, au mépris de ce qu'il voit ici, ce seroit pour avoir un peu de seigle & de millet caché dans les abymes de la Thrace, qu'il passeroit l'hiver dans cette affreuse contrée? Vraiment non. Mais de tout ce qu'il entreprend là, & ailleurs, l'unique but est Athènes.

Voilà donc sur quels principes vous devez vous régler; & ne point exiger d'un Orateur plein de zèle, qu'il prenne sur lui de proposer la guerre. Vouloir qu'un particulier en coure les risques, ce seroit vouloir qu'elle ne se fit point: & dès-lors,

c'est abandonner le salut de la patrie. Qu'un de vos Orateurs, la première, la seconde, ou la troisième fois que Philippe a violé la paix, eût proposé d'armer contre lui ; & qu'ensuite , comme il fait aujourd'hui , il se fût déclaré contre nous en faveur des Cardiens ; tout le monde n'eût-il pas dit que Philippe usoit de représailles, & qu'il falloit mettre en pièces l'Orateur qui étoit cause qu'on l'avoit attaqué ? Ainsi ne cherchez personne qui veuille porter les iniquitez de Philippe ; personne que vous puissiez , dans les transports d'une aveugle colére, livrer en proie à la fureur de ses partisans.

Que si de vous-mêmes, ATHE-
NIENS , vous prenez la résolution d'armer ; plus de dispute après cela , pour savoir si elle a été prudente ou non. Mais ne songez qu'à rendre guerre pour guerre : ne laissez manquer de rien vos troupes de la Chersonése : que chacun de vous personnellement contribue de ses deniers : pourvoyez-vous , & de sol-

142 . Q U A T R I E M E
dats , & de galères , & de chevaux ,
& de bâtimens pour les transporter ,
& généralement de tout ce que la
guerre demande.

Aujourd'hui, en effet, il y a du
risible dans notre manière de nous
gouverner ; & je crois assurément
que si Philippe a un souhait à faire,
c'est de nous voir toujours les mê-
mes, toujours indécis, toujours é-
puisez par de folles dépenses, ja-
mais d'accord sur le choix de nos
Généraux, toujours en colère, tou-
jours acharnez les uns contre les
autres.

Remontons à la source du mal, &
voyons le remède. Vos plans, vos
préparatifs ne se font jamais à
temps. Pour y penser, vous atten-
dez qu'un événement arrive. Quand
vous êtes prêts, l'occasion est pas-
sée, & vous vous replongez dans
l'inaction. Qu'il survienne une nou-
velle affaire ; nouvelles mesures pri-
ses tumultuairement. Or ce n'est pas
le moyen de réussir. Jamais vous ne
ferez rien avec des milices levées à
la hâte. Mais ayez toujours une ar-

P H I L I P P I Q U E. 143
mée sur pied , & payez-la bien.
Ayez des Trésoriers , assurez-vous
de leur fidélité , & qu'ils vous ren-
dent un compte exact de la dépen-
se. Que votre Général pareillement
vous rende compte de ses actions ;
& qu'on ne lui laisse aucun prétex-
te , ni d'aller ailleurs , ni de faire au-
tre chose que ce qui est porté par
vos ordres. Philippe , si vous en usez
ainsi , forcé à se renfermer dans les
bornes de la paix , demeurera tran-
quille dans sa Macédoine. Que s'il
ne veut pas , vous aurez de quoi
vous battre à forces égales. Peut-
être , ATHENIENS , que comme au-
jourd'hui vous demandez ce que
fait Philippe , & où il marche ;
peut-être qu'alors il ne demandera
pas avec moins d'inquiétude : Où
est descendue la flotte d'Athènes ?
Où va-t-elle tomber ?

Pour suivre mon plan , dira-t-on ,
il en coûteroit beaucoup de soins ,
beaucoup de peines , les frais iroient
loin. Je l'avoue. Aussi la guerre a-
mène-t-elle toujours de grands
maux. Mais , en comptant d'une

part les maux que cette guerre vous causera ; & de l'autre , ceux qu'elle préviendra ; vous trouverez qu'il y a du profit à faire généreusement votre devoir.

Quand même un Dieu (car ici la parole d'aucun mortel ne peut suffire) quand même un Dieu vous répondroit que vous, ATHENIENS, vous n'aurez personnellement rien à craindre de Philippe , si vous ne remuez point : ne seroit-il pas honteux , ne seroit-il pas indigne , & de vous , & de la majesté d'Athènes , & de la gloire que nos ancêtres ont si justement méritée , d'immoler à votre repos la liberté de tous les autres Grecs ? Pour moi , plutôt mourir que de vous le conseiller. Qu'un autre vous le persuade ; à la bonne heure ; n'armez point ; abandonnez tout.

Mais si tous défavouent ce lâche sentiment , & si tous couviennent que plus l'ennemi s'agrandira , plus il nous deviendra formidable , pourquoi balancer ? Pourquoi différer ? Qu'attendons-nous , ATHENIENS ,

pour faire ce que nous devons ? Qu'une sorte de nécessité nous y réduise ? Mais ce qui est nécessité pour des hommes libres , n'a plus besoin d'être attendu , & nous l'éprouvons depuis long-temps. Pour des hommes libres, point de plus pressante nécessité que celle de réparer leur honneur. Attendez-vous cette autre espèce de nécessité , la crainte des coups , qui est le partage des esclaves ? Puissiez - vous ne la connoître jamais !

Toutes blâmables que sont vos lenteurs à servir la République, soit de vos biens, soit de vos personnes , encore peut-on les couvrir de quelque prétexte. Mais un défaut inexcusable, c'est de n'avoir pas même la patience d'entendre parler de vos affaires, & d'apprendre ce que vous êtes dans l'obligation de savoir. Pour nous donner audience, vous attendez, comme aujourd'hui, que le danger soit présent. Vous ne prenez jamais conseil d'avance, & à loisir. Pendant que l'ennemi se prépare, si l'on vous avertit d'en faire



146 Q U A T R I E' M E
autant , vous fermez la bouche à
l'Orateur. Vous annonce-t-on la
prise ou le siège de quelque place ?
Alors vous prêtez l'oreille , & vous
faites des préparatifs. Mais lorsque
vous refusez d'écouter, c'étoit le
temps d'armer ; & lorsque vous de-
mandez conseil , ce seroit le temps
d'agir. Vous faites donc tout le con-
traire des autres hommes : car les au-
tres délibèrent sur l'avenir ; & vous,
ATHENIENS , sur le passé.

Quant à présent , rien de si pressé
que de faire les fonds de la guerre.
Vos mesures devroient être prises ;
mais nous y sommes encore à temps ;
& si nous profitons des conjonctu-
res , elles nous offrent une abondan-
te ressource. Premièrement , ceux
de nos (3) peuples qui sont le mieux
dans l'esprit du Roi , & à qui même
il croit devoir quelque reconnois-
sance ,

(3) Il s'agit ici des Thébains , par qui le
Roi de Perse , Artaxerxès Ochus , avoit été
secouru , & utilement servi , lorsqu'il fit le sié-
ge de Péluse , ville d'Egypte , la seconde an-
née de l'Olympiade 107.

fance, détestent Philippe, & actuellement lui font la guerre. Mais de plus, le confident & le complice (4) de ses desseins sur la Perse vient d'être arrêté. Ainsi ce ne sera point par nous, qui pourrions être soupçonnez de parler uniquement pour nos intérêts; ce sera par l'Agent même de Philippe, que le Roi apprendra ce qui se tramait contre lui. Vos Ambassadeurs, dans une circonstance si favorable, seront agréablement reçus: & quand ils représenteront au Roi, que si, faute de secours, il nous arrivoit de succomber, dès-lors Philippe, sans obstacle, fondroit sur la Perse; le Roi ne pourra qu'être charmé de la proposition qu'ils lui feront, de joindre ses forces aux nôtres, pour accabler un ennemi commun. Voilà ce qui me fait dire qu'il faut lui
envoyer

(4) Selon Ulpian, dans son Commentaire sur cet endroit, ceci regarde l'Eunuque Hermias, Gouverneur d'Atarne en Mysie, avec lequel Philippe entretenoit de secrettes intelligences, méditant déjà la conquête de l'Asie, & ces grands projets qui furent exécutez par son fils Alexandre le Grand.

148 Q U A T R I E' M E
envoyer une Ambassade, sans écouter ces vieilles maximes, *Que c'est un Barbare, Que c'est l'ennemi de tout le genre humain*, & autres semblables préjugés, qui vous ont déjà nui plus d'une fois. Pour moi, quand je vois des gens qui veulent nous faire peur d'un Prince, dont le séjour est (5) à Ecbatane, ou à Suze; qui nous exhortent à nous en défier, après les marques certaines qu'il nous a données autrefois, & depuis peu encore, d'une bienveillance à l'épreuve; qui nous tiennent en même temps un tout autre langage de ce brigand, dont nous voyons la puissance s'étendre dans le sein de la Grèce, & jusqu'à nos portes; j'admire ces
gens-

(5) Les Rois de Perse passoient l'été à Ecbatane en Médie, & l'hiver à Suse en Perse. Celle de ces deux villes qui étoit la moins éloignée d'Athènes, en étoit à six cents de nos lieues. Il est dit ici dans le Texte, que le Roi de Perse avoit fait depuis peu des offres à la République d'Athènes, qui les avoit refusées. C'est un fait inconnu, & sur lequel on ne peut alléguer que des conjectures, qui seront employées ci-après, Rem. 1.

gens-là, & qui qu'ils soient, je les crains, puisqu'ils ne craignent pas Philippe.

Une autre chose qui fait que la République n'est point servie, dont les citoyens mal intentionnez abusent, & qui est parmi nous un sujet perpétuel de brouilleries & d'altercations, la voici. Je me fais une peine de toucher cet article. Je m'y détermine cependant, parce qu'il n'y auroit rien de plus utile que de concilier les pauvres avec les riches, & les riches avec les pauvres; d'assoupir leurs querelles réciproques au sujet de l'argent qui se distribue (6) pour le Théâtre; & de faire voir
que

(6) On sait quelle étoit la passion des Athéniens pour le Spectacle. Mais comme elle auroit été ruineuse pour les pauvres, les riches ambitieux profitoient de cette occasion pour se faire des créatures, dont le suffrage leur étoit acquis. Rien de plus funeste dans une République. Pour empêcher cet abus, il fut arrêté, du temps de Périclès, que l'on prendroit sur les revenus publics de quoi distribuer à tout citoyen pauvre deux oboles: qui est ce qu'il falloit donner pour avoir place au Spectacle, comme nous l'apprenons dans l'O-

que cet usage , bien loin d'être pernicieux à la République , lui donne au contraire une nouvelle force , & la met plus en état d'agir. Un peu d'attention , je vous prie.

Pour m'expliquer d'abord en faveur des pauvres , je vous ferai observer que nos revenus , il n'y a pas long-temps , ne passoient (7) pas cent trente talens. Personne alors , qui pouvant armer une galère , ou contribuer de quelque autre façon , ne se portât de soi-même à faire son devoir , sans prétexter la rareté de l'argent. Alors nous avions toujours
des

raison pour Ctésiphon. Il est aisé de concevoir que cette distribution , qui pouvoit n'être pas onéreuse en temps de paix , faisoit murmurer les riches en temps de guerre , parce qu'ils auroient voulu que cet argent fût employé à payer les Troupes.

Une obole étoit la fixième partie d'une drachme , qui valoit dix sols de notre monnoie.

(7) Cent trente talens ne faisoient que trois cents soixante & dix mille livres de notre monnoie , suivant le calcul rapporté ci-dessus , pag. 56. Mais premièrement il faut considérer que ceci s'entend uniquement des revenus , qui se tiroient de l'Attique seule. Car les contributions des Alliez , suivant la

des vaisseaux prêts à faire voile, toujours de l'argent, rien n'arrêtoit nos projets. Aujourd'hui, grace à la Fortune, nos revenus se montent à quatre cents talens; & bien loin que les riches souffrent de cette augmentation, elle tourne à leur profit; car ils en ont (8) leur part, & cela est juste. Pourquoi donc nous reprocher de part ou d'autre, un avantage qui est commun? Pourquoi seroit-ce une raison aux riches, de ne pas faire leur devoir? Jugeons-nous les pauvres dignes d'envie, parce que la Fortune leur a envoyé

ce

taxe d'Aristide, étoient annuellement d'environ 460 talens, & elles furent portées par Périclès à un tiers de plus. En second lieu, pour bien comparer leurs revenus avec les nôtres, il faut considérer quel étoit alors le prix des choses. Un bœuf, du temps de Solon, se vendoit cinq drachmes, c'est-à-dire cinquante sols, suivant Plutarque dans la Vie de Solon. Un cochon, du temps d'Aristophane, valoit trois drachmes, qui font trente sols; comme on le voit dans celle de ses Comédies, qui est intitulée, *la Paix*.

(8) Tous les Officiers de la République avoient des appointemens, qui se prenoient sur ces mêmes fonds.

ce soulagement ? Pour moi je ne crois point qu'on doive leur faire un crime de leur indigence. Je ne vois pas que dans une famille les jeunes méprisent les vieux, & refusent inhumainement de travailler, à moins que chacun n'en fasse autant. Un fils qui manque de pourvoir à la subsistance de son père, pèche contre la nature, & contre la loi. Or les pères de la République, ce sont tous les citoyens. Ainsi nous ne devons pas leur ôter ce que la République leur accorde; & si elle ne leur donnoit pas d'une façon, elle seroit obligée à leur donner d'une autre, pour ne les pas laisser dans le besoin. Que les riches ne prétendent donc pas abolir une pratique si raisonnable; & ajoutons, si avantageuse: car des citoyens, à qui la République cesseroit de fournir le nécessaire, deviendroient ses ennemis.

Mais d'un autre côté, que les pauvres ne donnent pas lieu aux riches de se plaindre plus long-temps, & avec raison. Car, ne consultant que l'équité, de même que j'ai parlé

pour les uns, je parlerai hautement pour les autres. Personne, ni dans Athènes, ni ailleurs, n'est assez dur, assez féroce, pour être fâché que l'indigence soit assistée. Où est donc ici la difficulté? Qu'est-ce qui aigrit les riches? C'est quand ils voient que pour fournir à cette distribution, qui est assignée sur les deniers publics, on propose de prendre sur les biens des particuliers: & que l'Orateur qui le propose, devient aussi-tôt un homme illustre, un homme sûr de l'immortalité, s'il n'avoit à craindre que vos jugemens; puisque, condamné en public, il est absous (9) en secret. Voilà ce qui fait peur aux riches, & ce qui les irrite. Car il faut, ATHÉNIENS, que l'on se rende justice de part & d'autre, pour vivre en société. Que les riches puissent tranquillement & sans risque posséder leurs biens; & que leur opulence, dans les besoins urgens, soit la ressource de

(9) Au Scrutin, où il arrivoit que l'on ne confirmoit pas les suffrages donnez tout haut.

154 Q U A T R I E' M E
de la patrie. Que les pauvres ne regardent comme biens communs , que ceux qui le font ; & que contents de ce qui leur en revient , ils sachent que le bien d'un particulier est à lui , & à lui seul.

Par là , & les petites villes s'agrandissent , & les grandes se maintiennent. Tels sont donc nos devoirs mutuels. Pour les remplir avec plus d'exactitude , achevons , si vous le jugez à propos , de rechercher les diverses causes , qui depuis longtemps ont produit nos calamitez , & le trouble où nous sommes.

On a renversé le fondement , sur lequel vos pères avoient bâti la grandeur d'Athènes. On vous a fait croire , que d'être à la tête de tous les Grecs , & d'avoir toujours une armée prête à venger quiconque est offensé , c'étoit une dépense inutile , & trop onéreuse. Que de vivre en repos , ne se donner aucun soin , & peu à peu céder tout , pour n'avoir querelle avec personne , c'étoit la vraie félicité , & le moyen d'être à l'abri de tout danger. Pour avoir

suivi ces nouvelles maximes, vous avez laissé prendre votre place à un autre. Il est heureux, il est grand, tout fléchit sous lui : & il le mérite. Il voyoit Sparte découragée par ses derniers revers, Thèbes occupée de sa guerre avec la Phocide, Athènes ensévelie dans la mollesse. Personne donc ne lui disputant cette supériorité, qui de tout temps avoit fait la jalousie de nos premières Républiques, il s'en est emparé, comme d'un poste vacant. On a dès-lors recherché son alliance, & à mesure que son pouvoir a fait des progrès, la crainte en a fait aussi dans l'esprit des Grecs, dont enfin la situation est devenue si fâcheuse, qu'il n'est presque pas possible de les sauver. Vous sur-tout, ATHENIENS, non seulement parce que l'ennemi a plus d'attention à vous surprendre, mais parce que vous en avez moins à vous garantir.

Que si, contemplant avec joie l'abondance & la richesse de vos Marchez, vous croyez que ce soit un motif de confiance, & une preu-

156 Q U A T R I E' M E
ve qu'Athènes est florissante, dé-
trompez-vous. Je vous passe qu'il y
ait là de quoi faire honneur à une
halle, à une foire. Mais pour une
République, qui voudra tenir le
premier rang dans la Grèce, & fai-
re tête elle seule à tous les Tyrans,
ce n'est assurément point à la beauté
de ses Marchez, que l'on jugera de
sa puissance. On demandera: A-t-
elle beaucoup d'alliez? A-t-elle de
bonnes troupes? Or c'est ce qui nous
manque totalement.

Pour mieux sentir cette vérité,
rappelez-vous nos plus grands trou-
bles d'autrefois, & convenez qu'au-
jourd'hui la Grèce est plus agitée
que jamais. Autrefois il n'y avoit
que deux factions, Athènes, & La-
cédémone. Tout le reste des Grecs
se rangeoit sous les étendars de l'une
ou de l'autre. Quant au Roi de
Perse, si de temps en temps il ces-
soit d'être suspect à quelques-uns,
c'étoit seulement aux vaincus, &
pendant qu'il travailloit à les rele-
ver: après quoi, ceux qu'il avoit
sauvez ne le haïssent pas moins,
que

que ceux qui avoient toujours été ses ennemis. Mais aujourd'hui le Roi aime tous les Grecs, excepté nous : à moins que vous ne fassiez des démarches pour le (1) regagner. On ne voit d'ailleurs que Puissances séparées, dont chacune veut primer, & qui bien loin d'être unies, comme elles devroient, n'écoutent pour la plupart que leurs jalousies, que leurs défiances. Argiens, Thébains, Corinthiens, Lacédémoniens, Arcadiens, Athéniens, ce sont autant d'intérêts à part. Or de toutes ces Puissances, qui partagent aujourd'hui la Grèce, convenons, s'il est permis de parler vrai, que nous sommes celle dont les Tribunaux sont le moins fréquentés par les autres Grecs. Pourquoi, puisque nous ne savons inspirer, ni amitié, ni confiance, ni crainte, pourquoi auroit-on recours à nous ?

Je

(1) Parce qu'ils ne s'étoient point rendus à ses invitations, & à ses offres, lorsqu'il leur avoit demandé du secours, de même qu'aux Thébains, comme je l'ai dit ci-dessus, pag. 146.

O

Je vous l'ai déjà dit, ATHENIENS, nous ne péchons pas dans un seul & unique point. Il nous seroit aisé, si cela étoit, de nous corriger. Mais nos fautes sont anciennes, & de toute espèce. Je ne vous en reprocherai plus qu'une, mais qui renferme toutes les autres : & ce ne sera qu'après vous avoir demandé, que mon trop de sincérité ne vous blesse pas.

Toutes les fois que l'occasion d'agir s'est présentée, vous avez été vendus : & au lieu de faire tomber le poids de votre colère sur ceux qui vous trahissoient, vous n'avez pensé qu'à goûter les charmes du repos & de la mollesse. Voilà (2) ce qui a fait passer vos honneurs en d'autres mains. Mais ne parlons ici que de Philippe. Vient-on à faire mention de lui ? Tel aussi-tôt se lèvera pour vous dire, qu'il ne faut point déclarer la guerre légèrement. Ah ! s'écriera-

(2) Voilà ce qui a fait que d'autres Peuples de la Grèce jouissent à présent des honneurs & des prérogatives, qui vous regardoient autrefois.

criera-t-il, que la paix est aimable!
 Qu'une armée coûte à entretenir!
 On en veut à vos finances, ajoutera-t-il. Point de fables si absurdes, qu'on ne vous les donne pour des vérités.

Quoi, ces exhortations à la paix doivent-elles donc s'adresser à vous, qui n'êtes que trop pacifiques? Qu'on parle de paix à celui qui fait la guerre: & s'il consent au repos, ce n'est pas vous qui le troublez.

Regardez comme quelque chose d'onéreux, non ce qu'il vous en coûtera pour vous défendre, mais ce qu'il vous en coûtera pour ne vous être pas défendus. Précautionnez-vous contre la dissipation de vos finances, non par le refus d'en faire usage dans le besoin, mais par de sages mesures pour empêcher qu'elles ne soient pillées.

Je m'étonne que cette dissipation, qu'il vous est aisé de prévenir, & dont vous ferez toujours maîtres de punir les coupables, alarme si fort certaines gens: tandis que Philippe, qui saccage toute la Grèce, & qui

vous prépare le même sort , ne les alarme point.

Hé comment se fait-il , ATHE-
NIENS , qu'aucun de ces gens-là ,
voyant Philippe commettre ouver-
tement des injustices , & nous pren-
dre nos villes , ne l'accuse de violer
la paix ; & que si l'on vous conseil-
le de vous y opposer , ils disent que
c'est nous qui soufflons la guerre ?

Par là ils prétendent se ménager
un moyen , pour faire que les maux
inévitables dans le cours d'une guer-
re (car il y en a toujours d'inévita-
bles) soient imputez à ceux de vos
Orateurs , dont le zèle aura le plus
éclaté. Ils comprennent que si vous
conspirez tous unanimement contre
Philippe , sa perte non seulement
sera certaine , mais entraînera celle
de leurs pensions. Qu'au contraire ,
sur les premières disgraces qui vous
arriveront , si vous avez à vous en
prendre à quelques-uns de nous , vo-
tre colère s'évaporerà en procédu-
res. Qu'étant les premiers eux-mê-
mes à nous poursuivre , ils y gagne-
ront tout à la fois , & la bienveillance

ce d'Athènes , & l'argent de Philippe. Qu'enfin la peine duë à leur trahison , sera le prix de notre fidélité.

Telles sont les espérances , dont ils se flattent. Voilà ce qui leur fait dire que si l'on entreprend la guerre , c'est par déférence pour quelques-uns de vos Orateurs. Mais moi je fais qu'avant qu'aucun Athénien eût pensé à prendre les armes , Philippe avoit depuis long-temps envahi plusieurs de nos places , & qu'il a depuis peu envoyé du secours aux rebelles de Cardie. Après quoi , si nous persistons à ne vouloir pas le croire notre ennemi , ce seroit à lui une folie outrée de nous tirer d'erreur. Puisque les offensez nient le fait , est-ce , je vous prie , à l'offenseur de le prouver ?

Mais quand nous le verrons à nos portes , que dirons-nous alors ? Pour lui , il soutiendra toujours qu'il ne nous attaque pas. Aussi ne dit-il rien aux Oritains , avant que de se voir campé sur leurs terres ; ni à la ville de Phères , avant que de l'assiéger ; ni aux Olynthiens , avant que d'être

162 Q U A T R I E' M E
chez eux à la tête de son armée.

Quand donc nous le verrons à nos portes , prendra-t-on encore pour des esprits turbulens , ceux qui vous parlent de vous défendre ? Acceptons , si cela est , la servitude : car il n'y a point de milieu.

Vous risquez encore plus que tous les autres. Philippe se propose , non d'affervir Athènes ; non ; mais de l'anéantir. Il conçoit assez qu'une République , qui est accoutumée à commander , ne veut pas , & quand elle le voudroit , ne peut pas porter le joug. Il conçoit qu'à la première occasion , vous lui suscitez vous seuls plus d'affaires , que tous les autres Grecs ensemble. Attendez-vous donc , si vous tombez entre ses mains , aux plus affreuses extrémités. Il s'agit , ou de sauver , ou de perdre tout. Ainsi détestez , exterminatez ceux qui se font , de notoriété publique , vendus à lui. Tant que vous heurterez contre de semblables écueils , votre naufrage est sûr ; & jamais vous ne dompterez vos ennemis du dehors , que vous n'ayez

détruit ceux du dedans.

Pourquoi, ATHÉNIENS, Philippe vous outrage-t-il avec tant d'indignité? Pourquoi use-t-il de menaces avec vous, tandis que pour séduire les autres Grecs, il a recours à des voies douces & flatteuses? Quand il précipita les Thessaliens dans l'esclavage, ce fut en les aveuglant par ses bienfaits. On ne fauroit dire par combien de faveurs, à la tête desquelles étoit la cession de Potidée, il trompa les trop crédules Olynthiens. Aujourd'hui encore il amorce les Thébains, en leur remettant la Béotie, après les avoir délivrés d'une longue & pénible guerre. Ainsi les misères, dont quelques-uns de ces peuples sont accablez, & les autres menacez, ont du moins eu de beaux commencemens. Mais nous, sans parler de nos pertes anciennes, & à ne compter que depuis la négociation de la paix, comment nous a-t-on traités? On nous a enlevé la Phocide, & les Thermopyles. On nous a pris Serrie & Dorisque dans la Thrace. On a mis aux

fers Cherfoblepte notre allié. On s'empare de Cardie , & on l'avouë.

Pourquoi, dis-je, les procédez de Philippe font-ils si différens avec vous, de ce qu'ils font avec les autres Grecs ? Parce qu'il n'y a qu'Athènes, où l'on souffre les pensionnaires d'un ennemi déclaré, & où il soit permis de plaider la cause de l'Usurpateur, en présence de ceux-mêmes qu'il dépouille. On n'eût pas pris impunément le parti de Philippe à Olynthe, avant que la cession de Potidée lui eût gagné le peuple. On n'eût pas pris impunément le parti de Philippe en présence des Theffaliens, avant qu'il les eût affranchis de leurs Tyrans, & rétablis dans leurs droits d'Amphictyons. On n'eût pas pris impunément le parti de Philippe dans Thébes, avant que la Béotie fût renduë, & que les Phocéens fussent détruits. Mais dans Athènes, quoiqu'il nous ait pris Amphipolis & Cardie, quoiqu'il nous bride par ses fortifications dans l'Eubée, quoiqu'il marche actuellement contre Byzance :

PHILIPPIQUE. 165
dans Athènes, il est permis de parler
en sa faveur.

Que dis-je ? C'est par là qu'on a
vû tout à coup des hommes obscurs
& pauvres, devenir illustres & ri-
ches : vous, au contraire, de l'opu-
lence & de l'éclat, tomber dans le
mépris & dans l'indigence. Car, se-
lon moi, la richesse d'une Républi-
que consiste dans le nombre, dans
la confiance, dans le zèle de ses al-
liez. Or voilà en quoi vous êtes d'u-
ne extrême pauvreté. Et cette sorte
de pauvreté, qui est le fruit de vo-
tre négligence, fait que Philippe est
heureux, tout-puissant, formidable
aux Grecs & aux Barbares ; tandis
que vous êtes décriez, abandon-
nez : somptueux, il est vrai, dans
vos Marchez, mais dignes de risée
dans vos armemens.

Je remarque, au reste, que plu-
sieurs de vos Orateurs sont bien éloi-
gnés de prendre pour eux-mêmes,
les conseils qu'ils vous donnent. Car,
quoique vous foyez attaquez, ils
vous exhortent à demeurer en re-
pos : eux qui ne peuvent s'y tenir au

milieu de nous , quoiqu'on ne les attaque point.

Aristodème , si quelqu'un , toute invective à part , vous faisoit cette question : Puisque vous n'ignorez pas que la vie des hommes privez est libre , tranquile , sûre ; & qu'au contraire la vie de ceux qui se mêlent des affaires publiques , est pleine de soins , de traverses , de périls ; d'où vient qu'à la douceur & à la sûreté de celle-là , vous préférez les dégoûts & les dangers de celle-ci ? Que répondriez-vous ? Que ce qui vous anime , c'est la gloire ? Je le veux. Ou du moins c'est le plus beau de tous les prétextes. Mais , vous dirois-je , est-il possible qu'un homme persuadé qu'il faut tout souffrir , tout hazarder pour la gloire , conseille à la République de se couvrir d'infamie ? Vous n'oseriez dire qu'il est important que votre nom brille dans Athènes , mais qu'il ne l'est point qu'Athènes soit considérée dans le reste de la Grèce. Je ne vois pas non plus , pourquoi l'intérêt de la République veut qu'elle se borne

à ses propres affaires, & pourquoi cependant vous trouvez si fort votre compte à vous mêler de celles d'autrui. Je croirois plus volontiers, que la République pour n'en point faire assez, & vous pour en faire trop, vous courez à votre perte l'un & l'autre. Que vous reste-t-il à dire? Quoi? Que la vertu de vos ancêtres vous oblige à ne point dégénérer: & que les Athéniens n'ont reçu des leurs, ni éclat, ni lustre? Mais non. Votre père, s'il vous ressembloit, fut un insigne voleur: au lieu que la République a des ancêtres, par qui, comme tout l'univers le fait, la Grèce a été (3) fauvée deux fois.

Quelques-uns de vos Orateurs, ATHÉNIENS, regardent donc d'un œil bien différent, leurs intérêts & les vôtres. Faut-il que des hommes nouvellement échappés de vos prisons, se méconnoissent; & qu'une République, jusqu'ici la première de toutes, soit aujourd'hui dégradée,

(3) A Marathon, & à Salamine.

dée , & croupisse dans l'ignominie ?
J'aurois beaucoup d'autres choses à vous dire , & sur plusieurs autres sujets. Mais finissons. Car jamais nos calamitez ne sont venues pour n'en avoir pas dit assez. Elles viennent de ce qu'après avoir entendu & unanimement approuvé nos raisons , vous n'écoutez pas moins favorablement ceux qui s'étudient à les combattre , & à les détruire , quoique ces gens-là vous soient connus pour ce qu'ils font. Car vous savez du premier coup d'œil , à ne vous y point méprendre , si celui qui prend la parole est un citoyen zélé , ou un homme gagé par Philippe , & dont les vuës tendent à faire en sorte que la délibération se termine par des raileries , par des invectives , afin que vous demeuriez toujours dans l'inaction.

Voilà des véritez , qui vous sont dites hardiment , sans fard , & par un pur zèle. Je ne vous fais pas un discours plein d'artifice , un tissu de flatteries & d'impostures , qui vaut de l'argent à l'Orateur , & qui nous li-

PHILIPPIQUE. 169
vre à nos ennemis. Ou changez de
conduite ; ou, si tout périt, ne vous
en prenez qu'à vous-mêmes.

Fin des Philippiques.

TABLE GÉOGRAPHIQUE.

Voyez pag. 40.

- ACHAÏE. Partie du Péloponèse, entre la Sicyonie, & l'Elide.
- AMBRACIE. Ville d'Épire, & Colonie de Corinthiens.
- AMPHIPOLIS. Colonie d'Athéniens, entre la Thrace & la Macédoine, sur le fleuve Strymon.
- ANTHEMUNTE. Ville de Macédoine.
- ANTRONE. Ville maritime de Thessalie.
- APOLLONIE. Ville sur la mer Ionienne, & Colonie de Corinthiens.
- ARGOS. Capitale de l'Argolide, qui fait partie du Péloponèse.
- ATHENES. Capitale de l'Attique, & l'une des puissantes Républiques de la Grèce.
- BEOTIE. Pays de Grèce, séparé de l'Attique par le mont Cithéron.
- BYZANCE. Ville de Thrace : aujourd'hui Constantinople.
- CABYLE. Ville & petit pays de même nom, près du Taxe fleuve de Thrace.
- CARDIE. Ville de la Chersonèse.
- CHALCIS. Ville de l'Eubée, sur l'Euripe,

- CHERSONESE.** Presqu'île de Thrace , environnée de la mer Egée , de la Propontide , de l'Hellespont , & du golfe Mélane.
- CHIO.** Ville & île de l'Ionie , entre Samos & Lesbos.
- CORONE'E.** Ville de Béotie.
- CORINTHE.** Ville de l'Achaïe , & République des plus puissantes de la Grèce.
- DELPHES.** Ville de Béotie , où étoit le fameux Temple d'Apollon.
- DORISQUE.** Ville sur l'Hébre dans la Thrace.
- DRONGILE.** Petite ville de Thrace.
- ECHINE.** Ville de la Phtiotide , qui fait partie de la Thessalie.
- ELATE'E.** Ville de la Phocide , & passage nécessaire pour aller de Thèbes aux Thermopyles.
- ELIS.** Ville de l'Elide , qui fait partie du Péloponèse , entre l'Arcadie & l'Achaïe.
- ERETRIE.** Ville de l'Eubée.
- ETOLIE.** Pays de Grèce , entre l'Acarnanie & la Phocide.
- EUBE'E.** Ile de la mer Egée , séparée de la Béotie par l'Euripe.
- GERESTE.** Promontoire de l'Eubée.
- HALIARTE.** Ville de la Béotie.
- HELLESPONT.** Détroit qui sépare l'Europe de l'Asie , & qui a donné son nom au pays d'alentour.
- IMBROS.** Ile voisine de la Chersonèse , & Colonie d'Athéniens.
- LACEDEMONE ,** ou *Sparte.* Capitale de la Laconie , & l'une des puissantes Républiques de la Grèce.
- LEMNOS.** Ile de la mer Egée.
- LEUCADE.** Capitale d'une île de même nom ,

G E O G R A P H I Q U E 171

& Colonie de Corinthiens.

MACEDOINE. Royaume qui du côté du Midi confine à l'Épire, & à la Thessalie.

MAGNESIE. Ville & pays de même nom, qui fait partie de la Thessalie.

MARATHON. Bourg de l'Attique, fameux par la victoire remportée sur les Perses la troisième année de l'Olympiade 72.

MASTYRE. Ville de Thrace.

MEGARE. Ville située entre Corinthe & Athènes.

MESSENE. Capitale de la Messénie, pays qui fait partie du Péloponèse.

METHONE. Ville de Thrace.

MONT-SACRÉ. Forteresse sur la Propontide, entre Périnthe & la Chersonèse.

NAUPACTE. Aujourd'hui *Lépante*. Ville d'Étolie, sur le golfe de Corinthe.

NICE'E. Ville des Locriens, entre la Phocide & la Thessalie.

OLYNTHE. Ville de Thrace, dans la Presqu'île de Pallène.

ORCHOMENE. Ville de Béotie.

ORE'E. Ville de l'Eubée.

OROPE. Ville entre la Béotie & l'Attique.

PAGASE. Ville de Thessalie, & port célèbre où s'embarquèrent les Argonautes.

PELOPONESE. Aujourd'hui *la Morée*. Presqu'île de Grèce, anciennement divisée en six parties, Achaïe, Arcadie, Argolide, Élide, Laconie, & Messénie.

PHERES. Ville de la Magnésie.

PHOCIDE. Pays de Grèce, entre la Béotie & l'Étolie.

PIRE'E (Le) Port d'Athènes.

PLATE'E. Ville de la Béotie.

172 TABLE GEOGRAPHIQ.

- PORTHMOS. Ville de l'Eubée sur la mer Egée.
POTIDE'E. Ville de Macédoine, à l'entrée de
la Presqu'île de Pallene.
PYDNE. Ville de la Piérie, sur la côte du
Golfe Thermaïque.
RHODES. Ile en Asie, près de la Carie.
SCIATHE. Ile de la mer Egée.
SERRIE. Ville & forteresse de Thrace.
SPARTE. Voyez *Lacédémone*.
THASE. Ile de la mer Egée.
THEBES. Capitale de la Béotie, & l'une des
puissantes Républiques de la Grèce.
THERMOPYLES. Passage de 60 pas de largeur,
entre la Phocide & la Thessalie.
THESPIE. Ville de la Béotie.
THESSALIE. Pays de Grèce, entre l'Epire &
la Macédoine.
THRACE. Pays situé entre le mont Hémus, le
Pont-Euxin, la Propontide, & le fleuve
Strymon.



CATILINAIRES

CATILINAIRES

DE

CICERON.

AVERTISSEMENT.

J'AI toujours cru que d'imprimer, comme on fait ordinairement, le Texte à côté de la Traduction, c'étoit faire tort à l'Auteur, & au Traducteur. Car, malgré qu'on en ait, les yeux ne font que se promener à droite & à gauche : de manière qu'on ne lit rien de suite, & que par conséquent on perd toutes les beautés, tous les agrémens, qui, dans un discours oratoire, dépendent de l'ensemble.

Pour donner cependant toute sorte de facilitez à ceux qui voudront quelquefois recourir de la Traduction au Texte, non seulement je le fais mettre au bout du volume ; mais il y aura des chiffres à la marge, par lesquels on verra dans l'instant à quelles pages du François se rapportent les pages du Latin.



PREMIÈRE
CATILINAIRE,

*Prononcée dans le Sénat ,
le 8 Novemb. 690. **

JUSQUES à quand abuserez-vous, Catilina, de notre patience? Avons-nous encore long-temps à être le jouet de votre fureur? Quelles seront les bornes de cette audace effrénée? Quoi! de voir que la garde se

** L'an de Rome 690 est l'an 64 avant J. C. selon la Table Chronologique du Pindare d'Oxford, à laquelle je me suis déjà conformé dans la petite Table, qui est à la tête des Philippiques. J'ai suivi cette Chronologie, non par choix, mais comme la première qui s'est trouvée sous ma main.*

fe fait toute la nuit , & sur le mont
 (1) Palatin , & dans tout Rome ;
 que le Peuple est saisi de crainte ;
 que tous les bons citoyens accou-
 rent en foule ; que le Sénat s'est as-
 semblé dans un lieu (2) fortifié ; que
 nos seuls regards vous apprennent
 ce que nous pensons de vous ; rien
 de tout cela ne fait impression sur
 votre esprit ? Vous ne sentez pas
 que vos desseins sont découverts ?
 Vous ne voyez pas que votre Con-
 spiration , dès-là qu'elle est connue
 du Sénat , est comme enchaînée ?
 Pensez-vous que personne de nous
 ignore ce que vous avez fait la nuit
 dernière ; ce que vous fites la nuit
 précédente ; où vous vous êtes trou-
 vé ; qui vous y avez appelé ; quelles
 mesures vous y avez prises ?

O temps ! O mœurs ! Le Sénat
 est

(1) Rome fut d'abord bâtie sur le mont Pa-
 latin : & comme non seulement Romulus ,
 mais Auguste & la plupart des Empereurs y
 ont fait leur séjour , le mot de Palais , *Palati-
 um* , nous est venu de là , pour signifier une
 maison de Roi , ou de Prince.

(2) Dans le Temple de Jupiter *Stateur*.

est informé de tous ces mouvemens, le Consul les voit, & Catilina vit encore ! Il vit, que dis-je ? Il vient au Sénat, il assiste à nos délibérations, il marque de l'œil ceux d'entre nous qu'il destine à la mort. Et nous, gens courageux, pourvû que nous évitions ses coups, nous croyons que notre devoir est rempli !

Il y a long-temps, Catilina, que le Consul devoit vous avoir fait traîner au supplice. Il y a long-temps que l'orage, dont nous sommes menacez, devoit avoir crevé sur vous. Car enfin, si l'illustre (3) Scipion, étant souverain Pontife, fit périr de son autorité privée l'un (4) des Gracques

(3) *P. Corn. Scipio Nasica*. Quoique souverain Pontife, il est appelé ici homme privé, parce que le Sacerdoce n'étoit pas mis au rang des Magistratures.

(4) *Tiberius Gracchus*. J'évite les prénoms, autant que je puis, parce qu'ils sont peu agréables en françois, sur-tout dans un discours oratoire. Il faut plus d'exactitude, quand on traduit un Historien.

Touchant la sédition de ce Gracchus, voyez Plutarque, Vie des Gracques ; & Florus, liv. III. ch. 14.

Gracques pour de légères entreprises contre la République : nous Consuls souffrirons-nous Catilina, dont les projets sont de mettre à feu & à sang l'univers ? Je trouverois dans un siècle plus éloigné , l'exemple (5) d'Ahala , qui , parce que Mélius vouloit introduire des nouveautés dans le Gouvernement , le tua de sa propre main. Telle fut , oui telle fut la fermeté de nos pères , qu'ils faisoient moins de grace à un mauvais citoyen , qu'à l'ennemi le plus cruel. Un decret du Sénat nous ordonne sévèrement de vous poursuivre : ni le conseil , ni l'autorité de cette auguste Compagnie ne manquent à la République : c'est nous , je le dis nettement , c'est nous Consuls qui lui manquons.

Opimius tenant autrefois le rang où je suis , reçut ordre du Sénat de prendre les précautions qu'il jugeroit nécessaires pour mettre la République en sûreté : & le jour même

un

(5) *Caius Servilius Ahala*. Voyez ce fait dans Tite-Live , Décad. I. Liv. IV. ch. 14.

un autre (6) Gracchus, soupçonné de tramer quelque révolte, fut mis à mort, quoique le souvenir de son père, de son ayeul, de ses ancêtres, parlât en sa faveur. On fit subir le même sort à (7) Fulvius, qui avoit été Consul, & à ses enfans. Un semblable decret ayant été fait sous le Consulat de Marius, & de Valérius: l'exécution fut-elle retardée seulement d'un jour à l'égard du Tribun Saturninus, & du Préteur Servilius? Mais nous, déjà nous souffrons depuis (8) vingt jours, que l'autorité du

(6) *Caius Gracchus*, frère de ce Tibérius, dont nous venons de parler. Voyez Plutarque, Vie des Gracques : & Florus, liv. III, ch. 15.

(7) *Fulvius Flaccus*. A la fin de cette première Catilinaire, & dans la quatrième, Cicéron parlant de lui ne l'appelle que *Flaccus* : mais en ces deux endroits, de meme qu'ici, je l'appellerai toujours *Fulvius*, afin de n'avoir point à varier. Il fut Consul en 620.

(8) Il n'y avoit que dix-huit jours, suivant la remarque d'Asconius. Mais ni les Orateurs ni les Poètes ne sont obligez de supputer avec tant d'exactitude. Ils aiment les comptes ronds. *Rotundare numerum voluit*, dit ici Muret.

du Sénat languisse. Il nous a donné des ordres , mais que nous laissons inutiles dans nos Regîtres , comme une épée dans le fourreau. Par ces ordres , Catilina , vous deviez à l'instant perdre la vie. Vous vivez cependant : & vous vivez , non pour vous corriger de votre audace , mais pour la redoubler

Pour moi , PERES (9) CONSCRITS , je me sens porté à la clémence. D'un autre côté aussi , nos périls étant si grands , je ne dois point mollir ; & moi-même je me trouve déjà coupable de négligence & de lâcheté. Une armée ennemie campe dans les détroits de l'Etrurie ; le nombre des rebelles augmente tous les jours ; leur Général est dans l'enceinte de nos murs ; il vient dans le Sénat même affronter nos regards ; à toute heure ,

(9) Plusieurs de nos bons écrivains ont déjà employé ce mot , *Péres Conscrits*. J'avoué qu'il ne s'entend pas trop en françois : mais sans nous embarasser de l'étymologie , qui n'est pas même bien certaine parmi les auteurs latins , il nous suffit ici de savoir que c'est ainsi qu'on appeloit les Sénateurs.

heure , & jusque dans notre sein , il forme de nouveaux projets contre nous. Que dans l'instant je vous arrête , Catilina , que je vous fasse périr : tout ce qu'il y a de bons citoyens me reprocheront , je crois , d'avoir été trop lent ; & aucun d'eux , d'être trop sévère.

Mais ce qui devoit se faire il y a long-temps , j'ai mes raisons pour le différer encore. J'attens qu'il n'y ait pas d'homme assez méchant , assez corrompu , assez semblable à vous , pour trouver que votre mort ne soit pas juste. Tant que vous aurez donc un partisan , vous vivrez : & vous vivrez , comme vous faites , assiégé de fortes & de nombreuses troupes , par qui je préviendrai le moindre de vos attentats : il y aura , comme il y en a eu jusqu'à présent , des yeux & des oreilles , à qui , sans que vous puissiez vous en douter , rien n'échappera de toutes vos démarches.

Quel espoir , Catilina , vous flatte-
roit encore , puisque la nuit même ne peut avec ses ténébres nous cacher vos assemblées criminelles :

puisque la voix de votre Conjuration a percé les murs, où vous aviez cru la renfermer : puisque tout se découvre, tout éclatte ? Renoncez, croyez-moi, à vos desseins. Que ces idées de meurtres & d'incendies vous sortent de l'esprit. On vous enveloppe de toutes parts : vos projets nous sont plus clairs que le jour : je vais ici vous en faire le détail.

Vous souvenez-vous de m'avoir entendu dire le vingt & un d'Octobre en plein Sénat, que le vingt-sept précisément votre satellite Mallius, le ministre de votre fureur, se montreroit les armes à la main ? Avois-je de faux avis, non seulement d'un attentat si grand, si énorme, si incroyable : mais, ce qui est bien plus merveilleux, du jour arrêté ? Je dis encore dans le Sénat, que les principaux de la République devoient être massacrés le vingt-huit du même mois. Ce jour-là, en effet, plusieurs s'écartèrent de Rome, moins pour se dérober à vos poignards, que pour déconcerter vos complots. Mais consolé de

leur retraite, pourvû, disiez-vous, que moi qui étois resté, je fusse égorgé : ne futes-vous pas, ce jour-là même, tellement investi de troupes, que ma vigilance fit avorter vos desseins ? Et quand vous comptiez de surprendre Préneſte la nuit du premier de Novembre, ne trouvâtes-vous pas que je vous avois prévenu, & que rien ne manquoit à la sûreté de cette Colonie ? Tout ce que vous faites, tout ce que vous projettez, tout ce que vous avez dans l'ame, je l'entens, je le vois.

Avoüez-nous enfin, où passâtes-vous la nuit d'avant-hier ? Vous allez voir que si le dessein de perdre Rome vous ôte le sommeil, l'envie de la sauver me permet encore moins de dormir. Je vous dis, & ce n'est point vous parler à mots couverts, que la nuit d'avant-hier vous futes chez (1) Lecca : que là se rendirent plusieurs de vos complices Oseriez-vous le nier ? Que ne répondez-vous ? Je vous en convaincrâi, si

vous

(1) On apprend de Salluste que Lecca étoit

vous le niez : car je vois dans le Sénat , des gens qui étoient de cette assemblée.

Où sommes-nous, ô Dieux immortels ! Quelle ville habitons-nous ? Qu'est-ce que notre République ? Parmi nous , PERES CONSCRITS , oui dans ce lieu auguste, le plus saint de l'univers , il y a des gens qui ont conspiré votre mort & la mienne, la ruine de Rome & par conséquent celle du monde entier ! Je les vois, moi Consul ; je prends leur avis sur les affaires présentes ; & au lieu que je devois répandre leur sang, je ne flétris pas même encore leur nom.

Vous avez donc été cette nuit-là chez Lecca : vous y avez , Catilina, partagé l'Italie en divers cantons : assigné à chacun des conjurez son poste : choisi ceux qui resteroient ici, & ceux qui vous suivroient :
marqué

Sénateur. Il y a ici dans le Texte, *inter falsarios* : mais quand on aura vû la remarque de M. le P. Bouhier, on ne s'étonnera pas que je n'aie point cherché à rendre ce mot en François.

marqué les quartiers de Rome, où l'on mettroit le feu. Vous avez dit que ce qui retardoit votre départ, c'est qu'on ne s'étoit pas défait encore de moi. Et là-dessus il s'est trouvé deux Chevaliers Romains, qui, pour vous tirer de cet embarras, vous ont promis que cette même nuit-là, un peu avant le jour, ils viendroient me poignarder dans mon lit.

A peine étiez-vous séparés, que tout me fut rapporté. Je renforçai la garde de ma maison. Et quand parurent ceux qui venoient de votre part me saluer le matin, je leur fis refuser l'entrée. C'étoit à point nommé ceux qu'on m'avoit dit. J'avois même instruit du coup qu'ils méditoient, plusieurs personnes d'un rang distingué.

Ainsi, Catilina, suivez votre plan. Partez enfin, les portes de Rome vous sont ouvertes, partez. Déjà l'armée de Mallius est dans l'impatience de posséder son Général. Faites vous accompagner de tous vos partisans ; au moins du plus

grand nombre ; purgez-en Rome. Je me verrai tranquille , quand nos murs feront entre vous & moi. Vous ne fauriez plus être où nous sommes : non, Catilina , non, je ne vous y souffrirai point.

On a bien des graces à rendre aux Dieux immortels , & sur-tout à Jupiter (2) *Stateur* , le très-ancien Protecteur de cette ville , pour l'avoir déjà tant de fois dérobée aux fureurs d'un monstre si dangereux : il ne faut pas sans cesse risquer pour un homme seul , le salut public.

Tant que j'ai été simplement Consul désigné , j'ai su , Catilina , me défendre de vos pièges par moi-même , & sans me faire accompagner de gardes. A la dernière assemblée qui se tint pour l'élection des Consuls , quand vous eutes la pensée d'assassiner dans le Champ de Mars , & vos compétiteurs & moi ; je n'employai contre vous que le secours de
mes

(2) Touchant ce surnom de *Stateur* , donné à Jupiter , voyez Tite-Live , Decad. 1. liv. 1. ch. 12.

mes amis , j'évitai l'éclat. Toutes les fois , en un mot , que j'ai été personnellement votre objet , je ne vous ai opposé que mes propres forces : me doutant bien pourtant que ma perte seroit fatale à l'Etat. Mais aujourd'hui c'est l'Etat lui-même que vous attaquez ouvertement : vous en voulez à nos temples , à nos maisons , à nos vies ; & de toute l'Italie vous ne prétendez en faire qu'une affreuse solitude.

Puis donc que je n'ose encore suivre une maxime , qui fut toujours regardée comme essentielle dans notre Gouvernement , toujours suivie par nos ancêtres : je prendrai un autre parti , moins sévère , mais plus avantageux. Car enfin , si je vous livre au supplice , toute la troupe de vos confédérés nous demeure. Mais si vous partez , comme il y a longtemps que je vous y exhorte , ils vous accompagneront ; & Rome n'en sera plus infectée.

Quoi ! ce que vous aviez résolu de vous-même , Catilina , balancez-vous à le faire par mes ordres ? Le

Consul vous enjoint de fortir de Rome à titre d'ennemi. Vous me demandez, si c'est un exil dans les formes? Je ne vous (3) exile point : mais de vous-même, si vous me voulez croire, exilez-vous.

Quel agrément pourriez-vous, en effet, vous promettre dans une ville, où, à vos complices près, il n'y a personne qui ne vous craigne, personne qui ne vous haïsse? Par quel endroit ne vous êtes-vous pas deshonoré? Quelle infame réputation n'avez-vous pas? Vos yeux livrez à la volupté; vos mains au parricide; toute votre personne à toute sorte de crimes. Où est, de tous les jeunes gens pris dans vos filets à l'amorce du plaisir, où est celui dont les violences, dont les impudicitez ne vous aient pas eu pour ministre & pour guide? Tout récemment

(3) Aussi n'étoit-il pas permis d'exiler un citoyen. Mais il y avoit d'autres peines imposées par la Loi pour quelque crime que ce fût; & le coupable étoit maître de préférer l'exil à la peine que la Loi lui imposoit. Voyez Cicéron *pro Cœcina*, ch. xxxiv.

ment encore , après la mort de votre femme , vous étant défait (4) de ce qui pouvoit vous incommoder dans votre maison , à ce premier crime n'en avez-vous pas ajouté un autre , dont je me tais cependant , & qu'il faudroit enfévelir dans un éternel silence , pour ne point faire savoir qu'une action si horrible ait été commise dans Rome , & commise impunément. Je ne dis rien de l'état où vos dettes vous ont réduit : les Ides prochaines (5) vous l'apprendront. Je passe tout ce qui n'intéresse que votre honneur , tout ce qui ne regarde

(4) *Postremò , dit Salluste , captus amore Aureliæ Orestillæ , cujus præter formam nihil unquam bonus laudavit , quòd ea nubere illi dubitabat , timens privignum adultum ætate , pro certo creditur necato filio , vacuam domum sceleris nuptiis fecisse.*

(5) Les Ides de Novembre tomboient le treize de ce mois ; & par conséquent , cette oraison ayant été prononcée le huit , Catilina ne se voyoit plus que quatre jours devant lui , pour se préparer à compter avec les usuriers , qui lui avoient prêté de l'argent. Voyez les Commentateurs d'Horace , sur ce vers , *Epod. II , 69.*

Omnem relegit Idibus pecuniam.

regarde que vos propres affaires ; & je m'attache à ce qui concerne le salut de l'Etat , la vie de tous les Romains.

Pouvez-vous donc souffrir la lumière , & respirer le même air que nous , n'ignorant pas que de tous les Sénateurs il n'en est point qui ne sache , que le dernier jour de Décembre , sous le Consulat de Lépidus & de Tullus , vous portiez un poignard aux Comices : que là , & les Consuls , & les principaux de la République , devoient être assassinés par vos confédérés : & que leur salut en cette occasion fut l'effet , non point de votre repentir , non point de votre timidité , mais de la fortune qui protège l'Etat ?

Passons ce fait-là : aussi-bien est-il assez connu ; & il y en a d'autres plus récents. Combien de fois , & avant , & durant mon Consulat , me suis-je vû en butte à vos coups ? Combien de fois , & avec quelles précautions , ai-je évité des pièges si adroitement tendus , qu'ils paroissent inévitables ? Vous n'entre-

C A T I L I N A I R E. 191
prenez, vous n'exécutez, vous ne méditez rien, dont je ne fois informé dans le moment : & cependant toujours les mêmes projets, toujours de nouveaux efforts. Votre poignard, combien de fois vous l'a-t-on arraché? Combien de fois, par je ne fais quel hazard, vous est-il tombé des mains? Vous ne sauriez cependant vous en desfaisir, & il semble que vous l'avez voüé à je ne fais quelle Divinité, qui vous oblige d'en percer le sein d'un Consul.

A ce moment même, quel état que le vôtre? Je vous en parle, non pas avec l'animosité, qui me conviendrait; mais avec des sentimens de pitié, que vous ne méritez point. Tout à l'heure vous êtes venu au Sénat : dans une assemblée si nombreuse, où vous avez tant d'amis, tant de parens, quelqu'un vous a-t-il salué? Puisque c'est là un affront, qui, avant vous, ne se fit jamais à personne, attendez-vous qu'on s'explique à haute voix? Rien de si fort contre vous, que ce silence qu'on a gardé. Et d'où vient qu'à votre ar-

rivée, pas un Sénateur n'a voulu être assis près de vous? Quand vous avez pris place, vous avez vû s'éloigner tous ces anciens Confuls, dont vous aviez tant de fois conspiré la mort.

Quel effet une aversion si marquée fait-elle donc sur vous? Pour moi, certainement, si je me voyois redouté de mes esclaves au point que vous l'êtes de tous les Romains, je crois que j'abandonnerois ma maison: & vous ne voulez pas, vous, abandonner Rome? Si je me voyois suspect & odieux à tous nos Citoyens, quelque innocent que je fusse d'ailleurs, j'aimerois mieux renoncer à les voir, que de soutenir leurs regards pleins de courroux: & vous qui savez avoir depuis longtemps par vos crimes, mérité leur haine, & la haine la plus juste, vous continuez à vouloir encore les aigrir par votre présence? Si votre père, si votre mère vous haïssent, vous craignoient, & qu'il ne vous restât aucun moyen de regagner leur amitié, ne vous éloigneriez-vous pas

de leurs yeux ? Or la Patrie, qui est notre commune mère, vous hait, vous craint, & depuis long-temps est convaincuë que vous méditez sa perte. Vous n'aurez donc, ni respect pour son autorité, ni soumission à ses volontez, ni crainte de ses châtimens ?

Ainsi vous parleroit-elle, si elle vous faisoit entendre sa voix.

» Point d'attentats depuis tant
 » d'années, point d'infamies, dont
 » vous n'avez été, ou l'auteur, ou
 » le complice. Vous avez vous seul
 » impunément & librement assassiné
 » nombre de citoyens, pillé & sac-
 » cagé les alliez. Vous n'avez pas
 » seulement enfreint les loix, mais
 » vous êtes venu à bout d'anéantir
 » les poursuites de la Justice. Tous
 » ces desordres que je n'aurois point
 » dû souffrir, je les ai pourtant souf-
 » ferts avec le plus d'indulgence
 » qu'il m'a été possible. Mais d'être
 » à cause de vous en de continuel-
 » les alarmes, de trembler sans cesse
 » au nom de Catilina, & de vous
 » trouver à la tête de toutes les en-

» treprises qui se font contre moi,
 » ma patience est outrée. Retirez-
 » vous donc , afin que si mes crain-
 » tes sont bien fondées ; votre dé-
 » part fasse ma sureté ; & que si elles
 » sont vaines, j'en sois délivrée une
 » bonne fois.

Ainsi , dis-je , vous parleroit la Patrie : & ne devriez-vous pas vous rendre à ses volontez ; fût-elle hors d'état de vous y contraindre ?

Mais vous-même, pour vous purger de tout soupçon, n'avez-vous pas cherché à vous mettre chez quelque personne, qui pût répondre de vos démarches ? Rebuté par Lépidus, que vous aviez d'abord prié de vous recevoir, vous eutes le front de venir me demander à moi-même, si je voudrois bien vous garder chez moi ? Je vous répondis que n'étant pas trop en sureté avec vous dans une même ville, je me garderois bien de vous avoir sous un même toit. Vous eutes recours au Préteur Métellus, qui vous refusa pareillement. De là vous allâtes enfin à votre ami Marcellus, ce grand

homme (6) de bien : & vous comptiez , fans doute , qu'il ne manqueroit , ni de vigilance pour vous garder , ni d'adresse pour découvrir vos desseins , ni de courage pour s'y opposer. Hé quoi ! un homme qui sent qu'il a besoin d'être gardé , est-il bien éloigné de mériter la prison & les fers ? Puisque vous n'avez donc pas le courage d'abrégier vos jours , hésitez-vous à chercher une autre demeure , à vous enfuir dans une solitude , qui vous dérobe aux supplices , dont vous êtes si justement menacé ?

Prenez , me dites-vous , l'avis du Sénat : & s'il m'exile , j'obéirai.

Non , je n'aimerois point à vous attirer une condamnation expresse ; il y auroit à cela une dureté qui me répugne : mais en prenant un autre biais , je vous ferai concevoir la pensée du Sénat. *Partez , Catilina , mettez fin à nos alarmes : si vous attendez qu'on ait proféré le mot d'exil , on le profère , partez.* Hé

(6) Quintilien , liv. ix , ch. 2 , parlant de l'Ironie , rapporte cet exemple ,

Hé bien, remarquez-vous le silence de tout le Sénat? Il acquiesce, il se tait. Pourquoi attendre qu'il parle, qu'il commande, puisque son silence en dit assez? Si j'avois tenu le même discours au jeune & vertueux Sextius, ou à l'illustre (7) Marcellus: j'aurois vû le Sénat, dans ce Temple même, s'élever avec indignation contre moi, tout Consul que je suis; & il auroit eu raison. Mais sur votre sujet, Catilina, le Sénat en se taisant approuve; en acquiesçant, il commande; en ne disant mot, il prononce hautement votre arrêt.

Tel est donc l'avis, non seulement de ces Sénateurs, dont vous feignez de révéler l'autorité, prêt à répandre leur sang: mais encore de tous ces illustres Chevaliers Romains, & de tous ces généreux citoyens,

(7) On voit assez que ce Marcellus n'est pas celui dont il est parlé dans la page précédente. C'est ici celui pour qui Cicéron, dix-sept ans après, fit une si belle harangue devant César.

toyens, qui environnent le Sénat. Vous êtes témoin de leur affluence, & de leur zèle : vous avez entendu, il n'y a qu'un moment, leurs clameurs : j'ai eu peine jusqu'ici à les empêcher d'assouvir sur vous leur colère : & cependant, si vous quittez Rome, je me fais fort d'obtenir qu'ils vous accompagnent par honneur jusqu'aux portes.

Je parle en vain. Quelle espérance y a-t-il, que rien vous ébranle ? que jamais vous changiez ? que vous puissiez vous résoudre à vous enfuir, à vous exiler de vous-même ? Veuillent les Dieux immortels vous en inspirer la pensée !

Je vois bien pourtant, que votre exil, si on le regarde comme une suite du discours que je vous tiens, me suscitera tôt ou tard une foule d'ennemis. Peut-être attendront-ils à se déclarer, que l'idée de vos crimes ne soit plus si présente. Quoiqu'il en soit, pourvû que la République ait été mise en sûreté, je me consolerais de toute disgrâce, qui ne tombera que sur moi.

Mais non, ne nous flattons point que vos desordres vous fassent horreur ; que la rigueur des loix vous intimide ; qu'en faveur des conjonctures où se trouve l'Etat, vous cédiez. Jamais l'honneur, jamais la crainte, jamais la raison ne put rien sur vous.

Partez donc, je vous le répète. Car si je suis votre ennemi, comme vous le publiez, votre exil vous vengera. Quand il sera connu pour être l'ouvrage du Consul, j'en deviendrai odieux, & j'aurai peine à ne pas succomber sous le poids de l'indignation publique. Ou si, au contraire, vous aimez mieux travailler à la gloire de mon nom, partez avec tous vos complices ; rendez-vous au Camp de Mallius ; soulevez tout ce qu'il y a de mauvais citoyens ; séparez-vous des bons ; déclarez la guerre à votre patrie ; faites gloire d'un brigandage impie ; & qu'il paroisse que vous avez été, non point banni par le Consul, mais appelé par vos partisans.

Qu'est-il besoin de vous y exhor-

ter, puisque déjà vous avez fait partir des gens armés, qui vous attendent sur (8) votre route? Puisque déjà vous avez pris jour avec Mallius? Puisque déjà vous avez fait partir avant vous cet Aigle (9) d'argent, qui, je l'espère, vous fera fatal, & à vous, & à tous les vôtres? Il avoit, cet Aigle, ses autels sacrilèges dans votre maison. Pourriez-vous plus long-temps vous voir éloigné d'une Divinité, à qui, sortant de chez vous, pour quelque assassinat, vous aviez coutume d'adresser vos hommages; & dont les autels tant de fois furent encensez de cette main impie, que vous aliez incontinent plonger dans le sang de nos citoyens?

Vous

(8) Il y a en Latin, *ad forum Aurelium*. Mais comment le dire en François, d'une manière qui ne blesse pas l'oreille? Il est vrai qu'en traduisant un Historien, il faudroit l'exprimer, de quelque manière que ce fût. Mais en traduisant un Orateur, la satisfaction de l'oreille est préférable à cette exactitude servile, quand il s'agit d'une légère circonstance, dont l'omission ne gêne rien.

(9) Espèce d'étendart.

R ij

Vous irez donc enfin où d'impétueux & d'aveugles desirs vous entraînoient depuis long-temps. Cette démarche, loin de vous attrister, vous comble de joie. Vous étiez né pour ce dernier crime ; vos anciennes habitudes vous y ont préparé ; la fortune vous en offre l'occasion. Jamais vous n'aimâtes le repos, ni même la guerre, à moins qu'elle ne fût criminelle. Vous avez trouvé à vous faire une troupe de scélérats, qui se voient sans bien, sans ressource. Quel charme pour vous, que leur société ! De quelles délices vous y allez regorger ! Quelle douceur de ne voir, de n'entendre pas un homme de probité, dans une si nombreuse compagnie ! Apparemment ces laborieuses veilles, que vous supportiez, tantôt pour commettre des actions de brigand, & d'assassin ; tantôt pour tendre des pièges au sommeil d'un mari, & pour assiéger la pudeur d'une femme ; apparemment, dis-je, ces travaux que l'on vante en vous, étoient des dispositions au genre de vie que vous

embrassez. Vous avez où faire preuve de ce grand courage à souffrir la faim, le froid, une extrême disette; & vous y succomberez dans peu.

Du moins en vous faisant exclure du Consulat, je gagnai que la République seroit exposée, non pas aux violences d'un Consul, mais aux vains efforts d'un banni: & que dès-lors votre entreprise passeroit, non pas pour une guerre, mais pour l'attentat d'un brigand.

Pour aller maintenant, PERES, CONSCRITS, au devant des plaintes que la Patrie auroit lieu, ce semble, de former contre moi: je vous prie de redoubler ici votre attention, & de conserver le souvenir de ce que je vais dire. Supposons que la Patrie, qui m'est plus chère mille fois que la vie même; supposons que toute l'Italie, que la République entière m'adresse à moi ce discours.

» Que faites-vous, Cicéron? Un
 » homme qui vous est connu pour
 » l'ennemi de l'Etat, qui va se met-
 » tre contre nous à la tête d'une ar-
 » mée, qui déjà est attendu dans le

» camp ennemi , qui est l'auteur &
» le chef d'une conspiration , qui
» soulève , qui enrôle esclaves & ci-
» toyens : vous souffrirez qu'il se re-
» tire tranquillement , & de manié-
» re à faire dire , non que vous l'a-
» vez chassé de Rome , mais que
» vous lui avez donné les moyens
» de s'y introduire plus sûrement ?
» Pourquoi ne pas le charger de
» chaînes ? Pourquoi ne pas le faire
» traîner au supplice ? Qu'est-ce qui
» vous retient ? Est-ce la coutume
» de nos ancêtres ? Mais parmi eux
» il s'est vû souvent de simples par-
» ticuliers , qui , de leur autorité
» privée , ont fait mourir de pern-
» cieux citoyens. Seroient - ce les
» loix , qui concernent la punition
» des citoyens Romains ? Mais dans
» Rome , tout citoyen qui se révol-
» te , fut toujours censé déchu de
» ses droits. Craignez-vous les re-
» proches de la Postérité ? Mais la
» crainte d'être blâmé , ou la vuë de
» quelque autre danger que ce soit ,
» vous fera-t-elle négliger la vie du
» peuple Romain ? C'est bien recon-

» noître les graces qu'il vous a fai-
 » tes, en vous élevant de si bonne
 » heure à la suprême Magiftrature ,
 » après vous avoir fait passer par
 » tous les degrez d'honneur, vous
 » qui n'êtes connu que par vous-
 » même , & qui ne tirez aucun é-
 » clat de vos ancêtres. D'ailleurs, si
 » les jugemens du Public vous épou-
 » ventent , croyez-vous qu'à être
 » ferme & févère , vous risquiez
 » plus qu'à prévariquer par foibleffe
 » & par lâcheté ? Quand la guerre
 » défolera l'Italie , quand nos villes
 » feront au pillage , quand le feu
 » consumera nos maisons , est-ce
 » qu'alors un ressentiment général
 » n'éclatera pas contre vous ?

A ces plaintes sacrées de la Ré-
 publique , & à tous ceux qui pen-
 sent ainsi , je répons en peu de mots.
 Si j'avois cru , PERES CONSCRITS ,
 que le meilleur parti à prendre dans
 les conjonctures présentes , ce fût de
 faire mourir Catilina , je n'aurois
 pas laissé une heure de vie à ce gla-
 diateur. Car enfin , puisque de grands
 hommes & de très-illustres citoyens

n'ont point fouillé leur mémoire , mais l'ont bien plustôt ennoblie , par le sang qu'ils ont répandu , & de Saturninus , & des Gracques , & de Fulvius , & de quantité d'autres plus anciens : je n'avois pas à craindre , certainement , que la mort d'un paricide indignât contre moi la Postérité ; & quand même j'aurois eu tout sujet de m'y attendre , mon sentiment fut toujours que des plaintes uniquement fondées sur ce que nous avons fait notre devoir , ne sont pas des plaintes , mais des éloges.

Une réflexion que j'ai faite , c'est que divers Sénateurs , ou ne voient pas , ou affectent de ne point voir nos dangers ; que leurs timides avis ont nourri les espérances de Catilina ; que leur incrédulité a fortifié sa conjuration naissante ; & que leurs sentimens ont influé , non seulement sur ceux qui ont de mauvaises intentions , mais encore sur ceux qui savent peu les affaires. Or , si j'en usois ici à la rigueur , ils me traiteroient de cruel & de tyran. Au lieu que si Catilina , suivant son projet ,
se

se rend au Camp de Mallius: alors les moins éclairés seront convaincus qu'il y a une Conspiration; & les plus méchans, contraints de l'avouer.

J'ai compris d'ailleurs, que sa mort toute seule n'eût fait que pallier le mal pour un temps, & ne l'eût pas guéri pour toujours. Que s'il quitte Rome, s'il est suivi de ses partisans, & s'il rassemble de toutes parts au même endroit tous les factieux: non seulement nous étoufferons cette peste, dont les progrès sont déjà si grands; mais nous arracherons jusqu'à la racine, jusqu'au germe de tous nos maux. Car, PERES CONSCRITS, il y a long-temps que cette Conjuraton se trame: mais la fureur, l'audace, toute sorte de crimes sont venus, je ne fais comment, à maturité, sous mon Consulat. Encore une fois, de n'ôter la vie qu'au Chef de ces brigands, ce seroit peut-être suspendre pour un peu de temps nos peines & nos craintes: tandis que le danger, toujours le même, se renfermeroit dans les veines &

dans les entrailles de la République. Comme des malades qui ont une fièvre violente , semblent d'abord s'être soulagez en buvant de l'eau froide dans le fort de l'accès, & que par là ils s'attirent un redoublement plus fâcheux : de même, quand le supplice du Chef nous donneroit quelque relâche , si le reste des Conjurez lui survit , nos maux ne feront que croître.

Que les méchans se retirent donc. Que séparez des bons , ils fassent un corps à part. Qu'ils mettent , comme je l'ai dit souvent , les murs de Rome entre eux & nous. Qu'ils cessent de tendre des pièges au Consul jusque dans sa maison ; d'investir le Tribunal du Préteur ; de venir avec des poignards au Sénat ; de préparer (1) des torches pour nous brûler. Qu'enfin on lise sur le front de tout citoyen , les sentimens qu'il a pour la Patrie. Je

(1) Il y a dans le Texte , *malleolos & faces*. Ces *malleoli* étoient une sorte de machine dont la description se trouve dans Ammian Marcelin , liv. 23. ch. 19.

Je vous annonce, PERES CONSCRITS, & reposez-vous en sur l'attention des Consuls, sur l'autorité de cet auguste Corps, sur la valeur des Chevaliers Romains, sur le zèle unanime de tous les fidèles citoyens: je vous annonce qu'au départ de Catilina, tous ses desseins vont être découverts, manifestez, renversez, punis.

Avec (2) de tels présages, Catilina, partez, & faites-nous une guerre sacrilège, dont l'issuë sera le salut de la République, votre perte assurée, & la ruine entière de tous ceux
que

(2) Voilà dans ce seul mot, *Partez*, tout ce qui est à conclure de ce Discours. Et c'est par la Conclusion qu'il faut juger du Discours entier, parce que les autres parties du Discours ne sont faites que pour la Conclusion.

Une récapitulation exacte fera voir que Cicéron n'a jamais perdu de vuë ces deux propositions.

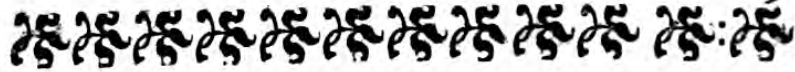
I. *Que Catilina, convaincu d'avoir conspiré contre la République, doit s'éloigner de Rome.*

II. *Que le Consul, quoique bien fondé à décréter peine de mort contre Catilina, fait prudemment de consentir, & même de contribuer à son évafion.*

que le crime , que le parricide vous affocie.

O vous , dont le culte fut établi par Romulus , & sous les mêmes auspices que cet Empire ! Vous , à qui le nom de *Stateur* n'est pas donné en vain ! Protégez vos autels, Jupiter ! Protégez les temples des Dieux , les murs de Rome , nos maisons , nos vies , nos biens : & faites que tous ces brigands , dont le détestable complot a pour but d'exterminer les bons citoyens , d'anéantir la Patrie , de saccager l'Italie , soient livrez avec leur Chef aux plus cruels supplices , & pendant leur vie , & après leur mort.





SECONDE CATILINAIRE;

*Prononcée devant le Peuple ,
le 9 Novemb. 690.*

Vous n'avez plus, ROMAINS, au milieu de vous, cet audacieux, ce furieux Catilina, qui ne respiroit que le crime, qui avoit juré la perte de la Patrie, qui menaçoit de mettre tout à feu & à sang. Je lui ai tenu un discours, qu'il a regardé, ou comme un commandement de partir, ou comme une permission de se retirer, ou comme (1) nos derniers adieux. Il est parti enfin, il a pris la fuite. Vous ne renfermez

(1) On prétend que c'étoit l'usage d'accompagner jusqu'aux portes de Rome un citoyen qui alloit en exil; & c'est ici ce que la phrase latine paroît signifier. Il y a dans la suivante, quatre mots presque synonymes, *abiit, excessit, evasit, erupit*, dont la version

fermez plus dans l'enceinte de vos murs, le monstre qui travailloit à les abattre. Voilà l'unique Chef de cette guerre intestine, vaincu sans bruit, sans résistance. On n'aura plus à redouter ce poignard, qui nous poursuivoit au Champ de Mars, sur la Place, dans le Sénat, dans l'intérieur même de nos maisons. Hors de Rome, Catilina est hors d'état de nuire. Il n'est plus qu'un ennemi déclaré, contre qui, sans que personne s'y oppose, nous avons droit d'en venir à la voie des armes. Pour le dérouter, pour le dompter pleinement, il n'a fallu que le forcer à lever l'étendart de son brigandage.

Quelle pensez-vous qu'ait été sa douleur, de quitter Rome, sans l'avoir réduite en cendres ; d'y laisser
encore

littérale ne pourroit faire qu'un mauvais effet. Heureusement les vraies beautés de l'Eloquence ne consistent pas dans ces sortes de minuties, qu'on ne sauroit faire passer d'une langue dans une autre ; & ce seroit tout gâter, que de vouloir toujours rendre tout, mot pour mot.

encore des citoyens, sans les avoir passés au fil de l'épée ; de voir que nous lui avons arraché le fer d'entre les mains , avant qu'il l'ait teint de notre sang ?

Toutes ses entreprises sont anéanties, toutes ses espérances confonduës : & sans doute que ses regards se tournent souvent vers la proie qu'il a manquée ; vers Rome qu'il se flattoit d'engloutir, mais que je crois bien charmée d'avoir jetté hors de ses entrailles un si dangereux poison.

Que si pourtant il se trouve des citoyens zéléz , tels qu'ils auroient dû être tous , qui jugent que j'aie eu tort de ne pas arrêter Catilina , & que mal à propos je triomphe ici de son évafion : sachez, ROMAINS , que ce n'est point ma faute, mais celle des conjonctures où je me voyois. Il falloit depuis long-temps, je l'avouë, lui avoir fait subir les plus rigoureux supplices ; & je fais que l'exemple de nos ancêtres, que le devoir de ma charge, que le bien public me demandoit sa mort. Mais

combien vous figurez-vous qu'il y avoit de gens, qui n'ajoutoient pas foi à mon rapport ? Combien , qui, pour n'être point assez éclairés, n'entendoient pas les conséquences ? Combien , qui cherchoient même à défendre l'accusé ? Combien , qui, à mauvaise fin , tâchoient de le servir ? Je lui aurois cependant ôté la vie, & il y a long-temps, au hazard de voir ma conduite blâmée, au hazard d'y périr moi-même, si j'avois crû que sa mort vous eût mis en sûreté. Mais quelque juste qu'elle fût ; si je l'avois ordonnée avant que son crime fût notoire , j'allois par-là soulever contre moi une infinité de personnes, qui m'auroient mis hors d'état de poursuivre ses complices. J'ai donc voulu amener les choses au point que Catilina étant reconnu incontestablement pour ennemi, vous pussiez ouvertement le combattre.

Or jugez, ROMAINS, si je le trouve bien à craindre dehors, puisque c'est pour moi une peine qu'il ne soit pas sorti mieux accompagné.

Plût aux Dieux qu'il eût emmené avec lui toute sa suite ! Car que nous a-t-il emmené ? Un Tongillus , insigne calomniateur , & noté (2) comme tel dès sa première jeunesse. Un Publicius , un Munatius , dont les dettes , contractées au cabaret , n'eussent pû causer de mouvement dans l'Etat. Mais quels hommes nous a-t-il laissez ? Et qui ne seroit effrayé de leurs dettes , de leur crédit , de leurs alliances ? J'ai le dernier mépris pour une armée , où il n'y aura que vieillards réduits au désespoir , que payfans conduits par un esprit de libertinage , que dissipateurs , que banqueroutiers , à qui , je ne dis pas seulement la lueur de nos armes , mais un simple édit du Préteur feroit

(2) J'ai suivi en cet endroit la dernière conjecture de M. le Président Bouhier. Quelquefois *Calumniæ* signifie une fausse accusation intentée en justice : & dans ce cas-là notre mot *Calomniateur* est foible. Mais pour employer une expression juste en françois , il faudroit être plus sûrs que nous ne le sommes , de ce qu'il doit y avoir dans le Texte.

roit prendre la fuite. Tiendront-ils ; & contre nos légions Gauloises ; & contre les milices commandées par Métellus , soit dans le Picentin , soit dans la contrée (3) des Gaulois ; & contre les recruës que nous faisons tous les jours ? Mais ceux que je crains , ce sont ces hommes parfumez , & couverts (4) de pourpre , que je vois à toute heure voltiger dans nos Places , assiéger l'entrée du Sénat , paroître même dans cette auguste assemblée. Je souhaiterois que Catilina les eût dans son Camp : & jusqu'à ce qu'ils y soient , ce n'est pas au dehors , songez-y bien , c'est au dedans qu'il faut chercher l'ennemi.

Je les crois d'autant plus formidables ,

(3) *Ager Gallicus* , aujourd'hui la *Lombardie* , mot qui m'a paru trop récent pour entrer dans une traduction , où il faut , autant que cela se peut , conserver les noms de l'ancienne Géographie.

(4) Il n'y avoit guère que les Sénateurs & les Chevaliers , dont les robes fussent ornées de pourpre : mais avec des différences , où il n'est pas nécessaire que j'entre ici.

bles , qu'ils me savent informé de leurs mauvais desseins , & ne s'en alarment pas. Oui , je fais à qui l'on a donné pour son partage l'Apulie ; à qui l'Etrurie ; à qui le Picentin ; à qui la contrée des Gaulois ; à qui la commission de brûler Rome , & d'égorger les habitans. Je fais toutes les mesures que les Conjurez prirent dans leur dernière assemblée nocturne. Hier j'en rendis compte au Sénat. Ils ne l'ignorent point. Catilina en fut lui-même si fort effrayé , que d'abord il disparut. Et ceux-ci qu'attendent-ils donc ? Ils feroient dans une erreur bien grossière , s'ils comptoient que j'aurai toujours la même indulgence. J'ai réussi à ce que je voulois : à vous convaincre tous qu'il y a une conjuration : si ce n'est qu'on veuille dire que ceux qui marchent sur les traces de Catilina , ne se proposent point le but de Catilina. Il n'est donc plus temps d'être doux. Il faut dans la conjoncture présente un procédé rigoureux. Qu'ils se retirent , je le veux bien , & c'est toute la grace

que je puis encore leur faire. Qu'ils ne laissent point languir Catilina en leur absence. Je leur dirai quelle route il prend : il va par la voie *Aurelia* : pour peu qu'ils se hâtent, ils le rejoindront sur le soir. Quand cet égoût ne nous infectera plus, heureuse alors, heureuse la République ! Par l'éloignement seul de Catilina, elle me paroît avoir déjà repris vigueur.

Peut-on, en effet, imaginer quelque crime, qui ne lui fût point venu dans l'esprit ? Y a-t-il dans toute l'Italie un empoisonneur, un gladiateur, un brigand, un assassin, un parricide, un faussaire, un fourbe, un débauché, un libertin, un adultère, une femme perdue, un corrupteur de jeunes gens, & pour tout dire enfin, un scélerat, de quelque espèce que ce soit, qui ne convienne d'avoir été intimement lié avec lui ? Quel meurtre s'est fait sans lui depuis quelques années ? Quelle prostitution, dont il n'ait pas été le ministre ? Pour séduire de jeunes-hommes, quel suborneur eut jamais

ses talens ? Plein lui-même d'un amour infame pour quelques-uns, & servant les autres dans leurs plus honteuses débauches ; promettant à ceux-ci la jouissance de leurs plaisirs, & donnant à ceux-là, non seulement la pensée, mais les moyens d'abrèger les jours de leurs pères. Aussi voit-on que dans un moment il est venu à bout d'atrouper une étonnante quantité de scélérats, tant de la ville que de la campagne. Pas un homme obéré, ni dans Rome, ni dans le moindre coin de l'Italie, qu'il n'ait engagé dans cette incroyable conspiration.

Admirez que les penchans même qui ont le moins de rapport, ne sont pas incompatibles en lui. Parmi les Gladiateurs les plus déterminés, pas un qui ne se dise de ses amis : & parmi les Comédiens les plus lascifs, pas un qui ne se vante d'avoir vécu avec lui, comme avec son égal, à peu près. Voilà quelles sortes de gens lui ont fait la réputation d'homme endurci à la fatigue ; & cela, sur ce que dans le cours de ses voluptez,

& de ses brigandages , il a eu occasion d'apprendre à braver le froid , la faim , la soif , les veilles : faisant fervir à d'infames débauches , & à une audace criminelle , les ressources données à l'homme pour se porter au travail & à la vertu.

O ! si tous ses partisans le rejoignoient ; si cette foule de scélérats quittoit Rome ; quelle félicité pour cette ville ! quelle gloire pour mon Consulat ! Ils ne mettent plus de frein à leur licence ; ils ne renferment plus leurs passions dans les bornes de l'humanité ; ils n'ont dans l'esprit que meurtres , que rapines , qu'incendies. Ils ont absorbé leur patrimoine ; ils n'ont plus ni biens , ni crédit ; & cependant , comme s'ils étoient dans leur abondance d'autrefois , ils conservent leurs mêmes desirs. Encore faudroit-il les tolérer , quoiqu'il n'y eût rien de bon à espérer d'eux , si nous ne trouvions à redire dans leur conduite , que l'intempérance , le jeu , & les femmes. Mais souffrira-t-on (5) que des misérables , abrutis par la crapule ,

dressent perpétuellement des embuches aux plus gens d'honneur ? Que languissamment couchez dans leurs festins , tenant des femmes impudiques entre leurs bras , gorgez de vin & de viandes , couronnez de fleurs , tout parfumez , épuisez par leurs incontinences , ils parlent de brûler Rome , & de massacrer tout ce qu'il y a de citoyens , qui ont de la probité ?

Je vois approcher le coup fatal ; qui mettra fin à leurs dissolutions , & à leurs crimes. Ou la peine qu'ils méritent , est déjà toute prête , ou elle va l'être incessamment. Puisque mon Consulat ne sauroit guérir ces membres gangrenez , du moins , en
les

(5) *Que des lâches dressent des embuches à des hommes très-courageux , des insensés à des hommes très-sages , des ivrognes à des gens sobres , ceux qui dorment à ceux qui veillent ? Voilà le Texte rendu littéralement. Mais des figures trop marquées ne réussissent pas toujours en françois. Jamais le Traducteur ne se trouve dans cet embarras avec Démosthène.*

Quelque admirable que soit un Auteur , il ne doit être imité qu'avec précaution , & suivant le génie de notre langue.

les retranchant , j'aurai par là prolongé la durée de cet Empire , non pas de quelques années , mais de plusieurs siècles. Car nous n'avons point de nation à craindre : point de Roi qui ose nous attaquer : tout est tranquille au dehors, & par mer, & par terre, grace à la valeur d'un (6) de nos Guerriers : il n'y a plus de péril, qu'au dedans : l'ennemi est dans l'enceinte de nos murs : l'incontinence, la folie, la scélératesse, voilà, ROMAINS, contre qui nous avons à nous battre. Je serai votre Général. Je prends sur moi la haine des méchans. Tout ce qui donnera espérance de guérison, je le sauverai : mais pour ceux dont la corruption est sans remède, je ne souffrirai pas que leur venin se communique plus avant. Ainsi, ou qu'ils se retirent, ou qu'ils se tiennent ici en paix : ou, s'ils ne veulent ni sortir, ni se corriger, qu'ils s'attendent à être punis, comme ils le méritent.

Mais

(6) Pompée, qui cette même année 690 achevoit de soumettre l'Orient aux Romains.

Mais d'autre côté aussi , quelques-uns publient que j'ai exilé Catilina. Pour bannir un citoyen , s'il ne falloit que lui dire une parole , j'aurois bien-tôt banni quiconque tient de tels discours. Oui sans doute , Catilina est d'une modestie , d'une timidité si grande , qu'il n'a pû soutenir la voix du Consul : dès qu'on lui a parlé d'exil , il y est allé , il s'est d'abord soumis.

Hier , ayant manqué d'être assassiné chez moi , je convoquai le Sénat dans le Temple de Jupiter *Statueur* , & je rapportai tout aux Pères conscrits. Quand Catilina se présenta , fut-il regardé , fut-il salué par quelque Sénateur ? On crut voir en lui , ne difons pas simplement un mauvais citoyen , mais un mortel ennemi. Il voulut s'asseoir : les principaux de cette auguste Compagnie , qui étoient du côté où il alloit se placer , quittèrent leurs sièges , & mirent du vuide entre eux & lui. Alors , moi , ce violent Consul , dont un mot suffit pour exiler un citoyen , je lui demandai s'il ne s'étoit pas

trouvé à l'assemblée, qui s'étoit tenuë la nuit chez Lecca? Tout hardi qu'il est, il n'osa me répondre, convaincu par le témoignage de sa conscience. Je continuai mon rapport. Je racontai ce qu'il avoit fait cette nuit-là; ce que la nuit suivante il vouloit faire; comment la guerre qu'il nous préparoit, étoit toute arrangée dans son idée. Je le vis embarrassé, interdit; & je lui demandai enfin, qu'est-ce qui arrêtoit un départ si bien médité? Pourquoi il n'alloit pas où il avoit déjà envoyé des armes, des haches, des faisceaux, des trompettes, des étendars, & même son Aigle d'argent, cette Divinité, qui avoit de sacrilèges autels dans sa maison?

Un homme donc, qui partoit actuellement pour nous faire la guerre, on dira que je l'aurai exilé? Apparemment, ce n'est point à lui qu'obéissent les troupes campées sous
(7) Fésule. Vous verrez qu'elles
font

(7) *Fæfulæ*, aujourd'hui *Fiesoli*, ville de Toscane, à qui l'on donne Atlas pour fondateur, selon Politien d'après Bocace.

font au Centurion Mallius , qui de son chef déclare la guerre au peuple Romain : que Catilina n'y a point de part : qu'il n'est point attendu au Camp : & que bien loin de s'y rendre , ce prétendu exilé va droit à Marseille , comme le bruit en court.

Triste condition , que d'avoir non seulement à conduire , mais à sauver une République ! Quoi , si la peur venoit à s'emparer de Catilina , maintenant que je l'ai mis en déroute , non sans beaucoup de travaux & de périls ; si changeant tout à coup de pensée , il renonçoit à sa faction ; si tout à coup se détournant du chemin , qui le mène à une guerre criminelle , il prenoit effectivement le parti de s'exiler : dans ce cas-là , on ne diroit pas que je l'ai prévenu , defarmé , effrayé , desespéré ; on diroit que c'est un homme innocent , qui a été banni par les menaces & par la violence du Consul. Au lieu de le regarder comme un scélerat , on trouveroit qu'il mérite d'être plaint ; & moi , au lieu de passer pour un Consul zélé , je passerois

pour le plus cruel des tyrans.

Je veux bien, ROMAINS, que la haine & l'injustice s'acharnent sur moi, pourvû qu'à ce prix-là j'éloigne de vous le fleau de cette guerre sacrilège. Qu'on m'accuse d'avoir envoyé Catilina en exil, j'y consens, pourvû qu'il y aille. Mais croyez-moi, il n'y songe point. Aux Dieux ne plaise que pour ma justification, je souhaite qu'il soit vû à la tête d'une armée : dans trois jours cependant la nouvelle vous en viendra : & s'il arrive qu'on me juge répréhensible, je crains fort que ce ne soit bien moins pour l'avoir chassé, que pour avoir permis son évasion.

Mais, quoique sa fuite ait été volontaire, si pourtant il se trouve des gens qui disent que je l'ai banni : quels discours ces gens-là tiendroient-ils donc, si je lui avois ôté la vie ?

Ils publient qu'il se retire à Marseille ; non qu'ils le croient ; mais parce qu'ils en ont peur. Avec toute cette pitié qu'ils affectent, ils seroient bien fâchez qu'il fût allé à

Marseille, & non pas au Camp de Mallius. Pour lui, quand même la démarche qu'il fait actuellement, ne seroit pas méditée de longue main ; toujours aimeroit-il mieux perdre la vie dans sa profession de brigand, que de la passer dans un lieu d'exil.

Au fond, puis qu'à cela près, qu'en sortant de Rome il nous y a laissez en vie, toutes ses autres entreprises lui réussirent toujours : loin de nous plaindre qu'il aille en exil, c'est ce que nous devons souhaiter.

Mais à quoi bon parler si longtemps d'un ennemi seul ; d'un ennemi, qui se donne pour tel ; & qui a cessé de nous être formidable, depuis qu'il y a, comme je l'ai toujours désiré, un mur entre nous & lui ? Pourquoi ne rien dire de ces ennemis couverts, qui se tiennent dans Rome, qui sont au milieu de nous ? Je souhaite certainement bien moins leur punition, que leur amendement. Je voudrois, & il n'y aura rien d'impossible, s'ils veulent me croire, je voudrois les réconci-

lier avec la République. Voyons ; en effet , de qui est composée toute cette troupe de factieux : & je leur donnerai ensuite aux uns & aux autres , des conseils proportionnez à leur situation , pour tâcher , autant que je le puis , de les en tirer.

Je place dans le premier rang , ceux qui doivent beaucoup , mais qui ont encore de plus grands biens , & qui les aiment si passionnément , que pour se libérer de leurs dettes , ils ne peuvent se résoudre à rien vendre. Parmi nos mécontents , ce sont là ceux qui ont le plus l'apparence d'honnêtes-gens ; car ils sont riches ; mais le motif de leur rébellion est injuste & impudent. Quoi , vous serez riche , & abondamment riche , en terres , en maisons , en esclaves , en argent , en tout , & vous ne voudrez renoncer à rien pour satisfaire vos créanciers ? Qu'attendez-vous ? Une guerre ? Mais la guerre entraînant une désolation générale , vos maisons seront-elles respectées ? Vous promettez-vous de voir (8) annuler vos dettes ?

Mais en vain l'attendriez-vous de Catilina. Pour moi, je vous obtiendrai cette grace, mais en faisant que vos biens, jusqu'à la concurrence de vos dettes, soient vendus à l'enchère. Point d'autre moyen que celui-là, de sauver ces riches obérez. S'ils avoient pû s'y résoudre plus tôt, & ne pas compter follement de faire face aux arrérages avec le revenu de leurs fonds, sans toucher aux fonds mêmes, ils seroient aujourd'hui, & meilleurs citoyens, & plus à leur aise. Quoiqu'il en soit, je ne les crois pas bien redoutables : car ils changeront peut-être de sentiment : ou en tout cas, s'ils persistent, je ne les crois pas gens à prendre les armes, & ils exhaleront leur colére en vœux impuissans contre l'Etat.

II

(8) Ils espéroient que, Catilina devenant le maître, tous les actes des Notaires seroient annulés; & que par ce moyen les créanciers n'auroient plus d'action contre les débiteurs. Cette injustice n'étoit pas sans exemple. Rien de plus sage là-dessus que la Morale de Cicéron, *Offi.* II, 22, 23, & 24.

Il y en a d'autres, qui sont endettez pareillement, & qui, de plus, sont dévorez par leur ambition. Ils voudroient dominer, se voir dans les premières dignitez; & comme ils desespèrent d'y parvenir durant le calme, ils souhaiteroient un orage. J'ai à leur dire à eux, ce que je dis en même temps à tous: qu'ils ne verront point leurs desirs accomplis: que ma vigilance, mes soins, & les précautions que je prens, détruiront tous leurs projets: qu'il y a dans Rome une multitude infinie de bons citoyens, unanimement prêts à signaler leur courage & leur fidélité: que nous avons des troupes innombrables: & qu'enfin les Dieux immortels ne laisseront pas succomber à un si noir attentat, ce Peuple invincible, ce florissant Empire, cette Capitale de l'Univers. Mais d'ailleurs, quand même ces traîtres auroient prévalu: est-ce que dans le sang des Citoyens, & dans les cendres de la Patrie, ils y trouveroient encore des Consulats, des Dictatures, des Royaumes? Et ne voient-ils

ils pas que ces dignitez seroient alors le partage de quelque esclave , ou de quelque gladiateur ?

Une troisième classe est composée d'hommes avancez en âge , mais que le travail a endurcis. Ce Mallius , à qui Catilina vient de succéder , est de leur troupe. Ils sortent des colonies de Sylla : colonies où je veux croire qu'il n'entra que d'honnêtes gens , mais qui se voyant tout d'un coup dans l'abondance , & lorsqu'ils s'y attendoient le moins , n'ont pas usé modérément de leurs richesses. Ils ont voulu bâtir comme des seigneurs , avoir des terres , des (9) équipages , nombre d'esclaves , donner dans les festins : & par là ils se sont endettez , mais à un tel point , que pour s'acquitter , ils auroient besoin de retirer Sylla du tombeau. Ils ont engagé aussi dans leur parti quelques misérables payfans , qui ne font avec eux qu'un même corps de brigands & de voleurs.

(9) Il y a dans Cicéron , *lecticis* , des litières.

leurs. Ils les ont gagnez en leur faisant espérer qu'on renouvelleroit ces proscriptions, qui les avoient enrichis du temps de Sylla. Mais je les en avertis, c'est un temps qui ne reviendra plus. Ils n'ont plus de Dictateur à espérer. Car (1) les cruautés, qui s'exercèrent alors, ont fait à la République une plaie si profonde, que non seulement les hommes, mais les brutes même, si je l'ose dire, ne souffriroient rien de semblable aujourd'hui.

Pour la quatrième classe, c'est un mélange confus de toute sorte de gens, soit de la ville, soit de la campagne; que leur paresse, leur mauvaise conduite, leurs dépenses excessives, ont ruinez depuis longtemps; & qui, hors d'état de se relever jamais, las de se voir à toute heure citez & condannez en justice, vont se jeter, dit-on, dans le Camp de Mallius. Infames banqueroutiers, que je ne compte point
pour

(1) Voyez dans Florus, liv. III, ch. 21, le récit de ces cruautés, en abrégé.

pour des soldats. Au cas qu'ils ne puissent point se soutenir, hé bien qu'ils tombent : de telle sorte pourtant, que non seulement Rome, mais leurs voisins même ne s'aperçoivent pas de leur chute. Je ne fais, au reste, ni pourquoi ils veulent périr avec infamie, faute de pouvoir vivre dans la splendeur ; ni comment ils se figurent que de périr en compagnie, ce soit quelque chose de plus doux, que de périr tout seul.

Je mets au cinquième rang les paricides, les assassins, tous les scélérats de profession. Pour ceux-là, ne les séparons point de Catilina, ils sont trop bien ensemble. Qu'ils soient tous accablez sous une même ruine, puisqu'il n'y a pas de prison assez spacieuse pour les contenir.

Enfin, ceux que je compte pour les derniers de tous, parce qu'aussi-bien le sont-ils en mérite, ce sont ces jeunes-gens, que Catilina s'est choisis de sa main, & qu'il a toujours à ses côtes : que vous voyez si propres, une chevelure arrangée, point ou peu de barbe, de longues

(2) tuniques à manches, des robes flotantes ; qui n'ont d'autre métier, & ne sont capables d'autre travail, que de passer les nuits à table. Autrès d'eux ils attirent tous les joüeurs, tous les impudiques, tous les débauchez. Ils favent, ces enfans si jolis, si délicats, encore autre chose qu'aimer, & qu'être aimez ; que chanter, & que danser : ils favent l'usage du poignard & du poison. Tant que cette jeunesse ne sera pas chassée, extirpée, vous aurez dans Rome une pépinière de Catilinas. Mais les pauvres gens à quoi songent-ils ? Est-ce qu'ils prétendent mener leurs maîtresses à l'armée ? Pourront-ils néanmoins s'en passer, présentement sur-tout que les nuits sont longues ? Et comment s'accommoderont-ils des frimas & des neiges de l'Apennin ? Ils se croient peut-être apprivoisez avec le froid, parce qu'ils se sont faits à danser nuds dans les festins. O ! que je crains une guerre où le Général aura pour

cohorte

(2) Voyez Aulu-Gelle, liv. 7. ch. 12.

C A T I L I N A I R E. 233
cohorte (3) Prétorienne, tous ces
impudiques autour de lui!

Pour pouvoir donc résister aux
excellentes troupes de Catilina ,
voyons, ROMAINS , ce que nous
avons. Opposez d'abord à ce vieux
(4) Gladiateur estropié , vos Con-
suls & vos Généraux. Produisez en-
suite la fleur & la force de toute l'I-
talie , pour faire tête à ces miséra-
bles noyez de dettes. Vous avez de
votre côté, & colonies , & villes
municipales : tandis que l'ennemi
a pour tout retranchement , quel-
ques éminences couvertes de bois.
Tant d'autres avantages qui vous
rendent si considérables & si puis-
sants , ne doivent pas se mettre en
parallèle avec la pauvreté & l'indi-
gence de ce voleur. Mais sans com-
pter toutes les ressources que nous
avons ,

(3) On appeloit *Cohorte Pétorienne* , la Co-
horte ou Compagnie qui gardoit le Général.
Elle étoit composée de quatre à cinq cents
hommes , choisis entre les plus braves. Voyez
Festus , liv. 14.

(4) à Mallius. Il ne devoit pas être jeune ;
puisqu'il avoit servi sous Sylla.

avons, & qui lui manquent, le Sénat, les Chevaliers, le Peuple, la Ville, le Trésor, les revenus de l'Etat, toute l'Italie, toutes les provinces, les nations étrangères : sans compter, dis-je, toutes ces ressources, & à n'examiner que les différens motifs qui nous font prendre les armes, on voit assez où est la supériorité. Ici la pudeur combat, là c'est l'insolence : ici la pudicité, là la débauche : ici la droiture, là la mauvaise foi : ici la piété, là le crime : ici la fermeté, là la fureur : ici l'honneur, là l'infamie : ici le devoir, là la passion. D'une part sont l'équité, la tempérance, la force, la prudence, toutes les vertus armées contre l'iniquité, contre la lubricité, contre la lâcheté, contre la témérité, contre tous les vices. Et pour tout dire enfin, l'abondance est ici en guerre avec la disette, la raison avec l'aveuglement, la sagesse avec la folie, l'espérance la plus juste avec un desespoir total. Quand donc les hommes viendroient à nous manquer, les Dieux immortels ne

feront-ils pas que de si grandes vertus écrasent tant de vices si affreux ?

Ainsi, ROMAINS, continuez à bien garder vos maisons. Pour la sûreté de la Ville, j'y ai pourvû, sans vous causer ni trouble, ni embarras. J'ai fait savoir dans nos colonies, & dans nos villes municipales, l'évasion nocturne de Catilina; elles se garantiront aisément de ses insultes. Quoique les Gladiateurs, qui est le corps sur lequel il comptoit davantage, soient mieux intentionnez que beaucoup de Patriciens, je ne laisserai pas d'y avoir l'œil. Prévoyant ce qui est arrivé, j'avois par précaution envoyé Métellus attendre l'ennemi dans le Picentin, & dans la contrée des Gaulois, où, s'il ne le terrasse pas, du moins il observera ses mouvemens, & rendra tous ses efforts inutiles. A l'égard des autres mesures qu'il nous convient de prendre, je vais en conférer avec le Sénat, dont vous voyez que l'assemblée se forme.

Mais auparavant revenons à ceux qui par l'ordre de Catilina se tiennent

dans Rome pour y travailler à notre perte commune. Quoique dès-là ils se déclarent nos ennemis, cependant, puisqu'ils sont nez citoyens, je veux bien les avertir encore une fois, & leur dire que ma douceur, où l'on a crû voir de l'excès, n'a eu pour but que de faire éclore leurs complots. Qu'au reste, je ne saurois présentement oublier que c'est ici ma Patrie, que j'y suis Consul, & que je dois, ou vivre avec mes compatriotes, ou mourir pour eux. On n'arrête point aux portes, on n'épie point sur les chemins : fortira librement qui voudra. Mais quiconque restera dans Rome, s'il y excite le moindre trouble, si j'apprens qu'il trame, qu'il conçoive quelque entreprise contre la Patrie, il y trouvera, & des Consuls vigilans, & de vertueux Magistrats, & un Sénat vigoureux, & des armes, & une prison destinée par nos pères à la punition des crimes, où la notoriété se trouve jointe avec l'atrocité.

Tout se passera de telle sorte, ROMAINS, que les plus grands desfor-

dres soient appaifez fans bruit ; les plus grands périls repouffez fans tumulte ; une guerre intestine , la plus dangereufe & la plus cruelle qui fut jamais , terminée par un (5) Général en robe , par moi feul. Je me conduirai de manière qu'il n'y ait pas même , s'il fe peut , un des coupables , qui porte dans l'enceinte de cette ville , la peine de fon crime. Ou , fi la hardieffe de quelque attentat , fi le danger éminent de la Patrie me force à démentir ma douceur ; je ferai ce qui paffe le vrai-semblable au milieu de tant d'embuches fecrettes , je ferai qu'il n'en coûte la vie à pas un feul des bons citoyens , & que le châtement d'un petit nombre vous mette tous en fureté.

Je

(5) Il y a en Latin , *me uno togato duce* : & cette circonftance de n'avoir pas quitté la robe qui fe portoit en temps de paix , *Toga* , pour prendre l'habit qui fe portoit à la guerre , *Sagum* , paroît à Cicéron une chofe fi remarquable , fi glorieufe pour lui , qu'il la répète un million de fois. Tout le monde fait le vers qu'il fit à cette occafion :

Cedant arma togæ , concedat laurea linguæ.

238 SECONDE CATILINAIRE.

Je m'appuie , en vous promettant de si heureux succès , non sur mes soins particuliers , non sur aucune précaution humaine , mais sur de fréquens & indubitables témoignages des Dieux immortels. C'est eux qui m'ont conduit , & je leur dois la confiance qui m'anime. Ils agissent , non pas au loin , & pour nous secourir dans nos guerres étrangères , comme autrefois : mais ici même , & pour sauver leurs temples , & nos maisons.

Vous devez , ROMAINS , les prier ; leur offrir vos hommages , leur demander qu'après avoir mis cette ville dans un état si florissant , après l'avoir fait triompher de tous ses ennemis sur terre & sur mer , ils la prennent sous leur protection , contre ses propres citoyens , coupables du plus horrible attentat.





/

T R O I S I È M E C A T I L I N A I R E ,

*Prononcée devant le Peuple ,
le 3 Decemb. 690.*

V O U S êtes , R O M A I N S , hors du péril qui vous menaçoit ; vos biens , vos femmes , vos enfans n'ont pas été la proie de l'ennemi ; on voit encore sur pied cette ville fortunée , le siège d'un Empire si florissant ; & vous devez cet heureux événement à l'amour que les Dieux immortels vous ont porté ; vous le devez à mes soins , à mes conseils , aux dangers que j'ai courus.

Puis donc que les jours où nous avons été préservez de quelque accident funeste , ne sont pour nous , ni moins précieux , ni moins mémorables , que le jour même de notre naissance : & cela , d'autant plus que

nous concevons & sentons vivement le prix de notre conservation, au lieu que la naissance, avantage incertain en soi, n'est pas accompagnée de sentiment : je me flatte que nos pères ayant mis (1) le Fondateur de Rome au rang des Dieux immortels, le Conservateur de Rome sera honoré, & de vous, & de votre postérité.

J'ai éteint l'incendie prêt à consumer vos temples, vos autels, vos maisons ; & j'ai détourné, j'ai repoussé le glaive, qui alloit vous égorger.

Après en avoir rendu compte au Sénat, il me reste à satisfaire en peu de mots, l'impatience que vous
avez

(1) Il y a en Latin, *ad deos immortales benevolentia, famaque sustulimus* : c'est-à-dire : nous l'avons mis au rang des Dieux, & par un effet de la bienveillance que nous avons eue pour lui, & par l'immortalité que nous avons donnée à son nom. Ainsi, en deux mots Cicéron fait comprendre, & le motif pour lequel on a déifié Romulus, & la manière dont on l'a déifié. Mais pour dire tout cela en François, il eût falu allonger excessivement cette période, qui n'est déjà que trop longue.

avez, ROMAINS, d'apprendre les particularitez de cette Conspiration, pour vous montrer de quelle conséquence il étoit de la découvrir, avec quelle certitude la voilà découverte à présent, & par quels moyens elle l'a été.

Premièrement donc, depuis le peu de jours que Catilina s'est retiré, laissant dans Rome ceux de ses complices, qui étoient à la tête du parti; mon unique soin a été de pourvoir à vous sauver de tant d'embûches, dressées avec tant de secret. Je m'étois figuré qu'en le chassant, je le verrois suivi de tous les autres factieux; ou que, s'il nous en demeuroit quelques-uns, il ne leur resteroit après la perte de leur Chef, ni courage, ni force. Je dis, au reste, que je le chassai: & bien loin d'en convenir avec peine, j'ai bien plutôt à craindre qu'on ne me fasse présentement un crime de ne lui avoir pas ôté la vie. Quoi qu'il en soit, quand j'eus vû que son départ n'avoit pas entraîné les plus furieux, je ne m'occupai jour & nuit qu'à

épier leurs démarches , pour avoir de quoi vous convaincre que leur attentat , dont l'énormité vous empêchoit d'ajouter foi à mes paroles, n'étoit que trop certain ; & pour vous obliger , par l'évidence du péril , à prendre vos sûretés.

Ayant enfin appris que les Envoyez des Allobroges avoient été sollicités par Lentulus à soulever les Gaules contre nous ; qu'en y allant, ils devoient avoir une conférence avec Catilina , pour qui lettres & instructions leur avoient été données ; & que Vulturcius , qui lui en portoit aussi , étoit nommé pour les accompagner ; je crus avoir trouvé l'occasion , qu'à toute heure je demandois aux Dieux immortels , non seulement d'aprofondir moi-même les mystères de la Conjuración, mais de pouvoir les dévoiler au Sénat, & au Peuple.

Hier donc je fis venir chez moi deux hommes d'un grand courage, d'un zèle admirable , les Préteurs (2) Flaccus & Pontinus. Je leur exposai le fait. Je leur donnai mes or-

dres. Eux , avec une ardeur infinie pour le bien public , ils se chargèrent de l'exécution : sur le soir se rendirent secrètement au Pont (3) Milvius : se postèrent dans les villages voisins , l'un deçà , l'autre delà le Tibre. Ils avoient mené avec eux , sans que personne pût s'en douter , un bon nombre de braves gens ; & j'y fis trouver aussi plusieurs jeunes hommes de Réate , bien choisis , & bien armez , qui sont ceux que tous les jours j'emploie dans les besoins du gouvernement. Vers les trois heures (4) du matin , les Envoyez des Allobroges paroissent sur
le

(2) L. Valerius Flaccus , pour qui Cicéron , quatre ans après , fit une Oraison que nous avons , & où il parle fort des services que ce Flaccus avoit rendus en cette occasion.

A l'égard de *Pontinus* , d'autres l'écrivent *Pomtinus* ; d'autres *Pontinius* , *Promptinus* , ou *Promptilius*. Mais de quelque manière qu'on écrive son nom , il n'en est pas plus connu.

(3) Aujourd'hui *Ponte Molle* , à deux milles de Rome , sur le chemin de Viterbe.

(4) Anciennement on divisoit la nuit en

le pont avec une suite nombreuse. Vulturcius en étoit : à l'instant ils sont attaqués : on tire l'épée de part & d'autre. Les Préteurs avoient le secret eux seuls. Ils se montrent : le choc finit : toutes les lettres, bien cachetées, leur sont remises : les Envoyés avec leur suite, faits prisonniers, & à la pointe du jour, amenez chez moi.

J'ai d'abord envoyé chercher le détestable artisan de toute cette intrigue, Gabinius, avant qu'il pût soupçonner que j'en fusse instruit. Ensuite, j'ai fait venir Statilius, Céthégus, & Lentulus. Pour celui-ci, il est arrivé un peu tard : apparemment, parce qu'il avoit passé, contre sa coutume, une partie de la nuit à écrire des lettres.

Plusieurs personnes, & qui sont du premier rang, ayant accouru chez moi sur cette nouvelle dès le
 matin,

quatre parties, deux avant minuit, deux après. Chaque partie de trois heures. Ainsi *tertia fere vigilia exacta*, c'est-à-dire, sur les trois heures après minuit.

matin , me conseilloient d'ouvrir ces lettres , afin de ne pas m'exposer à donner l'alarme mal à propos , si elles ne contenoient rien d'important. Mais je leur ai remontré que le danger étant public , il falloit que le Conseil public vît le premier de quoi il s'agissoit. Les avis que j'avois reçus , se fussent-ils trouvez faux , on ne pouvoit , dans une affaire de cette nature , me reprocher trop de circonspection.

A l'heure même j'ai convoqué le Sénat : il s'est assemblé , comme vous avez vû , en grand nombre : pendant que , sur l'avis des Allobroges , j'ai envoyé le Préteur Sulpitius dans la maison de Céthégus , prendre tout ce qu'il y trouveroit d'armes ; & il y a trouvé quantité de poignards & d'épées.

J'ai fait entrer au Sénat Vulturcius , sans les (5) Gaulois. Je lui ai promis sûreté par l'ordre du Sénat ,
&

(5) Les *Allobroges* étoient ce que nous appelons les Dauphinois & les Savoyards , ou du moins la plus grande partie du pays qui fait

& je l'ai exhorté à nous dire sans crainte tout ce qu'il savoit. Revenu à peine de sa frayeur, il nous a dit que par les instructions & par les lettres, dont Lentulus l'avoit chargé, Catilina étoit averti d'armer les esclaves, & d'avancer incessamment avec son armée, afin que le moment étant venu de mettre le feu à tous les quartiers de la ville, selon le plan qu'ils en avoient dressé, & d'égorger tout ce qu'ils pourroient de citoyens, il se trouvât sur le chemin, à portée de saisir ceux qui prendroient la fuite, & de rejoindre ses associés dans Rome.

Après lui sont entrez les Allobroges, qui nous ont appris ces autres circonstances. Que Lentulus, Céthégus, & Statilius leur avoient juré une foi inviolable, en leur donnant des lettres pour leur Nation. Qu'ils leur avoient fort recommandé,

aujourd'hui ces deux provinces. Et comme ils faisoient partie de la Gaule Transalpine, Cicéron les appelle indifféremment, ou Allobroges, ou Gaulois.

dé, aussi-bien que Cassius, de faire promptement couler de la cavalerie en Italie, où l'on auroit d'ailleurs des gens de pied suffisamment. Que Lentulus leur avoit assuré qu'il étoit ce troisième Cornélius, à qui les oracles des Sibylles, & les réponses des Aruspices promettoient la Royauté, dont avant lui on avoit vû Cinna & Sylla en possession. Qu'il leur avoit dit que cette année, la dixième depuis l'absolution (6) des Vestales, & la vingtième depuis l'embrasement (7) du Capitole, finiroit la destinée de la République. Qu'à l'égard du jour à choisir pour égorger les citoyens, & pour brûler Rome, il y avoit eu contestation, sur ce que Lentulus & les autres vouloient le fixer aux Saturnales,

(6) Une Vestale nommée Fabia, sœur de Terentia femme de Cicéron, fut accusée de s'être laissé séduire par Catilina; mais elle trouva le secret de se faire absoudre. Plutarque rapporte ce fait, qui, selon la date que nous voyons ici, doit être arrivé en 680.

(7) Arrivé sous le Consulat de Scipion l'Asiatique, & de Norbanus Flaccus, en 670.

les, mais que Céthégus trouvoit que c'étoit trop différer.

Enfin , pour abrégér ce détail , j'ai ordonné que les lettres attribuées à chacun d'eux , fussent produites. J'ai d'abord montré la sienne à Céthégus , il a reconnu son cachet , j'ai coupé (8) le fil , j'ai lu. Il écrivoit de sa main au Sénat & au Peuple des Allobroges , que comme il feroit exactement ce qu'il avoit promis à leurs Envoyez , il les prioit aussi de faire ce que leurs Envoyez avoient promis. Alors Céthégus , qui un peu auparavant , pour se justifier des poignards & des épées qu'on venoit de trouver chez lui , avoit répondu que toute sa vie il avoit été curieux de bonnes armes : alors , dis-je , abbatu , interdit , convaincu par sa propre conscience , il a tout à coup perdu la parole.

On

(8) Quand la lettre étoit pliée , on passoit de part en part un fil , dont on arrétoit les deux bouts avec de la cire , sur quoi on imprimoit son cachet. Il n'y a pas soixante ans , que c'étoit encore assez l'usage en France , surtout pour les personnes de la Cour.

On a fait entrer Statilius : il a de même reconnu son cachet, son écriture : on a lu sa lettre, qui portoit à peu près les mêmes choses : il a tout avoué.

Prenant ensuite la lettre de Lentulus, je lui ai demandé si le cachet lui étoit connu ? Il ne l'a pas nié. Voilà en effet, lui ai-je dit, une Tête bien connue ; c'est celle de votre (9) ayeul, homme d'un très-rare mérite, & qui aima passionnément sa patrie : cette image, toute muette qu'elle est, devoit bien vous détourner d'un si horrible attentat. On a lu sur le champ sa lettre, adressée de même au Sénat & au Peuple des Allobroges. Je lui ai dit que s'il avoit quelque chose à dire, il le pouvoit. D'abord il a tout nié. Un moment après, accablé par les preuves qu'on a produites contre lui, il s'est levé, & a demandé aux Gaulois, & à Vulturcius, quelle affaire il avoit avec eux, qui les eût obligez

(9) L. Corn. Lentulus Lupus, Consul en l'année de Rome 598.

gez à le voir chez lui ? Ils lui ont répondu avec précision , & avec fermeté : lui ont dit par qui , & combien de fois lui-même il les avoit fait appeler : lui ont demandé s'il ne leur avoit pas conté la glorieuse destinée que les Sibylles lui promettoient. A ces mots, le trouble de son ame a bien montré jusqu'où va la force de la conscience. Car, quoiqu'il pût nier ce qu'ils avançoient , il nous a fort surpris tous en l'avouant. Tel a été son embarras , de se voir pris en flagrant délit , que ni son esprit , ni son expérience dans l'art de la parole , ni cette impudence même , qu'il pouffoit au souverain degré , ne lui ont été d'aucun secours.

Vulturcius , dans ce moment , nous a requis de lire le billet , dont il disoit que Lentulus l'avoit chargé pour Catilina. Quoique Lentulus en ait paru déconcerté , il n'a pas laissé de reconnoître sa main & son cachet. Ce billet , qu'il n'avoit point signé , & où il n'avoit point mis d'adresse , étoit conçu en ces ter-

CATILINAIRE. 251

mes : La personne que je vous envoie , vous apprendra qui je suis. Montrez de quoi un homme de tête est capable , & songez que dans l'état où sont les choses , il ne vous est plus libre de reculer. Cherchez du secours par-tout , & servez - vous même des plus vils sujets.

Gabinius , qu'on a fait entrer le dernier , a débuté par nous répondre effrontément ; mais à la fin il est convenu de tout ce que les Gaulois avoient dit.

Pour moi , ROMAINS , tout persuadé que j'étois du crime , par les lettres , par les cachets , par l'écriture , par l'aveu même des coupables : j'en ai cru voir des preuves encore plus certaines de beaucoup , dans leur air , dans leurs yeux , dans leur silence ; car ils étoient si consternés , ils avoient tellement les yeux baissés , & de temps en temps ils se regardoient tellement à la dérobée , qu'ils sembloient être là , non point pour être convaincus par d'autres , mais pour se trahir eux-mêmes.

Les preuves ayant donc toutes

252 T R O I S I È M E
été ainsi discutées, j'ai pris l'avis du Sénat sur ce qu'il y avoit à faire dans un cas si pressant. Ceux qui étoient à la tête de la compagnie ont parlé avec toute la fermeté possible, & leur avis a été suivi tout d'une voix. Il n'est pas encore rédigé par écrit, mais je l'ai retenu, & le voici.

Premièrement, ROMAINS, on me rend graces, & dans les termes les plus honorables, d'avoir par mon courage, par mes conseils, par mes soins, délivré la République d'un si grand péril. On donne aussi de très-justes louanges aux Préteurs Flaccus & Pontinus, pour avoir exécuté mes ordres avec vigueur, & avec fidélité. On louë pareillement la fermeté de mon Collègue, d'avoir été inaccessible & impénétrable pour quiconque avoit part à cette conjuration.

Il a été résolu ensuite, que Lentulus, après s'être démis de la Préture, seroit gardé à vuë, de même que Céthégus, Statilius, & Gabinius, lesquels étoient tous présens. On a décerné la même peine, &
contre

contre Cassius, qui avoit brigué la commission de brûler Rome ; & contre Céparius , qui s'étoit chargé de soulever les pâtres de l'Apulie ; & contre Furius , un de ces soldats que Sylla établit à Fésule ; & contre Magius , qui avoit mené , de concert avec ce Furius , la négociation des Allobroges ; & contre Umbré- nus , affranchi , qui est convaincu de les avoir pour la première fois introduits chez Gabinius. Tellement que parmi tant d'ennemis domestiques , le Sénat veut bien ne faire tomber le châtement que sur ces neuf scélérats , dont il faut espérer que l'exemple tiendra les autres dans le respect.

On a , de plus , ordonné de solennelles actions de grâces aux Dieux immortels en mon nom : honneur , qui , depuis que Rome est fondée , ne fut , avant moi , déferé qu'à des Guerriers. On s'explique sur mon sujet en ces termes : *Pour avoir garanti la Ville d'être brûlée ; ses citoyens massacrez ; l'Italie , désolée par la guerre.* Où il est à remar-

254 T R O I S I È M E
quer que si d'autres ont reçu cet honneur, ç'a été pour avoir utilement servi la République ; mais que je suis le premier à qui on l'accorde pour l'avoir totalement sauvée.

En dernier lieu, il s'est fait une chose qui demandoit de n'être pas différée. Car , quoique Lentulus , par les preuves que nous avons de son crime , par son propre aveu , & par le jugement même du Sénat , fût déchu de tous les droits attachés au rang de Préteur , & à la qualité de citoyen ; nous lui avons cependant fait abdiquer la Magistrature pour nous délivrer du scrupule qu'on pourroit avoir de punir un Magistrat Romain ; scrupule , dont autrefois le célèbre Marius ne s'embarrassa point , lorsqu'il mit à mort le Préteur (1) Servilius , qui n'étoit personnellement flétri par aucun décret du Sénat.

Or , tous les Chefs de cette dangereuse faction étant arrêtés , & sous

(1) C. Servilius Glaucia , dont Cicéron fait le caractère dans son Brutus , ch. LXII.

sous bonne garde : concluez-en , ROMAINS , que la Ville est hors de péril , & que toutes les forces , toutes les espérances de Catilina sont évanouies. Je prévoyois bien , en le chassant de Rome , que je n'aurois guère à redouter , lui absent , ni le profond assoupissement d'un Lentulus , ni l'énorme pesanteur d'un Cassius , ni la téméraire fureur d'un Céthégus. Il n'y avoit à craindre que Catilina : mais seulement , tant qu'il seroit dans l'enceinte de nos murs. Il savoit tout , il avoit accès par tout. Il pouvoit , il osoit aborder , tenter , solliciter qui bon lui sembloit. Esprit propre à concevoir de grands crimes , propre à les persuader : & quant à l'exécution , homme de main. Quoiqu'il eût pour toutes ses intrigues , des confidens choisis ; il ne se contentoit pas de leur avoir donné ses ordres ; il vouloit tout voir , tout faire par lui-même. Actif , vigilant , infatigable , il ne craignoit , ni froid , ni faim , ni soif.

Je l'avouë , ROMAINS , si je n'a-

Y ij



vois pas éloigné un homme si remuant, si déterminé, si audacieux, si rusé, si appliqué à concerter ses projets, si attentif à les suivre, j'aurois eu peine à dissiper la tempête qui vous menaçoit. Il n'eût pas, sans doute, remis aux Saturnales la ruine de la République : il ne l'eût pas annoncée si long-temps auparavant : il n'eût pas risqué des lettres écrites de sa main, & cachetées de son cachet, témoins irréprochables de son crime. Au lieu qu'en son absence tout cela s'est fait : mais si bien que jamais vol domestique ne fut plus évidemment, plus incontestablement découvert, que l'a été ce prodigieux attentat. J'aurois eu beau me précautionner contre un tel ennemi : s'il fût demeuré à Rome jusqu'à ce jour, nous aurions été forcez d'en venir aux mains, pour ne rien dire de pis ; & certainement nous n'aurions pu, tandis qu'il auroit été au milieu de nous, pourvoir à notre sûreté avec tant de loisir, de silence, & de repos.

Mais, ROMAINS, ce n'est point à moi, c'est à la puissance & à la sagesse des Dieux immortels, qu'il faut attribuer la conduite que j'ai tenuë. On sent bien effectivement, que dans une conjoncture si délicate, la sagesse humaine n'étoit guère capable d'amener de si grands succès : & d'ailleurs les Dieux nous ont assistez d'une manière si marquée, que nous avons pu en quelque façon les voir de nos yeux. Car, pour ne rien dire ici des feux nocturnes, qui ont embrasé le Ciel vers l'Occident ; pour ne rien dire des foudres, des tremblemens de terre, ni de tant d'autres prodiges arrivez sous mon Consulat, & par où il sembloit que les Dieux nous annonçoient ce que nous voyons ; il y a un fait encore plus singulier, & qui ne doit pas être passé sous silence.

Vous n'avez pas oublié, sans doute, que sous le Consulat de Cotta & de Torquatus, les tours du Capitole furent frappées du tonnerre ; les simulacres des Dieux, dépla-

cez ; les statues de nos Anciens ; renversées ; l'airain où étoient gravées nos loix , fondu. Et même la foudre n'épargna pas cette statue dorée de Romulus votre Fondateur, où vous vous souvenez qu'il étoit dans l'attitude d'un enfant , qui fait effort pour atteindre aux mammelles d'une louve. On appela de toute l'Etrurie des Aruspices , qui dirent que ces présages annonçoient des massacres , des incendies , le renversement de nos loix , une guerre civile & domestique , la chute prochaine de Rome & de l'Empire : à moins que les Dieux immortels , appelez par toute sorte de moyens , ne voulussent en quelque manière changer (2) l'ordre du Destin. Sur leurs réponses on célébra durant dix jours des Jeux solennels , & on n'oublia rien de tout ce qui parut propre à calmer la colère des Dieux.

Ils

(2) Presque tous les Anciens regardoient le Destin comme inflexible , & ses ordres comme inévitables. Ils lui soumettoient même les Dieux.

Ils ajoutèrent qu'il falloit ériger une plus grande statuë à Jupiter , l'exhausser , & au lieu qu'on avoit mis l'autre du côté de l'Occident , tourner celle-ci vers l'Orient. Que si cette statuë , qui est celle que vous voyez , regardoit le soleil levant , la place publique , & le Palais , ils espéroient que les desseins formez contre l'Etat , seroient découverts , & viendroient à la connoissance du Sénat , & du peuple Romain.

Dès-lors cet ouvrage fut ordonné par les Consuls : mais on y a travaillé si lentement , & sous les derniers Consuls , & de mon temps , que la statuë n'est posée que d'aujourd'hui.

Qui seroit donc assez ennemi de la vérité , assez téméraire , assez insensé , pour dire que tout ce que nous voyons , mais particulièrement cette Ville , n'est pas gouverné par la sagesse & par la puissance des Dieux ? Car enfin , quand ces Aruspices nous prédisoient des massacres , des incendies , la ruine de l'Etat causée par d'exécrables ci-

toyens ; on trouvoit alors le crime trop affreux pour y ajouter foi : & vous le voyez , non-seulement médité , mais presque accompli. Hé comment ne pas reconnoître ici la sensible protection de Jupiter , si l'on fait réflexion , que ce matin , à l'heure même qu'on posoit cette statuë , les Conjurez , avec leurs dénonciateurs , passoient sur la Place pour aller par mes ordres au temple de la Concorde ; & que la statuë ayant été posée , & tournée vers le Sénat , & de votre côté , à l'instant nous avons eu des preuves incontestables de tout ce qu'ils tramotent ? Aussi cette circonstance doit-elle rendre plus odieux , & dignes d'un plus grand supplice , des scélérats , qui projetoient de réduire en cendres , & vos maisons , & les temples même , & les autels.

Pourrois-je , sans une présomption insupportable , m'attribuer à moi-même la gloire de les en avoir détournés ? C'est Jupiter , c'est lui , n'en doutez pas , qui leur a opposé sa puissance , qui a voulu sauver le

Capitole, sauver ces temples, sauver Rome, vous sauver tous. C'est la sagesse des Dieux immortels, qui m'a dirigé, & qui m'a fait tomber entre les mains de quoi convaincre si évidemment les coupables.

Que dire de cette négociation avec les Allobroges ? Jamais Lentulus & ses complices, si les Dieux ne les avoient pas aveuglez, auroient-ils ainsi confié leurs lettres, & le secret d'une affaire si importante, à des inconnus, & à des étrangers ? Mais d'ailleurs, ne regardez-vous pas comme un coup du Ciel, que des Gaulois, que des gens d'une nation peu soumise, & la seule qui ne manque pas de force, ni peut-être de volonté, pour faire la guerre au peuple Romain, aient préféré votre salut à leurs intérêts propres, & fermé l'oreille aux flatteuses espérances, que leur donnoient des Patriciens ? Sur-tout dans une conjoncture, où ils n'avoient pas besoin de combattre pour nous vaincre ; ils n'avoient qu'à se taire.

Ainsi, ROMAINS, puisque l'on a ordonné des prières dans tous les temples, acquittez-vous de ce pieux devoir avec vos femmes & vos enfans. Les Dieux immortels, qui tant de fois ont reçu des marques de votre reconnoissance, n'en reçurent jamais de mieux méritées. Vous avez été préservez de la mort la plus cruelle & la plus déplorable: mais préservez sans coup férir, sans armée, sans une goutte de sang répandue, sans endosser (3) la cuirasse, & sans avoir d'autre Général que moi, qui n'ai pas quitté ma robe.

Souvenez-vous de vos anciennes guerres civiles, & de celles qui ont été avant vous, & de celles que vous avez vuës. Sylla fit périr Sulpicius; il chassa de cette ville Marius, qui en avoit été le défenseur; & quantité d'hommes vertueux furent de son temps, les uns massacrez, les autres bannis. Octavius, les armes à la main, força le
 Consul

(3) C'est l'équivalent de *Togati*.

Consul (4) son Collégué à sortir de Rome : & alors cette même place où je parle , fut arrosée de sang , & jonchée de morts. Cinna reprit le dessus avec Marius , & il en coûta la vie à ce que nous avons de plus illustres personnages. Sylla ensuite vengea cette cruauté : mais à quoi bon dire que ce fut par des cruautés encore plus grandes ? Lépidus , dans le démêlé qu'il eut avec Catulus , non-seulement se perdit lui-même , mais en perdit bien d'autres , qui étoient plus dignes de regret.

Or ces dissensions alloient toutes , non pas à détruire , mais seulement à changer notre gouvernement. Ceux qui les causoient , ne souhaitoient pas qu'il n'y eût plus de République , mais seulement de s'y voir les maîtres. Ils ne vouloient pas brûler Rome , mais y dominer. Et cependant toutes ces guerres ,
quoique

(4) Le Collégué de Cn. Octavius étoit L. Cornelius Cinna , en 667. Voyez Appien , *de bello civ.* liv. 1.

quoique commencées pour des sujets moins considérables que celle-ci, n'ont pû se terminer qu'à la pointe de l'épée. Au lieu que dans celle-ci, la plus cruelle & la plus envenimée qui fut jamais ; dans celle-ci, telle que jamais les barbares n'en imaginèrent une semblable entre eux ; dans celle-ci, où Lentulus, Catilina, Cassius, Céthégus s'étoient fait une loi d'avoir pour ennemi quiconque voudroit se conserver avec la Patrie ; dans celle-ci enfin, où l'on aspiroit à ne laisser de tous nos citoyens, que ce qui pourroit se dérober à un massacre général ; ni de tout Rome, que ce qui pourroit échaper à un incendie universel ; je me suis tellement conduit, ROMAINS, que j'ai entièrement sauvé, & les citoyens, & la ville.

Pour toute récompense, l'unique grace que je vous demande, c'est que vous conserviez un éternel souvenir de cette journée. Voilà le seul monument que je vous prie d'ériger à ma gloire. Insensible à tou-

tes ces statuës muettes , & à toutes ces marques d'honneur, qui peuvent quelquefois n'être pas des marques de mérite , je veux que vos cœurs éternisent mes triomphes, qu'ils en soient les dépositaires. Oui , votre souvenir fera valoir mes actions, vos discours en réhaufferont l'éclat, vos annales les feront passer de siècle en siècle. Une même journée donnera l'immortalité, & à la République, & à mon Consulat. On n'oubliera jamais qu'en même temps ont vécu deux citoyens Romains, dont l'un (5) a porté les confins de votre Empire jusqu'où le soleil borne son cours, & dont l'autre a sauvé la capitale & le siège même de cet Empire.

Mais , entre la guerre intestine que je viens de terminer, & les guerres étrangères dont vos Généraux se chargent, il y a cette différence, que pour eux, après la victoire, ils laissent des ennemis, ou morts, ou hors d'état de les troubler :

(5) Pompée. Voyez ci-dessus, pag. 220.

bler : & que pour moi, j'aurai à passer toute ma vie avec ceux que j'ai vaincus. Ainsi, ROMAINS, faites en sorte que si les bonnes actions des autres leur sont avantageuses, les miennes du moins ne me nuisent pas tôt ou tard. J'ai empêché que des scélérats ne vous fissent éprouver leur fureur : c'est à vous à empêcher qu'ils ne la tournent contre moi.

A la vérité, je n'ai point à les craindre; car l'amitié des gens de bien est un asyle inviolable, qui me sera toujours ouvert. J'aurai toujours un appui sûr, dans le respect que l'on porte à la République. Telle est la force de la conscience, que ceux qui voudront oublier ce qu'ils me doivent, ne le pourront qu'en se trahissant eux-mêmes. Je me sens, d'ailleurs, un courage, qui, loin de succomber aux menaces des criminels, se réveillera toujours à la vuë du crime. Mais enfin, si jamais il arrive que les ennemis domestiques, dont je vous ai préservés, réunissent leurs efforts con-

tre moi seul ; ce sera pour lors à vous , ROMAINS , de montrer à quoi doivent s'attendre ceux que leur zèle pour votre salut engagera désormais à s'exposer comme j'ai fait.

Quant à moi , dois-je désormais regarder la vie comme un si grand avantage : sur-tout ne voyant pas qu'il me fût possible , ni de m'acquiescer plus de gloire , ni d'aspirer (6) à de plus grands honneurs ? Il ne me reste qu'à avoir dans une condition privée , une conduite qui soutienne ce que j'ai fait dans mon
 Consulat :

(6) Il n'y avoit que la Dictature au-dessus du Consulat : mais n'y ayant de Dictateur que dans un temps de trouble , Cicéron , en bon citoyen , n'aspire point à cette dignité.

Pour lire avec fruit , il faut toujours , à la fin d'une Harangue , en faire la récapitulation. Cicéron & Démosthène sont aussi méthodiques , mais cachent plus leur art , que nos Orateurs d'aujourd'hui. Une Division bien marquée , bien suivie , est bonne dans le genre didactique , ou instructif. Hors de là il est rare qu'elle ne rende pas un Discours froid , & incapable de produire ces grands mouvemens , qui demandent que l'Auditeur ne soit point avetti de la route , par où l'on se propose de le mener.

268 TROISIE' ME CATILINAIRE.

Consulat : afin que la haine injuste qui pourroit me persécuter , donne encore du lustre à mes actions , & ne fasse tort qu'à mes ennemis. Je ne me dementirai point , & l'on jugera que la manière dont je viens de me gouverner , n'a pas été l'ouvrage du hazard.

Allez , car le jour finit , allez , ROMAINS, témoigner , votre reconnaissance à Jupiter votre protecteur. Retirezvous ensuite dans vos maisons ; & quoique le danger soit passé , ayez soin pourtant qu'elles soient gardées , comme la nuit précédente. Je ferai en sorte que vous ne soyez pas dans cet embarras plus long-temps , & que vous puissiez jouir d'une éternelle paix.



QUATRIE' ME



QUATRIÈME

CATILINAIRE,

Prononcée dans le Sénat ,
le 5 Décemb. 690.

JE VOIS, PERES CONSCRITS, tous vos regards attachés sur moi. Je vois que non seulement vous êtes occupés du péril qui vous menace, vous & l'Etat : mais que, l'Etat fût-il en sûreté, vous seriez inquiets sur ce qui me touche personnellement.

Au milieu des maux qui m'environnent, il m'est bien doux & bien consolant que vous daigniez y prendre part. Mais, je vous en conjure au nom des Dieux immortels, oubliez mes intérêts propres, & ne songez qu'à vous & à vos enfans.

Pour moi, si la destinée de mon Consulat est telle que j'y doive éprouver toute sorte d'amertumes & de souffrances, non seulement je les supporterai avec fermeté, mais en-

Z

270 Q U A T R I E' M E
core avec joie , pourvû que la gloire de la République , & le salut du peuple Romain soient le prix de mes travaux.

Rien ne m'a pu mettre, pour un moment, à l'abri des plus affreux périls : ni le Barreau , quoique le centre de l'équité : ni le champ de Mars, quoique consacré par les auspices des Consuls : ni le Sénat, quoique le refuge de toutes les Nations : ni ma propre maison, quoique tout homme regarde sa maison comme un asyle : ni mon lit même, quoiqu'un lit soit destiné au repos : ni ce siège enfin, ce siège respectable, où j'ai l'honneur d'être assis.

J'ai beaucoup dissimulé , beaucoup toléré, beaucoup (1) cédé ; & le tout , pour apporter du remède à vos maux , sans prendre garde à ce qu'il m'en coûtoit.

Que les Dieux , si la fin (2) de mon Consulat devoit être marquée
par

(1) Voyez ici la seconde Remarque de M. le P. Bouhier sur le texte Latin.

(2) Elle tomboit au premier de Janvier

par la gloire d'avoir préservé du feu, de la guerre, de tous les outrages possibles, le peuple Romain, vos femmes, vos enfans, les Vestales, les temples, les autels, notre florissante patrie, l'Italie entière; qu'à ce prix les Dieux ordonnent de moi en particulier ce qu'ils voudront, j'y fouscris. Et puisque (3) Lentulus s'est imaginé sur la foi de quelques devins, que son nom, par je ne fais quelle fatalité, annonçoit votre perte; ne dois-je pas me réjouir que mon Consulat, par une autre sorte de fatalité, assure votre salut?

Pensez-donc à vous, & à la Patrie: conservez vos personnes, vos femmes, vos enfans: défendez l'honneur, la vie du peuple Romain: & cessez, PERES CONSCRITS, de vous alarmer pour moi. Je dois espérer que les Dieux, qui protègent Rome, voudront bien avoir égard à mes services. Mais si la mort se présente à moi, elle me trouvera disposé à la recevoir. Jamais la mort ne sauroit être, ni honteuse,

(3) Voyez ci-dessus, page 247.

pour qui a de la fermeté ; ni prématurée, pour qui a été honoré du Consulat ; ni fâcheuse, pour un homme sage.

Je ne pousse pas cependant la dureté jusqu'à n'être pas ému de la douleur, dont est pénétré à mes yeux un frère qui m'est cher, & à qui je le suis. J'ai peine à soutenir les larmes que je vois répandre autour de moi. Une femme consternée ; une fille saisie de frayeur ; un fils, d'un âge encore si tendre, qui se jette entre (4) les bras de la République, & la regarde, ce semble, comme l'ôtage de mon Consulat ; un gendre ici présent, & qui attend impatiemment l'issuë de cette journée ; tous ces objets, à chaque instant, portent mon esprit dans le sein de ma famille. Mais ce qu'opère ma sensibilité, c'est que j'aime mieux sauver au prix de mon sang, & la République, & ma famille,

(4) J'ai lû ici avec Paul Manuce: *Qui mihi videtur amplecti Remp.* Le fils de Cicéron n'avoit alors que deux ans.

mille, que de les voir englouties avec moi l'une & l'autre dans le même précipice.

Ainsi songez, PÈRES CONSCRITS, aux intérêts de la République, & voyez quelles tempêtes fondront sur elle, si vous ne les détournez. Il s'agit ici de prononcer sur la peine dûë, non pas à ce Gracchus, qui brigua une seconde fois la charge de Tribun du peuple ; non pas à cet autre Gracchus, qui, au sujet des terres dont il demandoit un nouveau partage, excita une sédition ; non pas à ce Saturninus, par l'ordre de qui Memmius (5) fut assassiné ; mais à des gens qui se tenoient dans Rome pour y mettre le feu, pour vous y égorger tous, pour y recevoir Catilina. On a leurs lettres, leurs cachets, leur écriture, leur aveu. Ils soulèvent les Allobroges, ils subornent les esclaves, ils appellent Catilina. Ils méditent un tel carnage, qu'il ne puisse rester personne pour déplorer l'extinction
du

(5) Voyez Appien, *de bello civ.* liv. I.

274 Q U A T R I E' M E
du nom Romain , & la chute d'un
si grand Empire.

Voilà ce que les dénonciateurs ont rapporté. Voilà ce que les coupables ont reconnu. Voilà ce que déjà vous-mêmes vous avez jugé : soit en me remerciant , & dans les termes les plus honorables , d'avoir par ma vigilance , par l'assiduité de mes soins , manifesté cette affreuse conjuration : soit en donnant ordre à Lentulus d'abdiquer la Préture : soit en l'arrétant prisonnier , de même que ses complices : soit en faisant rendre grâces pour moi aux Dieux immortels , honneur qui n'avoit été fait avant moi , qu'à des Guerriers : enfin , soit en décernant hier aux Envoyez des Allobroges , & à Vulturcius , de très - grandes récompenses. Par-là , sans doute , vous avez bien fait voir que la condamnation de ceux qui sont arrêtez nommément , étoit déjà toute décidée.

Mais je vais , PE'RES CONSCRITS , vous exposer cette affaire tout de nouveau , & reprendre vos avis sur

la punition des coupables , après que j'aurai dit là - dessus ce que je dois en qualité de Consul.

Je voyois depuis long - temps , à la vérité , qu'il se préparoit des mouvemens parmi nous , & que la fureur s'emparoit de certains esprits : mais je n'avois pu me figurer que des citoyens fussent capables d'aller si loin. Présentement , de quelque côté que vous panchiez , il faut se déterminer avant la nuit. Vous concevez l'énormité du crime : détrompez-vous , si vous y croyez peu de personnes impliquées. On ne s' imagine pas jusqu'où la contagion s'est répandue : elle n'a pas seulement infecté l'Italie , elle a passé les Alpes , & s'est sourdement glissée dans plusieurs de nos provinces. Vous n'en arrêterez pas le cours en différant , en temporisant. Quelque parti que vous preniez , il doit être prompt.

Or les deux opinions , qui jusqu'ici partagent le Sénat , sont celle de Silanus , qui condamne les coupables à perdre la vie ; & celle de Cé-

far, qui, excepté la mort, les condamne à toute autre peine.

Ils ont l'un & l'autre opiné, comme il convient à des personnes de leur rang, & avec toute la sévérité requise en pareil cas.

Pour (6) le premier, lorsqu'il ne juge pas qu'on doive laisser un moment de vie à des scélérats, qui ont voulu ensevelir le nom Romain, anéantir notre Empire : c'est qu'en effet il voit que souvent nos pères ont employé ce genre de peine contre de méchants citoyens.

Quant au second, il est persuadé que de soi la mort n'est point une peine imposée aux hommes par les Dieux immortels : que c'est plutôt, ou une indispensable loi de la nature, ou la fin de nos travaux & de nos misères : que par cette raison elle a toujours été soufferte tranquillement par les sages, souvent même

(6) Silanus avoit opiné le premier, parce qu'il étoit Consul désigné. On peut voir Aulu-Gelle, liv. IV, ch. 10, sur l'ordre qui s'observoit dans le Sénat Romain.

me avec une sensible joie par les personnes courageuses : mais que certainement une prison, & une prison perpétuelle, est une peine inventée exprès pour punir les grands crimes.

Ainsi l'avis de César est qu'il faut tenir nos coupables en prison, & les disperser dans les villes municipales. Mais de commander que ces villes s'en chargent, il me paroît que cela est dur ; & si l'on ne fait que les en prier, elles s'y rendront difficilement. Ordonnez pourtant ce qu'il vous plaira. Je m'y conformerai, & je trouverai, du moins je l'espère, des gens qui tiendront à honneur d'exécuter ce que vous aurez cru nécessaire pour le salut public.

Mais de plus, César prétend que chaque ville réponde sous de graves peines, des prisonniers à elle confiez : il les condamne à une captivité horrible : il veut, & c'étoit une précaution à prendre contre de si grands criminels, que jamais on ne puisse demander leur grace, ni

au Sénat, ni au Peuple : il leur ravit jusqu'à l'espérance, seule consolation des misérables : il ordonne la confiscation de leurs biens : il ne leur laisse que la vie. Sans doute, de peur qu'en la leur ôtant, ce ne soit mettre fin par un tourment seul, à tous leurs maux, & d'esprit & de corps. Aussi nos Anciens, pour effrayer les méchans, ont-ils enseigné que dans les enfers il se retrouve des supplices qui approchent fort de ceux que craignent les vivans : & cela, parce qu'ils comprenoient que pour qui n'auroit pas ces supplices devant les yeux, la mort toute seule ne seroit pas un objet de terreur.

A ne consulter que mon intérêt particulier, je dois souhaiter, PÈRES CONSCRITS, que vous suiviez l'opinion de César, parce que César étant de ceux que l'on croit porter pour le Peuple, j'aurai peut-être moins de contradictions à craindre, quand je proposerai un avis, dont on saura qu'il est auteur. Je ne fais si l'avis contraire ne me jette pas

dans de plus grands embarras. Quoiqu'il en soit , le bien public doit l'emporter sur mon intérêt personnel.

Au reste , l'opinion de César est digne certainement de son mérite & de sa naissance : c'est un gage qu'il donne à la République , de son éternel attachement : par là nous avons vû quelle différence il y avoit entre un flatteur de la multitude , & un homme vraiment populaire , vraiment ami du bien public.

Mais parmi ceux qui veulent passer pour populaires , je m'aperçois qu'il nous en manque ici un , qui s'est absenté , sans doute , pour ne point se trouver dans l'occasion de condamner des citoyens Romains à la mort. Avant-hier , cependant , son avis fut qu'on devoit , & les arrêter , & récompenser magnifiquement leurs dénonciateurs , & rendre , en l'honneur de celui qui les poursuit , de solennelles actions de grâces aux Dieux. Or c'est assez faire entendre comment il pense sur ce sujet.

Pour César, il fait très-bien que la loi *Sempronia* est faite en faveur des citoyens Romains ; mais que tout homme qui se déclare contre la Patrie, perd absolument la qualité de citoyen ; & qu'enfin cette loi n'eut pas lieu à l'égard même de son auteur. Il ne croit pas non plus, qu'on puisse, sur des largesses outrées, & sur de folles profusions, regarder Lentulus comme ami du peuple, tandis qu'on lui voit de si horribles desseins contre l'Etat. Ainsi, quoique très-humain, & très-doux, il ne laisse pas de le condamner à finir ses jours dans une obscure prison : il défend que jamais, dans la vûe de plaire au peuple, on propose d'adoucir ses peines : & afin que la pauvreté mette le comble à sa misère, il ordonne la confiscation de ses biens.

Que vous embrassiez donc l'opinion de César, je me verrai accompagné d'un homme cher au peuple Romain, & qui m'en fera plus volontiers écouter. Que vous suiviez, au contraire, le sentiment de Sila-

nus , il me sera aisé de faire voir que c'est au fond le parti le plus doux , & qu'en cela ni vous ni moi ne sommes trop sévères.

Mais quel excès de sévérité à craindre , dans le cas d'un crime si énorme ? J'en juge par l'impression qu'il fait sur moi. Car enfin , si je fais ici paroître un peu de chaleur , je proteste qu'elle part d'un mouvement de pitié. Peut-on être plus porté que je le suis , à la douceur ? Mais je me représente cette superbe ville , l'ornement de l'univers , & le soutien de toutes les nations , en proie à un subit embrasement. Je m'imagine voir dans toutes nos rues , des tas de citoyens massacrez , & sans sépulture. Je me mets devant les yeux un Céthégus , dont la fureur se baigne dans votre sang. Je me figure Lentulus le sceptre à la main , selon la destinée dont il se vantoit ; Gabinius honoré de la pourpre ; Catilina entrant dans Rome à la tête d'une armée ; les mères poussant des cris lamentables ; les filles , les enfans prenant la fuite ;

les Vestales exposées à l'insolence du soldat. J'en frémis : & plus ces horreurs me paroissent propres à exciter notre compassion , plus mon zèle s'anime contre des scélérats , qui ont prétendu nous réduire à de si affreuses extrémités.

Quoi, si un esclave avoit brûlé la maison, & poignardé la femme & les enfans de son maître : diroit-on de son maître, lorsqu'il le punit avec la dernière rigueur, que c'est le plus cruel de tous les hommes, ou que c'est un cœur sensible & plein de pitié ? Pour moi, je le croirois de bronze, s'il ne cherchoit pas à noyer une partie de sa douleur dans le sang de son esclave.

A l'égard donc des scélérats, qui ont voulu nous égorger, qui ont voulu massacrer nos femmes & nos enfans, mettre le feu à toutes nos maisons, détruire Rome de fond en comble, livrer cet Empire à des Allobroges, & les établir sur les ruines, sur les cendres de cette ville ; la sévérité fera voir que nous sommes touchés de compassion ; & il

paroîtroit , si nous étions moins vifs sur ce point , qu'il y a de la cruauté à être si peu sensibles aux derniers malheurs de la Patrie.

Traiterons-nous de sanguinaire & d'inhumain , le beau-frère (7) même de Lentulus , pour lui avoir dit en face avant-hier , qu'il méritoit de perdre la vie ; & qu'autrefois , sur de moindres accusations , Fulvius son ayeul , & un des fils de Fulvius encore à la fleur de l'âge , n'avoient pu éviter le même châtement ? Tout le crime (8) de ce jeune homme étoit d'être venu pas l'ordre exprès de son père , parler au Sénat. Et Fulvius , de quoi l'accusoit-on ? D'avoir voulu , comme Lentulus , sapper les fondemens de cet Empire ? Il ne s'agissoit que d'une dispute ,
où

(7) L. Julius César. Il est nommé dans mon texte. Mais j'ai crain , si je le nommois , qu'un lecteur peu attentif , & qui n'a pas toujours la patience de lire une remarque au bas de la page , ne le confondît avec C. Julius César , dont il est souvent parlé dans le cours de cette harangue.

(8) Voyez Appien , *de bello civ.* liv. 1.

284 Q U A T R I È M E
où l'un des partis vouloit que l'on
fît des largesses au Peuple , l'autre
s'y opposoit.

Alors l'illustre ayeul de Lentulus , ne pouvant souffrir que la République perdît de ses droits , poursuivit Gracchus les armes à la main , & reçut une dangereuse blessure. Aujourd'hui , pour la détruire cette même République , le petit-fils appelle les Gaulois , excite les esclaves à la révolte , commande à Céthégus d'égorger les Sénateurs , charge Gabinius de faire main-basse sur tous les autres citoyens , ordonne à Cassius de brûler Rome , livre toute l'Italie à la fureur de Catilina. Et vous craignez après un attentat si horrible , qu'on ne vous reproche trop de sévérité ? Craignez plutôt , qu'on ne vous accuse d'être peu sensibles aux calamitez de la Patrie , si le châtiment ne répond pas à l'énormité du crime.

Mais j'apprens qu'il se répand un bruit , dont je ne saurois me taire. On paroît avoir peur que je ne manque de force & de secours , lors-

qu'il faudra exécuter ce que vous aurez conclu. Tout est déjà réglé, PERES CONSCRITS, j'ai pourvû à tout : & l'ardeur du peuple Romain à se défendre lui-même, & à sauver l'Empire, passe encore mes soins & ma vigilance. Toutes les conditions, tous les âges se réunissent. On ne voit que citoyens assemblez, & sur la Place, & dans les temples qui sont aux environs, & le long de toutes les avenues par où l'on peut aborder où nous sommes. C'est, depuis que Rome est fondée, la seule affaire où l'on ait généralement été d'accord : si vous exceptez ceux que je regarde, non pas comme citoyens, mais comme ennemis; ces traitres qui, prêts à périr, & ne voulant pas périr eux seuls, ont cherché à ensevelir leur Patrie avec eux. Pour tous les autres, quelle unanimité, quel courage, quelle émulation !

Parlerai-je des Chevaliers Romains? Ils ne vous disputent pas l'autorité; mais pour le zèle, certainement ils ne voudroient pas

vous céder. Il ne s'agit plus de leurs anciens démêlez avec le Sénat : une cause commune rapproche les deux partis : & si cette réunion, qui se fait sous mon Consulat, est constante, j'ose dire que jamais dissention, jamais guerre ne se rallumera entre les différens corps, dont la République est composée.

Tous les Tribuns du Trésor nous marquent le même dévoiement. Tous les Secrétaires, pour qui c'est aujourd'hui par hazard jour d'assemblée au Trésor, ont d'abord (9) accouru où les appeloit le salut commun. Tout ce qu'il y a d'habitans nez libres, même ceux de la condition la plus basse, ont accouru. Hé qui n'aimeroit à se maintenir en possession de sa liberté ? Pour qui ces temples, cette ville, ce séjour commun des Romains, ne seroient-ils pas des objets intéressans ? On voit
dans

(9) Il y a dans le Latin, *ab expectatione sortis* : mais les opinions des interprètes m'ont paru si partagées là-dessus, & si embrouillées, que je n'ai point voulu risquer de traduire ce que je n'entens pas bien.

dans les Affranchis, qui ont été assez sages & assez heureux pour obtenir d'avoir part à nos privilèges : on leur voit, PERES CONSCRITS, une ardeur merveilleuse à défendre Rome, qu'ils regardent comme leur patrie véritable ; tandis que des citoyens, & des citoyens d'une haute naissance, la regardent comme une ville ennemie.

Mais à quoi bon parler des personnes, qui ont leur propre liberté à conserver, & dont la fortune tient par tant d'endroits à celle de la République ? On ne voit pas même d'esclave, pour peu que sa condition soit tolérable, qui n'ait les rebelles en horreur, qui ne souhaite le salut de Rome, & qui ne se fasse un devoir de concourir à le procurer, autant qu'il l'ose, & qu'il le peut. Ainsi ne vous effrayez point du bruit qui court, que Lentulus a envoyé de boutique en boutique un infame ministre de ses voluptez, pour tâcher de séduire les artisans pauvres & simples. Il est vrai qu'on leur a offert de l'argent, mais en vain.

Rien n'a pu l'emporter sur leur devoir , ni sur l'attachement qu'ils ont à leur commerce ordinaire , à leur petit logement , à leur vie douce & paisible. Presque tous , disons mieux , absolument tous les ouvriers , tous les marchands aiment la paix : c'est de la paix que dépend leur travail , leur gain , la multitude des acheteurs : & si , leurs boutiques fermées , ils ne gagnent rien , que seroit-ce quand le feu y auroit été mis ?

Puis donc que le peuple Romain ne vous manque pas , PERES CONSCRITS , ne donnez pas lieu de croire que vous manquiez au peuple Romain. Vous avez un Consul , qui a déjà vû la mort de près , & qui a évité tant de pièges , tant de périls , moins pour allonger ses jours , que pour assurer votre salut. Toutes les Compagnies pensent , parlent , agissent de même. Votre Patrie , environnée de torches ardentes , en bute à la rage des Conjurez , vous tend les bras , vous recommande instamment la vie de ses citoyens , le feu éternel de Vesta , le Capitole , les

Dieux Pénates, ses temples, ses murs, ses maisons. Au jugement que vous allez rendre, est attachée votre vie, la vie de vos femmes & de vos enfans, la fortune entière des Romains.

Vous avez, ce qui n'est pas toujours, un Chef qui pense à vous, qui s'oublie personnellement : & ce qui jamais n'arriva dans une guerre civile, toutes les diverses Compagnies, tout le peuple Romain n'a qu'un même esprit.

Quels travaux a-t-il fallu pour fonder cet Empire ? Quelle valeur pour l'affermir ? Quelle protection des Dieux pour le porter à ce haut point de puissance & de gloire ? Tout a été presque renversé dans une nuit. Il faut, par l'arrêt que vous rendrez, faire ensorte que jamais rien de semblable ne soit exécuté, ni même imaginé parmi nous.

Au reste, si je vous parle ainsi, ce n'est point en vuë d'émouvoir votre zèle : il me prévient, & il me serviroit à moi-même d'exemple : mais en qualité de Consul, obligé

290 Q U A T R I E' M E
à porter la parole, je n'ai point voulu manquer à un de mes devoirs.

Avant que de reprendre les voix, j'ai, PERES CONSCRITS, un mot à dire sur mon sujet.

Je comprends que tout ce qu'il y a de Conjurez, & vous savez quel prodigieux nombre, c'est autant d'ennemis que je me suis attirés. Je les crois méprisables au dernier point. Cependant, s'il arrive qu'un jour ils l'emportent sur votre autorité, & sur celle de la République, je n'aurai point de regret d'avoir pensé, & agi, comme j'ai fait. Ils me menacent peut-être de la mort : mais la mort est pour tous les hommes ; au lieu que les honneurs dont j'ai été comblé par vos decrets, me sont particuliers. Je suis, en effet, le seul, qui aie reçu de tels honneurs pour avoir sauvé le République ; & si d'autres en ont reçu de semblables, c'est seulement pour avoir gagné des batailles, ou pris des provinces.

Qu'on célèbre Scipion, celui qui par sa prudence & par sa valeur

contraignit Annibal de retourner en Afrique, & d'abandonner l'Italie : qu'on accable de louanges cet autre Scipion, qui a détruit Carthage, & Numance, deux cruelles ennemies de Rome : qu'on exalte la gloire (1) de Paulus, dont Persée grand & puissant Roi honora le triomphe : que jamais ne périclite la mémoire de Marius, qui deux fois délivra Rome de l'invasion des barbares : qu'on leur préfère à tous Pompée, dont les admirables exploits n'ont point d'autres bornes, que les bornes mêmes du soleil : mon nom trouvera place parmi tous ces noms illustres, à moins qu'on ne juge qu'il y a plus de mérite à nous étendre par des conquêtes, qu'à faire que nos Conquerans, à leur retour, puissent retrouver la ville où ils reçoivent le prix de leurs travaux.

Il est vrai que les victoires étrangères

(1) Paul Emile, surnommé *le Macédonique*, pour avoir vaincu Persée Roi de Macédoine, & fait de son royaume une province de l'Empire Romain.

gères ont un avantage sur les victoires domestiques. Car si des étrangers sont une fois subjugués, ils deviennent nos esclaves ; ou si on les reçoit dans notre alliance, ils le regardent comme une grâce qu'on veut bien leur faire. Mais des citoyens assez furieux pour se révolter contre leur patrie, si vous empêchez qu'ils ne réussissent dans leur dessein, vous ne pouvez les contenir par la crainte, ni les regagner par des bienfaits. Ainsi je me vois, pour toute ma vie, d'implacables ennemis : mais dont, après tout, la vengeance n'est à craindre, ni pour moi, ni pour les miens, parce que j'ai un appui sûr dans votre protection, dans les sentimens que les gens de bien auront toujours pour moi, & dans le souvenir qui se conservera des périls que j'ai courus, périls éternellement mémorables, non seulement parmi le peuple que j'ai sauvé, mais parmi toutes les nations du monde. Oui je l'espère, mes ennemis ne formeront jamais une puissance capable de résister au
Sénat,

Sénat , uni avec les Chevaliers Romains , & soutenu de tout ce qu'il y a de citoyens , qui ont de bonnes intentions.

Pour avoir donc (2) volontairement cédé ma province ; pour avoir renoncé à la gloire de commander une de vos armées , & à l'espérance

(2) Touchant la province que Cicéron devoit gouverner après son Consulat , voyez la seconde Remarque de M. le Président Boucher sur le texte latin de cette Oraison. C'est un trait historique , qui n'est pas infiniment connu , & qui méritoit fort d'être rapporté. Mais de vouloir , comme quelques-uns de nos Traducteurs en ont amené la mode , qu'à propos de l'un des Scipions , par exemple , on raconte toute l'histoire des Scipions , c'est se moquer. A moins que des Remarques ne soient nécessaires & courtes , elles ne servent qu'à montrer la vanité du Scholiaste , & qu'à détourner l'attention du lecteur. Je n'ai pas employé ici la centième partie de celles que j'ai trouvées toutes faites dans les anciens Commentaires : & j'en aurois employé bien moins encore , si je n'avois considéré que ce volume pourroit tomber entre les mains des jeunes gens , qui n'ont pas toujours la patience , ou la facilité de chercher dans les sources connues , un point d'Histoire , de Chronologie , ou de Géographie. Ceci soit dit une fois pour toutes.

ce de mériter les honneurs du triomphe ; pour avoir, en un mot, sacrifié tous (3) mes intérêts aux vôtres ; le seul dédommagement que je vous demande, c'est que vous conserviez la mémoire de mon Consulat , & de mes services. Tant qu'elle subsistera dans vos cœurs , elle me tiendra lieu d'un bouclier impénétrable.

Que si l'iniquité prévaut , & que mes espérances soient trompées ; je vous recommande mon fils , ce jeune enfant. Je croirai, non seulement sa vie , mais sa fortune en sûreté, tant que vous n'oublierez point que son père a sauvé la Patrie lui seul , & s'est lui seul exposé à toute force

te

(3) Puisqu'on ne parle que pour être entendu , c'est inutilement que je chercherois à rendre , *pro clientelis , hospitiiisque provincialibus*. Il s'agit des droits attribuez à un Proconsul , tant sur ses *Clients* , que sur ses *Hôtes* , dans la province qu'il gouverne. Or nous n'avons , ni dans notre langue , ni dans nos coutumes , rien d'équivalent. Toute obscurité est insupportable dans quelque ouvrage que ce puisse être : mais sur-tout dans un Orateur.

te de risques pour la sauver.

Opinez donc, PERES CONSCRITS, comme vous avez déjà commencé, avec zèle, avec fermeté, dans une conjoncture d'où dépend la conservation de vos personnes, celle du peuple Romain, de vos enfans, de vos temples, de vos autels, de votre Empire, de votre liberté, de l'Italie entière, de toute la République. Vous avez un Consul, qui jusqu'à la mort ne manquera, ni de courage pour se charger de vos ordres, ni de force pour les faire exécuter.





M. TULLII CICERONIS

I N

L. CATILINAM

ORATIO PRIMA.

1. **Q** Uousque tandem abutere, Catilina, patientia nostra? quamdiu (1) etiam fu-

REMARQUES

de M. le Président BOUHIER.

Ce qu'il y a de nouveau dans cette édition, sera marqué ainsi §.

(1) *Quamdiu etiam furor iste tuus nos eludet*] Cet *etiam* ne se trouve pas dans plusieurs manuscrits, & je voudrois le retrancher. Mais ce n'est pas ce qui me fait ici le plus de peine. Le verbe *eludet*, mérite qu'on s'y arrête davantage. C'est, dit Muret, un terme de Gladiateurs, qui marque la manière dont ils insultoient aux vaincus. Cicéron, en effet, l'a employé en ce sens dans son Oraison pour Milon, cap. 12, où il parle ainsi de Clodius : *Ut his Consulibus Prator esset, quibus, si non*

ror iste tuus nos eludet ? quem ad finem sese

adjuvantibus, at conniventibus certè, sperasses se posse Rempublicam eludere in illis suis cogitatis furoribus. Mais cela convenoit fort à un Tribun, qui foulant aux pieds l'autorité des Loix, du Sénat, & de la Religion même, tenoit la République, comme subjuguée : *oppressa, captaque Republica*, dit Cicéron dans l'Oraison *pro Domo*, c. 10. Ici c'est tout le contraire. Quelque pernicieux que fussent les desseins de Catilina, ils étoient aussi-tôt découverts, que formez, & la vigilance de Cicéron les faisoit toujours avorter. *Pensez-vous*, lui dit-il aussi-tôt après, *que personne de nous ignore ce que vous avez fait la nuit dernière, ce que vous fites la nuit précédente ; où vous vous êtes trouvé ; qui vous y avez appelé ; quelles mesures vous y avez prises ?* Cicéron répète la même chose en trois, ou quatre autres endroits ; & en cela c'est vraiment lui, qui insulte à Catilina, comme à un homme, dont il déconcertoit tous les projets.

Il seroit plus naturel de croire avec le savant M. Le Clerc. (*Biblioth. Anc. & Mod. Tom. 28. p. 452*) qu'*eludere* peut être pris ici dans la même signification, que nous employons *éluder*, & *esquiver*. Car c'étoit aussi un terme de Gladiateurs ; témoin ce vers de Manile, V. 163.

• *Ille cito motu rigidos eludere cæstus.*

Et cet autre de Stace, *Theb. VI, 799.*

*Ecce iterum immodicè venientem eludit,
& exit.*

Cicéron lui-même, in *Verr. Act. I, cap. 10.*

paroit avoir employé ce mot dans le même sens , en ce passage : *Magnas accusatoris minas , magnamque judicii expectationem ad nostrum arbitrium , libidinemque eludemus.*

Mais loin que Catilina eludât la vigilance de l'habile Consul , on pouvoit dire , que c'étoit lui-même , dont toutes les entreprises étoient éludées , & toutes les mines éventées. *Teneris undique* , lui dit Cicéron un moment après. D'ailleurs si notre Orateur avoit employé le mot , *eludere* , en ce sens , il n'y auroit pas joint celui de *furor*. Car un furieux ne songe pas tant à parer les coups qu'on lui porte , qu'à en porter lui-même de mortels à son ennemi. C'est aussi ce que faisoit alors Catilina , dont la Conspiration tendoit à mettre Rome à feu & à sang , & à détruire la République. On peut voir dans Salluste , *Bell. Catil. cap. 32* , les vives allarmes , que causèrent les premiers bruits de cette intrigue , & les peines qu'elle donna à ceux qui étoient à la tête du Gouvernement ; soit pour la découvrir , soit pour en arrêter les progrès.

C'est pour cela que j'ai crû que Cicéron avoit écrit : *Quamdiu furor iste tuus nos elidet ?* Ce terme exprime à merveilles l'état , où se trouvent des gens , que tourmente la crainte d'une ruine totale , de la servitude , & même de la mort. *Qui rebus his fractus agritudine ELIDITUR , potest tandem esse non miserrimus ?* dit ailleurs Cicéron (*Tuscul. V , 6*) en parlant d'une situation semblable. Rien n'a été plus facile aux Copistes , que de changer eli-

dere , en *eludere* ; & je soupçonne que le même changement s'est fait dans cet autre endroit du même Auteur , *Pro Milone , cap. 12* , qui est fort ressemblant à celui-ci , & que j'ai rapporté un peu plus haut : *Quibus Consulibus sperasset , se posse Rempublicam eludere in illis suis cogitatis* (ou plutôt , à mon avis , *concitatis*) *furoribus*. Car en ce passage , *eludere* , ne peut être pris dans aucune des deux significations , dont j'ai parlé ci-dessus ; au lieu qu'*elidere* répond exactement à la pensée de l'Orateur.

La même faute me paroît s'être glissée dans la harangue du Grand Scipion contre Fabius , rapportée par Tite-Live , *XXVIII , 44* , où l'Historien lui fait tenir ce langage : *Si gloriam ejus eludere , & meam verbis extollere velim*. Et encore dans ces vers de Properce , *IV. Eleg. I. 139* :

Nam tibi victrices , quasunque labore parasti ,

Eludet palmas una puella tuas.

Car on ne voit pas , que le verbe , *Eludere* , puisse signifier , *enlever* , *arracher* ; signification , qui est au contraire particulière à *Elidere* , suivant les exemples rapportez par Nonius Marcellus.

On ne manquera pas de m'opposer un passage de Tacite , *Annal. XVI. 28* , où on lit ces mots : *Nimum mites ad eam diem Patres , qui Thraseam desciscientem , qui generum ejus Helvidium Priscum in iisdem furoribus &c. eludere impunè sinerent*. Mais dans quel sens *eludere*

300 I N C A T I L I N A M
*timor populi , nihil concursus (2) bonorum
omnium , nihil hic munitissimus habendi se-
natus locus , nihil horum ora vultusque move-*

peut-il être entendu ? Ce n'est sûrement dans aucun de ceux qui viennent d'être marquez. Il paroît évidemment , qu'il doit signifier , *se moquer du Prince , & de son gouvernement.* Mais comme on ne voit pas , que ce verbe ait jamais été employé en ce sens , je suis persuadé , qu'il faut corriger , *illudere* , qui convient parfaitement à ce qu'on reprochoit à Thrasea , & à ses camarades.

Revenant à notre Cicéron , je ne dois pas dissimuler , que Donat , sur l'Eunuque de Térence , *Act. 1 , Sc. 1* , paroît avoir lû ici , *Eludet*. Mais l'expérience m'a appris , qu'il faut peu compter sur les citations des anciens Grammairiens , qui souvent ont été ajoutées après coup , ou faites sur des Manuscrits fautifs , comme l'a fort bien observé Gruter , en sa seconde Remarque sur cette Oraison.

(2) *Nihil concursus bonorum omnium*] Quoique Quintilien , *Instit. IX , 3* , paroisse avoir lû *consensus bonorum* , les Editeurs ont eu raison de ne point changer *conkursus* , qui se trouve dans la citation de ce passage , faite par l'ancien Grammairien Diomède , p. 439. *edit. Putsch*. On y lit aussi , *moverunt* , comme dans les éditions. Ainsi il n'est pas nécessaire de le changer en *moveat* , quoique ce dernier mot se trouve en plusieurs manuscrits , & dans l'édition de ces Oraisons . qui fut imprimée à Paris à la suite de Salluste chez Ulric Gering , en 1474. Comme je me suis quelquefois uti-
runt ?

vunt? patere tua consilia non sentis? *constrictam* (3) jam horum omnium conscientia teneri conjurationem tuam non vides? quid proxima, quid superiore nocte egeris, ubi fueris, quos convocaveris, quid consilii ceperis, quem nostrum ignorare arbitraris? O tempora! o mores! Senatus hæc intelligit, consul videt: hic tamen vivit. Vivit? imò (4) verò etiam in senatum 177.

lement servi de cette édition, qui n'est pas commune, & dont les Editeurs de Cicéron ne paroissent pas avoir fait usage, j'ai cru que les Critiques ne seroient pas fâchez d'en trouver ici les diverses leçons, quoiqu'elles ne soient pas toutes de même importance.

(3) *Constrictam jam horum omnium conscientia, &c.*] Grævius a voulu corriger, *scientia*, sur l'autorité d'un manuscrit, qui se trouve soutenu par l'édition de 1474. Mais il ne faut rien changer. L'Auteur ancien de la Déclamation contre Catilina, imprimée sous le nom de Porcius Latro, a sans doute voulu imiter Cicéron, quand il a dit, ch. 8. *Qualis ejus vita fuerit, etsi præclare conscientia publica teneatur, &c.* Et ch. 21. *Qui conatus suos conscientia vestra patefactos, atque illustratos cernat.*

M. Le Clerc a suivi mon sentiment, en sa Bibliothèque Ancienne & Moderne, Tom. 28. pag. 455.

(4) *Vivit: Imò verò etiam in senatum venit.*] Ce passage se trouve ainsi cité dans Quintilien, IX, 3. Cependant quelques manuscrits, & l'édition de 1474, ont seulement, *imò etiam*. Grævius les a suivis. Pour moi,

venit : fit publici consilii particeps : notat & (5) designat oculis ad eadem unumquemque nostrum. Nos autem, viri fortes, satisfacere Reipublicæ videmur, si istius furorem ac tela vitemus, Ad mortem te, Catilina, duci, jussu consulis, jampridem oportebat : in te conferri pestem istam, quam tu in nos omnes jamdiu machinaris. An verò vir amplissimus ! P. Scipio, pontifex maximus, Tiberium Gracchum, mediocriter labefactantem statum Reipublicæ, privatus interfecit : Catilinam verò, orbem terræ (6) cæde atque incendiis

¶ je préfère la leçon de Quintilien. Du reste ce mot de Cicéron paroît avoir été imité par l'Empereur Alexandre Sévère, qui, au rapport de Lampridius, en la vie de ce Prince, ch. 17, voyant au nombre des Sénateurs un homme soupçonné de quelques brigandages, s'écria : *Arabinus non solum vivit: verum etiam in Senatum venit!*

(5) Notat, & designat oculis ad eadem unumquemque nostrum.] L'édition de 1474 porte : *Notat animo, & designat oculis.* Ce qui n'est pas à mépriser.

(6) *Orbem terræ &c.*] Il y a dans l'édition de 1474, *Urbem cæde, atque incendiis &c.* Mais Quintilien, qui a rapporté tout ce passage, VIII, 4, a lû : *Orbem terrarum cæde atque incendio vastare cupientem, &c.* Et c'est ainsi que Cicéron a écrit, si je ne me trompe, comme au ch. 4. ci-après. *Qui de hujus urbis, atque adeo orbis terrarum exitio cogitent.* Ces endroits doivent servir à corriger l'ancienne Déclamation contre Catilina,

vastare cupientem , nos consules perferemus ? Nam illa nimis antiqua prætereo , quod Q. Servilius (7) Ahala Sp. Melium novis rebus studentem manu sua occidit. Fuit , fuit ista quondam in hac Republica virtus , ut viri fortes acrioribus suppliciis civem perniciosum , quam acerbissimum hostem coërcerent. Habemus senatusconsultum in te , Catilina , vehemens & grave : non deest Reipublicæ consilium , neque auctoritas hujus ordinis : nos , nos , dico aperte , consules (8) desumus.

II. *Decrevit quondam senatus , ut L. Optimus consul videret , ne quid Respublica detrimenti caperet : nox nulla intercessit : inter-*

ch. 24 , où l'Auteur s'exprime ainsi : *Sceleratus in omnem urbem , quam toties insidiis appetivisset ; sceleratissimus verò in patriam &c.* Outre que la Ville n'est pas différente de la Patrie de Catilina , il est évident que c'est une imitation de Cicéron , & que par conséquent il faut corriger : *Sceleratus in omnem orbem , quem &c.*

(7) *Quod Q. Servilius Ahala*] Puisque son prénom étoit *Caius* , je m'étonne que dans toutes les éditions on se soit obstiné à lui en laisser un autre. Il n'y en a aucun dans l'édition de 1474 ; & vrai-semblablement Cicéron l'avoit omis.

(8) *Nos , nos , dico aperte , Consules desumus.*] Ce passage auroit , ce me semble , plus de grace , si on le lisoit ainsi : *Nos , nos dico aperte , nos Consules desumus.* Aussi est-il cité de la sorte dans Priscien , liv. xvii. pag. 1076.

304 IN CATILINAM

fectus est propter quasdam seditionum suspiciones C. Gracchus, clarissimo patre, avo, majoribus: occisus est cum liberis M. Fulvius consularis. Simili senatusconsulto C. Mario & L. Valerio consulibus est permissa (1) Respublica:

(1) *Est permissa Resp.*] L'édition de 1474. a: *commissa*. On trouve dans Cicéron, *Philippic. xi, 9*, une expression pareille: *Cum harum rerum decertatio consulibus commissâ, & commendata sit*. Il y en a encore d'autres exemples. Mais *permissa* signifie la même chose. Il y en a plusieurs exemples dans les bons Auteurs, entre autres un dans Salluste, *Catilin. cap. 59*, où il dit: *M. Petreio Legato exercitum permittit*. Voyez les Remarques de Cortius sur cet endroit.

Mais que dirons-nous des paroles, qui suivent, & qui ont donné tant d'exercice aux Savans: *Num unum diem postea L. Saturninum Tribunum Plebis, & C. Servilium Praetorem, mors, ac Reip. pœna remorata est?* On voit bien ce qu'a voulu dire Cicéron; sur-tout quand on a appris de l'Histoire de ce temps-là, que l'An 654 de Rome, C. Servilius Glaucia Préteur, & L. Appuleius Saturninus, Tribun du Peuple, dont l'ambition avoit causé de grands troubles dans la République, & qui s'étoient retirez avec leurs amis au Capitole, furent forcez par les Consuls à se rendre, & ensuite livrez à la fureur du Peuple. Mais tous les Critiques sont convenus, qu'il y avoit quelque faute cachée sous ces mots: *Mors, ac Reip. pœna*.

Il y a une grande variété dans les manus-

*num unum diem postea L. Saturninum tribu-
num plebis, & C. Servilium prætorem, mors ac
Reipublicæ pœna remorata est? At nos vicesimum
jam diem patimur hebescere aciem horum aucto-*

crits. Dans les uns on ne trouve point le mot, *Prætorem*. Dans d'autres, *mors ac* sont omis. Dans quelques-uns, au lieu de ces deux mots, on lit, *Mors*; & quelques autres portent: *Præt. Reip. pœna &c.* De-là Muret corrigeoit: *Prætozem P. R.* c'est-à-dire, *Populi Romani*; & Lambin: *L. Saturnini TR. PL. & C. Servilii PR. mortem ac pœnam dignitas eorum remorata est?* Un homme d'esprit de mes amis me propo-
soit de lire: *Num unum diem postea in L. Sa-
turninum TR. PL. & C. Servilium PR. Resp.
pœnam remorata est?*

Ces deux dernières conjectures sont ingénieuses. Mais je crains qu'elles ne paroissent trop éloignées du texte. Celle de Muret, comme plus simple, me plairoit davantage. J'ai pourtant peine à croire, que ces mots: *Mors ac*, ne retiennent pas quelques vestiges de l'ancienne leçon. Ainsi j'aurois panché davantage pour la première conjecture de Muret, qui étoit de lire: *Monstra Reip.*

Cependant, en relisant attentivement tout ce passage, il m'a semblé que Cicéron y songeoit moins à rendre odieux les célèbres criminels, à qui il compare Catilina, qu'à faire sentir, que leur rang, ni leur naissance n'avoient pas fait suspendre un seul instant leur punition. Ainsi je croirois plus volontiers, que notre Orateur avoit écrit: *Num unum diem postea L. Saturninum, TR. PL. & C. Servi-*

180 *ritatis. Habemus enim hujusmodi senatusconsultum, verumtamen inclusum in tabulis, tanquam (2) in vagina reconditum: quo ex senatusconsulto (3) confestim te interfectum esse, Catilina, convenit. Vivis: & vivis, non ad deponendam, sed ad confirmandam audaciam. Cupio, Patres conscripti, me esse clementem: cupio in tantis Reipublicæ periculis me non dissolutum videri: sed jam me ipse inertiae, nequitiaeque condemno. Castra sunt in Italia con-*

lium, PR. primores Reip. pœna remorata est?
La conformité de ces deux lettres, PR. avec les deux suivantes, dans le temps qu'on écrivoit en majuscules, a fait apparemment supprimer les deux dernières. Je n'ose pourtant rien prononcer sur ce point.

(2) *Tanquam in vagina reconditum*] L'édition de 1474, aussi-bien que la première de toutes, porte: *tanquam gladium in vagina, &c.* Et, qui plus est, ce passage se trouve ainsi cité dans Asconius Pédianus, sur l'Oraison de Cicéron contre Pison. Je ne fais quelle élégance les Editeurs ont imaginée, à supprimer *gladium*.

(3) *Quo ex S. C. confestim interfectum te esse convenit*] Muret a voulu corriger cet endroit, sur le fondement, qu'il ne se trouve point d'exemple, que *convenit* ait été employé de cette manière. Cependant Cicéron, dans son Oraison pour Rabirius, c. 7. a dit de même, en parlant d'une chose arrivée long-temps auparavant: *Quum denique omnes clarissimi viri cum Consulibus essent, quid tandem C. Rabirium facere convenit?*

sra Rempublicam in Etruriæ faucibus collocata : crescit in dies singulos hostium numerus : eorum autem imperatorem castrorum , ducémque hostium , intra mœnia , atque adeo in senatu videtis , intestinam aliquam quotidie perniciem Reipublicæ molientem. Si te jam , Catilina , comprehendi , si te interfici jussero : credo , erit verendum mihi , ne non hoc potius omnes boni ¹⁸¹ serius à me , quàm quisquam crudelius , factum esse dicat. Verùm ego hoc , quod jampridem factum esse oportuit , certa de causa nondum adducor ut faciam. Tum denique interficiere , cùm jam nemo tam improbus , tam perditus , tam tui similis inveniri poterit , qui id non jure factum esse fateatur. Quamdiu quisquam erit , qui te defendere audeat , vires : & vires ita ut nunc vivis , multis meis , & firmis præfidiis obsessus , ne commovere te contra Rempublicam possis : multorum te etiam oculi & aures non sentientem , sicut adhuc fecerunt , speculabuntur atque custodient.

III. Etenim quid est , Catilina , quod jam amplius expectes , si neque nox tenebris obscurare (1) cœtus nefarios , nec privata domus pa-

(1) Obscurare cœtus nefarios , &c.] L'éditior de 1474. a : cæptus , aussi-bien que la plupart des manuscrits. Mais cœtus me paroît mieux convenir ici. La même édition porte , *voces conjurationis tuæ*. Ce que Grævius , sur l'autorité de ses manuscrits , a préféré à *vocem* avec raison. Le faux Porcius Latro , ch. 15. de la Déclamation contre Catilina , a eu sans doute cet endroit en vuë , quand il a dit , parlant de la maison de Læca : *Quæ scilicet voces*

182 rictibus continere vocem conjurationis tuæ potest? si illustrantur, si erumpunt (2) omnia?

conjurationis tuiſſimè continere poſſet.

(2) *Si illustrantur, si erumpunt omnia?*] L'édition de 1474 est conforme. J'avois d'abord crû, qu'il falloit préférer, *ſi luſtrantur*, comme ſemble l'avoir lû Nonius Marcellus, qui, pourtant, me paroît s'être trompé dans la ſignification de ce mot. Car c'eſt un terme de chaffe, dérivé de *luſtra*, qui ſignifie les réduits des bêtes ſauvages. Ainſi *luſtrare* eſt la même choſe que *inveſtigare*, dont Cicéron ſe ſert ci-après au commencement de la quatrième Catilinaire. Gratius, *Cyneg.* 221.

Luſtrat per nota ferarum

Pascua.

Dans la Déclamation contre Catilina, ch. 33; cette même expreſſion eſt employée avec grace : *Diximus ingenii Catilinæ miros, atque occultiſſimos eſſe reſceſſus, nec qui cognoſci, ſeu perluſtrari facillimè poſſent.*

¶ Cependant, après y avoir fait de nouvelles réflexions, je ſuis perſuadé qu'il ne faut rien changer, non ſeulement à cauſe de l'autorité des Grammairiens Charifius, & Diomède, *Pag. 201. & 387. edit. Puteſch.* qui ont lû cet endroit, comme on le lit aujourd'hui; mais encore parce que Cicéron dans ces mêmes Oraifons ſ'eſt ſervi pluſieurs fois du verbe *il- luſtrare*, pour marquer qu'il avoit mis dans un plein jour la conjuration de Catilina. Il dit en effet ſur la fin de cette harangue : *Catilinæ proſeſtione, omnia pateſacta, illuſtrata &c.*

*Muta jam (3) istam mentem , mihi crede ; obli-
viscere cædis , atque incendiorum. Teneris un-
dique ; luce sunt clariora nobis tua consilia om-
nia : quæ etiam mecum licet recognoscas. Memi-
nistine , me ante diem XII. Kal. Novembris di-
cere in senatu , certo die fore in armis , qui dies
futurus esset in ante diem VI. Kal. Novembris ,
C. Mallium , audaciæ satellitem atque admini-
strum tuæ ? Num me fefellit , Catilina , non mo-
dò res tanta , tam atrox , tam incredibilis ; ve-
rùm , id quod multo magis est admirandum ,
dies ? Dixi ego idem in senatu , cædem te optima-
tum contulisse in ante diem V. Kalend. Novem-
bris : tum cum multi (4) principes civitatis*

Et au commencement de son Oraison III.
*Quæ in Senatu illustrata ; patefacta , comperta-
que sunt per me.* Ce qu'il répète encore deux
autres fois dans les ch. 8 , & 9.

(3) *Muta jam istam mentem &c.*] L'édi-
tion de 1474 porte : *Muta istam mentem.* Et
un peu après : *Quæ jam mecum licet recognoscas.*
Ce qui me paroît préférable , aussi-bien que la
suite , telle qu'elle est rapportée en deux en-
droits de Priscien , lib. XVIII , pag. 1184 , &
1210 , en cette sorte : *Meministine me in ante
diem XII. Kalendarum Novembrium dicere in
Senatu , fore in armis certo die , qui dies futurus
esset in ante diem VI. Kalendarum Novembrium ,
C. Mallium , &c.* J'écris *Mallium* , suivant
Muret , & Lips.

(4) *Tum , cum multi principes , &c.*] Il y a
dans l'édition de 1474 : *Quum tamen multi , &c.*
Tout ce passage est assez embarrassé , & devien-
droit net , si on le lisoit ainsi , en changeant la

310 IN CATILINAM

Roma, non tam sui conservandi, quam tuorum consiliorum reprimendorum causa profugerunt. Num infitiri potes, illo ipso die te meis praesidiis, mea diligentia circumclusum, commovere te contra Rempublicam non potuisse; cum tu discessu ceterorum, nostra tamen, qui reman-

183 *fissemus, caede contentum te esse dicebas? Quid? cum tu te Praeneste Kalendis ipsis Novembris occupaturum nocturno impetu esse confideres: sensistine illam coloniam meo jussu, meis praesidiis, custodiis, vigiliisque esse munitam? Nihil agis, nihil moliris, nihil cogitas, quod ego non modo audiam, sed etiam non videam, planeque sentiam.*

IV. *Recognosce mecum tandem illam superiorem noctem: jam intelliges multo me vigilare acrius ad salutem, quam te ad perniciem Republicae. Dico te priori nocte venisse inter (1) falcarios, non agam obscure, in M. Leccae do-*

ponctuation, & une seule lettre: *Tum, quum multi principes civitatis Roma, non tam sui conservandi, quam tuorum consiliorum reprimendorum causa profugerent, num infitiri potes, &c.*

¶ Un de mes amis croit qu'il vaudroit mieux effacer la particule, *cum*, qui pourroit bien être née de la répétition du *tum*, qui précède.

(1) *Inter Falcarios.*] C'est-à-dire, *in locum, ubi sunt Falcarii*, s'il en faut croire Priscien, *lib. XVIII, p. 1181*. L'Auteur de la Déclamation contre Catilina a omis cette circonstance. Mais il nous apprend en revanche, *ch. 15*, que la maison de *Læca* (car c'est ainsi qu'il faut

ORATIO I. 311

*num : convenisse eodem complures ejusdem a-
mentia , scelerisque socios. Num negare audes ?
quid taces ? convincam , si negas. video enim
esse hîc in Senatu quosdam , qui tecum unâ
fuerunt. O dii immortales ! ubinam gentium su-
mus ? in qua urbe vivimus ? quam Rempubli-
cam habemus ? Hîc , hîc sunt , nostro in nume-
ro , P. C. in hoc orbis terræ sanctissimo gravif-*

écrire ce nom , suivant les Médailles) étoit dans un quartier de Rome fort écarté, & qu'elle étoit environnée d'arbres , *constipata multitudine arbuscularum*. Il ajoûte , qu'elle étoit très - propre , non seulement à cacher une conspiration , mais encore à faire amas des armes nécessaires pour l'exécuter. Cela me fait juger , qu'*inter Falcarios* , c'est comme si nous disions ; *dans la rue des Fourbisseurs*. En effet , dans les anciennes Gloses Grecques , & Latines , *Falcarius* est expliqué , *Δρεπανοποιός* , aussi bien que *Δρεπανοφόρος*. Et *Falx* est non seulement ce que nous appelons une faux , mais encore cette espèce d'épée , ou de sabre , dont le nom le plus ordinaire étoit *Sica* , & qui apparemment se recourboit , à peu près comme une faux. Juvénal en parle , *Sat. VIII* , 201.

*Nec clypeo Gracchum pugnantem , aut falce
supina.*

Sur quoi l'ancien Scholiaste dit : *Thracum armatura intelligenda est , quibus proprium telum sica est*. Les mêmes Gloses , que j'ai citées : *Sica* , *θηρακίκον ξιφός επικαμπής*. Hesy-chius : *Ξιφοδρέπανον , ήλεγομνη Α'ρπη , όπλον*. Et de là vient , que les Gladiateurs , qui se ser-

312 IN CATILINAM

simoque consilio, qui de meo, nostrumque omnium interitum, qui de hujus urbis, atque adeo orbis terrarum exitio cogitent. Hosce ego video consul, & de Republica sententiam rogo: & quos ferro trucidari oportebat, eos nondum voce vulnero. Fuiſti igitur apud Leccam illa nocte, 185 Catilina; distribuisti partes Italiae; statuiſti quò quemque proficisci placeret; delegiſti quos Romæ relinqueres, quos tecum educeres; descripsiſti urbis partes ad incendia; confirmaſti, te ipsum jam esse exiturum; dixiſti paululum tibi esse etiam tum moræ, quòd ego viverem. Reperti sunt duo equites Romani, qui te ista cura liberarent, & sese illa ipsa nocte paulo ante lucem me meo in lectulo interfecturos pollicerentur. Hæc ego omnia, vixdum etiam cœtu vestro dimisso, comperi: domum meam majoribus præſidiis munivi, atque firmavi: excluſi eos, quos tu mane ad me salutatum miſeras, cum illi ipsi venissent, quos ego jam multis ac summis viris ad me id temporis venturos esse prædixeram.

V. Quæ cum ita sint, Catilina, perge quo

voient de cette espèce de sabre, étoient appelés *Falcarii*, aussi-bien que *Threces*. Ce qui a échapé à J. Lipse. Les Gloses attribuées à Isidore: *Falcarius, Gladiator falcem gerens*. C'est de cette espèce d'armes, dont parle Cicéron, en son Oraison pour Sylla, ch. 5, quand il dit qu'Autronius envoya au camp de Catilina, *cornua, tubas, falces*. Et pour Milon, c. 33: *Qui cum facibus ad Curiam cucurrerunt, cum falcibus ad Castoris*. Auquel endroit quelques Critiques veulent mal à propos substituer *fascibus*, à *falcibus*.

cepisti : egredere aliquando ex urbe : patent
 portæ : proficiscere : nimium diu te imperatorem
 tua illa Malliana castra desiderant. Educ tecum
 etiam omnes tuos : si minus , quàm plurimos.
 purga urbem. magno me metu liberabis , dum- 186
 modo inter me atque te murus interfit. nobiscum
 versari jam diutius non potes : non feram ,
 non patiar , non sinam. Magna diis immortali-
 bus gratia habenda est , atque huic ipsi Jovi
 Statori , antiquissimo custodi hujus urbis , quod
 hanc tam tetram , tam horribilem , tamque in-
 festam Reipublicæ pestem toties jam effugimus.
 Non est sæpius in uno homine summa salus peri-
 clitanda Reipublicæ. Quamdiu mihi , consuli de-
 signato , Catilina , insidiatus es , non publico me
 præsidio , sed privata diligentia defendi. Cum pro-
 ximis comitiis consularibus me consulem in cam-
 po , & competitores tuos interficere voluisti ,
 compressi conatus tuos nefarios amicorum præ-
 sidio & copiis , nullo tumultu publicè concita-
 to. Denique quotiescumque me petisti , per me
 tibi obstiti : quamquam videbam , perniciem 187
 meam cum magna calamitate Reipublicæ esse
 conjunctam. Nunc jam apertè Reipublicam
 universam petis : templa deorum immortalium ,
 tecta urbis , vitam omnium civium , Italiam
 denique totam , ad exitium ac vastitatem vocas.
 Quare , quoniam id , quod est (1) primum , &
 quod hujus imperii , disciplinæque majorum pro-
 prium est , facere nondum audeo : faciam id ,

(1) Quoniam id quod est primum , & quod
 hujus , &c.] J'aimerois mieux , comme dans
 l'édition de 1474 : Quoniam id quod & pri-
 mum , & hujus imperii , &c.

314 IN CATILINAM

quod est ad severitatem lenius, & ad communem salutem utilius. Nam, si te interficere jussero, residebit in Republica reliqua conjuratorum manus. sin tu (quod te jamdudum horretor) exieris, exhaurietur ex urbe tuorum committum magna & perniciofa sentina Reipublicæ. Quid est, Catilina? num dubitas id, me imperante, facere, quod jam tua sponie faciebas?

188 Exire ex urbe consul hostem jubet. Interrogas me, num in exilium? non jubeo: sed si me consulis, suadeo.

VI. Quid enim, Catilina, est, quod te jam in hac urbe delectare possit, in qua nemo est, extra istam conjurationem perditorum hominum, qui te non metuat; nemo, qui te (1) non oderit? Quæ nota domesticæ turpitudinis non in ista vitæ tuæ est? quod privatarum (2) rerum

(1) Nemo, qui te non oderit?] La même édition, & la pluspart des autres, ont: Nemo, qui non oderit. Ce qui me paroît avoir plus de grace. Quant à ce qui suit, puisque toutes les anciennes éditions, de même que tous les manuscrits consultez par Muret, ont: Quæ nota domesticæ turpitudinis non in ista vita tua est? on n'auroit pas dû changer sans nécessité cette phrase, qui est bonne. Quæ tua est ista vita, dit Cicéron à Catilina, ci-après, ch. 7.

(2) Quod privatarum rerum dedecus non hæret infamiæ?] L'édition de 1474 est ici conforme aux autres. Mais les Critiques ont bien senti, que ce texte étoit altéré. Je ne rapporterai point leurs différentes conjectures. Il me suffit de dire, qu'ils n'ont point frappé au but,

dedecus non hæret infamiæ? quæ libido ab oculis, quod facinus a manibus unquam tuis,

faute d'avoir consulté l'ancienne Déclamation contre Catilina, qui en imitant cet endroit de Cicéron, nous sert de guide pour le corriger. On y apprend, ch. 8, & 9, que Catilina avoit reçu de la nature les plus belles qualitez du corps, & de l'esprit; mais qu'il les avoit toutes corrompues par le mauvais usage, qu'il en avoit fait. Le Déclamateur entre sur cela dans un détail, où il semble paraphraser ce que Cicéron dit ci-après, & il commence ainsi: *Decus illud egregium corporis, non ad dignitatem nominis, ac gloriæ, sicuti par erat homini nobilissima familia nato, sed ad omne genus flagitii conferendum fuisse semper arbitratus est.* Qui ne voit que l'Auteur de cette pièce avoit lû dans Cicéron: *Quod privatarum rerum decus non hæret infamiæ?* Cela quadre à merveilles avec la suite de Cicéron, & de son Imitateur. Les mots, *decus*, & *dedecus*, ont souvent été mis l'un pour l'autre par les Copistes, ainsi que l'a remarqué M. Wopkens, *Tullian. Lect. lib. 1. cap. 20.*

Je connois néanmoins d'habiles gens, qui ont peine à goûter ma correction, & qui aiment mieux lire avec quelques Critiques: *Quod privatarum rerum dedecus non hæret infama, ou non inhæret tuæ famæ?* Leur principale raison est qu'il n'y a pas d'apparence, que Cicéron, aussi échauffé qu'il l'étoit contre Catilina, & n'ayant pour objet que de le noircir aux yeux du Sénat, eût voulu lui accorder le moindre avantage, dont il eût pû

quod flagitium à toto corpore abfuit ? cui tu adolescentulo , quem corruptelarum illecebris ir-

tirer du lustre. Mais il me paroît aisé de lever ce scrupule.

En effet , il n'y a qu'à voir le portrait , que Cicéron a fait ailleurs de Catilina (*Orat. pro Caelio , cap. 5 , 6.*) pour être persuadé , qu'indépendamment de la naissance de ce Romain , des grandes dignitez dont il avoit été revêtu , & même de ses graces naturelles , il avoit d'ailleurs tous les talens nécessaires pour aspirer aux grandes places. S'il n'avoit pas les grandes vertus , il en avoit du moins les dehors : *per multa maximarum non expressa signa , sed adumbrata virtutum.* Il avoit de la dextérité , & de l'activité dans les affaires : *erant industriae quidam stimuli , ac laboris.* Il étoit même habile dans l'art militaire : *vigebant etiam studia rei militaris.* Son caractère aimable & liant lui avoit procuré l'amitié des plus grands hommes de son temps : *Quis clarioribus jucundior ?* Il avoit de plus , pendant quelque temps , paru attaché au parti des bons citoyens : *Quis civis meliorum partium aliquando ?* Que dis - je ? Cicéron lui-même y avoit été en quelque manière trompé : *Me ipsum , me inquam , quondam penè ille decepit ; quum & civis mihi bonus , & optimi cujusque cupidus , & firmus amicus , ac fidelis videretur.* Enfin les Historiens conviennent , qu'il étoit également capable de former de hautes entreprises , & de les bien exécuter ; & que pour être un grand homme , il ne lui manquoit que des intentions plus droites ,
verisses ,

retiffes, non aut ad audaciam, ferrum; aut ad libidinem, facem prætulisti? Quid verò? nu-

& des mœurs moins corrompues.

Ces faits sans doute ne pouvoient être ignorés de personne, quand Cicéron déclama contre lui dans le Sénat. N'eût-il donc pas été ridicule, que malgré les crimes, dont il vouloit qu'on le regardât comme convaincu, il refusât de reconnoître en lui des qualitez, qui avoient séduit tant d'honnêtes gens, & qui l'avoient autrefois trompé lui-même? Notre Orateur avoit trop d'esprit, pour prendre un tour, qui auroit revolté ses auditeurs. Ainsi il employa toute son adresse à faire voir, que si la nature avoit donné quelques avantages brillans à Catilina, il ne s'en étoit servi, que pour se couvrir de plus en plus d'infamie; que les agrémens de sa personne l'avoient entraîné dans les plus honteuses débauches; que sa bravoure n'avoit été employée, qu'à des entreprises licentieuses & criminelles; & que les emplois, dont il avoit été honoré, n'avoient fait que dévoiler de plus en plus l'horreur de tous ses vices. Ensorte que comme il le lui reproche en sa seconde harangue, *cap. 5*, ce qui auroit pû servir à faire éclater sa vertu étoit devenu en lui l'instrument de tous les vices: *quum industriæ subsidia, atque instrumenta virtutis in libidine, audaciaque consumerentur.* Caractère singulier, qui donna lieu à Cicéron de s'écrier encore dans son Oraison pour Célius, ci-dessus citée, que Catilina étoit un monstre, composé des plus extraordinaires contradictions: *Neque ego unquam fuisse tale*

318 IN CATILINAM

per, cum morte superioris uxoris, novis nup-
 189 tiis (3) domum vacuefecisses, nonne etiam alia
 incredibili scelere hoc scelus cumulaſti? quod ego

*monstrum in terris ullum puto, tam ex contra-
 riis, diverſisque, & inter ſe pugnantibus natu-
 raſtudiis, cupiditatibusque conflatum.*

Voilà juſtement ce qu'a voulu dire ici l'O-
 rateur Romain. De quel talent, lui dit-il, pou-
 vez-vous vous glorifier, qui ne ſoit accompagné
 de quelque tache d'infamie? Tel eſt, à mon avis,
 le vrai ſens de ce paſſage, dont l'expreſſion,
 ſi l'on s'en tient à ma conjecture, me ſemble
 plus nette, plus élégante, & plus naturelle,
 que celles qu'on y veut ſubſtituer. Mais il faut
 en laiſſer le jugement aux Savans.

(3) *Novis nuptiis domum vacuefecisses*] L'é-
 dition de 1474 eſt ici ſemblable à celle de Græ-
 vius. Toutes les autres ont, *vacuam fecisses*,
 ſuivant le plus grand nombre des manuscrits; &
 ce qui me leur fait donner la préférence, c'eſt
 que Salluſte, dans ſon Histoire de la Conju-
 ration de Catilina, ch. 15, a employé la mê-
 me expreſſion: *Creditur, necato filio, vacuam
 domum ſceleſtis nuptiis feciſſe.* Et Tite-Live, I.
 46. a dit auſſi: *Quum domos vacuas novo ma-
 trimonio feciſſent.*

¶ On trouve la même expreſſion dans le cu-
 rieux fragment d'une Oraïſon funébre, faite
 par un mari pour ſa femme au ſiècle d'Auguſ-
 te, & qui ſ'eſt trouvée ſur un Marbre, que
 nous a conſervé Fabretti, pag. 169. de ſon Re-
 cueil d'Inſcriptions antiques: *VACUAMQUE
 DOMUM ALTER US FECUNDITATI.....* Il y a
 apparence qu'il y avoit enſuite, *FECISTI.*

prætermitto, & facile patior sileri, ne in hac civitate tanti facinoris immanitas aut extitisse, aut non vindicata esse videatur. Prætermitto ruinas tuarum fortunarum, quas omnes impendere tibi proximis Idibus senties. Ad illa venio, quæ non ad privatam ignominiam vitiorum tuorum, non ad domesticam tuam difficultatem ac turpitudinem, sed ad summam Rempublicam, atque ad omnium nostram vitam salutemque pertinent. 190
Potestne tibi hæc lux, Catilina, aut hujus cæli spiritus esse jucundus, cum scias horum esse neminem, qui nesciat te pridie Kalend. Jan. Lepido & Tullo consulibus, stetisse in comitio cum telo? manum, consulum & principum civitatis interficiendorum causa, paravisse? sceleri ac furori tuo non mentem aliquam, aut timorem tuum, sed fortunam populi (4) Romani obstitisse? Ac jam illa omitto: neque enim sunt aut obscura, aut non multa commissa postea. Quoties tu me designatum, quoties consulem interficere conatus es? quot ego tuas petitiones ita coniectas, ut vitari non posse viderentur, parva quadam declinatione, & , ut aiunt, corpore (5) effugi? 191

(4) Sed fortunam populi Romani.] Cela se trouve de même dans l'édition de 1474, où l'on lit peu après: *aut non multa commissa postea. Quoties tu me designatum, quoties verò consulem interficere voluisti? Quot ego &c.*

(5) Et, ut aiunt, corpore effugi.] Ces mots, *ut aiunt*, sur-tout à la suite de *petitiones*, qui est un terme de Gladiateurs, ne permettent pas de douter, que Cicéron n'ait continué ici la même figure. Mais, comme *effugi* n'y convient point, les Critiques ont bien jugé qu'il

Il y avoit ici quelque faute. Lambin atteste même , que dans quelques anciens Manuscrits qu'il avoit consultez , il y avoit une rature en cet endroit. Juste Lipse , *Saturn. II. 20* , atteste que dans un autre il avoit trouvé, *excessi* ; & ce passage est cité de la sorte dans les anciennes éditions de Servius sur Virgile, *Æneid. IX, 439*. Mais dans celle de 1600 , on a corrigé , *effugi* , peut-être sur les éditions de Cicéron. Lambin a proposé de lire , *Evasi* , ou *Exii*. Mais la vraie leçon , à mon avis , & qui m'a été communiquée par un de mes amis, est *Elusi*.

(6) *Nihil agis , nihil assequeris , nihil moliris , quod mihi latere valeat , &c.*] Dans l'édition de 1474 , il y a seulement : *Nihil agis , nihil assequeris , nihil moliris . Neque tamen conari , ac velle desistis*. Il y a , au rapport de Gruter , & de Grævius , plusieurs manuscrits conformes. Mais ce retranchement défigureroit tout ce passage , où il n'y a de difficulté , que pour le mot , *assequeris*. Car , comme il suppose quel que sorte de succès , suivant la remarque de Muret , il semble ne convenir point à Catilina , dont Cicéron avoit jusque - là rompu toutes les mesures. C'est pour cela , que Grævius propose de ponctuer ainsi : *nihil agis , nihil assequeris . Nihil moliris , quod &c.* Mais il est évident , que tout ceci ne compose qu'une même phrase , semblable à celle ci-dessus : *Nihil agis , nihil moliris , nihil cogitas , quod ego non modò audiam &c.* Il ne faut rien changer. Quoique Catilina ne fit rien de bien

ORATIO I. 321

quod mihi latere valeat in tempore : neque tamen conari ac velle desistis. Quoties jam tibi extorta est ista sica de manibus ? quoties verò excidit casu aliquo , & elapsa est ? Tamen ea carere diutius non potes : quæ quidem quibus abs te initiata sacris ac devota sit , nescio , quod eam (7) necesse putas esse consulis in corpore defigere.

VII. *Nunc verò , quæ tua est ista vita ? sic enim jam tecum loquar , non ut odio permotus esse videar , quo debeo , sed ut misericordia ,*

considérable , il ne laissoit pas de faire toujours quelque chose , soit en gagnant de nouveaux amis , soit en s'assurant de quelque poste. S'il y a ici quelque changement à faire , c'est de retrancher entièrement ces mots : *Nihil moliris , quod mihi latere valeat in tempore* ; suivant le sentiment du même ami , dont j'ai parlé en l'article précédent , & que j'adopte assez volontiers. On convient que ces six dernières paroles ne se trouvent point dans les meilleurs manuscrits , & que la latinité n'en est pas Ciceronienne. Car on ne voit pas que Cicéron ait joint ailleurs le mot , *valeo* , avec un autre verbe. Cela étant , *nihil moliris* , ne peut plus subsister ; puisqu'il est dit tout de suite , que Catilina ne cessoit de machiner tous les jours quelque nouveauté. Toute cette phrase a bien l'air de venir d'une main étrangère. Je n'ose cependant rien affirmer là-dessus.

(7) *Quod eam necesse putas esse &c.*] Ceder nier mot ajouté par Grævius n'est point dans l'édition de 1474 , ni dans les meilleures , & mérite d'être supprimé.

322 IN CATILINAM

quæ tibi nulla debetur. Venisti paulo ante in Senatum : quis te ex hac tanta frequentia , ex tot tuis amicis ac necessariis salutavit ? Si hoc post hominum memoriam contigit nemini , vocis expectas contumeliam , cum sis gravissimo judicio taciturnitatis oppressus ? Quid , quod adventu tuo ista subsellia vacuefacta sunt ? quod omnes consulares , qui tibi persæpe ad eadem constituti fuerunt , simulatque assedisti , partem istam subselliorum nudam atque inanem reliquerunt ? Quo tandem animo hoc tibi ferendum putas ? Servi (1) mehercle mei si me isto pacto metuerent , ut te metuunt omnes cives tui , domum meam relinquendam putarem : tu tibi urbem non arbitraris ? Et , si me meis civibus injuria suspectum tam graviter , atque offensum viderem ; carere me aspectu civium , quam infestis omnium oculis conspici malletm. Tu , cum conscientia scelerum tuorum agnoscas odium omnium justum , Et jam tibi diu debitum , dubitas , quorum mentes sensusque vulneras , eorum aspectum præsentiamque vitare ? Si te parentes timerent , atque odissent tui , neque eos ulla ratione placare posses : ut opinor , ab eorum oculis aliquò concederes. nunc te patria , quæ communis est omnium nostrum parens , odit ac metuit ; Et jandiu de te

(1) Servi mehercle mei &c.] Je ne fais si cet endroit mérite la louange , que lui donne Quintilien , *Inst. VIII. 4.* Car y a t'il apparence , qu'un homme voulût quitter sa maison , parcequ'il seroit redouté de ses esclaves ? Dans ce qui suit , l'édition de 1474 , conforme à quelques manuscrits , porte : *Tu tibi urbem non arbitraris relinquendam.*

nihil judicat , nisi de parricidio suo cogitare : hujus tu neque auctoritatem verebere , neque iudicium sequere , neque vim pertimesces ? Quæ tecum , Catilina , sic agit , & quodammodo tacita loquitur. Nullum aliquot jam annis facinus extitit nisi per te ; nullum flagitium sine te : tibi uni multorum civium neces , tibi vexatio direptioque sociorum impunita fuit ac libera : tu non solum ad negligendas leges ac quæstiones , verum etiam ad evertendas perfringendasque valuisti. Superiora illa , quanquam ferenda non fuerunt , tamen ut potui , tuli. nunc verò me totam esse in metu propter te unum : quicquid increpauerit , Catilinam timeri : nullum videri contra me consilium iniri posse , quod à tuo scelere abhorreat ; non est ferendum. Quamobrem discede , atque hunc mihi timorem eripe : si verus , ne opprimar : sin falsus , ut tandem aliquando timere desinam. 194

VIII. Hæc si tecum , ut dixi , patria loquatur , nonne impetrare debeat , etiam si vim adhibere non possit ? Quid ? quod tu te ipse in custodiam dedisti ? quid ? quod vitandæ (1) suspitionis causa , apud M. Lepidum te habitare velle dixisti ? a quo non receptus , etiam ad me venire ausus es ; atque , ut domi meæ te asservarem , rogasti ? Cum a me quoque id responsum tulisses , me nullo modo posse iisdem parietibus tutò esse tecum , qui magno in periculo essem , quod iisdem mœnibus contineremur ; ad Q. Metellum prætorem venisti. à quo repudiatus , ad sodalem tuum , virum opti- 195

(1) Quid ? quod vitandæ &c.] Ce second quid n'est ni dans les manuscrits consultez par Grævius , ni dans l'édition de 1474 , & il paroît assez superflu.

324 IN CATILINAM

num, M. Marcellum demigrasti: quem tu videlicet, & ad custodiendum te, diligentissimum; & ad suspicandum, sagacissimum; & ad vindicandum, fortissimum fore putasti. Sed quam longe videtur à carcere atque à vinculis abesse debere, qui seipsum jam dignum custodia judicaverit? Quæ cum ita sint, Catilina, dubitas, si emori (2)

(2) *Si emori æquo animo non potes*] Le petit nombre de manuscrits, qui sont conçus de la sorte, ne doit point l'emporter, ce me semble, sur la pluralité, & sur les éditions, tant de 1474, que d'Alde Manuce, & autres, où l'on lit: *Si hinc morari &c.* Il n'est point ici question d'exciter Catilina à se donner la mort. Dans tout ce qui précède, dans tout ce qui suit, Cicéron ne le presse, que de quitter Rome.

¶ J'ai vû cependant un habile homme soutenir, qu'*Emori* a plus de grace en cet endroit. Voici, selon lui, la pensée de Cicéron. Vous sentez bien, dit-il à Catilina, que vous êtes pleinement convaincu des crimes, qu'on vous impute; & vous pouvez bien juger, qu'en demeurant à Rome, vous ne sauriez éviter le juste supplice, que vous méritez. Si vous aviez du courage, vous en éviteriez l'infamie par une mort volontaire. Mais si vous n'avez pas la force de vous la procurer, fuyez du moins en quelque terre éloignée, qui vous dérobe à la peine due à vos forfaits. Ce sens est en effet fort bon. D'ailleurs ces mots, *æquo animo*, semblent mieux convenir avec *emori*, qu'avec *morari*, comme il seroit aisé de le prouver par plusieurs exemples.

æquo

æquo animo non potes, abire in aliquas terras, & vitam istam multis suppliciis justis debitisque ereptam, fugæ solitudinique mandare? Refer, inquis, ad senatum: id enim postulas: & si hic ordo placere sibi decreverit, te ire in exilium, obtemperaturum esse dicis. Non referam id; quod abhorret à meis moribus; & tamen (3) faciam, ut intelligas quid hi de te sentiant. Egredere ex urbe, Catilina: libera Rempublicam metu: in exilium, si hanc vocem expectas, proficiscere. Quid est, Catilina: ecquid attendis? ecquid animad- 196
vertis horum silentium? patiuntur, tacent. quid expectas auctoritatem loquentium, quorum voluntatem tacitorum perspicias? At si hoc idem huic adolescenti optimo, P. Sextio; si fortissimo viro, M. Marcello dixissem; jam mihi (4) consuli hoc ipso in templo senatus, jure optimo, vim & manus intulisset. de te autem, Catilina, cum quiescunt, probant: cum patiuntur, decernunt: cum tacent, clamant. neque hi solum, quorum tibi auctoritas est videlicet cara, vita vilissima: sed etiam illi equites Romani, honestissimi atque op-

(3) *Et tamen faciam*] L'édition de 1474 a: *Sed tamen faciam*. C'est ainsi que je voudrais lire.

(4) *Jam mihi Consuli*] Il y a: *Jam mihi, etiam Consuli*, dans l'édition de 1474. Et peu après: *jure optimo Senatus & vim, & manus intulisset*. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'après cela elle ajoute: *Num me de illis talia facere permisisset?* Ce qui ne se trouve dans aucun autre exemplaire, soit manuscrit, ou imprimé, & me paroît en effet tiré de quelque glose marginale.

197 *timi viri, ceterique fortissimi cives, qui circumf-*
tant senatum; quorum tu & frequentiam vide-
re, & studia perspicere, & voces paulo ante
exaudire potuisti. Quorum ego vix abs te jamdiu
manus ac tela contineo: eosdem facile adducam
ut te hæc, quæ jampridem vastare studes, relin-
quentem usque ad portas prosequantur.

IX. *Quamquam quid loquor? te ut ulla res*
frangat? tu ut unquam te corrigas? tu ut ullam
fugam meditare? tu ut ullum (1) exilium co-
gites? Utinam tibi istam mentem dii immortales
donarent! tametsi video, si mea voce perterritus
ire in exilium animum induxeris, quanta tempest-
as invidiæ nobis, si minus in præsens tempus,

(1) *Tu ut ullum exilium cogites*] L'édition de 1474, conforme aux manuscrits approuvez par Grævius, porte : *Tu, ut exilium cogites?* Elle a aussi, comme toutes les anciennes : *utinam tibi istam mentem dii immortales, Catilina, donarent.* Ce qu'on ne devoit pas, ce me semble, rejeter si légèrement. Je ne sens pas le ridicule, que Gruter a voulu donner à ce *donarent*, ou à *darent*, qui se trouve en d'autres manuscrits. Horace a dit, I. Od. xxxi. 17.

*Frui paratis & valido mihi,
 Latoë, dones; ac, precor, integra
 Cum mente &c.*

Et ailleurs, I. Epist. xviii. iii.

*Sed satis est orare Jovem, qui donat, &
 aufert,*

Det vitam, det opes, &c.

Duint au contraire-me semble trop poétique, & trop vieux, pour avoir place ici.

recenti memoria scelerum tuorum, at in posteritatem impendeat. Sed est (2) tanti, dummodo ista privata sit calamitas, & à Reipublicæ periculis sejungatur. Sed ut vitis tuis commoveare, ut legum pœnas pertimescas, ut temporibus Reipublicæ concedas, non est postulandum. neque enim is es, Catilina, ut te aut pudor (3) à turpitudine, aut metus à periculo, aut ratio à furore revocaverit. Quamobrem, ut sæpe jam dixi, proficiscere: ac si mihi inimico, ut prædicas, tuo constare vis invidiam, rectà perge (4) in exilium: vix feram sermones hominum, si id feceris: vix mo-

(2) *Sed est tanti*] L'édition de 1474 est conçue de la même manière. Je fais ce que d'hâbles gens ont dit pour justifier cette leçon. Il me paroît aussi que l'autre, *sed non est mihi tanti*, a été fort bien défenduë par le célèbre Jurisconsulte François Hotman, dans ses Observations de Droit, II. 10. L'une & l'autre fait à mon gré un sens également bon en cet endroit.

(3) *Ut te aut pudor à turpitudine &c.*] Quintilien, *Instit.* ix. 3. a lû : *aut pudor unquam à turpitudine &c.* Ce qui me paroît beaucoup mieux. Priscien; *lib.* xiv. p. 982, cite en cette sorte ce qui suit peu après : *Quamobrem, ut sæpe jam dixi, discede.* Ce dernier terme est en effet celui, dont Cicéron s'est servi ci-dessus.

(4) *Rectà perge in exilium.*] L'édition de 1474, & celle d'Alde, fondées sans doute sur les manuscrits, ont, *recta via.* Et puisque Plaute, & Térence, ont employé cette façon de parler, elle auroit dû être conservée ici.

lem istius invidiæ , si in exilium ieris jussu consulis , sustinebo. Sin autem servire meæ laudi & gloriæ mavis , egredere cum importuna sceleratorum manu : conser te ad Mallium : concita perditos cives : secerne te à bonis : infer patriæ bellum : exsulta impio latrocinio : ut à me non ejectus ad alienos , sed invitatus ad tuos isse videaris.

Quamquam quid (5) ego te invitem , à quo jam sciam esse præmissos , qui tibi ad forum Aurelium præstolarentur armati ? cum sciam pactam & constitutam esse cum Mallio diem ? à quo etiam

(5) *Quamquam quid ego te invitem , à quo &c.]* Muret, sur l'autorité de quelques manuscrits, a voulu corriger : *quid eò te invitem , quo &c.* En quoi il n'a pas fait attention, que ce n'est point au Camp de Mallius, que Catilina avoit envoyé ses amis l'attendre, mais dans l'endroit qu'il appelle *Forum Aurelium*. D'ailleurs sa correction feroit trop de changement dans ce passage, qui n'en a non plus besoin, que celui de Salluste, où parlant de Catilina, il dit : *Docet se Manlium præmisisse ad eam multitudinem, quam ad capiunda arma paraverat.* Muret auroit voulu écrire : *Se ad Manlium præmisisse eam multitudinem.* Mais il ne s'est pas souvenu, que cet homme ramassoit depuis quelque temps en Etrurie tous les gens de bonne volonté, & qu'il en avoit déjà formé un corps, avant que Catilina lui eût envoyé aucun de ses amis, pour grossir sa troupe. Cela paroît non seulement par Salluste même; mais encore par quelques endroits des Catilinaires de Cicéron, & par Plutarque dans la Vie de ce dernier.

Aquilam illam argenteam, quam tibi ac tuis omnibus perniciosam esse confido, & funestam futuram, cui domi tuæ sacrarium scelerum tuorum constitutum fuit, sciam esse præmissam? Tu ut illa diutius carere possis, quam venerari, ad eadem proficiscens, solebas: à cujus altaribus sæpe istam impiam dexteram ad necem civium transtulisti?

X. *Ibis tandem aliquando, quò te jampridem tua ista cupiditas effrenata ac furiosa rapiebat. neque enim tibi hæc res affert dolorem, sed quandam incredibilem voluptatem. ad hanc te amentiam natura peperit, voluntas exercuit, fortuna servavit. nunquam tu non modo otium, sed ne bellum quidem, nisi nefarium concupisti. nactus es ex perditis, atque ab omni non modo fortuna, verùm etiam spe derelictis, conflatham improborum manum. Hic tu qua lætitia perfruere? quibus gaudiis exultabis? quanta in voluptate bacchabere, cum in tanto numero tuorum, neque audies virum bonum quenquam, neque videbis? Ad hujus vitæ studium meditati illi sunt, qui feruntur, labores tui: jacere humi non modò ad obsidendum stuprum, verùm etiam ad facinus obeundum: vigilare non solum insidiantem somno maritorum, verùm etiam bonis otiosorum. Habes ubi ostentes illam præclaram tuam patientiam famis, frigoris, inopiæ rerum omnium; quibus te brevi tempore confectum esse senties. Tantum (1) profeci tum, cum te à consulatu re-*

(1) *Tantum profeci tum, cum te à consulatu repuli*) Le Grammairien Diomède, pag. 386. edit. Putsch. cite ainsi ce passage: *Tantum profectum, cum te à consulatu repuli.* Mais il est aisé de voir que les Copistes y ont écrit: pro-



puli, ut exul potius tentare, quàm consul vexare Rempublicam posses : atque ut id, quod esset à te sceleratè susceptum, latrocinium potius quàm bellum nominaretur.

XI. Nunc, ut à me, P. C. quandam prope justam patriæ querimoniam detester ac deprecet, percipite, quæso, diligenter, quæ dicam, & ea penitus animis vestris mentibusque mandate. Et enim, si mecum patria, quæ mihi vita mea multo est carior ; si cuncta Italia, si omnis Respublica (1) loquatur : M. Tulli, quid agis ? tunc eum, quem esse hostem (2) comperisti, quem ducem belli futurum vides, quem expectari imperato-
 202 rem in castris hostium sentis, auctorem sceleris, principem conjurationis, evocatorem (3) servo-

fectum, pour profeci tum, comme il paroît par cette explication, qu'ajoute Diomède : id est, ipso tempore, quo repuli, profeci.

(1) Si omnis Resp. loquatur] Lisez : Sic loquatur, comme dans Quintilien, Instit. IX. 2.

(2) Quem esse hostem comperisti] Il y a dans l'édition de 1474, Quem communem hostem comperisti. Ce qui me plaît fort.

(3) Evocatorem servorum] Ceci d'abord semble dit contre la vérité, & pour rendre odieux Catilina, qui bien loin de faire prendre les armes aux esclaves, ne vouloit pas même qu'on en enrollât aucun, comme on le voit dans Salluste, Bell. Catil. c. 45. Mais il est néanmoins vrai, suivant le témoignage du même Historien, c. 25, que Catilina prétendoit les engager à mettre le feu dans Rome. Catilina credebat posse servitia urbana sollicitare, urbem incendere &c. En voilà assez pour justifier

*rum & civium (4) perditorum, exire patieris, ut abs te non emissus ex urbe, sed immissus in urbem esse videatur? nonne hunc in vincula duci, non ad mortem rapi, non summo supplicio mac-
tari imperabis? Quid tandem impedit te? mosne majorum? at per sæpe etiam privati in hac Re-
publica perniciosos cives morte mulctarunt. An
leges, quæ de civium (5) reorum supplicio rogatæ
sunt? at nunquam in hac urbe ii, qui à Repu-
blica defecerunt, civium jura tenuerunt. An in-
vidiam posteritatis times? præclaram verò popu-
lo Romano refers gratiam, qui te, hominem
per te cognitum, nulla commendatione majorum, 203
tam maturè ad summum imperium per omnes ho-
norum gradus extulit, si propter invidiam, aut a-*

Cicéron. Si l'on en croit la Déclamation at-
tribuée à Porcius Latro, c. 17, Catilina avoit
aussi écrit des lettres à divers esclaves, pour
les mettre dans son parti : *Mitto literas manus
tua scriptas, diversis mancipiis reddendas, quæ
furori tuo succurrere, atque optulari vellent,*
ou plutôt, *velles*. Mais le peu de vrai-
semblance de ces lettres, & ce que je viens de
dire, me persuade qu'il faut lire, *diversis mu-
nicipiis*, comme d'autres l'ont déjà observé.

(4) *Et civium perditorum*] L'édition de
1474 porte : *civium perditorem*. Ce qui n'est
pas à mépriser.

(5) *Quæ de civium reorum supplicio*] Quoi-
qu'en dise Grævius, je lirois, *civium Roma-
norum*, comme dans l'édition de 1474, &
dans la plupart des autres. On fait bien que
les Loix pénales ne se font pas contre les In-
nocens.

licujus periculi metum, salutem civium tuorum negligis. Sed, si quis est invidiæ metus, num est vehementius severitatis ac fortitudinis invidia, quam inertiae ac nequitiae pertimescenda? An cum bello vastabitur Italia, vexabuntur urbes, tecta ardebunt, tum te non existimas invidiæ incendio conflagraturum?

XII. His ego sanctissimis Reipublicæ vocibus, & eorum (1) hominum, qui idem sentiunt, mentibus, pauca respondebo. Ego, si hoc optimum factu judicarem, P. C. Catilinam morte mulctari, unius usuram horæ gladiatori isti ad vivendum non dedissem. Etenim, si summi viri, & clarissimi cives, Saturnini, & Gracchorum, & Flacci, & superiorum complurium sanguine non modò se non contaminarunt, sed etiam honestarunt: certè verendum mihi non erat, ne quid, hoc parricida civium interfecto, invidiæ mihi in posteritatem redundaret. Quòd si ea mihi maxime impenderet, tamen hoc animo semper fui, ut invidiam virtute partam, gloriam, non invidiam putarem. Quamquam (2) nonnulli sunt in hoc ordine, qui aut ea, quæ imminent, non videant: aut ea quæ vident, dissimulent: qui spem Catilinæ mollibus sententiis aluerunt, conjurationemque nascentem non credendo corroboraverunt:

(1) Et eorum hominum &c.] L'édition de 1474, a, omnium. Et peu après: Si hoc optimum factum.

(2) Quamquam nonnulli sunt in hoc ordine &c.] Cela regarde particulièrement Hortensius, suivant la Déclamation contre Catilina, ch. 31, où les Copistes ont donné par erreur le prénom de Lucius à ce grand Orateur.

quorum auctoritatem secuti multi, non solum improbi, verum etiam imperiti, si in hunc animadvertissem, crudeliter & (4) regiè factum esse dicerent. Nunc intelligo, si iste, quo intendit, in Malliana castra pervenerit, neminem tam stultum fore, qui non videat conjurationem esse factam : neminem tam improbum, qui non fateatur. Hoc autem uno interfecto, intelligo hanc Reipublicæ pestem paulisper reprimi, non in perpetuum comprimi posse. Quod si se rejecerit, secumque suos eduxerit, & eodem ceteros undique collectos naufragos aggregaverit : extinguetur atque delebitur non modo hæc tam adulta Reipublicæ pestis, verum etiam stirps ac semen malorum omnium.

XIII. Etenim jamdiu, P. C. in his periculis conjurationis insidiisque versamur : sed nescio

(4) *Crudeliter, & regiè*] Cette expression est très-belle. Cicéron, dans l'une de ses Oraisons contre Verrès, (Lib. III, c. 48) s'étoit servi à peu près des mêmes termes : *Quæ regiè, seu potius tyrannicè statuit* ; & cela revient à ce qu'il dit ci-après, *Orat. II, 7*, contre ceux qui l'accusoient de trop de rigueur à l'égard de Catilina : *Me non diligentissimum Consulem, sed crudelissimum tyrannum existimari velint*. On fait l'aversion qu'avoient les Romains pour le nom même de la puissance Royale, qu'ils confondoient presque avec la tyrannie. Ainsi, quand on vouloit leur inspirer de l'horreur pour quelque action, il suffisoit de dire qu'elle étoit faite, *more, vel facinore regio*, comme il paroît par quelques passages de Salluste, in *Fragm. Hist. lib. 1* : de Tacite, *Ann. VI, 1. & XVI, 23. &c.*

quo pacto omnium scelerum , ac veteris furoris
 & audaciæ maturitas in nostri consulatus tem-
 pus erupit. Quod si ex tanto latrocinio iste unus
 tolletur , videbimur fortasse ad breve quoddam
 tempus cura & metu esse relevati ; periculum
 autem residebit , & erit inclusum penitus in ve-
 206 nis atque in visceribus Reipublicæ. Ut sæpe ho-
 mines ægri morbo gravi , cum æstu febrique jac-
 tantur , si aquam gelidam biberint , primo rele-
 vari (1) videntur , deinde multo gravius vehe-
 mentiusque affliguntur : sic hic morbus , qui est in
 Republica , relevatus istius pœna , vehementius vi-
 vis reliquis ingravescet. Quare , P. C. secedant
 improbi , secernant se à bonis , unum in locum
 congregentur : muro denique , id quod sæpe jam
 dixi , secernantur (2) à nobis : desinant insidia-
 ri (3) domi suæ consuli , circumstare tribunal
 prætoris urbani , obsidere cum gladiis curiam ,
 malleolos & faces ad inflammandam urbem

(1) Relevari videntur] ou , Relevati , sui-
 vant l'édition de 1474 , où l'on lit peu après :
 Sic , si hic morbus , qui est in Republica , rele-
 vetur istius pœna , &c.

(2) Secernantur à nobis] L'édition de 1474
 porte , discernantur. Ce que j'aimerois assez,
 pour éviter la répétition du verbe , secernan-
 tur.

(3) Desinant insidiari domi suæ Consuli.] Cette
 expression est ambiguë , en ce qu'on ne fait s'il
 est ici question de la maison du Consul , ou
 de celle de quelqu'un des Conjurez. Cepen-
 dant Salluste sur le même sujet a parlé de la
 même manière : L. Cornelius , & cum eo C.
 Vargunteius constituere Ciceronem de improviso
 domi suæ confodere.

ORATIO I. 335

comparare : sit denique in scriptum in fronte uniuscujusque , quid de Republica sentiat. Polliceor hoc vobis , P. C. tantam in vobis consulibus fore diligentiam , tantam in vobis auctoritatem , tantam in equitibus Romanis virtutem , tantam in omnibus bonis consensionem , ut Catilinæ profectioe omnia patefacta , illustrata , oppressa , vindicata esse videatis. Hisce ominibus , Catilina , cum summa Reipublicæ salute , & cum tua peste ac pernicie , cumque eorum exitio , qui se tecum omni scelere parricidioque junxerunt , proficiscere ad impium bellum ac nefarium. Tum tu , Jupiter , qui iisdem , quibus hæc urbs , auspiciis à Romulo es constitutus : quem Statorem hujus urbis atque imperii verè nominamus : hunc , & hujus socios à tuis aris , ceterisque templis , à tectis urbis ac mœnibus , à vita fortunisque civium omnium arcebis : & omnes inimicos bonorum , hostes patriæ , latrones Italiæ , scelerum fœdere inter se , ac nefaria societate conjunctos , æternis suppliciis vivos mortuosque mactabis.





M. TULLII CICERONIS

I N

L. CATILINAM

ORATIO SECUNDA.

I. **T** Andem aliquando , Quirites , L. Catilinam , furentem audacia , scelus anhelantem , pestem patriæ nefariè molientem , vobis , atque huic urbi (1) ferrum flammamque mini-

(1) *Vobis atque huic urbi , ferrum flammamque minitantem*] Il faut lire : *ferro , flammamque*. Cicéron parle toujours ainsi. *Philippic. xi, 14. Huic urbi ferro , ignique minitantur. Et Philipp. xiii, 21 : Patria , cui igni , ferroque minitatur*. Le faux Porcius Latro , ch. 26 de sa Déclamation contre Catilina , imitant Cicéron : *vobis , atque omnibus ferro , flammamque minitantem*. Et Salluste , ch. 49 de son Histoire de la Conjuration du même : *Egredienti ex senatu Cæsari gladio minitarentur*. Jérôme Ferrarius , en sa Remarque 238 sur les Philippiques de Cicéron , censure en vain cette façon de parler. Il y faut sous-entendre les mots , *malum* , ou *mortem* , & ces Elipses sont fréquentes dans la langue Latine.

tantem, ex urbe vel eiecimus, vel emisimus, vel ipsum egredientem verbis profecuti sumus. Abiit, excessit, evasit, erupit. nulla jam perniciēs à monstro illo atque prodigio mœnibus ipsis intra 210 mœnia comparabitur. Atque hunc quidem unum hujus belli domestici ducem sine controversia vicimus. non enim jam inter latera nostra sica illa versabitur: non in campo, non in foro, non in curia, non denique intra domesticos parietes pertimescemus. Loco ille (2) motus est, cùm est ex urbe depulsus. palam jam cum hoste, nullo impediēte, bellum justum geremus. Sine dubio perdidimus hominem, magnificèque vicimus, cùm illum ex occultis insidiis in apertum latrocinium coniecimus. Quòd verò non cruentum mucronem, ut voluit, extulit, quòd vivis nobis egressus est, quòd ei ferrum extorsimus è manibus, quòd incolumes cives, quòd stantem urbem reliquit: quanto tandem mœrore illum afflictum esse & profligatum putatis? Jacet ille (3) nunc, prostratusque est, Quirites, & se percussum atque abjectum esse sentit: & retorquet oculos profectò sæpe ad hanc urbem, quam ex suis faucibus ereptam esse luget. Quæ quidem lætari mihi videtur, quòd tantam pestem evomuerit, forasque projecit.

II. *At si quis est talis, quales esse omnes oportet.*

(2) *Loco ille motus est*] C'est-à-dire, il faut le regarder comme vaincu, suivant l'explication, que donne à cet endroit Servius sur Virgile, *Æneid. VII, 333: & VIII, 653.*

(3) *Jacet ille nunc, prostratusque est*] J'aurois mieux, comme dans l'édition de 474: *Jacet ille prorsus, prostratusque est.* Un peu plus bas, on y lit, *percussum*, au lieu de *percussum*.

- tebat , qui in hoc ipso , in quo exultat & triumphat oratio mea , me vehementer accuset , quòd tam capitalem hostem non comprehenderim potiùs , quàm emiserim : non est ista mea culpa , Quirites , sed temporum . Interfectum esse L. Catilinam , & gravissimo supplicio affectum jampridem oportebat : idque à me & mos majorum , & hujus imperii se-
- 212 veritas , & respublica postulabat . Sed quam multos fuisse putatis , qui , quæ ego def. rrem , non crederent ? quàm multos , qui propter stultitiam non putarent ? quàm multos , qui etiam defenderent ? quàm multos , qui propter improbitatem faverent ? Ac si , sublato illo , depelli à vobis omne periculum judicarem ; jampridem ego Catilinam non modò invidiæ meæ , verùm etiam vitæ pericula sustuliffem . Sed cùm viderem , ne vobis quidem omnibus re etiam tum probata , si illum , ut erat meritis , morte mulctassent , fore , ut ejus socios invidia oppressus persequi non possem : rem huc deduxi , ut tum palam pugnare possentis , cùm hostem apertè videretis . Quem quidem ego hostem , Quirites , quàm vehementer foris esse timendum putem , licet hinc intelligatis , quòd illud etiam molestè fero , quòd ex urbe parum comitatus exierit .
- 213 Utinam ille omnes secum suas copias eduxisset ! Tongillum mihi eduxit , quem amare (1) in prætex-

(1) Quem amare in prætexta calumnia cœperat] De l'aveu de tous les Critiques ce passage est corrompu . Mais il n'est guère possible de le rétablir sans le secours de quelque nouveau Manuscrit . Il m'est venu sur cela plusieurs choses en pensée ; mais que j'abandonne sans peine . Je croyois d'abord , que Cicéron avoit eu en vûë quelques débauches

ta calumnia cœperat : Publicium & Munatium , quorum æs alienum contractum in popina nullum Reipublicæ (2) motum afferre poterat : reliquit

de Tongillus dans sa première jeunesse ; & cela paroissoit soutenu de ce que dit Q. Cicéron , dans son Discours de *Petitione consularis* , n. 3 , en parlant de Catilina : *Qui tantum habet audaciæ , tantum nequitia , tantum denique in libidine artis , & efficacitatis , ut prope in parentum gremiis prætextatos liberos constuprarit*. Mais outre que cela ne peut s'accommoder avec le mot *Calumnia* , qui est ici dans tous les manuscrits , il n'y a pas d'apparence , que dans la situation des choses Cicéron eût relevé cette action avec un terme aussi doux , que celui d'*amare* , sans y ajouter quelque expression , qui en fit sentir la turpitude.

Toutes réflexions faites , je soupçonne qu'il avoit écrit : *Quem infamare in prætexta calumnia cœperat*. Les trois premières lettres d'*infamare* ont pû aisément se confondre avec la précédente dans les anciens manuscrits , où ces sortes de fautes sont très-fréquentes. On ne sauroit faire moins de changement à ce passage , ni rien imaginer , ce me semble , qui y convienne mieux. Cicéron voulant inspirer du mépris pour les principaux Citoyens , qui avoient suivi Catilina , reproche à Tongilius , de s'être dès sa jeunesse couvert d'infamie par quelque calomnie insigne , pour laquelle il avoit sans doute été noté. Je m'en tiendrai donc à cette conjecture jusques à ce qu'on en propose une plus plausible.

(2) *Nullum Reip. motum &c.*] L'édition de

340 IN CATILINAM

quos viros, quanto alieno ære, quàm valentes, quàm nobiles!

III. Itaque ego illum exercitum, & Gallicanis (1) legionibus, & hoc delectu, quem in agro Piceno & Gallico Q. Metellus habuit, & his copiis, quæ a nobis quotidie comparantur, magnopere contemno; collectum ex senibus desperatis, ex agresti luxuria, ex rusticis decoctoribus, ex iis qui vadimonia deserere, quàm illum exercitum, maluerunt. quibus ego non modò si aciem exercitus nostri, verùm etiam si edictum prætoris ostendero, concident. Hos, quos video volitare in foro, quos stare ad curiam, quos etiam in senatum venire; qui nitent unguentis, qui fulgent purpura, mallem secum suos milites eduxisset, qui si hïc perma-

1474 a, *metum*, ainsi que quelques manuscrits. Mais *motum* convient mieux ici. La chute des Citoyens chargez de grandes dettes cau- soit de grands mouvemens dans Rome. Cicéron le témoigne en plusieurs endroits, & sur- tout dans son Oraison pro Lege Manil. c. 7. en ces termes : *Non possunt una in civitate multi rem, atque fortunas amittere, ut non plures secum in eandem calamitatem irahant..... Ruere illa non possunt, ut hæc non eodem labe- factata motu concidant.* Je crois seulement qu'il faut lire : *Nullum Reip. motum afferre potest. At reliquit quos viros? &c.*

(1) *Et Gallicanis legionibus*] Lambin a eu raison de corriger : *præ Gallicanis*. Cette conjecture me plaît d'autant plus, qu'elle est confirmée par l'ancienne Glose marginale, que Gruter dit avoir trouvée dans l'un de ses manuscrits.

ment, mementote non tam exercitum illum esse nobis, quàm hos, qui exercitum deseruerunt, per-
 timescendos. Atque hoc etiam sunt timendi magis, 215
 quòd, quid cogitent, me scire sentiunt, neque ta-
 men permouentur. Video cui Apulia sit attributa,
 qui habeat Etruriam, qui agrum Picenum, qui
 Gallicum, qui sibi has urbanas insidias cædis at-
 que incendiorum depoposcerit: omnia superioris
 noctis consilia ad me sentiunt esse perlata: patefecit
 in senatu hesternæ die: Catilina ipse pertimuit,
 profugit; hi quid expectant? næ illi vehementer
 errant, si illam meam pristinam lenitatem perpe-
 tuam sperant futuram.

IV. Quod expectavi, jam sum affecutus, ut
 vos omnes factam esse apertè conjurationem contra
 Rempublicam videretis: nisi vero si quis est, qui
 Catilinæ (1) similis cum Catilina sentire non putet.
 Non est jam lenitati locus, severitatem res ipsa
 flagitat. unum etiam nunc concedam; exeant,
 proficiscantur, ne patiantur Catilinam desiderio sui 216
 miserum tabescere. demonstrabo iter: Aurelia via
 profectus est. si accelerare volent, ad vesperam
 consequentur. O fortunatam Rempublicam, si qui-
 dem hanc sentinam hujus urbis ejecerit! Uno me-
 hercle Catilina exhausto, relevata mihi & recrea-
 ta Respublica videtur. Quid enim mali, aut sceleris
 fingi, aut excogitari potest, quod non ille con-
 ceperit? quis tota Italia veneficus, quis gladiator,

(1) Qui Catilinæ similis] Quoique les éditions
 de 1474, d'Alde Manuce, & quelques autres,
 aient aussi, *similis*, je m'étonne que Grævius
 les ait préférées à celle de Gruter, & aux ma-
 nuscripts où l'on lit, *similes*, qui paroît ici ab-
 solument nécessaire.

342 IN CATILINAM

quis latro, quis sicarius, quis parricida, quis testamentorum subje&tor, quis circumscriptor, quis ganeo, quis nepos, quis adulter, quæ mulier (2) infamis, quis corruptor juventutis, quis corruptus, quis perditus inveniri potest, qui se (3) cum Catilina non familiarissimè vixisse fateatur? quæ cades per hosce annos sine illo facta est? quod nefarium stuprum non per illum? Jam vero quæ tanta (4) in ullo unquam homine juventutis illecebra fuit,

(2) *Quæ mulier infamis*] Salluste assure aussi, que Catilina avoit engagé plusieurs femmes de condition, mais de mauvaise conduite, dans cette conspiration: *Plurimos cujusque generis homines adscivisse sibi dicitur; mulieres etiam aliquot &c.* Cela conduit à corriger un endroit corrompu de l'ancienne Déclamation contre Catilina, ch. 5, où l'Auteur parlant de tous ceux qui se trouvoient à ces assemblées nocturnes, dit: *Nec alæ muliebres ab eo cætu religioso, nocturno prorsus, abfuisse indicatæ sunt.* Je crois qu'il faut lire, *Nec pallæ muliebres.* C'étoit l'habit des Dames Romaines, quand elles sortoient de chez elles. Horace, *I. Sat. 2. 99.*

Ad talos stola demissa, & circumdata palla.

(3) *Qui se cum Catilina non &c.*] Il y a dans l'édition de 1474: *Qui secum Catilinam non &c.* Ce qui revient au même.

(4) *Quæ tanta in ullo unquam homine juventutis illecebra fuit &c.*] Voyez le beau portrait que Cicéron fait de Catilina, dans son Oraison pour Cælius, ch. 5, en ces termes: *Habuit ille, sicuti meminisse vos arbitror, permulta maximarum non expressa signa,*

Quanta in illo ? qui alios ipse amabat turpissime , aliorum amori flagitiosissime serviebat : aliis fructum libidinum , aliis mortem parentum , non modò impellendo , verùm etiam adjuvando , pollicebatur. Nunc vero quàm subito non solum ex urbe verùm etiam ex agris ingentem numerum perditorum hominum collegerat ? nemo , non modo Romæ , sed nec ullo in angulo totius Italiæ oppressus ære alieno fuit , quem non ad hoc incredibile sceleris fœdus adsciverit.

V. Atque ut ejus diversa studia in dissimili ratione perspicere possitis , nemo est in ludo gladiatorio paulo ad facinus audacior , qui se non intimum Catilinæ esse fateatur : nemo in scena (1) levior &

sed adumbrata virtutum , &c. Le savant M. le Clerc , dans sa Bibliothèque ancienne & moderne , Tom. 23 , pag. 181 , a fait quelques observations , qui servent à illustrer ce passage.

(1) Nemo in scena levior , & nequior] Levis est souvent pris dans Cicéron , pour un homme vil , comme l'a remarqué Aulu-Gelle , VII , II. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici. Levior , ou plutôt , Lævior , doit en ce passage être pris au sens de celui d'Ovide , De Arte amand. III , 437 :

Fœmina quid faciat , quum vir sit lævior ipsa ?

Forſitan & plures poſſit habere viros ?

Voyez aussi Juvénal , Sat. IX , 95 : & l'ancien Scholiaste sur cet endroit. Ce vice étoit ordinaire aux Pantomimes. Aussi l'ancienne Déclamation contre Catilina , ch. 9 , lui reproche , *mollitiem scenicam.*

344 IN CATILINAM

nequior, qui se non ejusdem propè sodalem fuisse commemoret. Atque idem tamen, stuprorum & 218 scelerum exercitatione assuefactus, frigore, & fame, & siti, ac vigiliis perferendis, fortis ab istis prædicabatur, cum industriæ subsidia, atque instrumenta virtutis, in libidine audaciaque consumeret. Hunc verò si secuti erunt sui comites, si ex urbe exierint desperatorum hominum flagitiosæ greges, ô nos beatos, ô rempublicam fortunatam, ô præclaram laudem consulatus mei! Non enim jam sunt mediocres hominum libidines, non humanæ ac tolerandæ audaciæ: nihil cogitant, nisi cædem, nisi incendia, nisi rapinas: patrimonia sua profuderunt, fortunas suas obli- gurierunt; res eos jampridem, fides deficere nuper cœpit: eadem tamen illa, quæ erat in abundantia, libido permanet. Quod si (2) in vino & 219 alea comissiones solùm & scorta quærerent, essent illi quidem desperandi, sed tamen essent ferendi. hoc verò quis ferre possit, inertes homines fortissimis viris insidiari, stultissimos prudentissimis, ebrios (3) sobriis, dormientes vigilan-

(2) Quod si in vino, & alea comissiones solùm, & scorta quærerent &c.] Dire que comissiones in vino quærentur, c'est dire, qu'en faisant la débauche on songe à l'aller faire. D'ailleurs le jeu ne conduit guère aux mauvais lieux. Je soupçonne qu'il y a ici une petite transposition, & que Cicéron avoit écrit: Quod si in vino, & comissione, aleam solùm, & scorta quærerent.

(3) Ebrios sobriis] L'édition de 1474, & toutes les autres, avant celles de Grævius, ont ebriosos, & c'est ainsi qu'il faut écrire. Un homme sobre peut s'enivrer une fois en sa vie.

tibus? qui mihi accubantes in conviviis, complexi mulieres impudicas, vino languidi, confecti cibo, redimiti sertis, unguentis obliti, debilitati stupris, eruçant sermonibus suis cædem bonorum, atque urbis incendia. quibus ego confido impendèrefatum aliquod: & pœnas jamdiu improbitati, nequitia, sceleri, libidini debitas, aut instare jam planè, aut certè jam appropinquare. Quos si meus conjulatus, quoniam sanare non potest, sustulerit: non breve nescio quod tempus, sed multa secula propagarit. 220 Reipublicæ. nulla est enim natio, quam pertimescamus: nullus rex, qui bellum populo Romano facere possit. omnia sunt externa, unius virtute, terra marique pacata: domesticum bellum manet, intus inclusum periculum est, intus est hostis: cum luxuria nobis, cum amentia, cum scelere certandum est. Huic ego me (4) bello ducem profiteor,

fans perdre sa qualité de sobre. C'est pourquoi Sénèque, *Epist.* 83, a dit élégamment: *Plurimum interesse inter ebrium, & ebriosum. Potest & qui ebrius est, tunc primum esse, nec habere hoc vitium; & qui ebriosus est, sæpe extra ebrietatem esse.* Voyez aussi Non. Marcellus, au mot *Iracundus*.

On lit encore peu après dans les mêmes éditions: *conferti cibo*, au lieu de *confecti*; & plus bas: *Pœnam jamdiu improbitati &c. debitam*. Ce qui me paroît préférable aux leçons ordinaires.

(4) *Huic ego me bello ducem profiteor, Quirites, &c.*] Je trouve dans l'édition de 1474: *Huic ego bello me ducem profiteor, qui Reipublicæ causa suscipio inimicitias perditorum hominum.* Cela est, ce me semble, beaucoup

346 IN CATILINAM

Quirites : suscipio inimicitias hominum perditorum. *Quæ sanari poterunt , quacumque ratione sanabo : quæ ressecanda (5) erunt , non patiar ad perniciem civitatis manare. Proinde aut exeant , aut quiescant : aut , si & in urbe & in eadem mente permanent , ea , quæ merentur , expectent.*

221 VI. *At etiam sunt , Quirites , qui dicant à me in exilium ejectum esse Catilinam. quod ego si verbo (1) assequi possem , istos ipsos ejicerem , qui hæc loquuntur. homo enim videlicet timidus & permo-*

mieux ; sur-tout si on lit : *Huic ego bello me ducem profiteor , Quirites. Reipublicæ causa suscipio , &c.*

(5) *Quæ ressecanda erunt , non patiar ad perniciem civitatis manare*] L'ancien Scholiaste a lû , *manere*. Grævius a trouvé le même mot en trois manuscrits , & je m'étonne qu'il ne les ait pas suivis. Cicéron ne se contente pas d'empêcher , que le mal ne se communique aux autres parties de la République : il veut en extirper la racine , en retranchant les membres corrompus. *Aut exeant* , dit-il , *aut ea , quæ merentur , expectent*. Cette comparaison du corps politique avec le corps humain revient plus d'une fois dans ses ouvrages. Dans son Oraison pour Sextius , ch. 65 : *Hi medentur Reipublicæ , qui exsecant pestem aliquam , tanquam strumam civitatis*. Et contre Marc-Antoine , VIII. 5 : *In corpore , si quid ejusmodi est , quod reliquo corpori noceat , uri secarique patimur. Sic in Reip. corpore , ut totum salvum sit , quidquid est pestiferum amputetur*.

(1) *Quod ego si verbo assequi possem.*] L'édition de 1474 , a : *si prosequi possem*.

deſtus vocem conſulis ferre non potuit : ſimul at-
que ire in exilium juſſus eſt, paruit, ivit. Heſterno
(2) die, Quirites, cum domi meæ pene interfectus
eſſem, ſenatum in ædem Jovis Statoris convocavi ;
rem omnem ad patres conſcriptos detuli. Quo-
cùm Catilina veniſſet, quis eum ſenator appella-
vit ? quis ſalutavit ? quis denique (3) ita aſpexit
ut perditum civem, ac non potiùs ut importuniſſi-
mum hoſtem ? Quin etiam principes ejus ordinis
partem illam ſubſelliorum, ad quam ille acceſſe-
rat, nudam atque inanem reliquerunt. Hic ego ve-
hemens ille conſul, qui verbo cives in exilium ejicio,
quæſivi à Catilina, an nocturno (4) conventu a-
pud M. Leccam fuiſſet, necne ? Cum ille homo au- 222
daciffimus, conſcientia convictus, primo reticuiſſet ;

(2) *Paruit, ivit. Heſterno die &c.*] La mê-
me édition porte ? *Paruit. Qui ut heſterno die*
&c. Je crois qu'il manque ici quelques lignes,
où Cicéron, qui craignoit avec raiſon, qu'on
ne rejettât ſur lui toute la haine de l'exil de
Catilina, préparoit ſans doute le Peuple à ap-
prendre comment les choſes s'étoient paſſées la
veille au Sénat.

(3) *Quis denique ita adſpexit, ut perditum*
civem &c.] Il y a dans l'édition de 1474 :
Quis denique ita non adſpexit, ut perditum
civem &c. Ce que j'aimerois mieux, quoi-
que l'autre leçon ſoit ſupportable.

(4) *Quæſivi à Catilina, an nocturno conven-*
tu &c.] Cet *an* eſt rude à l'oreille. Auſſi n'é-
toit-il pas dans les exemplaires de Priſcien,
qu'on peut voir *lib. XVIII. p. 1146. & 1164.*
L'édition de 1474. porte : *Quæſivi an Catilina*
in nocturno &c.

348 IN CATILINAM

patefeci cetera: quid ea nocte (5) egisset, ubi fuisset, quid in proximam constituisset: quemadmodum esset ei ratio totius belli descripta, edocui. Cùm hæsitaret, cùm teneretur, quæsiui quid dubitaret eo proficisci, quo jam pridem pararat: cùm arma, cùm secures, cùm fasces, cùm tubas, cùm signa militaria, cùm aquilam illam argenteam, cui ille etiam sacrarium scelerum domi suæ fecerat, scirem esse præmissam. In exilium eiciebam, quem jam ingressum esse
 223 in bellum videbam? Etenim, credo, Mallius iste centurio, qui in agro Fesulano castra posuit, bellum populo Romano suo nomine indixit; & illa castra nunc non Catilinam ducem expectant: & ille ejectus in exilium, se Massiliam, ut aiunt, non in hæc castra conferet.

VII. O conditionem miseram, non modo administrandæ, verùm etiam conservandæ Reipublicæ! Nunc, si L. Catilina consiliis, laboribus, periculis meis circumclusus ac debilitatus, subito pertimuerit, sententiam mutaverit, suos dese-

(5) *Quid ea nocte egisset, ubi fuisset, quid in proximam constituisset*] Muret & Grævius ont corrigé, *in proximam*, au lieu de *in proxima*, qui étoit dans toutes les éditions précédentes. Mais Priscien, *lib. xviii, pag. 1146, & 1147*, nous a appris qu'il falloit écrire: *Quid ea nocte egisset, quid proxima constituisset*. Le bon sens suffisoit pour rejeter les mots: *ubi fuisset*, puisque Cicéron venoit de dire lui-même, où Catilina avoit passé la nuit précédente. Aussi ces mots ne se trouvent-ils pas en l'édition de 1474, où l'on lit peu après: *Quum hæsitaret, quum cunctaretur*. Mais les deux d'Alde ont, *teneretur*, qui est préférable.

ruevit ;

værit, consilium belli faciundi abjecerit, ex hoc cursu sceleris, & belli iter ad fugam atque in exilium converterit: non ille à me spoliatus armis audaciæ, non obstupefactus ac perterritus mea diligentia, non de spe conatuque depulsus, sed indemnatus, innocens, in exilium ejectus à Consule, vi, & minis esse dicetur: & erunt, qui illum, si hoc fecerit, non improbum, sed miserum: me non diligentissimum consulem, sed crudelissimum tyrannum existimari velint. Est ²²⁴ mihi tanti, Quirites, hujus invidiæ falsæ atque iniquæ tempestatem subire, dummodo à vobis hujus horribilis belli ac nefarii periculum depellatur. Dicatur sanè ejectus esse à me, dummodo eat in exilium. sed mihi credite, non est iturus. Nunquam ego à diis immortalibus optabo, Quirites, invidiæ meæ levandæ causa, ut L. Catilinam ducere exercitum hostium, atque in armis volitare audiat: sed triduo tamen audietis: multoque magis illud timeo, ne mihi sit invidiosum aliquando, quod illum emiserim potius, quam quod ejecerim. Sed cum sint homines, qui illum, cum profectus sit, ejectum esse dicant, iidem, si interfectus esset, quid dicerent? Quamquam isti, qui Catilinam Massiliam ire dicitant, non tam hoc queruntur, quam verentur. Nemo est istorum ²²⁵ tam misericors, qui illum non ad Mallium, quam ad Massilienses ire malit. Ille autem, si mehercule hoc, quod agit, nunquam antè cogitasset, tamen latrocinantem se interfici mallet, quam exalem vivere. nunc vero, cum ei nihil adhuc præter ipsius voluntatem cogitationemque acciderit, nisi quod vivis nobis Roma profectus est: optemus potius, ut eat in exilium, quam queramur.

VIII. *Sed cur tamdiu de uno hoste loquimur ; & de eo hoste , qui jam fatetur se esse hostem ; & quem , quia , quod semper volui , murus interest , non timeo : de his , qui dissimulant , qui Romæ remanent , qui nobiscum sunt , nihil dicimus ? quos quidem ego , si ullo modo fieri posset , non tam ulcisci studeo , quam sanare , & ipsos (1) placare Reipublicæ : neque , id quare fieri non possit , si me audire volent , intelligo. Exponam enim vobis ,*
 226 *Quirites , ex quibus generibus hominum istæ copiæ comparentur : deinde singulis medicinam (2) consilii atque orationis meæ , si quam poterò , afferam. Unum genus est eorum , qui magno in ære alieno , majores etiam possessiones habent ; quarum amore adducti , dissolvi nullo modo possunt. Horum hominum species est honestissima : sunt enim locupletes : voluntas verò & causa impudentissima. Tu agris , tu ædificiis , tu argento , tu familia , tu rebus omnibus ornatus & copiosus sis : & dubites de possessione detrahère , acquirere ad fidem ? Quid enim expectas ? bellum ? quid ? ergo in (3)*

(1) *Quam sanare , & ipsos placare Reip.]*
 L'édition de 1474 porte , comme plusieurs manuscrits : *Sibi ipsos placare Reip.*

(2) *Medicinam consilii , atque orationis meæ]*
 Il y a , *atque opis meæ* , dans l'édition de 1474 , & c'est la meilleure leçon. Ce secours qu'il leur promet , ce sont ces *tabulæ auctionariæ* , sans lesquelles , dit-il peu après , ils ne pouvoient s'acquitter des dettes immenses qu'ils avoient contractées.

(3) *Quid ? ergo in vastatione omnium]* Cet

ORATIO II. 351

vastatione omnium tuas possessiones sacrosanctas futuras putas? an tabulas novas? errant, qui istas à Catilina expectant. meo beneficio tabulae 227. novae proferentur, verum auctionariae. Neque enim isti qui possessiones habent, alia ratione ulla salvi esse possunt. Quod si maturius facere voluissent, neque (id quod stultissimum est) certare cum usuris, fructibus praediorum: & locupletioribus his, & melioribus civibus uteremur. Sed hosce homines minime puto pertimescendos, qui aut deduci de sententia possunt: aut, si permanebunt, magis mihi videntur vota facturi contra Rempublicam, quam arma laturi.

IX. Alterum genus est eorum, qui quamquam 228. premuntur aere alieno, dominationem tamen expectant: rerum potiri volunt: honores, quos quietam Republicam desperant, perturbatam consequi se posse arbitrantur. Quibus hoc precipiendum videtur, unum scilicet & idem, quod ceteris omnibus: ut desperent, se id, quod conantur, consequi posse. primum omnium me ipsum vigilare, adesse, providere Reipublicae: deinde magnos animos esse in bonis viris, magnam concordiam, maximam multitudinem, magnas praeterea militum copias: deos denique immortales huic invicto populo, clarissimo imperio, pulcherrimae urbi, contra tantam vim sceleris, praesentes auxilium esse luros. Quod si jam sint, id, quod cum summo furore cupiunt, adepti; num illi in cinere urbis, & sanguine civium, quae mente con-

ergo ne se trouve point dans l'édition de 1474,
& me paroît de trop ici.

352 IN CATILINAM

scelerata ac nefaria concupierunt, se consules ac dictatores, aut etiam reges sperant futuros? non vident id se cupere, quod si adepti fuerint, fugitivo alicui, aut gladiatori concedi sit necesse? Tertium genus est ætate jam affectum, sed tamen exercitatione robustum; quo ex genere est ipse Mallius, cui nunc Catilina succedit. Hi sunt homines ex iis coloniis, quas Fesulis (2) Sylla constituit; quas ego

(1) *Quod, si adepti fuerint, fugitivo alicui, aut gladiatori, concedi sit necesse*] Par ce passage, dont les Commentateurs ne me paroissent pas avoir bien pris le sens, Cicéron fait entendre aux secrets partisans de Catilina, qu'ils ne faisoient pas attention, que quand il auroit mis tout à feu & à sang dans Rome, & fait périr les bons citoyens, il n'y auroit plus personne, qui pût résister aux Gladiateurs, & aux Esclaves rebelles. Cicéron se servoit souvent de cette raison dans ses discours publics. C'est ainsi que dans son Oraison *pro Domo sua*, ch. 34, il s'excuse de n'avoir pas pris les armes contre Clodius, parce que, s'il avoit eu le malheur d'être vaincu avec tous les honnêtes gens de son parti, l'Empire auroit passé entre les mains des Esclaves, *ad servos res devenisset*. Et plus bas, ch. 42, parlant du temple de la Liberté, érigé où étoit sa maison: *Eumne Libertas domo sua debuit pellicere, qui nisi fuisset, in servorum potestatem civitas tota venisset?* Et dans son Oraison pour Sextius, ch. 21: *Sin victi essent boni, quid superesset? Non ad servos videris rem venturam fuisse?*

(2) *Ex iis coloniis, quas Fesulis Sulla consti-*

universas, civium esse optimorum, & fortissimorum virorum sentio : sed tamen hi sunt coloni, qui se insperatis repentinisque pecuniis sumptuosius insolentiusque jactarunt. Hi dum ædificant, tamquam beati ; dum prædiis, lecticis, familiis magnis, conviviiis apparatus delectantur, in tantum æs alienum inciderunt, ut, si salvi esse velint, Sylla ab iis inferis (3) sit excitandus. Qui etiam nonnullos agrestes homines, tennes atque egentes, in eandem illam spem rapinarum veterum impulerunt. Quos 230 ego (4) utrosque, Quirites, in eodem genere prædatorum, direptorumque pono. Sed eos hoc moneo, desinant furere, ac proscriptiones &

tuit] Quelques Critiques suppriment ici, *Fæfulis*. D'autres lisent : *Ex iis colonis, quos Fæfulis &c.* Clavier, *Ital. Ant. lib. II, p. 509*, suit ces derniers, & prétend corriger de la même manière un passage de l'Oraison suivante, *ch. 6*. Mais ces changemens ne me paroissent pas nécessaires. Par *Fæfulæ*, j'entens non-seulement la ville de ce nom ; mais encore le territoire des environs, lequel étant gras & fertile, il se peut bien faire que Sylla y eût envoyé plus d'une Colonie. Le mot *civium*, qui suit, fait voir d'ailleurs, qu'il faut ici nécessairement *colonis*.

(3) *Sulla ab iis inferis sit excitandus*] Je ne fais pourquoi Grævius a préféré cette construction désagréable, & ambiguë, à celle-ci, qui est dans toutes les autres éditions : *Sulla sit iis ab inferis excitandus*.

(4) *Quos ego utrosque*] Ce dernier mot n'est pas dans l'édition de 1474.

dictaturas cogitare. Tantum enim illorum temporum dolor iniustus est civitati, ut jam ista non modo homines, sed ne pecudēs quidem mihi passuræ esse videantur.

X. Quartum genus est sane varium, & mixtum, & turbulentum : qui jampridem premuntur ; qui numquam emergent ; qui partim inertiam, partim malè gerendo negotio, partim etiam sumptibus, in veteri aere alieno vacillant : qui vadimoniis, judiciis, proscriptionibus bonorum defatigati, permulti & ex urbe & ex agris se in illa castra conferrè dicuntur. Hosce ego non tam (1) milites acres,

(1) Non tam milites acres, quàm infitiores lentos esse arbitror] Je n'ai jamais pû goûter cet *infitiores lentos*. Car qui empêche, que des gens de mauvaise foi ne soient de braves soldats ? D'ailleurs *infitiores lenti* sont des Débiteurs lents à nier leurs dettes. Or il n'y a pas d'apparence, que Cicéron eût voulu adoucir ici les termes. Cela me fait adopter sans hériter la leçon de l'édition de 1474, où je trouve, *infiores lentos*. Cette quatrième classe des soldats de Catilina étoit pour la pluspart composée de Négocians, qui par mauvaise conduite, ou par négligence, *partim inertia, partim malè gerendo negotio*, avoient mal fait leurs affaires. Croira-t-on, dit Cicéron, que des Commerçans paresseux, soient des soldats bien à l'erte ? *Lentus* est un nonchalant, un paresseux. Laberius, dans Aulu-Gelle, xvi. 9.

Nunc tu lentus es ; nunc tu susque deque fers.

Senèque : *Tam lentus, ut opinionem luxuriæ,*

quàm infitiores lentos esse arbitror. qui homines primum si stare non possunt, corruant : 231
 sed ita, ut non modo civitas, sed ne vicini quidem proximi sentiant. nam illud (2) non intelligo, quamobrem, si vivere honestè non possunt, perire turpiter velint : aut cur minore dolore perituros se cum multis, quàm si soli pereant, arbitrentur. Quintum genus est parricidarum, sicariorum, denique omnium facinorosorum : quos ego à Catilina non revo-

segnitiæque malignis daret. C'est dans son *Traité de Ira*, I. II. Et dans son *Traité, De Benefic.* V, 22, on trouve ce passage : *Segnes, & tardi, lenta nomina, non mala.* Les anciennes Gloses : *Lentus, Ἀργός, ἥρεμος.* Ce qui justifie l'excellente correction de Denys Godfrey dans la *L. Unic. Cod. de Mendicant. Valid.* où il a substitué *Lentitudo* à *lenitudo*. Correction, que son fils a mal à propos voulu contester dans ses notes sur le Code Théodosien. *Institor* ne signifie pas seulement un Commis, un Agent. Il a quelquefois une signification plus étendue, qui désigne tout négociant en général, comme on en peut juger par cette comparaison de Quintilien : *Quidquid erit sententiis popolare, verbis nitidum, &c. velut Institor quidam eloquentiæ, intruendum, & penè pertractandum, dabit.* C'est en ses *Institutions*, VIII., 3.

(2) *Nam illud non intelligo &c.*] Ce *nam* ne me paroît pas convenir ici. Il y a apparence que Cicéron avoit écrit, *Tamen.* Et moyennant cela, tout ce passage seroit beaucoup mieux suivi.

co : nam neque ab eo divelli possunt : & pe-
reant sanè in latrocinio , quoniam sunt ita mul-
ti , ut eos capere carcer non possit. Postre-
mum autem genus est , non solum numero , ve-
rùm etiam genere ipso atque vita : quod pro-
prium est Catilinæ , de ejus delectu , immo
vero de complexu ejus ac sinu : quos pexo (1)
capillo , nitidos , aut imberbes , aut bene (2)

(1) Quos pexo capillo nitidos [*Peclere* n'é-
toit pas seulement peigner les cheveux , mais
les arranger avec art. Ce qui étoit pris en
mauvaise part chez les Romains , & donnoit
la réputation d'efféminé. Horace parlant de
Paris , I. Od. XV. 14.

*Nequicquam , Veneris præsidio ferox ,
Pecltes cæsariem.*

Et Martial , II. 36.

Peclere te nolim ; sed nec turbare capillos.

¶ Cependant , après y avoir fait de nouvelles
réflexions , j'ai changé de pensée , & je suis per-
suadé , que dans ces vers on a substitué mal
à propos *peclere* , à *flectere* , Je crois pareille-
ment , qu'il faut corriger ici , *flexo capillo*. Je
me réserve à en dire ailleurs les raisons plus
au long.

(2) *Imberbes , aut benè barbatus*] J'ai déjà
remarqué ailleurs , qu'il falloit corriger , *imber-
bos*. Mais Manuce , & Grævius se sont trom-
pez , quand ils ont proposé de lire , *pænè bar-
batus*. Ils n'ont pas pris garde , que Cicéron
parle ici de ces hommes impurs , que la barbe
ne corrige point d'un vice contracté dans leur
première jeunesse , & qui ressemblent à celui
dont parle Martial , XII. 42.

*barbatos videtis ; manicatis & talaribus tuni-
cicis ; velis amictos , non togis : quorum om- 232
nis industria vitæ , & vigilandi labor in an-
telucanis cœnis expromitur. In his gregibus
aleatores omnes , omnes adulteri , omnes (3)
impuri impudicique versantur. hi pueri tam*

Barbatus rigido nupsit Callistratus Afro ,

Hac qua lege viro nubere virgo solet.

Il y avoit une infinité de ces sortes de Débauchez dans Rome du temps de Catilina , & c'étoient ses bons amis. Rien ne prouve mieux l'explication , que je viens de donner à ce passage , que la paraphrase qu'en a faite l'ancien Auteur de la Déclamation contre Catilina , ch. 5 , où il parle ainsi de la maison de Læca : *Ad eam greges confluebant perditorum adolescentium , quorum hic familiaritatem eximiam consecutus fuerat , conciliatam partim assuetudine stupri , &c. Adhibiti sunt & cuncti BARBARORUM hominum , nobilitati non solum magnitudine & summa æris alieni , verum etiam consuetudine ac studio turpissimarum rerum.* Dans toutes les éditions que j'ai vuës de cette Déclamation , on lit *Barbarorum*. Ce qui est ridicule. Polybe , après l'Historien Théopompe , fait une description toute semblable des courtisans de Philippe , Roi de Macedoine , qui mérite fort d'être lue , in *Excerpt. Constantini Porphyrogenet. pag. 22.*

(3) *Omnes impuri , impudicique versantur*] Ou seulement , comme dans l'édition de 1474 : *omnes impudici versantur*. Ces derniers étoient ces jeunes gens , dont il parle immédiatement après.

358 IN CATILINAM

lepidi ac delicati, non solum amare & amari, neque cantare & saltare, sed etiam fidas vibrare, & spargere venena didicerunt: qui nisi exeunt, nisi pereunt, etiam si Catilina perierit, scitote hoc in Republica seminarium Catilinarium futurum. Verumtamen quid sibi isti miseri volunt? num suas secum mulierculas sunt in castra ducturi? quemadmodum autem illis carere poterunt, his praesertim jam noctibus? quo autem pacto illi Apenninum, atque illas pruinas ac nives perferent? nisi idcirco se facilius hyemem toleraturos putant, quod nudi in conviviis saltare didicerunt. O bellum magnopere pertimescendum, cum hanc sit habiturus Catilina scortatorum cohortem praetoriam.

XI. Instruite nunc, Quirites, contra has tam praeclaras Catilinae copias vestra praesidia, vestrosque exercitus: & primum gladiatori illi confecto & saucio consules, imperatoresque vestros opponite: deinde contra illam naufragorum ejectam ac debilitatam manum, florem totius Italiae ac robur educite. Jam vero (1) urbes

(1) Jam verò urbes Coloniae, ac Municipiorum, respondebunt Catilinae tumulis silvestribus.] Muret, ni Lambin ne croient pas, qu'on puisse dire en Latin, *Urbes Coloniae*. En effet je n'en fais point d'exemple. Le premier corrige, *vires*. Mais je ne saurois être de son avis. Cicéron comparant les forces de la République à celles de Catilina, avoit déjà fait le parallèle, non seulement des chefs des deux armées, mais encore de leurs troupes. Il est évident qu'il compare

coloniarum ac municipiorum respondebunt Catilinæ tumulis silvestribus. Neque vero ceteras copias, ornamenta, præsidia vestra, cum illius latronis inopia atque egestate conferre debeo. Sed (2) si, omissis his rebus omnibus, quibus

présentement les places des deux Partis ; & comme Catilina n'en occupoit aucune, mais qu'il étoit cantonné dans les montagnes de l'Apennin, qui étoient chargées de bois, il appelle ces hauteurs, *tumulos silvestres*. De même en son Oraison pour Milon, ch. 31, il dit : *Albani tumuli, atque luci*. Et dans son Traité de Divinat. I. II.

Quum tumulos Albano in monte nivales Lustrasti.

Et un peu après, parlant de Jupiter, qui fit tomber la foudre sur le Capitole :

Ipse suos quondam tumulos, ac templa petivit,

Et Capitolinis iniecit sedibus ignes.

Où il faut remarquer, qu'il appelle *tumulos*, ces mêmes tours du Capitole, dont il parle en sa troisième Oraison contre Catilina, ch. 8. Ce qui me fait croire, qu'il faut lire ici : *Jam vero turres Coloniarum &c.* Il est aisé de sentir la justesse de l'opposition de ces tours, avec les hauteurs où Catilina étoit retranché. Il y a dans l'édition de 1474 : *Jam loca urbes Coloniarum &c.* Ce qui ne fait aucun sens. Les Commentateurs ont fort mal expliqué ce passage.

(2) *Sed si, omissis his rebus &c.*] Il me semble que ce passage doit être ainsi ponctué : *Sed si (omissis his rebus omnibus, quibus nos suppe-*

nos suppeditamus , eget ille , senatu , equitibus
 234 Romanis , populo , urbe , ærario , vectigalibus ,
 cuncta Italia , provinciis omnibus , exteris na-
 tionibus : si , his rebus omissis , ipsas causas ,
 quæ inter se confligunt , contendere velimus :
 ex eo ipso , quàm valde illi jaceant , intelligen-
 re possumus. Ex hac enim parte pudor pugnat ,
 illinc petulantia : hinc pudicitia , illinc stuprum :
 hinc fides , illinc fraudatio : hinc pietas , illinc
 scelus : hinc constantia , illinc furor : hinc ho-
 nestas , illinc turpitude : hinc continentia , il-
 linc libido : hinc denique æquitas , temperantia ,
 fortitudo , prudentia , virtutes omnes , certant
 cum iniquitate , cum luxuria , cum ignavia ,
 cum temeritate , cum vitiis omnibus : postremo
 copiæ cum egestate , bona ratio cum perdita ,
 mens sana cum amentia , bona denique spes cum
 omnium rerum desperatione confligit. In hujus-
 modi certamine ac prælio , nonne , etiam si ho-
 235 minum studia deficiant , dii ipsi immortales co-
 gent , ab his præclarissimis virtutibus tot , &
 tanta vitia superari ?

XII. Quæ cum ita sint , Quirites , vos ,
 quemadmodum jam antea (1) dixi , vestræ

ditamus , eget ille ; senatu , equitibus Roma-
 nis , populo , urbe , ærario , vectigalibus , cunc-
 ta Italia , provinciis omnibus , exteris natio-
 nibus) si , inquam , his rebus omissis &c.
 L'édition de 1474 , & celles d'Alde ont sup-
 peditamur , & c'est peut-être ainsi qu'il faut
 lire.

(1) Quemadmodum jam antea dixi] On ne
 voit pas qu'il eût encore dit cela. Mais il l'a-
 voit sans doute ordonné , & fait publier dans

recta custodiis , vigiliisque , defendite : mihi , ut urbi sine vestro (2) motu , ac sine ullo tumultu , satis esset præsidii , consultum ac provisum est. Coloni omnes municipesque vestri , certiores à me facti de hac nocturna excursionè Carilinæ , facile urbes suas finesque defendent , Gladiatores , quam sibi ille maximam manum & certissimam fore putavit , quamquam meliore animo sunt , quam pars patriciorum , potestate tamen nostra continebuntur. Q. Metellus , quem ego prospiciens hoc , in agrum Gallicanum Picenumque præmisi , aut opprimer hominem , aut omnes ejus motus conatusque prohibebit. Reliquis autem de rebus constituendis , maturandis , agendis , jam ad senatum referemus , quem vocari videris. Nunc illos qui in urbe (3) remanserunt , atque adeo qui con-

Rome , en exécution du Decret du Sénat , dont parle Salluste : *Item decrevere , uti Romæ per totam urbem vigiliæ haberentur.* Ainsi je ne ferois aucune difficulté d'admettre l'excellente conjecture de Gulielmus , qui corrigeoit , *edixi.* Ou je lirois : *Quemadmodum jam autea ,* en sous-entendant *fecistis.*

(2) *Mihi , ut urbi sine vestro motu , &c.]* L'édition de 1474 porte : *Mihi quidem , ut urbi sine vestro metu &c.* Les deux d'Alde Manuce ont : *Mihi , vel urbi sine vestro motu , ac sine ullo tumultu , satis esse præsidii &c.* L'ancien Scholiaste a lu : *Mihi , ut huic urbi &c. satis esset præsidii.* C'est la leçon qui me plairoit le plus , en conservant , *motu.*

(3) *Qui in urbe remanserunt &c.]* Je supprimerois volontiers cet *in urbe* , dont la répétition

362 IN CATILINAM

236 *tra urbis salutem , omniumque vestrum , in urbe à Catilina relictis sunt , quamquam sunt hostes , tamen quia nati sunt cives , monitos etiam atque etiam volo. Mea lenitas adhuc si cui solutior visa est , hoc expectavit , ut id , quod latebat , erumperet. quod reliquum est , jam non possum oblivisci , meam hanc esse patriam : me horum (4) esse Consulem : mihi aut cum his vivendum , aut pro his esse moriendum. Nullus est (5) portis custos , nullus insidiator viae : si qui exire volunt , consulere sibi*

tion est désagréable , & paroît une faute de Copiste.

(4) *Me horum esse Consulem , mihi aut cum his vivendum &c.*] Dans les règles ordinaires de la construction , il semble que ceci regarde les partisans de Catilina , qui étoient restez dans Rome ; quoique cela soit entièrement opposé à la pensée de Cicéron. Mais il est bon d'avertir , que c'étoit la coûtume des Romains , qui parloient en public , de désigner leur auditoire par ce terme, *hi*, lequel sans doute étoit accompagné d'un geste , qui en déterminoit la signification. De même par *hæc*, ils entendoient la Ville de Rome , & tout ce qu'elle contenoit. C'est ainsi que Cicéron à la fin de la dernière Oraison contre Catilina dit : *Si ejus , qui hæc omnia suo solius periculo conservaverit , illum esse filium meminertis.* Le savant M. Heuman en a depuis peu ramassé plusieurs autres exemples dans ses *Parerga Critica*, pag. 65.

(5) *Nullus est portis custos*] Quelle apparence qu'il n'y eût point de Gardes aux Portes

possunt. Qui vero in urbe se commoverit ; cuius ego non modo factum , sed inceptum ullum , conatumve contra patriam deprehendero ; sentiet in hac urbe esse consules vigilantes , esse egregios magistratus , esse fortem senatum , esse arma , esse carcerem , quem vindicem nefariorum ac manifestorum scelerum majores nostri esse voverunt.

XIII. Atque hæc omnia sic agentur , Quirites , ut res (1) maximæ minimo motu , pericula summa nullo tumultu , bellum intestinum ac domesticum , post hominum memoriam crudelissimum ac maximum , me uno togato duce & imperatore , sedetur. quod ego sic administrabo , Quirites , ut , si ullo modo fieri poterit , ne improbus quidem quisquam in hac urbe poenam sui sceleris sufferat. Sed si vis manifestæ audaciæ , si impendens patriæ periculum me necessario de hac animi lenitate deduxerint : illud

de Rome , dans un temps où tout y étoit en alarme , & où par ordre du Sénat on avoit mis des Corps de Garde dans tous les quartiers ? Toutes les éditions avant celle de Grævius , & presque tous les manuscrits ont , portæ. Cela me fait soupçonner , que Cicéron avoit écrit : *Nullus est in ponte custos , nullus insidiator viæ.* Il entend le Pont Milvius , qui étoit à mille pas de Rome , sur la route que Catilina avoit prise , & où il fit arrêter peu après les Députez des Allobroges.

(1) *Res maximæ*] Ou plutôt , *res maxima* , comme dans l'édition de 1474. On y trouve aussi peu après , *deduxerit* , au lieu de *deduxerint*.

364 IN CATIL. ORAT. II.

profecto perficiam, quod in tanto, & tam insidioso bello vix optandum videtur, ut neque quisquam (2) bonorum intereat, paucorumque poena vos jam omnes salvi esse possitis. Quæ quidem ego, neque mea (3) prudentia, neque humanis consiliis fretus polliceor vobis, Quirites, sed multis & non dubiis deorum immortalium significationibus: quibus ego ducibus in hanc spem sententiamque sum ingressus: qui jam non procul, ut quondam solebant, ab externo hoste, atque longinquo, sed hinc præsentibus suo numine atque auxilio sua templa, atque urbis recta defendunt. Quos vos, Quirites, precari, venerari, atque implorare debetis: ut, quam urbem pulcherrimam, florentissimam, potentissimamque esse voluerunt, hanc omnibus hostium copiis terra marique superatis, à perditissimorum civium nefario scelere defendant.

(2) *Ut neque quisquam bonorum intereat*] Toutes les anciennes éditions, celle de Gru-ter, & la plupart des manuscrits ont: *ut ne quis bonus intereat*. Ce qui est très-Cicéronien, & me paroît préférable à la leçon adoptée par Grævius. Il a aussi retranché mal à propos la particule, *jam*, qui peut être ici pour *mox*, & qui même n'est souvent dans Cicéron, que pour servir d'ornement.

(3) *Neque mea prudentia*] L'édition de 1474 a, *providentia*. Ce qu'on n'avoit pas dû changer dans les suivantes. Cicéron dit, *Catil. III, ch. 6: Quod virtute, consilio, providentia mea &c.* Il parle de même en mille endroits.

M. TUL.



M. TULLII CICERONIS

I N

L. CATILINAM

ORATIO TERTIA.

I. **R** *Empublicam, Quirites, vitamque omnium vestrum, bona, fortunas, conjuges, liberosque vestros, atque hoc domicilium clarissimi imperii, fortunatissimam pulcherrimamque urbem, hodierno die, deorum immortalium summo (1) erga vos amore, laboribus, consiliis, periculis meis, ex flamma atque ferro, ac pene ex faucibus fati ereptam, & vobis conservatam ac restitutam videtis. Et, si non minus nobis jucundi atque illustres sunt ii dies, quibus conservamur, quam illi, quibus nascimur: quod salutis certa (2) lætitia est, nas-* 240

(1) *Summo erga vos amore*] J'aimerois mieux erga nos, comme dans l'édition de 1474.

(2) *Salutis certa lætitia est, nascendi incerta conditio*] Je ne fais si cette pensée est aussi juste, qu'elle le paroît d'abord. Si on ne regarde que le présent, la joie d'être préservé d'un malheur est en effet certaine. Mais celle d'être tiré du néant par la naissance, ne le seroit pas

366 IN CATILINAM

cendi incerta conditio : & quod sine sensu nascimur , cum voluptate servamur : profecto , quoniam illum , qui hanc urbem condidit , ad deos immortales benevolentia , fama que sustulimus : esse apud vos posterosque vestros in honore debet is , qui eandem hanc urbem conditam , amplificatamque servavit. Nam toti urbi , templis , delubris , tectis ac mœnibus omnibus , subjectas prope jam ignes circumdatosque restinximus : iidemque gladios in Remp. distractos , retudimus , mucronesque eorum à jugulis vestris rejecimus. Quæ quoniam in senatu illustrata , patefacta , compertaque sunt per me , vobis jam exponam

moins , si on étoit alors capable de sentir quelque plaisir. Et si l'on regarde l'avenir, rien n'est plus incertain , ni plus fragile , que le bonheur d'être garanti de quelque mal ; puisque souvent on ne l'est , que pour tomber dans de plus grands. Il ne faut pas dire , que Cicéron parle ici du sentiment de joie , que goûte celui qui est conservé , & que ne peut goûter l'enfant qui vient de naître. Car c'est ce qui est marqué ensuite par ces mots : *sine sensu nascimur , cum voluptate servamur*. Ici il n'est question , que d'opposer l'incertitude du bonheur d'un enfant au berceau , à la certitude de celui d'un homme garanti d'un malheur. Cela étant , je laisse à juger s'il ne conviendrait pas mieux d'écrire : *Salutis certa notitia est* , comme dans l'édition de 1474 , qui apparemment a été formée sur quelque manuscrit. Quiconque a été préservé d'un mal , peut se vanter au moins d'avoir été heureux une fois. Mais qui pourroit assurer la même chose de celui qui commence à voir le jour ?

ORATIO III. 367

breviter, Quirites, ut & (3) quanta, & quam manifesta, & qua ratione investigata, & comprehensa sint, vos, qui & ignoratis, & expectatis, scire possitis. Principio, ut Catilina paucis antè diebus erupit ex urbe, cum sceleris sui socios, hujusce nefarii belli acerrimos duces, Romæ reliquisset: semper vigilavi, & providi, Quirites, quemadmodum in tantis & tam absconditis insidiis salvi esse possemus.

II. *Nam tum, cum ex urbe Catilinam eiciebam (non enim vereor jam hujus verbi invidiam, cum illa magis sit timenda, quod vivus exierit) sed tum, cum illum exterminari volebam; aut reliquam conjuratorum manum simul exituram, aut (1) eos, qui restitissent, infirmos sine illo ac debiles fore putabam. Atque (2) ego ut vidi, quos maximo furore & scelere esse inflammatos sciebam, eos esse nobiscum, & Romæ remansisse: in eo omnes dies noctesque consumpsi, ut, quid agerent, quid 242 molirentur, sentirem ac viderem: ut quoniam*

(3) *Ut & quanta, & quam manifesta, & qua ratione, &c.]* Tout ce passage est bien différemment écrit dans l'édition de 1474. Il y est ainsi: *Ut quanta, & quam manifesta ratione investigata, & comprehensa sint, vos, qui ignoratis, ex actis scire possitis.* Ces derniers mots sont aussi de même dans les deux éditions d'Alde Manuce.

(1) *Aud eos, qui restitissent.]* Il y a, *remansissent*, dans l'édition de 1474, aussi bien que dans les deux d'Alde.

(2) *Atque ego ut vidi.]* Il me semble qu'il faut: *Atqui ego ut vidi.*

368 IN CATILINAM

auribus vestris , propter incredibilem magnitudinem sceleris , minorem fidem faceret oratio mea , rem ita comprehendam , ut tum demum animis (3) salutem vestram provideretis , cum oculis maleficium ipsum videretis. Itaque ut comperi , legatos Allobrogum , belli Transalpini , & tumultus Gallici excitandi causa , à P. Lentulo esse sollicitatos , eosque in Galliam ad suos cives , eodemque itinere , cum literis mandatisque ad Catilinam esse missos , comitemque iis adjunctum Vulturcium , atque huic esse datas ad Catilinam literas : facultatem mihi oblatam putavi , ut , quod erat difficillimum , quodque ego semper optabam à diis immortalibus , tota res non solum à me , sed etiam à senatu , & à vobis manifesto deprehenderetur. Itaque hesterno die L. Flaccum & C. Pontinum prætores fortissimos atque amantissimos Reipublicæ viros , ad me vocavi ; rem exposui ; quid fieri placeret , ostendi. Illi autem , qui omnia de Republica præclara atque egregia sentirent , sine recusatione , ac sine ulla mora negotium susceperunt : & , cum advesperasceret , occultè ad pontem Milvium pervenerunt : atque ibi in proximis villis ita (4) bipartito fuerunt , ut Tiberis inter

(3) Ut tum demum animis salutem vestram provideretis] J'aimerois mieux , comme dans l'édition d'Alde de l'an 1509 : *Animis , salutem vestram*. Mais celle de 1474 nous a conservé la véritable leçon en cette sorte : *Ut tum demum omnes salutem vestram , &c.* Ce qui est confirmé par quelques manuscrits , où l'on lit , *omnis*. Ces mots ont été souvent mis l'un pour l'autre par les Copistes.

(4) Ita bipartito fuerunt] Grævius est le

eos, & pons interesset. Eodem autem & ipsi sine cujusquam suspicione multos fortes viros eduxerunt, & ego ex præfectura Reatina complures delectos adolescentes, quorum opera (5) utor assiduè in Republica, præsidio cum gladiis miseram. Interim tertia ferè vigilia exacta, cum jam pontem Milvium magno comitatu legati Allobrogum ingredi inciperent, unaque Vulturcius, fit in eos impetus: educuntur & ab illis gladii, & à nostris: res erat prætoribus nota solis, ignorabatur à ceteris.

premier, qui ait changé l'ancienne leçon, laquelle étoit: *bipertiti fuerunt*. Son motif a été que ce verbe ne se trouve point chez les Anciens au sens passif. Mais il ne s'est pas souvenu, que Columelle, XI, 2, a dit: *XI. Kal. Maias ver bipartitur*. D'ailleurs les Romains disoient *Partio*, comme *Partior*, & ce dernier se trouve souvent au passif. Properce, IV. Eleg. IX, 10, a dit:

Per tria partitos qui dabat ora sonos.
Et Cicéron, en son Oraison pour Sextius, ch. 61: *Tripertitas orbis terrarum oras.*

(5) *Quorum opera utor assiduè in Republica, præsidio cum gladiis miseram*] C'est ainsi qu'il a plû à Grævius de faire imprimer ce passage, quoiqu'en toutes les éditions précédentes il y eût: *in Reipublicæ præsidio, cum gladiis miseram*. Ce qui me paroît être la vraie leçon. *Uti aliquo in Republica*, c'est se servir des conseils de quelqu'un pour le gouvernement de la République. Mais *uti in Reip. præsidio*, c'est l'employer pour sa défense; & c'est de quoi il est ici question.

370 IN CATILINAM

III. Tum interventu Pontini atque Flacci ; pugna quæ erat commissa , sedatur. literæ , quæcumque erant in eo comitatu , integris signis , prætoribus traduntur ; ipsi comprehensi ad me , cum jam dilucesceret , deducuntur. Atque horum omnium scelerum improbissimum machinatorem Cimbrum Gabinium , statim ad me , nihil dum suspicantem , vocavi. Deinde item accersitur P. Statilius , & post eum Cethegus : tardissimè autem Lentulus venit , credo quòd literis (1) dandis præter consuetudinem proxima nocte vigilarat. Cum vero summis ac clarissimis hujus civitatis viris , qui , audita re , frequentes ad me mane convenerant , literas à me prius aperiri , quàm ad senatum referrem , placeret , ne , si nihil esset inventum , temerè a me tantus tumultus injectus civitati videretur : me negavi esse facturum , ut de periculo publico , non ad consilium publicum rem integram deferrem. Etenim , Quirites , si ea quæ erant ad me delata , reperta non essent , tamen ego non arbitrabar in tantis Reipublicæ periculis mihi esse nimiam diligentiam pertimescendam. Senatum frequentem celeriter , ut vidistis , coëgi. Atque interea statim , admonitu Allobrogum , C. Sulpitium prætorem fortem virum misi , qui ex ædibus Cethegi , si quid telorum esset , efferret : ex quibus ille maximum sicarum numerum & gladiatorum extulit.

IV. Introduxi Vulturcium sine Gallis : fidem

(1) Credo quòd literis dandis] L'édition de 1474 conforme à plusieurs manuscrits : porte : *Quòd in literis his dandis.* Et c'est ainsi que je voudrois lire.

ORATIO III. 371

ei publicam, jussu senatus, dedi: hortatus sum, 246
 ut ea quæ sciret, sine metu indicaret. Tum ille,
 cum vix se ex magno timore recreasset, dixit,
 à P. Lentulo se habere ad Catilinam mandata &
 literas: ut servorum præsidio uteretur, & ad
 urbem quamprimum cum exercitu accederet. Id
 autem eo consilio, ut, cum urbem omnibus ex
 partibus, quemadmodum descriptum distribu-
 tumque erat, incendiissent, cædemque infinitam
 civium fecissent, præsto esset ille, qui & fugien-
 tes exciperet, & se cum his urbanis ducibus
 conjungeret. Introducti autem Galli jusjuran-
 dum sibi, & literas à P. Lentulo, Cethego, Sta-
 rtilio ad suam gentem datas esse dixerunt: atque
 ita sibi ab his & à L. Cassio esse præscriptum,
 ut equitatum in Italiam quam primum mitte- 247
 rent; pedestres sibi copias non defuturas: Len-
 tulum autem sibi confirmasse ex fatiis (1) Si-
 byllinis, Aruspicumque responsis se esse tertium
 illum Cornelium, ad quem regnum hujus urbis
 atque imperium pervenire esset necesse: Cinnam
 ante se, & Syllam fuisse: eundemque dixisse,
 fatalem hunc esse annum ad interitum hujus
 urbis atque imperii, qui esset decimus annus
 post virginum absolutionem, post Capitolii au-
 tem incensionem vicesimus. Hanc autem Cethego
 cum ceteris controversiam fuisse dixerunt, quod
 (2) Lentulo & aliis Saturnalibus cædem fieri,

(1) Ex fatiis sbyllinis] L'édition de 1474 a, fastis, tant en cet endroit, qu'en celui qui suit après. Je ne crois pourtant pas qu'il faille rien changer. D'autres en ont dit les raisons. Je trouve plus bas dans la même édition: *Quem ad regnum &c.*

(2) Quod Lentulo & aliis &c.] Il y a dans

248 atque urbem incendi placeret ; Cethego nimium id longum videri.

V. Ac, ne longum sit, Quirites, tabellas proferri jussimus, quæ à quoque dicebantur datæ. Primum ostendimus Cethego signum : cognovit. nos linum incidimus : legimus : erat scriptum ipsius manu : Allobrogum senatui, & populo, sese, quæ eorum legatis confirmasset, esse facturum : orare, ut item illi facerent, quæ sibi legati eorum recepissent. Tum Cethegus, qui paulò (1) ante aliquid tamen de gladiis ac sicis, quæ apud ipsum erant deprehensæ, respondisset, dixissetque se semper bonorum feramentorum studiosum fuisse : recitatis literis debilitatus atque abjectus, conscientia convictus, repente conticuit. Introdactus Statilius, 249 cognovit & signum & manum suam. recitatæ sunt tabellæ in eandem fere sententiam : confessus est. Tum ostendi tabellas Lentulo, & quaesivi, cognosceretne signum ? annuit. Est verò, inquam, notum quidem signum, imago avi tui, clarissimi viri, qui amavit unicè patriam, & cives suos : quæ quidem (2) te à tanto scelere

l'édition de 1474 : Quòd, quum Lentulo, & aliis, Saturnalibus cædem fieri, atque urbem incendi placeret, Cethego nimis id longum videretur. Ce qui me plairoit assez.

(1) Qui paulò ante aliquid tamen de gladiis &c.] Il y a dans l'édition de 1474 : aliquid cum de gladiis &c.

(2) Quæ quidem te à tanto scelere &c.] Ou plutôt : Quæ quidem imago te &c. Sans cela on pouroit croire, que cela regarde la patrie, dont il vient de parler. D'ailleurs on fait que
etiam

etiam muta revocare debuit. Leguntur eadem ratione ad senatum Allobrogum populumque literæ. Si quid de his rebus dicere vellet, feci potestatem. Atque ille primò quidem negavit: post autem aliquanto, toto jam indicio exposito atque edito, surrexit: quæsit à Gallis, quid sibi esset cum iis; quamobrem domum suam venissent; itemque à Vulturcio. Qui cum 250 illi breviter constanterque respondissent, per quem ad eum, quotiesque venissent; quæsissetque ab eo, nihilne secum esset de fati Sibyllinis locutus: tum ille subito, scelere demens, quanta vis conscientiæ esset, ostendit. nam, cum id posset infitari, repente præter opinionem omnium confessus est. ita eum non modo ingenium illud, & dicendi exercitatio, qua semper valuit, sed etiam propter vim secleris manifesti atque deprehensi, impudentia, qua superabat omnes, improbitasque defecit. Vulturcius vero subito proferri literas atque aperiri iussit, quas sibi à Lentulo ad Catilinam datas esse dicebat. Atque ibi vehementissimè perturbatus Lentulus, tamen & signum suum & manum cognovit. erant autem scriptæ sine nomine, sed ita: Qui (3) sim, ex eo, quem ad

Cicéron aimoit ces fortes de répétitions. Dans cette même Oraison, ch. 10: *In hoc magno, crudelissimoque bello, quale bellum &c.* Et dans la première ei-dessus, ch. 3: *Certo die fore in armis, qui dies &c.* Tout est plein de pareils exemples dans ses ouvrages.

(3) *Qui sim, ex eo, quem ad te misi, cognosces*] Dans l'édition de 1474, comme dans la plupart des manuscrits, il y a: *Quis sim, ex*

374 IN CATILINAM

te nisi, cognosces. cura ut vir sis, & cogita, quem in locum sis progressus: & vide quid jam tibi sit necesse. cura, ut omnium tibi auxilia adjungas, etiam infimorum. Gabinius deinde introductus, cum primo impudenter respondere cœpisset, ad extremum nihil ex iis, quæ Galli insimulabant, negavit. Ac mihi quidem, Quirites, cum illa certissima sunt visa argumenta atque indicia sceleris, tabellæ, signa, manus, denique uniuscujusque confessio: tum multò illa certiora, oculi, color, vultus, taciturnitas. sic enim obstupuerant, sic terram intuebantur, sic furtim nonnunquam inter se aspiciebant, ut non jam ab aliis indicari, sed in-
252 dicare (4) se ipsi viderentur.

VI. Indiciis (1) expositis atque editis, Quirites, senatum consului, de summa Republica quid fieri placeret. Dictæ sunt à principibus acerrimæ ac fortissimæ sententiæ, quas senatus sine ulla varietate est consecutus. Et quoniam nondum est perscriptum senatusconsultum, ex me-

eo scies, quem ad te misi. Dans la même édition, peu après on lit: *Et vide quid jam tibi sit necesse. Cura ut omnium auxilia tibi adjungas, & etiam infimorum.*

(4) *Sed indicare se ipsi viderentur*] La première édition d'Alde est conforme. Mais la seconde, suivant celle de 1474, porte: *sed ipsi à se viderentur.* On y lit aussi peu après: *De summa Reip. salute.*

(1) *Indiciis expositis, atque editis*] Sur la manière dont cela se passa, l'on trouve des détails curieux dans l'Oraison *pro P. Sulla*, chap. 14, & 15, qu'il faut voir.

*moria vobis, Quirites, quid senatus censuerit, exponam. Primum mihi gratiæ verbis amplissimis aguntur, quod virtute, consilio, providentia mea Respublica periculis sit maximis liberata: deinde L. Flaccus & C. Pontinus prætores, quod eorum opera forti fidelique usus essem, merito ac jure laudantur: atque etiam viro forti, collegæ (2) meo, laus impertitur, quod eos, qui hujus conjurationis participes fuissent, à suis & à Reip. consiliis removisset. Atque ita censuerunt, ut P. Lentulus, cum se prætura abdicasset, tum in custodiam traderetur: itemque uti C. Cethegus, L. Statilius, P. Gabinius, qui omnes præsentés erant, in custodiam traderentur. atque idem hoc decretum est in L. Cassium, qui sibi procurationem (3) incendendæ urbis depoposcerat: in M. Ceparium, cui ad sollicitandos pastores, Apuliam esse at- 253
tributam erat indicatum: in P. Furium, qui est ex his coloniis, quas Fesulas L. Sylla deduxit: in Q. Mallium Chilonem, qui unâ cum hoc Furio semper erat in hac Allobrogum sollicitatione versatus: in P. Umbrenum, libertinum hominem, à quo primum Gallos ad Gabinium perductos esse constabat. Atque ea lenitate senatus est usus, Quirites, ut ex tanta conju-*

(2) Collegæ meo laus impertitur] Il y a dans l'édition de 1474, comme dans plusieurs manuscrits: Collegæ meo, C. Antonio, laus impertitur. Il étoit d'usage, & même plus honnête chez les Romains, de nommer les gens par leurs noms.

(3) Procurationem incendenda urbis depoposcerat] L'édition de 1474 a: postulaverat.

ratione, tantaque vi ac multitudine domesticorum hostium, novem hominum perditissimorum pœna, Republica conservata, reliquorum mentes sanari posse arbitraretur. Atque etiam supplicatio diis immortalibus, pro singulari eorum merito, meo nomine decreta est, Quirites: quod mihi primum post hanc urbem conditam togato contigit: & his decreta verbis est, Quod urbem incendiis, cæde cives, Italiam bello liberassem. Quæ supplicatio si cum ceteris conferatur, Quirites, hoc interest, quod ceteræ bene gestâ, hæc una conservatâ Republicâ constituta est. Atque illud, quod faciendum primum fuit, factum atque transactum est. nam P. Lentulus, quamquam patefactis indiciis & confessionibus suis, 254 iudicio senatus, non modo prætoris jus, verum etiam civis amiserat, tamen magistratu se abdicavit: ut, quæ religio C. Mario clarissimo viro non fuerat, quo minus C. Glauciam, de quo nihil nominatim erat decretum, prætorem occideret, ea nos religione in privato P. Lentulo puniendo liberaremur.

VII. Nunc, quoniam, Quirites, sceleratissimi periculofissimique belli nefarios duces captos jam, & comprehensos tenetis, existimare debetis, omnes Catilinæ copias, omnes spes at- 255 que opes, his depulsis urbis periculis, concidisse. Quem quidem ego cum ex urbe pellebam, hoc providebam animo, Quirites, remoto Catilina, nec mihi esse P. Lentuli somnum, nec L. Cassii adipem, nec C. Cethegi furiosam temeritatem pertimescendam. Ille erat unus timendus ex his omnibus: sed tamdiu, dum manibus urbis continebatur. Omnia norat, omnium aditus tenebat: appellare, tentare, sollicitare

(1) poterat, audebat. Erat ei consilium ad facinus aptum : consilio autem neque lingua, neque manus deerat. Jam ad certas res conficiendas certos homines delectos ac descriptos habebat. Neque verò, cum aliquid mandaverat, confectum putabat : nihil (2) erat, quod non ipse obiret, occurreret, vigilaret, laboraret ; frigus, sitim, famem ferre poterat. Hunc ego hominem tam acrem, tam paratum, tam audacem, tam callidum, tam in scelere vigilantem, tam in perditis rebus diligentem, nisi ex domesticis insidiis in castrense latrocinium compulisset (dicam id quod sentio, Quirites) non 256 facile hanc tantam molem mali à cervicibus vestris depulisset. Non ille nobis Saturnalia constituisset : neque tantò antè exitii ac fati diem Reipublicæ denuntiasset : neque commisset ut signum, ut literæ suæ testes denique manifesti sceleris deprehenderentur. quæ nunc, illo absente, sic gesta sunt, ut nullum in privata domo furtum umquam sit tam palam inventum.

(1) Appellare, tentare &c.) L'édition de 1474 a : explorare. Mais c'est une faute. Salluste dit du même Catilina : *Primò singulos appellare, hortari alios, alios tentare.*

(2) Nihil erat, quod non ipse obiret, occurreret, vigilaret, &c.] Ce quod se rapporte bien au premier de ces verbes ; mais nullement aux suivans. Je soupçonne que Cicéron avoit écrit ainsi : *Nihil erat, quod non ipse obiret. Occurrere, vigilare, laborare ; frigus, sitim famem ferre poterat.* Salluste faisant le portrait de César a dit : *In animum induxerat laborare, vigilare, &c.*

378 IN CATILINAM

quàm hæc tanta in Republica conjuratio manifestò inventa atque deprehensa est. Quod si Catilina in urbe ad hanc diem remansisset ; quamquam , quoad fuit , omnibus ejus consiliis occurrere atque obstiteri , tamen , ut levissime dicam , dimicandum nobis cum illo fuisset : neque nos unquam , dum ille in urbe hostis fuisset , tantis periculis Rempublicam , tanta pace , tanto ocio , tanto silentio , liberassetus.

257 VIII. Quamquam hæc omnia , Quirites , ita sunt à me administrata , ut deorum immortalium nutu atque consilio & gesta & provisa esse videantur. idque cum conjectura consequi possumus , quod vix (1) videtur humani consilii tantarum rerum gubernatio esse potuisse : tum verò ita præsentibus his temporibus opem & auxilium nobis tulerunt , ut eos pæne oculis videre possemus. Nam ut illa omittam , visas nocturno tempore ab occidente faces , ardoremque cæli ; ut fulminum jactus , ut terræ (2) motus

(1) Quod vix videtur humani consilii &c.] L'édition de 1474 est ainsi conçue : *Quod vix videtur humanis consiliis tanta mole rerum gubernatio consequi potuisse.* On pourroit lire , en retranchant le *consequi* , qui ne se trouve pas en la plupart des manuscrits : *Quod vix videtur humanis consiliis tanta moles rerum gubernari potuisse.* La même édition a ensuite ; *Tum verò ita præsentem his temporibus opem , &c.*

(2) *Ut terræ motus relinquam , ut omittam cætera*] L'édition de 1474 est conforme. Mais il est difficile de n'être pas choqué de ce *relinquam* , & de la répétition d'*omittam*. Je suis

relinquam t ut omittam cetera , quæ tam multa nobis consulibus facta sunt , ut hæc quæ nunc fiunt , canere dii immortales viderentur : hoc certè , Quirites , quod sum dicturus , neque prætermittendum , neque relinquendum est. Nam profectò memoria tenetis , Cotta & Torquato consulibus , complures (3) in Capitolio turres de celo esse percussas , cum & simulacra (4) deorum immortalium depulsa sunt , & statuae 258 veterum hominum dejectæ , & legum (5) æra

persuadé que Cicéron avoit écrit : *Ut terræ motus , ut cætera , quæ tam multa &c.* C'est à peu près , comme on lit dans toutes les autres éditions.

(3) *Complures in Capitolio turres*] Il y a , *res* , dans l'édition de 1474 , comme dans quelques manuscrits ; & c'est ainsi qu'il faut lire , comme il paroît par ce passage de Julius Obsequens , *cap. 122* , où il parle des mêmes prodiges : *In Capitolio lupam Remi , & Romuli fulmine ictam , signumque Jovis cum columna disjectum.* Je ne fais pourquoi Scheffer , en ses Notes sur cet endroit , vouloit qu'on lût dans notre Cicéron : *cum Capitolio.*

(4) *Simulacra Deorum depulsa*] Il ne faut point changer *depulsa* , comme le vouloit Grævius. Cicéron a dit ailleurs , *depelli de loco.* Lucrece , V , 1095 : *Veniis pulsa arbor.* Virgile , *Æneid. X* , 852 : *Pulsus folio.* On en pourroit citer mille autres exemples. S'il y avoit quelque chose à changer , je lirois plutôt , *decussa* , qui est le terme dont Julius Obsequens se sert souvent en pareil cas.

(5) *Et legum æra liquefacta*) Ce passage ,
I i iiij

380 IN CATILINAM

liquefacta. Tactus est ille etiam, qui hanc urbem condidit, Romulus: quem inauratum in Capitolio parvum atque lactentem, uberibus

& divers autres recueillis par Jean Brodeau, *Miscell. IV*, 12, prouvent invinciblement, que les Loix des XII. Tables étoient gravées sur l'airain. On voit aussi par un endroit de Denys d'Halicarnasse, qu'il rapporte, & par un autre de Dion Cassius, *lib. XXXVII*, p. 33, qu'elles l'étoient sur des colonnes de ce métal. Ces colonnes furent d'abord posées dans la Place du Marché, & ensuite transportées au Capitole. En sorte qu'il n'y a nul doute, que dans la Loi 2. §. 4. *De Origin. Jur.* il n'y ait une faute en ces mots: *Quas, in tabulas eboreas perscriptas, pro Rostris composuerunt.* Il faut par conséquent corriger, *areas*, comme l'a remarqué Turnébe, *Advers. XXX*, 35, lequel a beaucoup mieux réussi sur cette Loi, que le savant Cujas. Le tonnerre en tombant sur ces colonnes au temps marqué par Cicéron, en fondit les caractères, & les effaça entièrement. τὰ τε γράμματα τῶν στηλῶν, ἐς αἷς εἰ νόμα ἐπεγράφοντο συνεχύθη, καὶ ἀμυδρὰ ἐγένετο. Ce sont les termes de Dion. Et Julius Obsequens, ch. 22, rapportant ce prodige: *Tabulae legum aeneae iclae, literis liquefactis.* Où j'ai ajouté cet *iclae*, suivant la conjecture de Scheffer, qui me paroît très-vrai-semblable, à moins qu'on n'aime mieux, *tactae*, à l'imitation de Cicéron, *de Divin. II*, 21, où parlant de ce prodige, il dit: *Æra legum de caelo tacta.* Mais je crois que la vraie leçon est, *erascæ*, au lieu d'*aeneæ*, suivant la conjecture de M. Ouden-

lupinis inhiantem, fuisse meministis. Quo quidem tempore, cum Aruspices ex tota Etruria convenissent, cades atque incendia, & legum interitum, & bellum civile ac domesticum, & totius urbis atque imperii occasum appropinquare dixerunt, nisi dii immortales omni ratione placati, suo numine prope fata ipsa flexissent. Itaque illorum responsis tunc & ludi decem per dies facti sunt, neque res ulla, quæ ad placandum deos pertineret, prætermissa est. iidemque jusserunt simulacrum Jovis facere manus, & in excelso collocare, & contrà atque ante fuerat, ad orientem convertere: ac se sperare dixerunt, si illud signum, quod videtis, solis (6) ortum, & forum curiamque conspi-

dorp sur cet endroit, que je préfère sans peine à celles qui m'étoient venues en pensée. J'ai rassemblé d'autant plus volontiers toutes ces autoritez, qu'elles conduisent à corriger ce vers du même Cicéron, rapporté en son Traité de Divinat. I, 12, & qui a fort exercé les Critiques :

Elapsæque vetusto numine leges.

Cet *elapsæ* est évidemment corrompu. Car, quand il auroit le même sens, que *lapsæ*, il ne conviendrait pas ici; puisque les colonnes, sur lesquelles ces Loix étoient gravées, ne tombèrent point. On ne fait non plus pourquoi Cicéron y donne à Jupiter l'épithète de *vetustus*. Aussi J. Gulielmus vouloit qu'on lût, *vetusto ærumine*. Mais il n'étoit pas nécessaire de forger un pareil mot pour rétablir ce vers. Il suffisoit de le lire ainsi : *Erasæque vetustæ numine leges.*

(6) *Solis ortum, & forum, curiamque con-*

ceret, fore, ut ea consilia, quæ clam essent ini-
ta contra salutem urbis atque imperii, illustra-
rentur, ut à senatu populoque (7) Romano
perspici possent. Atque illud ita collocandum
consules illi statuerunt : sed tanta fuit operis
tarditas, ut neque à superioribus consulibus,
neque à nobis ante hodiernum diem collocare-
tur.

IX. Hic quis potest esse, Quirites, tam
aversus à vero, tam præceps, tam mente cap-
tus, qui neget, hæc omnia, quæ videmus,
præcipuè que hanc urbem, deorum immorta-
lium nutu atque potestate administrari? Ete-
nim cum esset ita responsum, cædes, incendia,
interitumque Reipublicæ comparari, & ea (1)

¶ *spiceret*] Pour concilier ce passage avec celui
de Julius Obsequens, *cap. 122*, où il atteste
que cette Statue de Jupiter fut posée *in Foro*,
il faut dire qu'elle fut placée au bas du Capi-
tole, à l'entrée de la place, où se tenoit le
Marché, sur lequel Jupiter sembloit par con-
séquent jeter les yeux. *Curia* est ici la même
chose, que le Temple de la Concorde, où le
Sénat s'étoit assemblé pour cette affaire, com-
me il paroît par ce passage de Lampride, *in*
Alex. Sever. cap. 6. où il parle ainsi de ce Tem-
ple : *Quum Senatus frequens in Curiam, hoc*
est in Ædem Concordiæ, convenisset.

(7) *Ut à Senatu, P. Q. R. perspici possent*]
Dans l'édition de 1474, il y a simplement :
Ut à Senatu perspici possent. Et vrai-semblable-
ment c'est ainsi que l'avoit écrit Cicéron.

(1) *Et ea per cives &c.*] Il y a dans l'édi-
tion de 1474, *Et ea à perditis civibus, que*

per cives , quæ tum propter magnitudinem scelerum nonnullis incredibilia videbantur : ea non modò cogitata à nefariis civibus , verùm etiam suscepta esse sensistis. Illud verò nonne ita præsens est , ut nutu Jovis optimi maximi factum esse videatur , ut , cùm hodierno die mane per forum , meo jussu , & conjurati & eorum indices in ædem Concordiæ ducerentur , eo ipso tempore signum statueretur ? quo collocato , atque ad vos senatumque converso , omnia & senatus & vos , quæ erant contra salutem omnium cogitata , illustrata & patefacta vidistis. Quo etiam isti sunt majore odio supplicioque digni , qui non solum vestris domiciliis atque tectis , sed etiam deorum templis atque delubris sunt funestos ac nefarios ignes inferre conati : quibus ego si me restitisse dicam , nimium mihi sumam , & non sim ferendus. Ille , ille Jupiter restitit ; ille Capitolium , ille hæc templa , ille hanc urbem , ille vos omnes salvos esse voluit. Diis ego immortalibus ducibus hanc mentem , Quirites , voluntatemque suscepi , atque ad hæc tanta indicia perveni. Jam verò illa (2) Allobrogum sol-

tum propter magnitudinem sceleris &c. Ce dernier mot me plairoit plus , que scelerum.

(2) Jam verò illa Allobrogum sollicitatio , sic à Lentulo &c.] Il n'y a point de sic en la première édition d'Alde , où l'on trouve ensuite , tanta res , tam dementer credita &c. Comme dans presque toutes les autres , jusqu'à celle de Grævius. Celle de 1474 porte : Sic à Lentulo , cæterisque domesticis hostibus tam dementer tanta res credita & ignotis &c. A travers ces variétez , je crois entrevoir la véritable

384 IN CATILINAM

licitatio, sic à Lentulo, ceterisque domesticis hostibus, tam dementer tantæ res creditæ & ignotis & barbaris, commissæque literæ nunquam essent profectò, nisi à diis immortalibus huic tantæ audaciæ consilium esset ereptum. Quid verò? ut homines Galli ex civitate malè pacata, quæ gens una restat, quæ populo Romano bellum facere & posse, & non nolle (3) videatur, spem imperii, & rerum amplissimarum ultro sibi à patriciis hominibus oblatam negligenter, vestramque salutem suis opibus anteponerent: id nonne divinitus factum esse putatis? præsertim qui nos non pugnando, sed tacendo superare potuerunt?

- 262 X. *Quamobrem, Quirites, quoniam ad omnia pulvinaria supplicatio decreta est, celebratote illos dies cum conjugibus ac liberis vestris. Nam multi sæpe honores diis immortalibus iusti habiti sunt ac debiti, sed profectò justiores nunquam. Erepti enim estis ex miserrimo ac crudelissimo interitu, & erepti sine cæde, sine sanguine, sine exercitu, sine dimicatione. Togati, me uno (1) togato duce & imperatore,*

Ieçon en cette sorte : Jam verò illa Allobrogum sollicitatio, sic à Lentulo, cæterisque domesticis hostibus tentata, tam dementer tanta res creditæ & ignotis, & barbaris, &c.

(3) *Et non nolle videatur*] Dans l'édition de 1474, je trouve : *Etiam nolle*. Je crois qu'il faut lire : *Et jam non nolle*. En effet on voit par l'Histoire, que cette Nation ne tarda pas à se déclarer contre les Romains.

(1) *Togati, me uno togato duce &c.* Ce *togati* n'est ni dans l'édition de 1474, ni dans les deux d'Alde Manuce.

vicistis. Etenim recordemini, Quirites, omnes civiles dissensiones : neque solum eas quas audistis, sed & has, quas vosmetipsi meministis, & vidistis. L. Sylla P. Sulpicium oppres- sit : ejecit ex urbe C. Marium, custodem hujus urbis : multosque fortes viros partim ejecit ex civitate, partim interemit. Cn. Octavius, consul, armis ex urbe collegam suum expulit : omnis hic locus acervis corporum & civium sanguine redundavit. Superavit postea Cinna cum Mario : tum verò clarissimis viris interfectis, lumina civitatis extincta sunt. Ultus est hujus victoriæ crudelitatem postea Sylla : ne dici quidem opus est quanta deminutione civium, & quanta calamitate Reipublicæ. Dissensit M. Lepidus à clarissimo & fortissimo viro Q. Catulo : attulit non tam ipsius interitus Reipublicæ luctum, quàm ceterorum. Atque ille tamen omnes (2) dissensiones erant hujusmodi, Quirites, quæ non ad delendam, sed ad commutandam (3) Rempublicam pertinerent. non illi nullam esse Rempublicam, sed in ea, quæ esset, se principes esse : neque hanc urbem conflagrare, sed se in hac urbe florere voluerunt. Atque illæ tamen omnes dissensiones, quarum nulla exitium Reipublicæ

(2) *Atque illæ tamen omnes dissensiones*] La même phrase se trouve répétée un moment après. Ce qui fait un mauvais effet. Aussi dans l'édition de 1474, & dans celles d'Alde, on trouve seulement : *Atque illæ dissensiones*. Je crois même qu'il faut : *At illæ dissensiones*.

(3) *Sed ad commutandam Remp.*] On lit dans l'édition de 1474 : *sed comminuendam, & mutandam Remp.* Ce qui n'est pas à mépriser,]

264 *quæsit , ejusmodi fuerunt , ut non reconcilia-
tione concordia , sed internecione civium diju-
dicatæ sint. In hoc autem uno post hominum
memoriam maximo crudelissimoque bello ; qua-
le bellum nulla unquam barbaria cum sua gen-
te gessit ; quo in bello lex hæc fuit à Lentulo ,
Catilina , Cassio , & Cethego constituta , ut om-
nes qui salva urbe salvi esse possent , in hostium
numero ducerentur ; ita me gessi , Quirites ,
ut omnes salvi conservaremini. & cum hostes
vestri tantum civium superfuturum putassent ,
quantum infinitæ cædi restitisset : tantum au-
tem urbis , quantum flamma obire non potuif-
set ; & urbem & cives integros incolumesque
servavi.*

XI. *Quibus pro tantis rebus , Quirites , nul-
lum ego à vobis præmium virtutis , nullum in-
signe honoris , nullum monumentum laudis po-
stulo , præterquam hujus diei memoriam sem-
piternam. In animis ego vestris omnes trium-
phos meos , omnia ornamenta honoris , monu-
menta gloriæ , laudis insignia , condi & colloca-
ri volo. Nihil me mutum potest delectare , nihil
265 tacitum , nihil denique hujusmodi , quod etiam
minùs digni assequi possint. Memoria vestra ,
Quirites , nostræ res alentur , sermonibus cres-
cent , literarum monumentis inveterascent &
corroborabuntur : eandemque diem intelligo ,
quam spero æternam fore , & ad salutem ur-
bis , & ad memoriam (1) consulatus mei , pro-*

(1) *Ad memoriam Consulatus mei propaga-
tam esse] Grævius , sur l'autorité d'un manus-
crit , vouloit corriger , propagandam. Mais il
auroit dû faire attention , que ce mot joint le*

ORATIO III. 387

pagatam-esse : unôque tempore in hac Republica duos cives extitisse , quorum alter fines vestri imperii , non terræ , sed cæli regionibus terminaret ; alter ejusdem imperii domicilium , sedemque servaret.

XII. Sed , quoniam earum rerum , quas ego gessi , non est eadem fortuna atque conditio , quæ illorum qui externa bella gesserunt ; quòd mihi cum his vivendum est quos vici ac subegi , illi hostes aut interfectos aut oppressos reliquerunt : vestrum est , Quirites , si ceteris rectè facta sua profunt , mihi mea nequando obsint , providere. Mentis enim hominum audacissimorum sceleratæ ac nefariæ ne vobis nocere possent , ego providi : ne mihi noceant , vestrum est providere. Quamquam , Quirites , mihi quidem ipsi nihil jam ab istis noceri potest. magnum enim est in bonis præsidium , quod mihi in perpetuum comparatum est : magna in Republica dignitas , quæ me semper tacita defendet : magna vis est conscientix , quam qui negligent , cum me violare volent , se ipsi indicabunt. Est etiam in nobis is animus , Quirites , ut non modò nullius audaciæ cedamus , sed etiam omnes im-

présent à l'avenir. Cicéron , dans son Oraison pour Sextius , ch. 48 : *Hæc fama celebrantur , monumentis annalium mandantur , posteritati propagantur.* Et pro Domo , ch. 32 : *Hujus viri laudem ad sempiternam memoriam temporis calamitas propagavit.* Je soupçonne seulement , qu'il y a ici une légère transposition , & qu'il faut écrire : *Eandemque diem intelligo , & ad salutem urbis , quam spero æternam fore , & ad memoriam consulatus mei propagatam esse.*

388 IN CAT. ORAT. III.

probos ultro semper laceſſamus. Quod ſi omnis
 impetus domesticorum hoſtium depulſus à vobis,
 ſe in me unum converterit : vobis erit providen-
 dum , Quirites , qua conditione poſthac eos eſſe
 velitis , qui ſe pro ſalute veſtra obtulerint in-
 vidia , periculiſque omnibus. Mihi quidem ipſi
 quid eſt , quod jam ad vitæ fructum poſſit ac-
 quirere : præſertim cum neque in honore veſtro,
 neque in gloria virtutis , quidquam videam al-
 tius , quò quidem mihi libeat aſcendere ? Illud
 perficiam profecto , Quirites , ut ea , quæ geſſi
 in conſulatu , privatus tuear aque ornem : ut,
 268 ſi qua eſt invidia in conſervanda Republica ſuſ-
 cepta , lædat invidos , mihi valeat ad gloriam.
 Denique ita me in Republica tractabo , ut me-
 minerim ſemper quæ geſſerim , curemque ut ea
 virtute , non caſu , geſta eſſe videantur. Vos,
 Quirites , quoniam jam nox eſt , veneramini il-
 lum Jovem cuſtodem hujus urbis ac veſtrum ,
 atque in veſtra tecta diſcedite : & ea , quam-
 quam jam periculum eſt depulſam , tamen æquè
 ac priori nocte , cuſtodiis vigiliſque defendite.
 Id ne vobis diutius faciendum ſit , atque ut
 in perpetua pace eſſe poſſitis , providebo , Qui-
 rites.



M. TUL.



M. TULLII CICERONIS

IN

L. CATILINAM

ORATIO QUARTA.

I. **V** Ideo in me, Patres conscripti, omnium
 vestrum ora atque oculos esse conver-
 sos: video vos non solum de vestro, ac Reipu-
 blicæ, verum etiam, si id depulsum sit, de
 meo periculo esse sollicitos. Est mihi jucunda
 in malis, & grata in dolore, vestra erga me
 voluntas: sed eam, per deos immortales, qua-
 so, deponite; atque obliti salutis meæ, de vobis
 ac de liberis vestris cogitate. Mihi si hæc con-
 ditio consulatus data est, ut omnes acerbitates,
 omnes dolores cruciatusque perferrem: feram
 non solum fortiter, sed etiam libenter, dum-
 modo meis laboribus, vobis populoque Roma- 270
 no dignitas, salusque pariat. Ego sum ille
 consul, P. C. cui non forum, in quo omnis
 æquitas continetur: non campus, consularibus
 auspiciis consecratus: non curia, summum au-
 xilium omnium gentium: non domus, commu-
 ne perfugium: non lectus, ad quietem datus:
 non denique hæc (1) sedes honoris, sella cu-

(1) Hæc sedes honoris, sella curulis] L'édif-

390 IN CATILINAM

rulis , unquam vacua mortis periculo , atque insidiis fuit. Ego multa tacui , multa pertuli , multa concessi , multa meo (2) quodam dolo-

tion de 1474 a : *non sella curulis*. Mais je suis de l'avis des Critiques , qui croient que ces derniers mots doivent être retranchés.

(2) *Multa , meo quodam dolore , in vestro timore , sanavi*] Lipsé avoit voulu corriger : *sine vestro timore*. Ce que Gruter a rejeté avec raison. Mais les Commentateurs n'ont pas pris la peine d'expliquer pourquoi Cicéron dit ici , qu'il a servi la République *suo quodam dolore*. Cela paroitra sans doute extraordinaire à quiconque ne saura pas l'Histoire de ce temps-là. Elle nous apprend que sous le Consulat de Cicéron & d'Antoine , le Sénat leur avoit destiné après leur année deux Provinces à gouverner ; la Macédoine & la Gaule Cisalpine. Le sort ayant donné la première à Cicéron , Antoine en eut beaucoup de chagrin. Car étant accablé de dettes , il avoit envisagé cette riche Province , comme une ressource pour les acquitter. Cicéron , qui comprit combien il étoit important de le détacher de Catilina , avec lequel il avoit des liaisons étroites , sacrifiant généreusement ses intérêts à ceux de la République , céda la Macédoine à son Collègue , à condition qu'il abandonneroit Catilina. Mais ce sacrifice , qui sauva la République , n'ayant pas laissé de faire de la peine à Cicéron , lui donne lieu de dire ici en mots couverts , de peur d'offenser Antoine : *Multa tacui , multa pertuli , multa concessi ; multa , meo quodam dolore , in ves-*

ORATIO IV. 391

re, in vestro timore, sanavi. Nunc, si hunc exitum consulatus mei dii immortales esse voluerunt, ut vos, P. C. populumque Romanum ex cæde misera, conjuges liberosque vestros, 271 virginesque Vestales ex acerbissima vexatione, templa atque delubra, hanc pulcherrimam patriam omnium nostrum ex fœdissima flamma, totam Italiam ex bello & vastitate eriperem: quæcunque mihi uni proponetur fortuna, subeatur. Etenim, si P. Lentulus suum nomen, inductus à vatibus, fatale ad perniciem Reipublicæ fore putavit: cur ego non læter meum consulatum ad salutem Reipublicæ prope fatalem extitisse?

II. Quare, P. C. consulite vobis, prospicite patriæ, conservate vos, conjuges, liberos, fortunæque vestras, populi Romani nomen, salutemque defendite; mihi parcere, ac

tro timore, sanavi. Il semble que Plutarque, dans la Vie de Cicéron, pag. 866, ait eu ce passage en vuë, quand il a parlé de cette action en ces termes: τοῦτο πρῶτον θεραπεύων ὁ Κικέρων ἐκείνῳ μὲν c'est Antoine) ἐψηφίσατο τῶν ἐπαρχιῶν τὴν Μακεδονίαν. Cicéron lui-même en parle ci-après, ch. 11. Mais il s'en explique plus clairement dans son Oraison pour Sextius, ch. 3, en ces termes: In quo Collegæ sustinendo, atque moderando, meam in illum indulgentiam, conjunctam cum summa custodia Reip. laudare verè solebatis. Et plus ouvertement encore dans son Oraison contre Pison, ch. 2: Ego Antonium Collegam, cupidum provincie, multa in Rep. molientem, patientia, atque obsequio meo mitigavi.

392 IN CATILINAM

de me cogitare desinite. Nam primum debeo sperare, omnes deos, qui huic urbi præsent, pro eo mihi, ac mereor, relatores gratiam esse. deinde, si quid obtigerit, æquo animo paratoque moriar. Neque enim turpis (1) mors
 272 forti viro potest accidere, neque immatura consulari, nec misera sapienti. Nec tamen ego sum ille ferreus, qui fratris carissimi atque amantissimi præsentis mœrore non movear, horumque omnium lacrymis, à quibus me circumfessum videtis. Neque meam (2) mentem non domum sæpe revocat exanimata uxor, abjecta metu filia, & parvulus filius, quem mihi videtur amplecti Respublica tanquam obsidem consulatus mei: neque ille, qui expectans hujus exitum diei, adstat in conspectu meo gener. Moveor his rebus omnibus: sed in eam partem, ut salvi sint vobiscum omnes,
 273 etiamsi vis aliqua me oppresserit, potius quam & illi & nos unâ (3) Reipublicæ peste peream.

(1) Neque enim turpis mors] J'aime beaucoup mieux, *gravis*, comme a lû Quintilien, VI, 3, Car il n'est point ici question d'une mort honteuse.

(2) Neque meam mentem non domum &c.] L'édition de 1474. a : Neque meam mentem non mollis, quæ domum sæpe revocat, exanimata uxor? & abjecta metu filia, & parvulus filius, quem mihi videtur complecti Resp.

(3) Una Reip. peste pereamus.] Il n'est pas vrai, que Lambin de son autorité ait le premier fait imprimer : *Una cum Rep. pereamus*, comme l'en accuse Grævius. Je l'ai trouvé de même dans l'édition de 1474.

mus. Quare, P. C. incumbite ad Reipublicæ salutem: circumspicite omnes procellas, quæ impendent, nisi providetis. Non Tib. Gracchus, qui iterum tribunus plebis fieri voluit: non C. Gracchus, qui agrarios concitare conatus est: non L. Saturninus, qui C. Memmium occidit, in discrimen aliquod, atque in vestræ severitatis iudicium adducitur. Tenentur ii, qui ad urbis incendium, ad vestram omnium cædem, ad Catilinam (4) accipiendum, Romæ restiterunt. tenentur literæ, signa, manus, denique uniuscujusque confessio. sollicitantur Allobroges, servitia excitantur, Catilina arcessitur: id est initum consilium, ut interfectis omnibus, nemo ne ad deplorandum quidem Reipublicæ nomen, 274 atque ad (5) lamentandam tanti imperii calamitatem relinquatur.

III. Hæc omnia indices detulerunt, rei confessi sunt, vos multis jam iudiciis iudicastis. Primum, quod mihi gratias egistis singularibus verbis, & mea virtute atque diligentia, perditorum hominum patefactam esse conjurationem decrevistis. deinde quod P. Lentulum, ut se abdicaret prætura, coëgistis: tum quod eum, & cæteros de quibus iudicastis, in custodiam dandos censuistis: maximèque, quod meo nomine supplicationem decrevistis, qui bonos togato habitus est ante me nemini. postremò hesternò die præmia legatis Allobrogum, Tiroque Vulturcio dedistis amplissima. quæ sunt

(4) Ad Catilinam accipiendum] Ou, rectipiendum, comme dans l'édition de 1474.

(5) Ad lamentandam] La même édition a: lamentandum.

394 IN CATILINAM

omnia ejusmodi , ut ii qui in custodiam nominatim dati sunt , sine ulla dubitatione à vobis damnati esse videantur. Sed ego institui referre ad vos , P. C. tanquam integrum : & 275 de facto , quid judicetis : & de pœna , quid censeatis. illa prædicam , quæ sunt consulis. Ego magnum in Republica versari furorem , & nova quædam misceri , & concitari mala jam pridem videbam : sed hanc tantam , tam exitiosam haberi conjurationem à civibus , nunquam putavi. Nunc quicquid est , quocumque vestrae se (1) mentes inclinant , atque sententiæ , statuendum vobis ante noctem est. Quantum facinus ad vos delatum sit , videtis. huic si paucos putatis affines esse , vehementer erratis. Latius opinione disseminatum est hoc malum : manavit non solum per Italiam , verùm etiam transcendit Alpes , & obscure serpens multas jam provincias occupavit. id opprimi sustentando , ac prolatando nullo pacto potest. quacumque ratione placet , celeriter vobis vindicandum est.

IV. Video duas adhuc esse sententias : unam D. Silani , qui censet eos qui hæc delere conati sunt , morte esse mulctandos : alteram C. Cæ- 276 saris , qui mortis pœnam removet , cæterorum suppliciorum omnes acerbitates amplectitur. Uterque & pro sua dignitate , & pro rerum magnitudine in summa severitate versatur. Alter eos , qui nos omnes , qui populum Romanum vita privare conati sunt , qui delere Im-

(1) Quocumque vestrae se mentes inclinant]
Ce se manque dans l'édition de 1474 , comme dans toutes les autres.

perium, qui populi Romani nomen extinguere, punctum temporis frui vita, & hoc communi spiritu, non putat oportere: atque hoc genus pœnæ sæpe in improbos cives in hac Republica esse usurpatum recordatur. Alter intelligit, mortem a diis immortalibus non esse supplicii causa constitutam, sed aut necessitatem naturæ, aut laborum ac miseriarum quietem esse. itaque eam sapientes numquam inviti, sortes 277. etiam sæpe libenter oppetiverunt. Vincula verò, & ea sempiterna, certè ad singularem pœnam nefarii sceleris inventa sunt: quæ municipiis (1) dispertiri jubet. Habere videtur ista res iniquitatem, si imperare velis: difficultatem, si rogare. decernatur tamen, si placet. ego enim suscipiam, & ut spero, reperiam, qui id quod salutis omnium causa statueritis, non putet esse suæ dignitatis recusare. Adjungit gravem pœnam municipibus, si quis eorum vincula ruperit: horribiles custodias circumdat, & digna scelere hominum perditorum sancit, ne quis eorum pœnam, quos condemnat, aut per senatum, aut per populum levare possit. eripit etiam spem, quæ sola homines in miseris consolari solet. bona præterea publicari jubet. vitam solam relinquit nefariis hominibus: quam si eripuisset, multas uno dolore animi atque corporis, & omnes scelerum (2) pœnas

(1) Quæ municipiis dispertiri jubet.] Il y a dans toutes les anciennes éditions: Itaque municipiis &c. Mais j'approuve fort la conjecture de Grævius, qui propose de lire: fontes municipiis &c.

(2) Et omnes scelerum pœnas ademisset.]

396 IN CATILINAM

ademisset. Itaque ut aliqua in vita formido improbis esset posita, apud inferos ejusmodi quædam illi antiqui supplicia impiis constituta esse voluerunt : quod videlicet intelligebant, his remotis, non esse mortem ipsam pertimescendam.

V. Nunc, P. C. ego mea video quid intersit. Si eritis secuti sententiam C. Cæsaris ; quoniam hanc is in Republica viam, quæ popularis habetur, secutus est, fortasse minus erunt, hoc (1) auctore & cognitore hujusce sententiæ, mihi populares impetus pertimescendi. Sin illam alteram ; nescio an amplius mihi negotii contrahatur. sed tamen meorum periculorum rationes utilitas Reipublicæ vincat. Habemus enim à C. Cæsare, sicut ipsius dignitas, & majorum ejus amplitudo postulabat, sententiam, tan-

L'édition de 1474 a, *omnium*. Il y a ici une grande diversité dans les Manuscrits. En suivant leurs vestiges le plus qu'il est possible, je lirois : *Quam si eripuisset, multos una dolores animi, atque corporis, & omnes scelerum pœnas ademisset*. C'est précisément ce qu'il appelle ci-après, ch. 5 : *Omnes animi cruciatus, & corporis*.

(1) *Hoc auctore, & cognitore*] Il y a, *genitore*, dans l'édition de 1474. Et, *monitore*, dans celles d'Alde. Je ne hais pas, *genitore*. C'est peut-être une raillerie fine contre César, qu'il appelle père d'un avis, que peut-être personne n'avoit pris avant lui, depuis l'établissement de la République. La même édition de 1474 porte peu après : *Sin illam alteram secuti fueritis*.

quam

quam obsidem perpetuæ (2) in Rempublicam voluntatis : intellectum est , quid intersit inter lenitatem concionatorum , & animum verè popularem , salutis populi consulentem. Video de istis , qui se populares haberi volunt , abesse non neminem , ne de capite (3) videlicet civis Romani sententiam ferat. Is & nudius tertius in custodiam cives Romanos dedit , & supplicationem mihi decrevit , & indices hesternò die maximis præmiis affectit. Jam hoc nemini dubium est , qui reo custodiam , quæsitore gratulationem , indici præmium decrevit , quid de tota re , & causa judicârit. At verò C. Cæsar intelligit , legem Semproniam esse de civibus Romanis constitutam : qui autem Reipublicæ sit hostis , eum civem esse nullo modo posse : denique ipsum latorem legis Sempronianæ , jussu populi (4) pœnas Reipublicæ dependisse. Idem ipsum Len-

280

(2) *Perpetuæ in Remp. &c.*] Il y a *suæ* , au lieu de *perpetuæ* , dans l'édition de 1474. Je lirois , *summæ* , dont *suæ* est une abbréviation.

(3) *Ne de capite videlicet civis Romani*] Il y a , *civium Romanorum* , dans l'édition de 1474 , comme dans toutes les autres , & je suis surpris , que Grævius s'en soit écarté , puisqu'il est ici question de plusieurs Citoyens. Aussi peu après il y a : *in custodiam cives Romanos dedit*.

(4) *Jussu populi pœnas Reip. dependisse*] Il n'est point vrai que C. Gracchus fut condamné à mort par jugement du Peuple. Muret l'a fort bien remarqué. Mais il s'est trompé , ce me semble , quand il a crû , que Cicéron

398 IN CATILINAM

tulum largitorem & prodigum, non putat, cum de perniciè populi Romani, exitio hujus urbis tam acerbè tamque crudeliter cogitarit, appellari posse popularem. Itaque homo mitissimus atque lenissimus non dubitat P. Lentulum æternis tenebris vinculisque mandare: & sancit in posterum, ne quis hujus supplicio levando se jactare, & in perniciè populi Romani posthac popularis esse possit. Adjungit etiam publicatio-

avoit avancé ce fait contre vérité, pour servir à ses vuës. Ce Consul vouloit prouver au contraire, que César malgré sa clémence naturelle & son inclination populaire, étoit lui-même d'avis de punir les conjurez, sans attendre la décision du Peuple. Il fait bien, dit-il, que la Loi Sempronia n'est faite, qu'en faveur des Citoyens Romains. Il fait encore, qu'on cesse d'être Citoyen, dès qu'on devient ennemi de la République. Il n'ignore pas enfin, que Gracchus même, l'auteur de cette Loi, porta la peine de son crime, sans Arrêt du Peuple. Sans cette circonstance, il n'y auroit rien eu que d'ordinaire dans ce qui fut fait contre Gracchus, puisque la Loi Sempronia portoit, *ne de capite Civium Romanorum injussu Populi judicaretur.* Et cet exemple auroit pû nuire au dessein qu'avoit Cicéron de faire punir les conjurez par l'autorité du Sénat seul. D'ailleurs il n'y a aucune apparence, qu'il eût osé avancer publiquement un fait si contraire à l'Histoire, & à une Histoire qui n'étoit alors ignorée de personne. Tout coucourt donc à persuader, qu'il faut lire : *injussu populi &c.*

nem bonorum , ut omnes animi cruciatus & corporis , etiam egestas ac mendicitas consequatur. Quamobrem , siue hoc statueritis , dederitis mihi comitem ad concionem , populo carum atque jucundum : siue Silani sententiam sequi malueritis , facile me atque vos à crudelitate vituperatione defenderis , atque obtinebo eam multò (5) leviolem fuisse. 281

VI. Quamquam , P. C. quæ potest esse in tanti sceleris immanitate punienda crudelitas ? Ego enim de meo sensu judico. Nam ita mihi salva Republica vobiscum perfrui liceat , ut ego , quod in hac causa vehementior sum , non atrocitate animi moveor (quis enim est me mirior ?) sed singulari quadam humanitate & misericordia. Videor enim mihi hanc urbem videre , lucem orbis terrarum , atque arcem omnium gentium , subito uno incendio concidentem : cerno animo sepulta in patria , miseros atque insepultos acervos civium : versatur mihi ante oculos aspectus Cethegi , & furor , in vestra cæde bacchantis. Cùm verò mihi proposui regnantem Lentulum , sicut ipse se ex fati sperasse confessus est , purpuratum esse hunc Gabinium , cum exercitu venisse Catilinam ; tum lamentationem matrum familiâs , tum fugam virginum atque puerorum , ac vexationem virginum Vestalium perhorresco ; & quia mihi vehementer hæc videntur misera atque miseranda , idcirco in eos , qui ea perficere voluerunt , me severum (1) 282

(5) *Obtinebo eam multò leviolem fuisse.*]
Je lirois , leniolem , comme dans la première édition d'Alde. Car *sententia levis* ne se prend guère , ce me semble , qu'en mauvaise part.

(1) *Me severum vehementemque præbebo*]

vehementemque præbebo. Etenim quero, si quis paterfamilias, liberis suis à servo interfectis, uxore occisa, incensa domo, supplicium de servis (2) quam acerbissimum sumpserit :

L'édition de 1474, comme toutes les autres, & la plupart des manuscrits, ayant *præbeo*, cela n'auroit pas dû être changé par Grævius. Cicéron ne s'explique point encore précisément sur l'avis, dont il fera; & quoiqu'il panche pour celui de Silanus, il veut encore paroître dans le doute.

(2) *Supplicium de servis &c.*] Lactance a lu, de *servo*, & cette leçon me paroît préférable; puisque Cicéron suppose que le crime avoit été commis par un seul esclave. On oppose l'ancienne coutume des Romains, dont parle Tacite, *Annal. XIV, 42, 43*, de faire mourir tous les Esclaves d'un Citoyen Romain, qui s'étoit trouvé assassiné en sa maison. Mais 1^o. il n'y a aucune preuve que cette Coutume fût en usage du temps de Cicéron. Elle ne fut introduite, que sous l'Empire d'Auguste par le Sénatus-Consulte Silanien, dont parle Cujas, *Observat. I. 18*. Et la Lettre de Sulpicius à Cicéron, citée par Lipsé sur cet endroit de Tacite, ne nous apprend rien de contraire. Elle porte à la vérité, que les Esclaves de Marcellus, l'ayant vû assassiner par un de ses amis, dont il ne se défioit pas, en avoient été la plupart si effrayez, qu'ils s'étoient sauvez. Mais comme il n'en dit pas d'autre raison, on peut croire, que la seule crainte d'être accusez de ce meurtre, leur avoit fait prendre la fuite. 2^o. La Coutume,

ORATIO IV. 401

*utrum is clemens ac misericors , an inhumanis-
simus & crudelissimus esse videatur ? Miki verò
importunus ac ferreus , qui non dolore ac cru-
ciatu nocentis suum dolorem cruciatumque le-
nierit. Sic nos in his hominibus , qui nos , qui
conjuges , qui liberos nostros trucidare volue-
runt : qui singulas uniuscujusque nostrum do-
mos , & hoc universum Reipublicæ domicilium,
delere conati sunt : qui id egerunt , ut gentem
Allobrogum in vestigiis hujus urbis , atque in
cinere deflagrati imperii collocarent : si vehe-
mentissimi fuerimus , misericordes habebimur :
sin remissiores esse voluerimus , summæ nobis 283
crudelitatis in patriæ civiumque pernicie fama
subeunda est. Nisi verò cuiquam L. Cæsar , vir
fortissimus , & amantissimus Reipublicæ crude-
lior nudiustertius visus est , cum sororis suæ ,
fœminæ lectissimæ , virum præsentem , & au-
dientem , vita privandum esse dixit : cum avum
jussu consulis interfectum , filiumque ejus im-
puberem , legatum à patre missum , in carcere
necatum esse dixit. Quorum quod simile fac-
tum ? quod initum delendæ Reipublicæ consilium ?
largitionis voluntas tum in Republica versata 284
est , & partium quædam contentio. Atque illo
tempore hujus avus Lentuli , clarissimus vir ,
armatus Gracchum est persecutus : ille etiam
grave tum vulnus accepit , ne quid de summa*

dont il s'agit , n'avoit lieu , que quand les Es-
claves n'avoient point défendu leur Maître,
ou décelé le Meurtrier. Or la supposition de
Cicéron n'est point dans ce cas. Du reste,
dans l'édition d'Alde de l'année 1519 , il y a,
sanxerit , au lieu , de *sumpserit*.

402 IN CATILINAM

Republica minueretur. Hic ad evertenda fundamenta Reipublicæ Gallos arcessit, servitiæ concitat, Catilinam vocat, attribuit nos trucidandos Cethego, cæteros cives interficiendos Gabinio, urbem inflammandam Cassio, totam Italiam vastandam diripiendamque Catilinæ. Vereamini, censeo, ne in hoc scelere tam immanui ac nefando, nimis aliquid statuisse severe videamini? cùm multo magis sit verendum, ne remissione pœnæ crudeles in patriam, quàm ne severitate animadversionis nimis vehementes in acerbissimos hostes fuisse videamur.

VII. Sed ea quæ exaudio, P. C. dissimulare non possum. Jaciuntur enim voces, quæ perveniunt ad aures meas, eorum qui vereri videntur, ut habeam satis præsidii ad ea, quæ
 285 vos statueritis hodierno die, transigunda. Omnia & provisa, & parata, & constituta sunt, P. C. cùm mea summa cura atque diligentia, tum multo etiam majore populi Romani ad summum imperium retinendum, & ad communes fortunas conservandas voluntate. Omnes adsunt omnium ordinum homines, omnium denique ætatum: plenum est forum, plena templa circa forum, pleni omnes aditus hujus loci ac templi. Causa enim est post urbem conditam hæc inventa sola, in qua omnes sentirent unum atque idem, præter eos, qui cùm sibi viderent esse pereundum, cum omnibus potiùs, quàm soli perire voluerunt. hosce ego homines excipio, & secerno libenter. neque enim in improborum civium, sed in acerbissimorum hostium numero habendos puto. Cæteri vero, dii immortales! qua frequentia, quo studio, qua virtute ad communem dignitatem salutemque consentiunt? Quid ego hic equites Romanos commemorem?

qui vobis ita summam ordinis consiliique concedunt, ut vobiscum de amore Reipublicæ certent. quos ex multorum annorum dissensione ad hujus ordinis societatem concordiamque revocatos, hodiernus dies vobiscum, atque hæc causa conjungit. quam conjunctionem si in consulatu confirmatam meo, perpetuam in Republica tenuerimus; confirmo vobis, nullum posthac malum civile ac domesticum ad ullam Reipublicæ partem esse venturum. Pari studio defendendæ Reipublicæ convenisse video tribunos ærarios, fortissimos viros; scribas item universos, quos cum casu (1) hic dies ad ærarium frequentasset, video amore debitæ pecuniæ, ab expectatione sortis ad communem salutem esse conversos. Omnis ingeniorum adest multitudo, atque etiam tenuissimorum. Quis est enim, cui non hæc templa, aspectus urbis, possessio libertatis, denique lux hæc ipsa, & hoc commune patriæ solum, cum sit carum, tum verò dulce atque jucundum?

VIII. Operæ pretium est, P. C. libertinorum hominum studia cognoscere, qui sua virtute (1) fortunam civitatis consecuti, hanc ve-

(1) Quos cum casu hic dies ad ærarium frequentasset &c.] L'édition de 1474, & celles d'Alde portent: Quos quum casu hic dies ad ærarium vocavit (ou, advocavit) video ab expectatione hujus sortis ad communem salutem esse conversos. Les autres paroles, qu'on a voulu ajouter ici, sur l'autorité de quelques manuscrits en petit nombre, ne font aucun sens raisonnable, à moins qu'on ne lise: à munere debitæ pecuniæ, & expectatione, &c.

(1) Qui sua virtute fortunam &c.] L'édi-

404 IN CATILINAM

rè suam patriam esse judicant ; quam quidam hinc nati , & summo nati loco , non patriam suam , sed urbem hostium esse judicaverunt. Sed quid ego hujusce ordinis (2) homines commemorem , quos privatae fortunæ , quos communis Respublica , quos denique libertas ea , quæ dulcissima est , ad salutem patriæ defendendam excitavit ? servus est nemo , qui modo tolerabili conditione sit servitutis , qui non audaciam civium perhorrescat , qui non hæc stare cupiat , qui non tantum quantum audet , & quantum potest , conferat ad communem salutem voluntatis. Quare si quem vestrum fortè commovet hoc , quod auditum est , lenonem quendam Lentuli concursare circum tabernas , pretio (3) sperare sollicitari posse animos egen-

tion de 1474 a : *Qui sua fortuna hujus civitatis jus consecuti , hanc verè jam suam patriam esse judicant.* Dans la diversité des leçons en cet endroit , celle-ci me paroît devoir l'emporter sur les autres ; & c'étoit aussi le sentiment de Muret.

(2) *Sed quid ego hujusce ordinis homines commemorem*] Gruter & Grævius ont changé sans raison le texte de ce passage , qui étoit ainsi dans toutes les anciennes éditions : *sed quid ego hos homines , ordinesque commemorem.* Il est évident , qu'il oppose ici tous les différens ordres des hommes libres , à celui des Esclaves , dont il va parler.

(3) *Pretio sperare*] L'édition de 1474 est conforme. Mais je préférerois *sperantem* , qui se trouve dans les deux éditions d'Alde , & dans presque toutes les autres.

tium atque imperitorum : est id quidem coeptum atque tentatum : sed nulli sunt inventi tam aut 288 fortuna miseri , aut voluntate perditii , qui non ipsum illum sella atque operis , & quæstus quotidiani locum , qui non cubile ac lectulum suum , qui denique non cursum hunc otiosum vitæ suæ , salvum esse velint. Multo verò maxima pars eorum , qui in tabernis sunt ; nisi vero , id enim potius (4) est dicendum , genus hoc universum amantissimum est otii. etenim omne eorum instrumentum , omnis opera ac quæstus , frequentia civium sustentatur , alitur otio. quorum si quæstus occlusis tabernis minui solet : quid tandem incensis futurum fuit ? Quæ cum ita sint , P. C. vobis populi Romani non desunt præsidia : vos ne populo Romano deesse videamini , providete.

IX. Habetis consulem ex plurimis periculis & insidiis , atque ex media morte , non ad vitam suam , sed ad salutem vestram reservatum : omnes ordines ad conservandam Rempubli-
cā mente , voluntate , studio , virtute , voce , consentiunt : obsessa facibus & telis impiæ conjurationis , vobis supplex manus tendit patria communis : vobis se , vobis vitam omnium civium , vobis arcem & Capitolium , vo- 289
bis aras Penatium , vobis illum ignem Vestæ sempiternum , vobis omnia deorum templa atque delubra , vobis muros atque urbis tecta

(4) Nisi vero , id enim potius est dicendum] Il n'est point vrai , comme l'assure Gruter , que ceci soit conforme aux plus anciennes éditions. Celle de 1474 porte : Imo , id enim dicendum est potius. Et peu après : aliturque otio. Ce qui me paroît beaucoup mieux.

406 IN CATILINAM

commendat. Prætereà de vestra vita, de conjugum vestrarum ac liberorum anima, de fortunis omnium, de sedibus, de focis vestris, hodierno die vobis judicandum est. Habetis ducem memorem vestri, oblitum sui : quæ non semper facultas datur. Habetis omnes ordines, omnes homines, universum populum Romanum, id quod in civili causa hodierno die primùm videmus, unum atque idem sentientem. Cogitate quantis laboribus fundatum Imperium, quanta virtute stabilitam libertatem, quanta deorum benignitate auctas exaggeratasque fortunas una nox (1) quàm pænè deleverit ? Id ne unquam post-hac non modo confici, sed ne cogitari quidem possit à civibus, hodierno die providendum est. Atque hæc, non ut vos, qui mihi studio pænè præcurritis, excitarem, locutus sum : sed ut
 290 mea vox, quæ debet esse in Republica princeps, officio functa consulari videretur.

X. Nunc (1) antequam, P. C. ad sententiam redeo, de me pauca dicam. Ego, quanta manus est conjuratorum, quam videtis esse

(1) Quàm pænè deleverit] Ce quàm ne se trouve ni dans l'édition de 1474, ni dans celles d'Alde. La première a un peu après : Ne cogitari quidem possit, à vobis providendum est. Et celles d'Alde, vobis providendum est. Je serois pour ces dernières.

(1) Antequam ad sententiam redeo] L'édition de 1474 a, sententias, & c'est ainsi qu'il faut lire. Cicéron, comme on le voit dans Salluste, avoit crû devoir interrompre les opinions des Sénateurs, pour balancer les raisons, ou les inconvéniens des deux sentimens proposez ; mais sans se déclarer ouvertement

permagnam, tantam me inimicorum multitudinem suscepisse video. sed eam esse judico turpem, & infirmam, & (2) contemptam, & abjectam. Quod si aliquando alicujus furore & scelere concitata (3) manus ista plus valuerit, quàm vestra ac Reipublicæ dignitas, me tamen meorum factorum atque consiliorum nunquam, P. C. pœnitebit. Etenim mors, quam illi mihi fortasse minitantur, omnibus est parata: vitæ tantam (4) laudem, quanta vos me vestris decretis honestastis, nemo est affectus. Cæteris enim bene gesta, mihi uni conservata Republica, gratulationem decrevistis. Sit Scipio clarus, ille, cujus consilio atque virtute Annibal in Africam redire, atque ex 291 Italia decedere coactus est: ornetur alter eximia laude Africanus, qui duas urbes huic im-

pour l'un, ni pour l'autre, ni par conséquent dire le sien. Il ajoute donc seulement ici, qu'avant que de reprendre les voix, il se croit obligé de s'arrêter encore un moment sur ce qui le regarde en particulier.

(2) *Et contemptam, & abjectam*] Dans l'édition de 1474 il y a, *etiam contemptam*. Et dans celles d'Alde: *Turpem, & infirmam, contemptam & abjectam*.

(3) *Concitata manus ista*] Ou, *concita*, comme dans l'édition de 1474. Ce mot me paroît avoir été souvent changé dans Cicéron.

(4) *Vitæ tantam laudem*] Ou plutôt, *vitæ verò tantam laudem*; suivant l'édition de 1474. On y lit ensuite: *bene gesta, mihi uni conservatæ Reip. &c.* comme dans celles d'Alde.

408 IN CATILINAM

perio infestissimas Carthaginem Numantiamque
 delevit : habeatur vir egregius L. Paulus , ille,
 cujus currum rex potentissimus quondam & no-
 bilissimus Perses honestavit : sit in æterna glo-
 ria Marius , qui bis Italiam obsidione , & me-
 tu liberavit servitutis : anteponatur omnibus
 Pompeius , cujus res gestæ atque virtutes iis-
 dem , quibus solis cursus , regionibus ac termi-
 nis continentur : erit profectò inter horum lau-
 des aliquid loci nostræ gloriæ. Nisi forte majus
 est patefacere nobis provincias , quò exire pos-
 simus , quàm curare , ut etiam illi qui absunt,
 habeant quo victores revertantur. Quamquam
 est uno loco conditio melior externæ victoriæ ,
 292 quàm domesticæ : quod hostes alienigenæ , aut
 oppressi serviunt ; aut recepti , beneficio se obli-
 gatos putant. qui autem ex numero civium
 dementia aliqua depravati , hostes patriæ se-
 mel esse cœperunt , eos , cum à pernicie Rei-
 publicæ repuleris , nec vi coërcere , nec bene-
 ficio placare possis. Quare mihi cum perditis
 civibus æternum bellum susceptum esse video :
 quod ego vestro bonorumque omnium auxilio ,
 memoriaque tantorum periculorum , quæ non
 modo in hoc populo , qui servatus est , sed
 etiam in omnium gentium sermonibus ac men-
 tibus semper hærebit , à me atque à meis fa-
 cile propulsari posse confido. Neque ulla profe-
 293 cto tanta vis reperietur , quæ conjunctionem
 vestram equitumque Romanorum , & tantam
 conspirationem bonorum omnium perfringere &
 labefactare possit.

XI. Quæ cum ita sint , P. C. pro imperio,
 pro exercitu , pro provincia , quam neglexi ,
 294 pro triumpho , cæterisque laudis insignibus ,
 quæ sunt à me propter urbis , vestræque salu-

is custodiam repudiata, pro clientelis hospitij-
 que provincialibus, quæ tamen urbanis opibus
 non minore labore tueor, quàm comparo: pro
 his igitur omnibus rebus, pro meis in vos sin-
 gularibus studiis, proque hac, quam conspici-
 tis, ad conservandam Rempublicam diligentia,
 nihil aliud à vobis, nisi hujus temporis, to-
 tiusque mei consulatus memoriam postulo: quæ
 dum erit vestris mentibus infixæ, firmissimo me
 muro septum esse arbitrabor. Quod si meam
 spem vis improborum fefellerit atque supera-
 verit, commendo vobis parvum meum filium:
 cui profecto satis erit præsidii, non solum ad
 salutem, verum etiam ad dignitatem, si ejus,
 qui hæc omnia suo (1) solius periculo conser-
 vaverit, illum esse filium memineritis. Qua-
 propter de summa salute vestra, P. C. populi-
 que Romani, de vestris conjugibus ac liberis,
 de aris ac focis, de fanis ac templis, de to-
 tius urbis tectis ac sedibus, de imperio, de li-
 bertate, de salute Italiæ, deque universa Re-
 publica decernite diligenter, ut instituistis, ac
 fortiter. Habetis eum consulem, qui & pare-
 re vestris decretis non dubitet: & ea quæ sta-
 tueritis, quoad vivet, defendere, & per seip-
 sum præstare possit.

(1) *Suo solius periculo*] Toutes les ancien-
 nes éditions ont, *solo*, ou *solus*. Mais *solius*
 est la véritable leçon, comme l'a fort bien
 remarqué Grævius.



REMARQUES
SUR LA TRADUCTION
de M. DE TOURREIL.

PLusieurs personnes ayant jetté les yeux sur la Préface de ce volume , depuis qu'elle est imprimée , ont demandé qu'à ce qui est cité de M. l'Abbé Massieu , on ajoutât quelques-unes de ses Remarques , pour mettre les Connoisseurs plus à portée de juger : parce qu'en matière de Critique , il ne suffit pas de blâmer en gros ; on ne prouve , & on n'instruit que par le détail. Voici donc un échantillon de ses Remarques sur la troisième Philippique de M. de T.

Page 146. lig. 1. * *Tous les Grecs sans exception , à commencer par les Athéniens , ont accordé à Philippe.*] Le Grec ajoute , *un droit qui de tout temps a été la source de toutes nos guerres , ἰσὴρ ἔστι τὸ ἄλλοις ἀπαντα χρόνον ἀπαντες οἱ πόλεμοι γιγνῶσιν οἱ ἑλληνικοί.* Voici comme M. de T. amplifie & embellit cela : *Un droit que personne jusqu'à ce jour n'avoit usurpé impunément ; un droit dont notre nation avoit toujours paru si jalouse : un droit enfin qui depuis plus d'un siècle a été l'unique sujet , ou le prétexte de toutes nos guerres.* C'est ainsi que M. de T. trouve moyen de faire trois phrases

* Edition faite en 1701.

REMARQUES. 411

d'une. Il auroit bien de la peine à montrer les deux premières dans le texte. Au reste, τ' ἄλλον ἅπαντα χρόνον, ne veut point dire, depuis plus d'un siècle, comme M. de T. le traduit ; mais, de tout temps. Ce qui est bien différent.

Pag. 146. l. 7. *Quel est ce droit si extraordinaire, ce privilege singulier ?*] Il n'y a point de grands mots dans le Grec. Il y a seulement : *Quel est ce droit ? τί ἐστὶ τὸ* ; Les grands mots sont peu propres à persuader.

P. 147. l. 21. *Contre les peuples & contre les villes de la Grèce.*] Le texte dit : *Contre la Grèce, Ἐ' ἄλλων.* N'y a-t-il point quelque chose de puérile dans l'amplification Françoisé ? Et ne se mocqueroit-on pas d'un homme qui au lieu de dire, *contre la Hollande*, s'aviserait de dire avec emphase, *contre les peuples & contre les villes de la Hollande* ? Si M. de T. s'en tenoit à son texte, il ne tomberoit pas dans ces puéritez.

P. 148. l. 20. *Nous apprenons ces attentats, nous les voyons.*] Le texte n'ajoute que deux mots, καὶ ἀγανάκτισμένῳ, sans indignation. Ce que M. de T. traduit ainsi : *sans que personne se remuë.* Tous à l'envi nous demeurons tranquilles. *Récit, spectacle, rien ne nous frappe...* Le desir naturel de se conserver ne peut obtenir de nous le moindre mouvement. Pour tout cela il n'y a dans le Grec que les deux mots que j'ai citez.

P. 150. tout au bas. *Ces insensibles aux injures de la Grèce le sont encore à leurs propres injures.*] Démosthène en demeure là. M. de T. approfondit & creuse cette pensée. *La vengeance, ajoute-t-il, ne les remuë pas plus que*

412 REMARQUES.

la pitié. Tout leur est étranger jusqu'à eux-mêmes.

P. 151. l. 21. *A quoi donc imputer*] Le Grec dit : ces desordres, τί ἐν αἰτίῳ τυτῶν; M. de T. dit : Cet avilissement d'ame & cette bassesse de sentimens : & il trouve tout cela dans τυτῶν.

P. 153. l. 3. *Vous payez d'ingratitude & de colére la répréhension la plus juste.*] Le Grec ne dit que cela, mais M. de T. ne s'en contente pas, & coud cette longue queue au texte. Il n'y a plus ici de haine que pour les censeurs de la perfidie ; & l'on risque moins à commettre le crime qu'à le condamner. Non, je ne puis m'imaginer que M. de T. lui-même croie traduire, lorsqu'il jette dans la copie de grandes sentences, qu'il fait fort bien en sa conscience n'être en aucune manière dans l'original.

P. 153. l. 16. *Tant d'avantages ensemble ne forment de la puissance d'Athenes qu'un grand corps sans intelligence, sans mouvement, & sans vie.*] On prie M. de T. de montrer cela dans le Grec, ou du moins quelque chose qui en approche.

P. 155. l. 22. *Parce que vous n'êtes plus les mêmes.*] C'est ce que dit le Grec : ἢ γὰρ ἕτας ἔχειθ' ὑμεῖς. Mais M. de T. ajoute : *Et que la gloire de votre nom ne fait plus qu'éclairer votre honte.* Ce qui n'est ni de près ni de loin dans le Grec. Tout le monde fait que c'est une pensée de Juvénal :

Claramque facem præferre pudendis.

M. de T. l'a trouvée belle, & a cru qu'il en devoit enrichir sa traduction. Mais y eut-il jamais rien de si plaisant, que de mettre Juvénal dans la bouche de Démosthène ?

P.

P. 156. l. 29. *L'or & l'argent se comptoient entre les armes défendues: & on ne les vit jamais acheter le succès, ni de leurs desseins, ni de leurs expéditions. C'étoit le sort des armes, ou la valeur des soldats, & l'habileté des Capitaines, qui en décidoient. La guerre elle-même avoit ses loix de probité & de bienséance, dont ils auroient fait scrupule de se dispenser. Mais depuis que l'on marchande & que l'on vend les prospérités militaires; aujourd'hui qu'on a trouvé l'invention des traîtres; on ne s'amuse plus à donner ni des combats ni des batailles.]* J'ai oui dire que M. de T. regarde cet endroit, comme un des plus beaux de sa traduction. C'est un de ceux où l'on trouve un plus grand nombre d'infidélitez. Il n'y a dans le Grec que deux lignes, qui disent à la lettre; *Rien ne s'achetoit alors. La guerre se faisoit de bonne foi, & à force ouverte. Mais aujourd'hui les traîtres on tout perdu.* ὡςτε εἰδὲ χρημάτων ἀνεῖναι παρ' ἑδενός εἰδέν. ἀλλ' εἶναι νόμιμα πνα καὶ προφανή τ' πόλεμον. συνὶ ἧ ἄρα τε πὰ πλείεσσιν τὴν ἀπολαύσεσσι. Qu'on se donne la peine d'examiner ce qui est uniquement de M. de T. & l'on verra combien il sort des bornes de la traduction. Mais ne le corrigera-t-on point de la passion qu'il a pour les tours extraordinaires & singuliers? Il se fait bon gré de la découverte qu'il a faite de ces belles phrases: *Compter l'or & l'argent entre les armes défendues... Depuis qu'on a trouvé l'invention des traîtres.* Cependant si l'on en juge par les règles que les plus excellens Critiques nous ont données, rien n'est moins beau que ce qui paroît si beau à M. de T. Horace nous assure qu'en fait d'ouvrages d'esprit les vraies beautés sont cel-

414 REMARQUES.

les qui semblent se présenter d'elles-mêmes; de sorte que le Lecteur s'imagine qu'il lui auroit été facile d'en dire autant: *Ut sibi qui vis speret idem.* M. Despreaux, celui peut-être de tous nos Ecrivains qui a le plus approché d'Horace, pense sur cela comme le Poëte Latin: & dit qu'une belle pensée n'est point une pensée que personne n'a jamais eüe, ni dû avoir: qu'au contraire, c'est une pensée qui a dû venir à tout le monde, & que quelqu'un s'avise le premier d'exprimer. Quintilien, Longin, tous nos maîtres parlent le même langage. Le seul M. de T. en juge autrement. Il n'est occupé qu'à chercher des pensées & des expressions qui ne soient jamais venues & qui ne puissent jamais venir à personne. Il peut se vanter qu'il y réussit.

P. 159. l. 5. *Vous goûtez un doux plaisir, vous éclatez de rire autant de fois que leurs sanglantes railleries & leurs calomnies atroces déchirent la réputation la plus entière, & attaquent la vertu la plus respectable.*] Le Grec dit seulement: *Déchirent-ils la réputation de quelqu'un, vous ne faites qu'en rire.* Et il dit cela en trois mots: *γελᾶτε ὅν ποί λοιδορηθῶσι.* De sorte que selon M. de T. *γελᾶτε* veut dire, *vous goûtez un doux plaisir, vous éclatez de rire*: *ὅν ποί λοιδορηθῶσι*, veut dire, *autant de fois qu'ils déchirent par de sanglantes railleries & par des calomnies atroces*: & ce qui est plus surprenant encore, le seul mot, *ποί*, quibusdam, signifie *la réputation la plus entière, & la vertu la plus respectable.*

P. 160. l. 12. *Il a pris encore la peine de les chasser deux fois de leur pays.*] Le Grec ajoute: & de leur envoyer deux détachemens de ses trou-

pes, l'un sous Euryloque, & l'autre sous Parmenion. *πέμψας τὰς μετ' Εὐρόλυχου, πάλιν ἔτι τὴν μετὰ Πάρρηθιν.* On ne devineroit jamais comment M. de T. tourne cela. En vérité il n'y a pas moyen d'y tenir : & se donner de pareilles licences dans le temps qu'on fait profession de traduire, c'est se moquer ouvertement de ses Lecteurs, & perdre tout respect pour le public. Au lieu de dire, *Et de leur envoyer deux détachemens de ses troupes*, M. de T. dit : *Et de leur apprendre par deux détachemens de ses troupes, l'un sous Euryloque, & l'autre sous Parmenion, qu'on perd plus facilement la liberté qu'on ne la recouvre : & qu'après avoir fait la faute de se fier à son ennemi, il ne suffit pas toujours de s'en repentir pour la réparer.* Que veut dire M. de T. Où prend-il ces deux grandes maximes ? Les trouve-t-il renfermées dans le seul mot *πέμψας*, & de leur envoyer ? A-t-il donc cru que personne ne liroit sa traduction, ou que personne ne la liroit sur le texte ? Certainement il devoit se faire un scrupule de mêler sans cesse son cuivre & son clinquant avec l'or de Démosthène.

P. 167. l. 6. *Mais au cas que chacun de nous pour arriver à ce qu'il desire, demeure toujours les bras croisez, & n'ait autre soin que de voir.* Le Grec ajoute, *comment il pourra s'exempter d'agir, ὅπως μηδὲν ποιήσει.* M. de T. se joue sur les mots, & traduit : *comment il fera pour ne rien faire.* Badinage placé admirablement bien, puisque c'est dans l'endroit de toute la harangue le plus sérieux & le plus grave, je veux dire dans la peroration, où Démosthène redouble ses efforts, & tonne avec plus de violence.

416 REMARQUES.

P. 167. l. 13. Car s'il y avoit de ces hommes officieux, & tels qu'il vous plaît de les imaginer en faveur de votre paresse, vous les auriez déjà bien trouvez depuis le temps que vous vous amusez à les attendre, & que par provision vous vous dispensez d'agir.] Le Grec dit seulement : Car s'il y avoit de ces hommes officieux, vous les auriez déjà trouvez depuis le temps que vous ne faites rien pour vous-mêmes. εἰ γὰρ ὄσων, εὐρήντ' ἀν' πάλαι, ἐνεκα τῆς μηδὲν ἡμῶς αὐτῶς ποιεῖν ἐθέλων. Il ne dit donc point : & tels qu'il vous plaît de les imaginer en faveur de votre paresse : ni, depuis le temps que vous vous amusez à les attendre : ni, par provision. Ornemens recherchez, & pleins de raffinement & d'affectation. Encore une fois ne pourra-t-on jamais réconcilier M. de T. avec les beautez simples & les graces naïves ? Ne lui mettra-t-on jamais dans l'esprit qu'il diroit beaucoup mieux, s'il pouvoit se résoudre à dire un peu moins bien ?

F I N.

| Page, | ligne, | on lit, | Corrigez, |
|-------|--------|-------------|-------------|
| 28. | 21. | quelle. | qu'elle |
| | 22. | Quelle | Qu'elle |
| 69. | 25. | remède. | remède |
| 111. | 16. | n'est-elle. | ne l'a-t-il |
| 380. | 17. | areas. | areas. |

A P P R O B A T I O N.

J'Ai lû par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux *les Philippiques de Démosthène, & les Catilinaires de Cicéron*, traduites par M. l'Abbé D'OLIVET, de l'Académie Française, & j'ai crû qu'une si parfaite copie de ces deux grands modèles ne pouvoit qu'être agréable & utile à ceux qui cherchent les véritables beautez de l'Eloquence. Fait à Paris, ce 22. Janvier 1736. Signé, SALLIER.

P R I V I L E G E D U R O I.

L OUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, S A L U T. Notre très-cher & bien amé le S^R Abbé D'OLIVET, l'un des Quarante de notre Académie Française, Nous ayant fait remontrer qu'il auroit ci-devant obtenu nos Lettres de Privilege pour ses Traductions & autres Oeuvres, dont il desiroit donner une nouvelle édition, comme aussi en faire imprimer d'autres qui ne le sont pas encore. Mais que le temps porté par lesdites Lettres étant expiré, il nous auroit en conséquence fait supplier de lui accorder nos Lettres de continuation de Privilege sur ce nécessaires, offrant pour cet effet de les faire im-

primer en bon papier & beaux caractères, suivant la feuille imprimée & attachée pour modèle sous le contre-scel des Présentes. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Sieur Exposant, Nous lui avons permis, & permettons par ces Présentes de faire imprimer toutes les Traductions & autres Oeuvres de sa composition, en un ou plusieurs volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, sur papier & caractères conformes à ladite feuille imprimée & attachée sous notredit contre-scel, & de les faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de huit années consécutives, à compter du jour de la date desdites Présentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire lesdits Ouvrages ci-dessus spécifiés, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Sieur Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Sieur Exposant, & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté

des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression de ces Ouvrages sera faite dans notre Royaume & non ailleurs ; & que l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725. Et qu'avant que de les exposer en vente, les Manuscrits ou Imprimez qui auront servi de copie à l'impression desdits Ouvrages, seront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur Chauvelin, & qu'il en fera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur Chauvelin ; le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Sieur Exposé, ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Ouvrages, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & féaux Conseillers & Secretaires, soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Versailles le douzième jour du mois d'Avril ; l'an de grace mil

sept cens trente deux , & de notre Règne le
dix-septième. Par le Roi en son Conseil.
Signé, P E R R I N.

*Registré sur le Registre VIII. de la Chambre
Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris ,
No. 344. fol. 330. conformément aux anciens
Réglemens , confirmez par celui du 28. Février
1723. A Paris , le 17. Avril 1732. Signé,
P. A. LE MERCIER.*

J'ai cédé ce Privilège au Sieur GANDOUIN,
Libraire , pour l'impression des Ouvrages que
j'ai traduits de Démosthène & de Cicéron. A
Paris , ce 30 Avril 1732. Signé, OLIVET.



67685246

